

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

BUGETTU PRIMITIVU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PER L'ESERCIZIU 2021

BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPPORT RELATIF AU BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021



Attrattività
Attractivité

Innuvazione
Innovation

Sulidarità
Solidarité

Numata
Rayonnement

Spannamentu
Épanouissement



Bugettu Primitivu
Budget Primitif
2021

Sunta / Table des Matières

Preambulu / Préambule.....	3
Introitu / Introduction.....	7
Les chiffres clés du budget primitif 2021	8
La Collectivité engagée dans le plan « Salvezza e Rilanciu »	10
Partie A – Le cadre budgétaire	15
1 - Les grands équilibres du budget primitif 2021.....	15
2 – Les ressources de la Collectivité de Corse	19
2 - 1. Les recettes de fonctionnement : une baisse globale de 14,5 M€	21
2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse : des ressources en baisse de 19,9 M€	22
2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2020 : 319,292 M€	28
2-1.3 Les recettes sectorielles de fonctionnement : 95,670 M€.....	29
2-2. Les recettes réelles d'investissement : 93,77 M€.....	31
2-2.1 Les recettes non-ventilées.....	31
2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement en hausse de 2,63 %.....	32
3- Focus sur la dette de la Collectivité	34
3-1. Les ratios d'analyse	34
3-2. Les caractéristiques de la dette	35
3-2.1. La dette par prêteurs.....	35
3-3. Catégories d'emprunt particulières.....	38
3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)	38
3-3.2. Renégociation des emprunts toxiques – Protocole transactionnel SFIL.....	38
3-3.3. La dette garantie	38
4- Focus sur l'évolution de la dette 2016-2021	39
5- La programmation financière.....	40
5-1. Des autorisations d'engagement.....	43
5-2. Des autorisations de programme	44
6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse	45
6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées	46
6-2.1. Services généraux.....	48
6-2.2. Gestion des fonds européens	50
6-2.3. Sécurité.....	51
6-2.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
6-2.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	54
6-2.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA).....	56
6-2.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).....	58
6-2.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)	59
6-2.9. Aménagement des territoires et habitat	60
6-2.10. Action économique	62
6-2.11. Environnement.....	64
6-2.12. Transports	66
6-2. Les dépenses sociales de la Collectivité	68
6-2.1- La lutte contre la précarité	69
6-2.2 - La politique en faveur des personnes âgées.....	70
6-2.3 - La politique en faveur de la protection de l'enfance	70
6-3. Présentation des dépenses par nature.....	72
6-3.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature.....	72
5-3.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature	83
7 - Les opérations d'ordre	87
Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique.....	89
Conclusion / Conclusion	214

Preambulu / Préambule

Le budget primitif 2021 sera, si le calendrier électoral annoncé est respecté, le dernier de la mandature.

Comme tout budget d'une collectivité publique, il est un document technique mais aussi et surtout procède d'une vision politique: il décline en termes budgétaires et financiers une vision et une volonté incarnées dans la continuité de politiques publiques engagées selon des cycles souvent pluriannuels, mais traduit également des choix et des inflexions dictées par l'imprévu et la nouveauté.

Le BP 2021 marque à cet égard un tournant, puisqu'il se présente dans un contexte de crise économique sanitaire, économique et sociale sans précédent, qui oblige à trouver des équilibres beaucoup plus contraints que par le passé.

La pandémie du Covid-19 qui frappe le monde depuis plus d'un an a bouleversé les certitudes et les cadres de pensée dominants, y compris d'ailleurs dans le domaine budgétaire.

La maîtrise du déficit des budgets étatiques et européen était hier une prescription impérative, dont le non-respect exposait à des sanctions.

Son accroissement massif est devenu la règle et le principal instrument de la relance post-covid.

Sauf pour les collectivités comme la nôtre qui sont mises en demeure d'accompagner les politiques publiques de relance, sans avoir de possibilité de les financer par le déficit (règle des budgets en équilibre) ou par des ressources propres (faiblesse de la fiscalité propre)...

Au-delà de ces aspects macro-économiques et budgétaires, la crise du Covid-19 a contraint d'abord à réagir face à l'urgence sanitaire, puis économique et sociale.

Elle conduit également à s'interroger sur l'avenir de nos sociétés et de nos modes de vie.

La Corse a vécu, comme tous les pays et territoires, une année 2020 éprouvante sur le plan humain, social et psychologique, et l'évolution de la situation sanitaire, économique, et sociale dans les mois à venir reste incertaine.

Elle est aujourd'hui plongée dans une crise économique qui, malgré la force des amortisseurs mis en place par les pouvoirs publics, s'aggrave chaque jour davantage.

Ainsi, les diagnostics récents tendent à confirmer que les pertes d'activité se sont transmises à l'emploi et aux indicateurs sociaux.

Plus encore, les structures économiques spécifiques de l'île l'exposent, plus que partout ailleurs, à ce qui pourrait déboucher sur une grave phase de récession économique.

Ce contexte exceptionnel de crise impacte très lourdement la situation budgétaire de la Collectivité de Corse et vient affecter les marges de manœuvre qui permettent habituellement d'affirmer, dans un cadre beaucoup plus souple, des ambitions politiques de modernisation et de transformation du territoire.

Cela a été rappelé dans le document d'orientations budgétaires présenté à la session de l'Assemblée de Corse de janvier, l'effet ciseau (baisse des recettes, augmentation mécanique des dépenses), conjugué avec la nécessité d'interventions fortes eu égard à la puissance de la crise Covid et aux difficultés structurelles de la Corse, contraint à procéder sur le plan politique à des choix forts, et sur le plan budgétaire, à réviser les cadres d'anticipation et de projection ainsi qu'à redimensionner une trajectoire financière solvable.

La complexité de l'équation posée a été l'objet, au sein du Conseil exécutif de Corse, d'une réflexion stratégique visant à déterminer le point de convergence entre l'indispensable volonté d'agir et l'exigence de sécurisation des ratios et équilibres financiers, a fortiori à la veille d'échéances électorales.

Au final, donc, le BP 2021 s'inscrit dans un contexte contraint et dégradé.

Mais il témoigne, malgré les difficultés, d'une volonté d'engagement et d'une confiance dans l'avenir.

La volonté tout d'abord de solidarité et de soutien face à l'épreuve de la crise Covid-19.

Le Conseil exécutif en a fait depuis un an maintenant sa priorité absolue.

Sanitaire dans un premier temps, l'urgence s'est progressivement déplacée sur le terrain de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Le BP 2021 porte ainsi l'empreinte de cette mobilisation face à l'urgence économique et sociale, avec la mise en œuvre du Plan « Salvezza è Rilanciu », co-construit avec les acteurs et représentants du monde économique et social, puis voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 novembre dernier.

Un plan qui, de par son architecture transversale et son impact financier, vise à sauvegarder les milliers d'entreprises, de structures touristiques et artisanales ou d'exploitations agricoles menacées de disparition, à soutenir les salariés et les indépendants et à limiter l'aggravation des conditions de vie de celles et ceux qui étaient déjà en situation de précarité et de pauvreté en amont de la crise.

Un plan qui a conduit la Collectivité de Corse à mobiliser directement soit par redéploiement, soit par mobilisations budgétaires nouvelles, près de 100 millions d'€.

A ce stade, il convient de rappeler que pour la Collectivité de Corse et les acteurs, la réussite de ce plan est conditionnée par l'engagement de l'Etat de mieux prendre en compte les spécificités du tissu économique insulaire en ajustant sur les plans bancaire, social et fiscal les mesures adoptées par le gouvernement à ses besoins et ses caractéristiques.

Les échanges récents avec l'Etat semblent indiquer une volonté de la part de tenir compte, en tout ou en large partie, des propositions contenues dans ce plan et de leur donner une suite favorable.

Le Conseil exécutif de Corse reste, comme il l'a toujours été, disponible pour le dialogue, particulièrement dans le domaine économique et social où la gravité de la situation impose que l'ensemble des acteurs agissent de concert.

La prise en compte du Plan Salvezza, combinée à une déclinaison du Plan France Relance adaptée aux spécificités insulaires et aux attentes et besoins des acteurs économiques et sociaux, est la plus sûre garantie que les entreprises insulaires puissent bénéficier de mesures appropriées, de nature à répondre aux enjeux de sauvegarde liés à l'urgence, tout en leur permettant de se projeter dans un contexte de reprise et d'aborder l'avenir avec davantage de force et de sérénité.

Répondre au défi économique et social est donc la première priorité du BP 2021.

Elle n'est cependant pas la seule.

L'année qui vient de passer a alerté nos sociétés sur la vulnérabilité des modèles économiques et sociaux qui jusqu'ici, faisaient autorité. La crise a révélé des faiblesses, des manquements, des anachronismes. Elle appelle des pouvoirs publics, des entreprises, du corps social et citoyen de nouvelles réponses pour affronter les défis contemporains.

Le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale se sont situés, depuis leur accession aux responsabilités en décembre 2015, dans une perspective de réforme profonde des modèles économiques et sociaux qui, pendant des décennies, ont enfermé la Corse dans une situation structurelle de dépendance et de non-développement.

La crise Covid est venue conforter la légitimité et la nécessité de ce changement. Elle constitue plus encore une opportunité à saisir pour accélérer le mouvement impulsé, mais aussi pour expérimenter de nouvelles solutions techniques, juridiques, organisationnelles ou financières.

C'est pourquoi le BP 2021, malgré le durcissement des contraintes économiques et financières, répond à la volonté du Conseil exécutif de Corse de maintenir le cap et le niveau d'exigence qui orientent le projet politique validé par les urnes à l'occasion des élections de décembre 2017.

Il reflète en premier lieu la continuité des engagements en faveur d'investissements stratégiques pour l'avenir de l'île : transition écologique et énergétique, aménagement et développement du numérique, mobilité et transports, gestion des déchets et économie circulaire, agriculture de production, innovation, recherche et développement.

Il met en avant en second lieu la continuité des engagements en faveur de la cohésion sociale – politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité, prévention et protection de l'enfance, accompagnement des personnes âgées et handicapées, urbanisme, foncier et accession au logement, éducation et formation, culture, langue corse, jeunesse, sport, diaspora- et territoriale, à travers de nouveaux cadres politiques de contractualisation et de territorialisation qui ont vocation à accompagner avec plus d'efficacité et de cohérence les communes et espaces ruraux, de l'intérieur et de la montagne.

Cette exigence de solidarité, entre les citoyen(ne)s et entre les territoires, est un marqueur fort de nos choix politiques, et donc de ce BP 2021.

Ce document budgétaire met enfin en perspective les grands programmes contractualisés, dont la finalisation, la contractualisation et la mise en cohérence constituent un enjeu déterminant de l'année 2021 : Plan « Salvezza è Rilanciu » ; Plan France Relance ; PTIC ; CPER ; PO européens ; React EU).

Dans cette perspective, il convient de rappeler les objectifs de la Collectivité de Corse :

- Obtenir des enveloppes financières à la hauteur des besoins et des enjeux ;
- Faire converger et optimiser les différents outils et dispositifs existants au service d'une stratégie innovante de réponse à l'urgence, mais aussi de transformation et de relance, en cohérence avec la lettre et l'esprit de ses documents stratégiques, au premier rang desquels le PADDUC ;
- Simplifier l'accès aux fonds pour les bénéficiaires, à fortiori dans un contexte de crise qui impose réactivité et célérité ;

A cet égard, le Conseil exécutif de Corse continue d'affirmer que la méthodologie qui préside actuellement, à l'initiative de l'Etat, au fléchage ou pré-fléchage des fonds du PTIC constitue une entorse grave aux principes et aux textes qui, depuis 1982 et le premier statut de décentralisation, organisent les décisions stratégiques en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Au-delà de constat, cette méthode est porteuse de multiples effets pernicieux (absence de cohérence stratégique, renforcement des déséquilibres territoriaux, concurrence exacerbée entre territoires et acteurs,...) et risque de laisser sans réponse efficace les besoins en grande infrastructures que le PEI n'a pas su traiter en totalité, et qui ont de plus évolué avec les mutations rapides et profondes d'ores et déjà intervenues ou qu'il convient d'anticiper.

Il est donc indispensable que les semaines à venir permettent de finaliser le travail de concrétisation et de mise en cohérence des principaux dispositifs permettant de répondre aux enjeux de l'urgence, de la relance, et de la transition du modèle économique et social de la Corse.

Le monde d'après Covid-19 semble pour l'instant encore très loin, mais il se construit dès aujourd'hui à travers les choix stratégiques que nous devons effectuer.

Les difficultés liées à une crise sanitaire, économique et sociale qui n'en finit pas comme le contexte anxiogène qui en résulte commandent que les élus et responsables politiques fassent preuve d'engagement, de sérénité et de détermination.

Les arbitrages opérés à l'occasion du BP 2021 sont d'abord l'expression d'une énergie et d'une foi en la Corse et en son peuple qui restent intactes, malgré l'aggravation des contraintes et des difficultés.

La Collectivité de Corse est le creuset de cette volonté inébranlable de construire une Corse développée, émancipée, solidaire, maîtresse de ses choix essentiels.

Une volonté indissociable des démarches et combats à venir, tant sur le plan politique qu'institutionnel, pour la reconnaissance des spécificités et des intérêts de la Corse, avec comme objectif de fond une autonomie de plein droit et de plein exercice, y compris dans le domaine fiscal – condition indispensable pour sortir du nœud gordien de l'augmentation des dépenses et de la diminution des transferts, un nœud gordien qui rétrécit année après année nos marges réelles de décision.

La mandature qui s'achève –il reste encore beaucoup à accomplir dans les deux mois qui viennent et nous continuerons de travailler jusqu'au dernier jour du mandat- aura été marquée par des épreuves à bien des égards exceptionnelles.

L'onde de choc du Covid-19, par son ampleur et son caractère inédit, l'a confrontée à des épreuves imprévues, et l'a contrainte à des choix risqués ou difficiles.

Mais au final, notre institution en ressort renforcée.

Ainsi, chaque jour davantage, la Collectivité de Corse s'est affirmée comme l'institution dépositaire et garante des intérêts matériels et moraux de son peuple, prête à relever les défis d'une époque incertaine et tourmentée.

Notre ambition et notre devoir sont de faire qu'elle continue à l'être.

Introitu / Introduction

Le budget 2021, dernier budget de la mandature a été élaboré dans le contexte exceptionnel de crise dont la durée inédite exacerbe les effets au niveau sanitaire, économique et sociale mais également financier pour les collectivités publiques.

L'impact majeur sur la Collectivité de Corse qui perçoit des recettes attachées à son statut particulier et œuvre sur un territoire plus exposé par son tissu social et par le poids du secteur touristique dans sa production de richesses a largement été exposé dans le cadre des orientations budgétaires et dans l'exposé du plan Salvezza & Relanciu, débattus par l'Assemblée de Corse.

Cette situation inédite et incertaine complexifie l'exercice budgétaire, tant par les estimations de ressources qui prévalent à l'ossature budgétaire, que par les dépenses imprévues ou modifiées dans leur exécution, qui pourraient résulter d'une amplification des effets de la crise ou de sa seule inscription dans le temps. Avec comme corolaire la nécessité d'augmenter l'accompagnement financier que la Collectivité de Corse a décidé de mettre en œuvre de manière unanime par le plan de relance Salvezza & Relanciu.

La situation financière de la Collectivité telle que présentée au dernier compte administratif et sécurisée par la neutralisation des emprunts structurés fin 2020 a permis de dégager les marges de manœuvre pour assurer le financement des mesures dédiées au soutien et à la relance des acteurs du territoire.

Tout comme pour les budgets des précédents exercices, la construction du budget 2021 de Collectivité de Corse répond aux orientations fixées par un cadre prospectif permettant d'inscrire l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable.

Ainsi, la trajectoire retenue permet de maintenir les ratios financiers en deçà des seuils d'alerte afin d'absorber le choc sur les recettes qui pourrait impacter les deux années à venir et de maintenir un cap sur les politiques publiques et les grandes orientations stratégiques portées depuis décembre 2015.

La Collectivité de Corse continuera en 2021, à travers ce budget, à mener ses politiques publiques tout en intégrant les dimensions de développement durable et d'innovation nécessaire à la transformation du modèle économique et social de la Corse.

La situation inédite révèle cependant que la collectivité de Corse doit se donner des moyens financiers nouveaux pour être à la hauteur des enjeux, tant par l'optimisation et la coordination de l'utilisation des programmes contractualisés (CPER, PTIC, plan de relance, fonds européens) que par la recherche d'un nouveau modèle financier qui permettra d'accroître son autonomie financière.

Les chiffres clés du budget primitif 2021



1,312 Md€
Le montant du budget primitif 2021



4 420
Les effectifs de la CDC au 1^{er} janvier 2021



3 816 €
Le montant du budget par habitant (dépenses réelles ventilées)



1,71%
L'évolution du budget entre 2020 et 2021



880 M€
Le dette de la CDC au 1^{er} janvier 2021
65,5 M€
L'annuité de la dette pour 2021



130,883 M€
Le montant de l'épargne brute au BP 2021

Le plan de relance en chiffre

44,608 M€
de crédit consacrés à la relance

Construire une société des solidarités
45%

Impulser le développement économique
38%

Favoriser la transmission des savoirs
8%

Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen
8%

63% la part consacrée à l'investissement

37% la part consacrée au fonctionnement



77,324 M€
Les crédits dédiés à l'aménagement des territoires



66,763 M€
Mobilisés en faveur de l'environnement et de la transition énergétique



315,453 M€ de dépenses structurantes d'investissement



82,511 M€
Le montant de l'action économique du BP 2021



+ 5,23%
L'évolution de la politique sociale, laquelle représente
208,935 M€



103,738 M€
Le budget consacré à l'enseignement et la formation professionnelle



La construction d'une administration innovante

289,459 M€
23%

191,669 M€
16%

Construire une société des solidarités



Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

123,638 M€
10%

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

125,383 M€
10%



Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

58,770 M€
5%

Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

77,92 M€
6%

Améliorer les équipements structurants et l'offre de services



352,637 M€
29%

Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

14,824 M€
1%

La Collectivité engagée dans le plan « Salvezza e Rilanciu »

Le plan de relance européen (baptisé « Next Generation EU »), a été proposé par la Commission européenne le 27 mai 2020, dans le cadre d'un accord trouvé par les vingt-sept États membres de l'Union européenne, à l'issue du Conseil européen du 17 au 21 juillet 2020.

Ce plan vise à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 débutée en 2020. Son montant est fixé à 750 milliards d'euros (dont 360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions), accompagné d'un budget européen pluriannuel renforcé à 1 074,3 milliards pour les années 2021 à 2027.

En France, le plan de relance représente une dépense de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros de contributions européennes ; ces sommes seront dépensées sur deux ans (2021 - 2022) et financées par différentes lois de finances.

La Collectivité de Corse, dès le printemps 2020, s'est préoccupée des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Elle s'est continuellement impliquée, mobilisant l'ensemble de ses ressources, tant celles en charge des politiques publiques concernées (économie et tourisme, social, numérique, innovation), que les services supports (finances, juridiques, commande publique) afin de donner corps à une proposition opérationnelle qui soit à la hauteur de l'atteinte qu'a représenté le Covid-19 aux fondements de notre société : c'est le plan « Salvezza e Rilanciu ».

Cela a impliqué :

- Une surveillance constante des conséquences économiques et sociales de la crise. Cela a donné lieu à un diagnostic économique qui confirme la vulnérabilité particulière de notre territoire face à la crise en raison de la spécificité de ses structures économiques (activités de type présentiel, très petites entreprises) ainsi que la saisonnalité marquée ;

- L'initiative d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles, notamment les socioprofessionnels, en vue d'adapter les réponses sur le territoire, qui a donné lieu à un cycle soutenu de réunions à l'automne (plus de 70 participants) ayant généré près de 150 fiches/actions ;

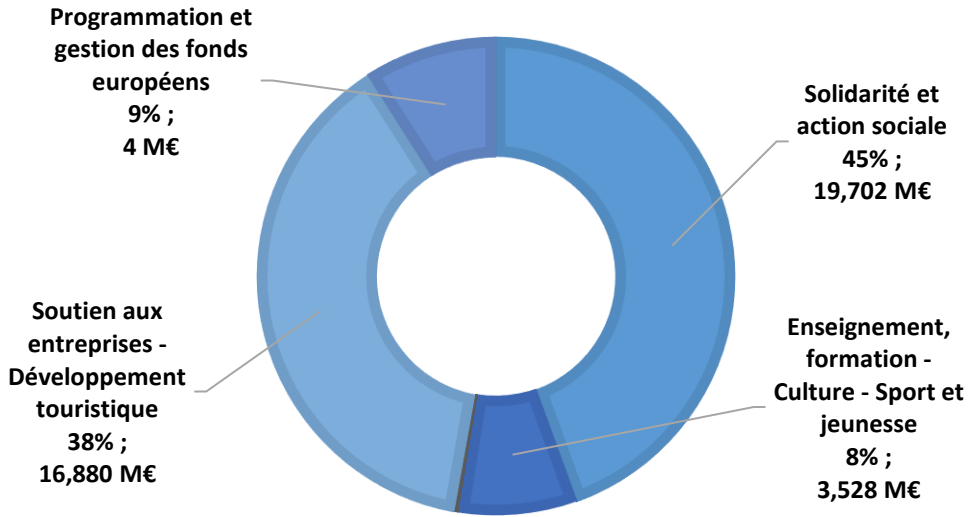
- Une mise en action quotidienne et opérationnelle pour répondre aux situations les plus graves : 44 mesures dans le volet « Salvezza » de court et moyen terme pour amortir les effets immédiats de la crise dès la fin de l'année 2020 et le début de 2021. Un volet « Rilanciu » en préparation pour accompagner le rebond de l'activité après la crise et la transformation des réponses institutionnelles à long terme. Ces deux volets tiendront compte des opportunités de financement, tant nationales (France Relance, CPER, PTIC) qu'européennes (REACT) ;

- La sollicitation de l'Etat, à travers ses compétences régaliennes, pour obtenir une reconnaissance de la spécificité de la situation que connaît la Corse, notamment à l'égard des charges fiscales et sociales, pour un montant de contreparties évalué à plus de 300 M€.

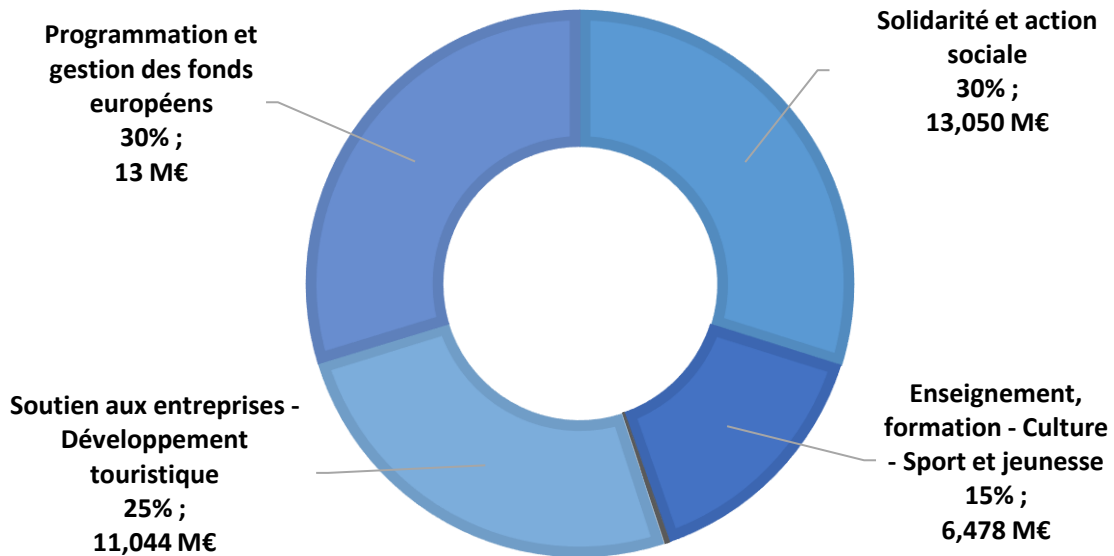
Sur le Budget 2021, 43,872 M€ en AP et 44,608 M€ en CP sont d'ores et déjà positionnés.

Crédits de paiement : BP 2021 1,234 Milliard d'euros / Plan de relance 44,608 Millions d'euros.
Autorisations de paiement : BP 2021 883,821 Millions d'euros / Plan de relance 43,872 Millions d'euros.

CRÉDITS DE PAIEMENT - PLAN DE RELANCE



AP/AE - PLAN DE RELANCE



Axe D. La contribution d'une administration innovante

- Mesure 4.8 Expérimentation autour du télétravail (étude ARACT).
- Mesure 4.9 Promouvoir le dispositif.
- Mesure 5.7 Soutien aux espaces de médiation numériques insulaires.

Axe I. Construire une société des solidarités

Affaires sociales et sanitaires

- Mesure 5.2 Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux pour diminuer les situations de non-recours.
- Mesure 5.3 Lutter contre la précarité alimentaire grâce à des politiques de détection puis d'accompagnement des foyers en situation de précarité.
- Mesure 5.4 Créer une nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA.
- Mesure 5.5 Lutter contre la précarité des jeunes.
- Mesure 5.6 Soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique pour une relance inclusive.

Axe II. Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Education, enseignement, formation, langue Corse

- Mesure 4.1 Accompagner la création d'emploi sur les territoires par l'expérimentation.
- Mesure 4.3 Développer des contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires.
- Mesure 4.5 Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité.
- Mesure 4.6 Renforcer le repérage et l'accompagnement des décrocheurs vers des formations qualifiantes.
- Mesure 5.9 Contribuer à la résiliences des étudiants les plus précaires.

Axe III. Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

- Mesure 1.8 Plan d'aide à la petite pêche côtière
Financement des armateurs « petits métiers » dont les dossiers déposés auprès des services de l'État au titre de l'article 33 du FEAMP ou du Fonds National de Solidarité n'ont pas été retenus ou encore ceux qui n'en n'ont pas déposé à ce titre.

Axe VI. Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Plan de relance Salvezza e Rilanciù

- Mesure 1.1 Fonds Salvezza – Sulidarità : refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées : mise en place d'une aide forfaitaire.
- Mesure 1.2 Optimisation du fonds Sustegnu.
- Mesure 2.1 Corsican business act.

Le soutien aux entreprises

- Mesure 1.5 Renforcer le haut de bilan des entreprises (prêts participatifs).
- Mesure 1.7 Aide au financement des frais de procédure collective.
- Mesure 2.7 Mesure de soutien territorial au commerce connecté.
- Mesure 4.7 Bonification du dispositif aide à l'emploi à destination des publics en difficulté.

Le développement touristique

- Mesure 1.6 Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique.
- Mesure 2.4 Promotion destination Corse et campagne communication 2021-2021.
- Mesure 4.2 Favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières du tourisme et de la culture.

Axe VII. Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

REACT UE

L'objectif de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin : tourisme, santé, culture, aide aux entreprises, à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.

AXE 0 - LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION INNOVANTE

Politique - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

150 000 € d'autorisations d'engagement / **348 000 €** de crédits de fonctionnement

Mesure 4.8 Expérimentation autour du télétravail (étude ARACT).

Mesure 4.9 Promouvoir le dispositif.

Mesure 5.7 Soutien aux espaces de médiation numériques insulaires.

AXE I - CONSTRUIRE UNE SOCIETE DES SOLIDARITES

Politiques - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion / Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

6,3 M€ d'autorisations de programme / **9,576 M€** de crédits d'investissement

6,750 M€ d'autorisations d'engagement / **10,126 M€** de crédits de fonctionnement

- Financement des chantiers d'insertion et mise en place de conventions triennales afin de sécuriser juridiquement les chantiers.
- RSA : financement du surcoût lié au paiement de l'allocation et à l'insertion de 1200 bénéficiaires.
- Action sanitaire et sociale : soutien aux initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Médico-social : poursuite du travail engagé pour positionner la Corse comme territoire d'expérimentation.

AXE II - FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Politiques - Enseignement et formation / la culture / sport et jeunesse

0,069 M€ d'autorisations de programme / **0,069 M€** de crédits d'investissement

6,409 M€ d'autorisations d'engagement / **3,459 M€** de crédits de fonctionnement

- Mise en place d'actions destinées à sécuriser l'emploi des salariés dans le cadre notamment de la situation économique engendrée par la crise sanitaire.
- Accompagner le développement des filières porteuses.
- Mise en place d'actions en faveur des centres de formation d'apprentis.
- Mise en place d'actions adaptées aux besoins des publics et des territoires, articulation avec le PRIC.
- Développement d'outils de formation à distance.

AXE III - FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Politique - La protection de l'environnement et des biodiversités

0,150 M€ d'autorisations d'engagement / **0,150 M€** de crédits de fonctionnement

Financement des armateurs « petits métiers » dont les dossiers déposés auprès des services de l'État au titre de l'article 33 du FEAMP ou du Fonds National de Solidarité n'ont pas été retenus ou encore ceux qui n'en n'ont pas déposé à ce titre.

AXE VI - IMPULSER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

Politiques - Le soutien aux entreprises / le développement touristique

8,750 M€ d'autorisations de programme / **14,70 M€** de crédits d'investissement
2,294 M€ d'autorisations d'engagement / **2,180 M€** de crédits de fonctionnement

Plan de relance « Salvezza e Rilanciu » géré 8,5 M€

Soutien aux entreprises

Mesure 1.1 plan « Salvezza » - Fonds Salvezza - Sulidarità (5,5 M€) : refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées : mise en place d'une aide forfaitaire de 3 000 € maximum dont 1 000 € au titre du loyer.

Mesure 1.7 Aide au financement des procédures amiables et collectives.

Mesure 2.1 « Salvezza » - Corsican Business Act (25 000 €) : accroître la visibilité de la commande de la CdC, des Agences, Offices et Satellites. Faciliter un meilleur accès des entreprises à la commande publique. Connaitre, informer et former les entreprises. Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la mise en opérationnalité, en collaboration avec la Direction de la Commande Publique, notamment formations, de rencontres et de communication.

Mesure 2.3 « Rilanciu » : élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Économiquement Responsable (SPASER) (25 000 €).

Mesure 4.7 Bonifier les dispositifs d'aide à l'emploi à destination des publics en difficulté.

Le développement touristique

- Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique, en cohérence avec la feuille de route du tourisme votée en Assemblée de Corse en avril 2018 à hauteur de 6 millions d'euros.
- La création d'une « foncière tourisme » (étude en cours).
- L'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie et des moyens propres d'Atout France. La concrétisation de ces projets s'appuiera ensuite sur des financements ATC, CdC, CPER, PTIC et Européens.
- La montée en compétences et la sécurisation des parcours professionnels des saisonniers en collaboration avec la DIRRECTE et la CdC.
- La régulation de la location touristique meublée.
- L'accompagnement des acteurs du tourisme vers une transition écologique avec un premier fonds de relance tourisme durable.
- Une meilleure intégration de la chaîne de valeur touristique.
- La création d'un dispositif de formation initiale à destination des jeunes et la mise en œuvre de formations professionnelles pour les salariés du tourisme.

AXE VII - FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MEDITERRANEEN ET EUROPEEN

Politique - La programmation et la gestion des fonds européens

13 M€ d'autorisations de programme / **4 M€** de crédits d'investissement

REACT UE

L'objectif de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin : tourisme, santé, culture, aide aux entreprises, à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.

Partie A – Le cadre budgétaire

1 - Les grands équilibres du budget primitif 2021

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	357 952 730	169 917 680	527 870 410	224 033 642	303 836 768	527 870 410
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	953 827 701	273 754 921	1 227 582 622	1 087 746 789	139 835 833	1 227 582 622
TOTAL BUDGET	1 311 780 431	443 672 601	1 755 453 032	1 311 780 431	443 672 601	1 755 453 032

Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,755 Md €, en augmentation de 1,30 %, soit 22,6 M€ par rapport au BP 2020 (pour mémoire 1,733 Md€).

Les opérations réelles s'établissent à 1,312 M€, soit une évolution de 1,71 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,290 Mds €).

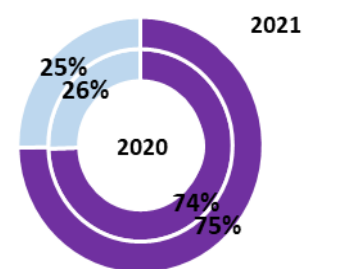
Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (15 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (amortissements (337,150 M€) + virement de section (91,522 M€)), sont stables + 0,11 % par rapport aux inscriptions du BP 2020.

Les trois quarts des dépenses réelles impactent la section de fonctionnement caractérisant le budget d'une Collectivité spécifique, cumulant les missions d'une région et de deux départements. Avec un montant de 953,828 M€, elles sont en hausse de 1,73 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 937,595 M€).

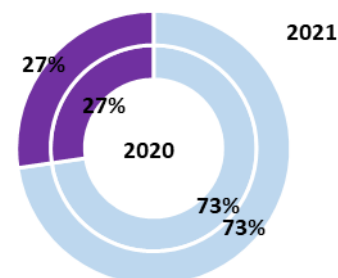
Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 357,953 M€, soit une variation de + 1,67 % par rapport au BP 2020 (PM : 352,076 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement, impactées par les effets de la crise sanitaire présentent une diminution de 1,17 % par rapport au BP 2020.

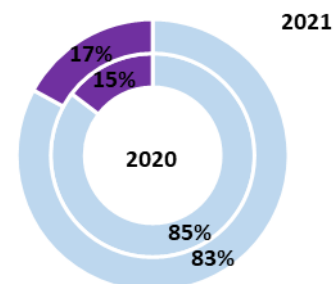
En investissement, les recettes réelles connaissent une progression de 18,49 % par rapport à l'exercice précédent, avec un montant 224,034 M€ contre 189,078 M€ au BP 2020. Cette hausse résulte de l'augmentation importante de l'emprunt d'équilibre qui s'établit à 130,232 M€ (PM : 96,332 M€ au BP 2020), conséquence de la baisse prévisionnelle des recettes fiscales liée à l'activité économique et aggravée par la perte de garantie sur les fonds de péréquation (8 M€). Cette dernière avait été négociée par les élus insulaires en période de pré-fusion avec clause de revoyure mais n'a pas été reconduite en loi de finances 2021 malgré les alertes et sollicitations formulées par la Collectivité de Corse.



■ Opérations réelles ■ Opérations d'ordre

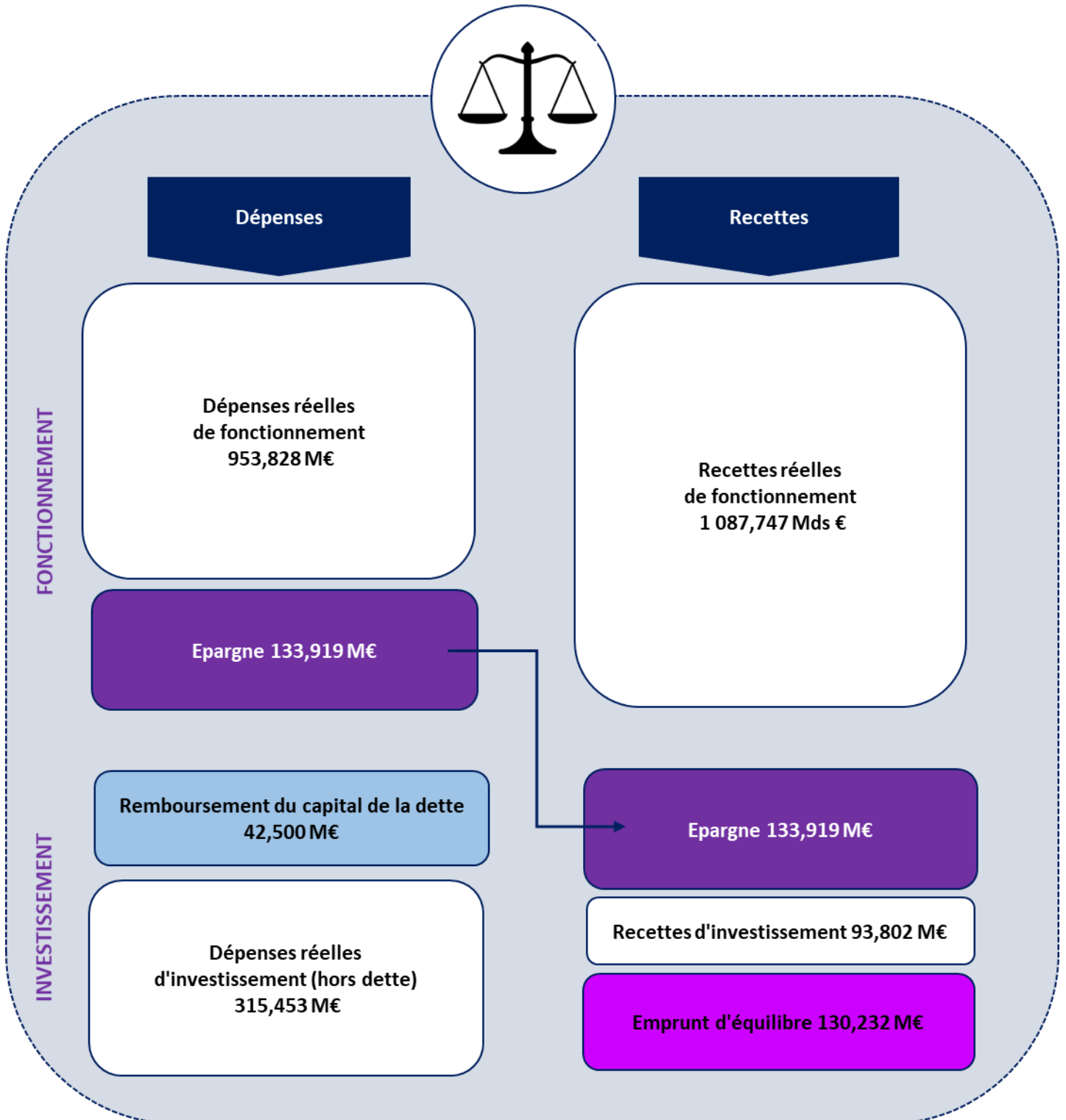


■ Fonctionnement ■ Investissement



■ Fonctionnement ■ Investissement

L'équilibre réel du budget primitif 2021 :



Soldes intermédiaires de gestion			
	BP 2020	BP 2021	Evol n-1
Produits services et des domaines - 70	3 684 166	2 547 666	-30,85%
Impôts et taxes - 73 et 731	686 142 269	666 006 860	-2,93%
Dotations et participations - 74	335 610 250	343 628 965	2,39%
Autres produits de gestion courante - 75	9 439 500	9 934 214	5,24%
Recettes sociales - 015 016 et 017	55 682 787	53 731 744	-3,50%
Atténuation de charges - 013		225 000	
Total recettes gestion courante (1)	1 090 558 972	1 076 074 449	-1,33%
Charges à caractère général - 011	89 206 880	92 324 766	3,50%
Charges de personnel - 012	212 776 920	217 994 489	2,45%
Autres charges de gestion courante - 065 et 6586	491 127 069	492 587 746	0,30%
Social - 015 016 et 017	106 297 660	115 756 900	8,90%
Atténuation de produits - 014	12 334 286	11 200 000	-9,20%
Total dépenses gestion courante (2)	911 742 815	929 863 901	1,99%
Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)	178 816 157	146 210 548	-18,23%
Produits financiers - 76	7 995 195	7 995 195	0,00%
Charges financières - 66	22 400 001	23 000 000	2,68%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)			
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	75 000	323 000	330,67%
Epargne brute	164 336 351	130 882 743	-20,36%
Taux épargne brute	15,07%	12,16%	-19,28%
Amortissement capital de la dette	34 679 000	42 500 000	22,55%
Epargne nette	129 657 351	88 382 743	-31,83%
Capacité de désendettement	4,82	6,72	39,61%

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. D'une manière générale, les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement. L'année 2021 est une année atypique, à replacer dans une conjoncture exceptionnelle, qui cumule une baisse des recettes de plus de 20 M€ et le financement de charges nouvelles induites par la crise (augmentation du budget social) ou nécessaires au financement du plan Salvezza e Rilanciu adopté par l'Assemblée de Corse.

L'épargne brute s'établit à **130,883 M€**, contre 164,336 M€ en 2020. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **146,211 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget 2021, le taux d'épargne prévisionnel s'établit à **12,16 %**.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2021 est de **6,72 années**, le montant du capital restant dû au 31/12/2020 étant largement impacté par la renégociation des emprunts structurés (48,243 M€ d'IRA), conformément au choix fait par la collectivité d'assumer sur deux années une baisse de ce ratio. Celui-ci reste très loin du seuil d'alerte fixé à 9 ans par la loi pour la CdC.

L'épargne nette s'établit à **88,383 M€**. Il s'agit du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Aussi, l'analyse sur l'épargne affichée en baisse est la conséquence du choix stratégique exposé dans les orientations budgétaires de faire face à la crise et de financer les mesures de soutien au territoire. Il est à noter que ces indicateurs qui ne sont à ce stade que prévisionnels, l'analyse financière se faisant au niveau des compte administratif sur la base d'une exécution réelle, restent au-dessus des seuils d'alerte.

Malgré une structure financière fortement impactée par les aléas budgétaires intégrés depuis 2016 (financement, négociation, sortie de emprunts toxiques de l'ex CTC / financement des arriérés de paiement révélés en 2016 et confirmés par la CRC / absorption de l'impact de la fusion / financement de la neutralisation des emprunts toxiques de l'ex CD di u Cismonte), la gestion réalisée, traduite à travers le CA 2019, permet d'absorber cette nouvelle crise.

La structure du financement des investissements, bien qu'impactée par la baisse de l'épargne nette, est composée à 60% par l'autofinancement et les ressources propres (FCTVA et cofinancements).

Malgré une situation financière dégradée par la baisse des recettes de fonctionnement, essentiellement liée à la fin de garantie obtenue en loi de finances 2018 sur les fonds de péréquation départementaux et à l'impact de la crise sanitaire sur la taxe transport, la collectivité a fait le choix de contribuer à la relance économique et sociale de l'île en maintenant des niveaux de dépense élevés.

2 – Les ressources de la Collectivité de Corse

Le projet de budget primitif pour 2021 présente un montant de recettes de 1,755 Md€ en augmentation de 1,30 %, soit +21 M€ par rapport à 2020 (1,732 Md€).

RECETTES	Réelles	Ordre	Total
Investissement	93 801 278	303 836 768	397 638 046
Dont Virement de section		92 022 434	92 022 434
Emprunt	130 232 364		130 232 364
Total Investissement	224 033 642	303 836 768	527 870 410
Total Fonctionnement	1 087 746 789	139 835 833	1 227 582 622
Total général	1 311 780 431	443 672 601	1 755 453 032

Les recettes réelles s'établissent à **1,312 Md€**, en augmentation de **1,7 %** (+21,6 M€) par rapport à 2020 (1,289 Md€) :

- **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de **1,088 Md€** sont en baisse de **1,17 %** par rapport à 2020 (1,100 Md€) ;
- **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **224,034 M€**, soit une hausse de **+18,4 %** par rapport à 2020 (+34,455 M€).

Ventilation des recettes réelles



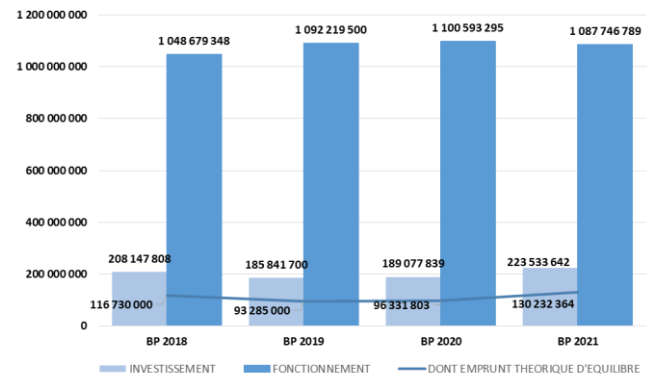
Répartition des recettes réelles totales



Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à **130,232 M€** lequel représente 9,93 % des recettes réelles totales (+35 M€ par rapport à 2020 : 96,332 M€).

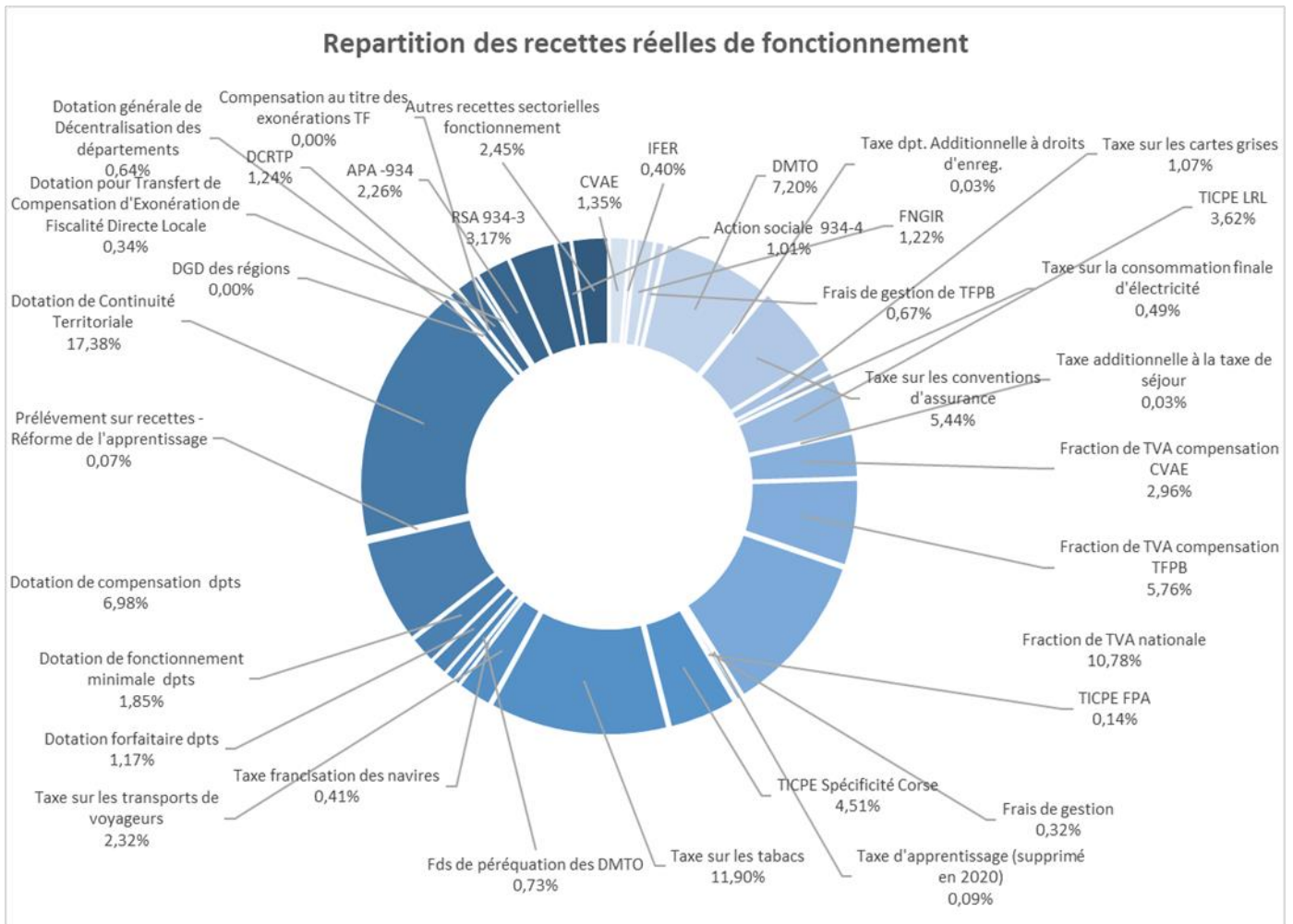
L'évolution des recettes inscrites aux BP sur la période 2018-2021 montre une baisse des recettes de fonctionnement. Elles reviennent à un niveau inférieur à celui inscrit au BP 2019.

Evolution des recettes réelles inscrites au BP sur la période 2018-2021



Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt et reprises sur provisions :

Recettes réelles (Hors emprunt & reprise de provisions) en €				
	BP 2020	BP 2021	evol 2021/2020 en M€	evolution % 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Fiscalité directe 940	132 988 938	39 155 860	- 93 833 078	-70,56%
TFPB	58 168 716		- 58 168 716	-100,00%
CVAE	45 780 000	14 500 000	- 31 280 000	-68,33%
IFER	4 284 000	4 300 000	16 000	
FNGIR	13 119 860	13 119 860	-	
Fonds péréq. CVAE	457 980		- 457 980	
Frais de gestion de TFPB	11 178 382	7 236 000	- 3 942 382	-35,27%
Fiscalité indirecte 941	548 044 331	621 992 000	73 947 669	13,49%
Fiscalité indirecte générale	314 890 443	402 347 000	87 456 557	27,77%
DMTO	79 040 598	77 500 000	- 1 540 598	-1,95%
Taxe dpt. Additionnelle à droits d'enreg.		370 000	370 000	0,00%
Taxe d'aménagement part dptale	112 373		- 112 373	0,00%
Taxe sur les conventions d'assurance	59 795 012	58 500 000	- 1 295 012	-2,17%
Taxe sur les cartes grises	12 402 291	11 500 000	- 902 291	-7,28%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 770 500	5 300 000	529 500	11,10%
TICPE LRL	40 841 317	39 000 000	- 1 841 317	-4,51%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	527 800	305 000	- 222 800	-42,21%
Fraction de TVA compensation CVAE		31 872 000	31 872 000	
Fraction de TVA compensation TFPB		62 000 000	62 000 000	
Fraction de TVA nationale	117 400 552	116 000 000	- 1 400 552	-1,19%
Apprentissage	6 447 719	5 845 000	- 602 719	-9,35%
Taxe d'apprentissage (supprimé en 2020)	-	945 000	945 000	
Frais de gestion	3 457 129	3 430 000	- 27 129	-0,78%
TICPE FPA	1 468 244	1 470 000	1 756	0,12%
Compensation réforme de la taxe apprentissage	1 522 346		- 1 522 346	-100,00%
Spécificité Corse	215 479 737	205 900 000	- 9 579 737	-4,45%
TICPE Spécificité Corse	59 664 523	48 500 000	- 11 164 523	-18,71%
Taxe sur les tabacs	115 408 099	128 000 000	12 591 901	10,91%
Taxe sur les transports de voyageurs	35 947 115	25 000 000	- 10 947 115	-30,45%
Taxe francisation des navires	4 460 000	4 400 000	- 60 000	-1,35%
Fonds de péréquation 941	11 226 432	7 900 000	- 3 326 432	-29,63%
Fds de péréquation des DMTO	11 226 432	7 900 000	- 3 326 432	-29,63%
Sous total Fiscalité (940 / 941)	681 033 269	661 147 860	- 19 885 409	-2,92%
Dotation et attribution de l'Etat (hors social) 942	318 926 083	319 256 295	330 212	0,10%
Dotation forfaitaire dpts	12 531 066	12 621 911	90 845	0,72%
Dotation de fonctionnement minimale dpts	19 858 920	19 858 920	-	0,00%
Dotation de compensation dpts	75 161 348	75 161 348	-	0,00%
Prélèvement sur recettes - Réforme de l'apprentissage		704 000	704 000	
Dotation de Continuité Territoriale	186 999 159	186 999 159	-	0,00%
DGD des régions	50 228	50 228	-	0,00%
Dotation générale de Décentralisation des départements	6 890 483	6 890 483	-	0,00%
Compensation au titre des exonérations TF	42 635	40 246	- 2 389	-5,60%
DCRTP	13 406 000	13 300 000	- 106 000	-0,79%
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	3 986 244	3 630 000	- 356 244	-8,94%
Fonds de soutien aux emprunts structurés 943	7 995 195	7 995 195	-	0,00%
Social (934/934-3/934-4)	67 289 287	69 298 084	2 008 797	2,99%
APA -934	25 270 000	24 342 900	- 927 100	-3,7%
RSA 934-3	34 903 787	34 061 744	- 842 043	
Action sociale 934-4	7 115 500	10 893 440	3 777 940	53,09%
Excédent OTC (938)				
Autres recettes sectorielles fonctionnement	23 310 333	26 372 210	3 061 877	13,14%
Sous total Recettes sectorielles fonctionnement	90 599 620	95 670 294	5 070 674	5,60%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	1 098 554 167	1 084 069 644	- 14 484 523	-1,32%
SECTION D'INVESTISSEMENT				
FCTVA (922)	21 500 000	20 000 000	- 1 500 000	-6,98%
Dotation Globale Equipement (922)	605 000		- 605 000	-100,00%
Dotation de soutien à l'investissement des départements (922)	799 000	2 330 000	1 531 000	191,61%
Sous total Recettes propres d'investissement	23 104 000	22 330 000	- 774 000	-3,35%
Sous total Recettes sectorielles Investissement	69 642 036	71 471 278	1 829 242	2,63%
Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt	92 746 036	93 801 278	1 055 242	1,14%
TOTAL fonctionnement + investissement (hors reprise provisions & emprunt d'équilibre)	1 191 300 203	1 177 870 922	- 13 429 281	-1,13%



2 - 1. Les recettes de fonctionnement : une baisse globale de 14,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprises sur provisions) sont estimées, sur une base prudentielle à 1,084 Md€. Elles affichent une baisse de -1,32 % par rapport à 2020 soit -14,48M€ (PM 2020 : 1,098 Md€). Au-delà du comparatif avec le BP 2020, les prévisions de recettes pour 2021 sont en recul de 2,91 % (-32,4 M€) par rapport à l'encaissé 2019 (1,116 Md€) venant ainsi annuler la dynamique des recettes fiscales des différentes perspectives financières qui ont été élaborées sur la période 2019-2022.

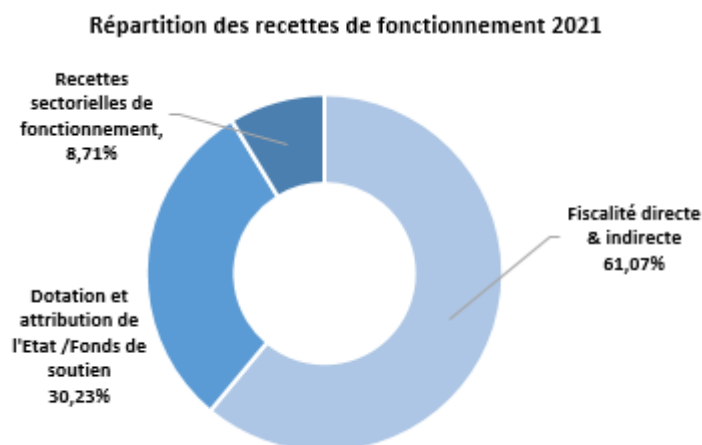
Pour rappel la trajectoire budgétaire élaborée en 2020 pour la période 2020-2022 affichait des prévisions de recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,096 Md€ pour 2021 et 1,107 Md€ pour 2022.

Concernant les recettes de fonctionnement, le BP 2021 est marqué par :

- Une perte de recettes fiscales de l'ordre de 19,8 M€ due en partie à la crise sanitaire,
- Une structure des recettes modifiée par l'attribution de deux nouvelles fractions de TVA en remplacement de la part régionale de la CVAE et de la TFPB : +93,8 M€,
- La fin de garantie des fonds de péréquation départementaux obtenue pour 3 ans à la création de la collectivité unique et non renouvelée par le gouvernement pour 2021 : -8 M€,
- Une stabilité des dotations de l'Etat,
- Une augmentation de 5,4 % par rapport à 2020 des recettes sectorielles : +5 M€.

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 3 catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte – locale ou nationale reversée /chapitres 940-941) avec un volume de **661,148 M€**, présente une baisse de 2,92 % par rapport au BP 2020 qui pour mémoire proposait un montant de 681,033 M€,
- **Les dotations et participations** (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de **327,751 M€** sont sensiblement en retrait par rapport au BP 2020 de -0,1 % (329,921 M€),
- **Les recettes sectorielles de fonctionnement**, y compris les recettes sociales (fonds APA et PCH, TICPE RSA, ...), pour **95,445 M€** en augmentation de 5,4 % par rapport au BP 2020 (90,670 M€).



Par rapport à 2020, leur structure n'évolue qu'à la marge. La fiscalité représente 61,07 % du total, les dotations 30,23 % et les recettes sectorielles 8,71 %.

2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse : des ressources en baisse de 19,9 M€

Comme pour la majeure partie des collectivités locales, la crise sanitaire est venue fortement impacter les ressources de la Collectivité de Corse et notamment ses recettes fiscales directement liées à l'activité économique. Les produits de fiscalité (directe et indirecte), estimés à 661,148 M€ pour 2021 représentent 61,7 % des recettes de fonctionnement.

L'évolution des recettes issues de la fiscalité entre le BP 2020 et le BP 2021 affichent une baisse de 19,8 M€ (-2,9 %) qui concerne notamment les taxes spécifiques corse (-9,6 M€) mais aussi la perte de garantie des fonds de péréquation départementaux (8 M€). On constate également la bascule opérée par le changement de périmètre règlementaire de deux nouveaux transferts de fraction de TVA (TFPB & CVAE Région). Cette bascule de recette de CVAE qui était assise sur une dynamique régionale, vers une nouvelle fraction de TVA sera ainsi corrélée à une dynamique nationale ignorant ainsi les dynamiques démographiques et économiques de l'île.

Evolution des recettes fiscales 2019-2021				
	CA 2019	BP 2020	BP 2021	evol 2021/2020 en M€
Fiscalité directe 940	130 226 256	132 988 938	39 155 860	-93 833 078
Fiscalité indirecte 941	550 170 990	548 044 331	621 992 000	73 947 669
Fiscalité indirecte générale	306 111 709	314 890 443	402 347 000	87 456 557
Apprentissage	15 952 985	6 447 719	5 845 000	-602 719
Spécificité Corse	217 421 017	215 479 737	205 900 000	-9 579 737
Fonds de péréquation 941	10 685 279	11 226 432	7 900 000	-3 326 432
Total Fiscalité (940 / 941)	680 397 246	681 033 269	661 147 860	-19 885 409

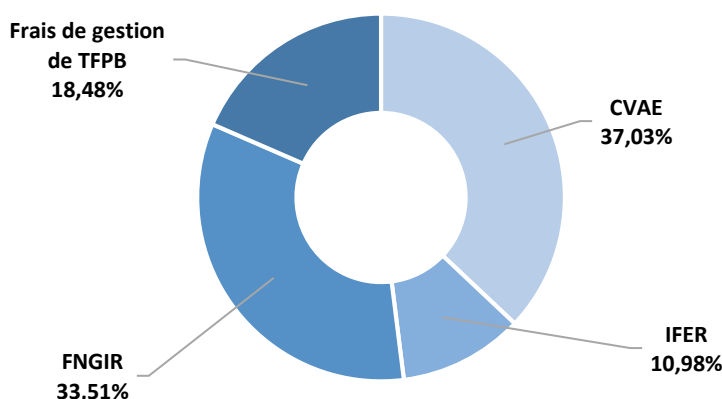
a) Une fiscalité directe qui change de périmètre (Chapitre 940) : 39,156 M€

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 39,156 M€ soit une baisse de 71 % (93,8 M€) par rapport à 2020. Cette baisse étant essentiellement dû à un changement de périmètre instauré par les évolutions législatives introduites à la fois par les lois de finances 2020 et 2021 ont acté des changements importants concernant le produit de la fiscalité directe :

- Le transfert aux communes le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) acté par la loi de finances pour 2020 en guise de dédommagement de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales prend effet à partir du 1er janvier 2021. En contrepartie, la Collectivité de Corse percevra une fraction de TVA nationale sur la base d'un montant égal au produit perçu en 2020 ;
- L'accord de partenariat Etat-Régions conclu le 28 septembre 2020 prévoit une substitution intégrale de cette part régionale de CVAE par une fraction équivalente de TVA ainsi qu'une garantie quant à l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme national d'évolution de cet impôt à partir de 2022. La loi de finances pour 2021 a acté le transfert de la part régionale de la Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Suites à ces réformes, la fiscalité directes se répartie désormais au travers de 3 impôts et fonds de péréquation :

Répartition des produits de la fiscalité directe



➤ Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) : +0,4 %

L'IFER est une ressource fiscale de substitution à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010. Elle est calculée sur la base d'une assiette locale, mais les tarifs sont nationaux permettant à la Collectivité de percevoir tout ou partie des composantes assises sur la production électrique, les télécoms, les transports ferroviaires. **Les estimations nationales définies en loi de finances pour 2021, mais également sur la base de l'évolution 2019-2020 soit +1 %, portent ainsi le produit 2021 à 4,3 M€ (PM : BP 2020 : 4,28 M€).**

➤ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : -48 %

Cet impôt assis sur la valeur ajoutée des entreprises établies en Corse présente structurellement une certaine volatilité indexée sur l'activité des entreprises. Jusqu'en 2020, la Collectivité de Corse percevait 73,5 % du produit de cette recette (50 % en tant que région et 23,5 % en tant que département), les 26,5 % restants revenant au bloc communal. La loi de finances pour 2021 a acté la suppression de la part régionale de la CVAE, soit une division par 2 de l'impôt payé par les entreprises, et sa compensation par une nouvelle fraction de TVA destinée à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les recettes CVAE des régions au titre 2021 (encaissé 2020). Cependant, la Collectivité de Corse au titre des ex-départements continue à percevoir la part départementale de la CVAE qui n'a pas fait l'objet de compensation par la loi de finances pour

2021. Le montant inscrit au BP 2021 concernant la CVAE est donc en baisse de 68 % par rapport au BP 2020 (PM : 45,780 M€). Cette baisse est compensée par une fraction de TVA de l'ordre 32 M€. Au regard des estimations, **la part départementale de la CVAE qui est proposée au BP 2021 est de 14,5 M€.**

➤ **Fonds de Péréquation : la fin de la garantie spécifique sur les fonds de péréquation départementaux**

En 2018, lors de la création de la Collectivité unique, la fusion des deux départements a généré une perte de l'ordre de 7 M€. A ce titre, la Collectivité avait obtenu de l'Etat dans le cadre de la loi de finances pour 2018 une garantie de 3 ans (2018-2019-2020) selon laquelle elle ne cotiserait pas davantage et ne recevrait pas moins qu'en 2017 en proportion de l'enveloppe nationale de chacun des 3 fonds de péréquation. La loi de finances 2021 a décidé de ne pas prolonger cette garantie, et ceci, malgré les échanges de l'Exécutif avec le gouvernement.

Cette non-reconduction du dispositif de garantie au titre des fonds de péréquation départementaux vient donc s'ajouter à la baisse des ressources fiscales pour 2021. Cette perte de garantie pour 2021 est évaluée à environ 8 M€. Elle vient donc impacter les fonds de péréquation de la CVAE (-0,5 M€), le fonds de péréquation des DMTO (-3,5 M€) et les frais de gestion de la TFPB (-3,5 M€).

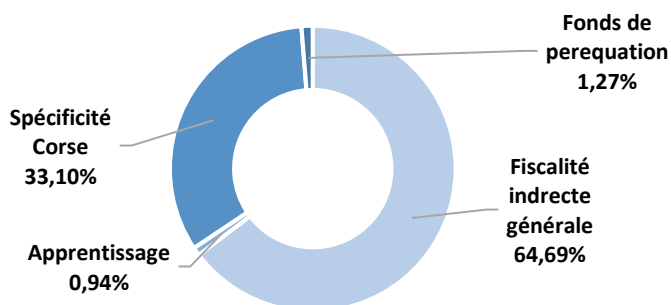
b) Une fiscalité indirecte avec une augmentation majeure de la fraction de TVA (Chapitre 941) : 621,992 M€

La part des impôts indirects représente près de 94 % des recettes issues de la fiscalité de la Collectivité et 57 % des recettes totales de fonctionnement. Avec un montant estimé à 621,692 M€, elle est en augmentation de 13,5 % par rapport au BP 2020 (548,246 M€). Cette augmentation (qui vient compenser à la baisse du chapitre 940) est due en grande partie à un changement de périmètre intervenu en 2021 notamment avec le transfert de nouvelles fractions de TVA pour la TFPB (62 M€) et pour la part régionale de la CVAE (31,8 M€).

La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement 4 types de taxes :

- La Fiscalité indirecte générale représente un produit d'environ 402,3 M€ pour 2021. Elle comprend à la fois :
 - des taxes d'assiette locale de droits commun (droits de mutation, cartes grises, taxe sur l'électricité certaines portions de TICPE, ...)
 - des taxes indexées sur des reversements d'un produit national (certaines portions de TICPE, taxe sur les contrats d'assurance, fraction de TVA, ...).
- Les taxes spécifiques à la Corse : 205,9 M€ soit 33,1 %. Taxe sur les tabacs, Taxe sur les transports de passagers, Taxe de francisation des navires, TICPE spécifique Corse) ;
- L'apprentissage et les fonds de péréquation : 13,745 M€ : les ressources fiscales résiduelles apprentissage sont de la TICPE.

Répartition des recettes issues de la fiscalité indirecte



Les principales taxes et/ou celles enregistrant des évolutions marquantes sont détaillées ci-après :

→ **La Fiscalité indirecte générale : Taxes d'assiette locale de droit commun**

➤ **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 77,5M€ :**

Les DMTO s'appliquent aux ventes de biens immobiliers de plus de 5 ans. Après une évolution importante depuis plusieurs années, ils ont connu un net ralentissement en 2020 notamment dû à l'arrêt des transactions immobilières pendant la période de confinement, soit une baisse de 8 % par rapport au montant prévu au BP 2020 (PM 79 M€). Compte tenu des incertitudes sur le volume des transactions et du niveau des prix, une hypothèse de croissance prudente sur la base des montant encaissés en 2019 est considérée au BP 2021 **soit 77,5 M€ soit une baisse de 1,9 %** par rapport au BP 2020 (79,5 M€).

➤ **Taxe sur les cartes grises : 11,5 M€ :**

Le niveau des recettes de la taxe sur les cartes grises a été largement affecté en 2020 par la crise sanitaire et économique (fermeture des commerces de vente automobile pendant les périodes de confinement) affichant une baisse d'environ - 21 % par rapport au BP 2020. Une hypothèse de rattrapage de 20 % par rapport au niveau des recettes 2020 (9,7 M€) est prise en compte pour le BP 2021. **Cette hypothèse prudente conduit à estimer une recette de 11,5 M€ pour 2021**, soit à un niveau encore dégradé par rapport au BP 2020 (12,4 M€). La Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir décisionnel concernant le tarif du cheval vapeur pour la Corse. Fixé à 27 €, il est le plus bas au niveau national (moyenne nationale étant d'environ 44 €). **Pour 2021, il est proposé de maintenir inchangé le tarif du cheval vapeur pour la Corse.**

Pour mémoire, la taxe relative aux permis de conduire a été supprimée par la loi de finances pour 2020.

➤ **TICPE LRL (Liberté Responsabilité Locale) : 39,5 M€ :**

Cette recette est une ressource importante pour toutes les régions. Elle a fait l'objet d'un transfert de l'Etat dans le cadre de la loi de 2024 relatives aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) et des lois « MAPTAM et NOTRe » destinées à financer les transferts de compétences aux régions. Pour 2021 et au regard des encaissements de 2020, le produit de cette taxe est en retrait de 4,5 % par rapport au BP 2020. **La prévision pour 2021 est de 39,5 M€** (PM 2020 : 40,8 M€).

La Corse reste la seule région à ne pas avoir pas activé la « TICPE Grenelle » pour lequel la CdC dispose d'un pouvoir de modulation sur le tarif de TICPE des consommations locales (prix sur l'essence & le gasoil).

→ **La Fiscalité indirecte générale : Des taxes indexées sur des reversements d'un produit national**

➤ **Fraction de TVA nationale : 209,8 M€ :**

Depuis 2018, la fraction de TVA a remplacé la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD) hors part de continuité territoriale. Indexée mécaniquement sur la croissance de la TVA nationale, elle a connu 2018-2019 une croissance comprise entre 2,5 et 3 % par an.

En 2020, le produit national a chuté de l'ordre de 10 %. Mais les régions ont bénéficié de la garantie législative selon laquelle la fraction de TVA ne pouvait tomber sous le niveau des dotations remplacées en valeur 2017 (108,2 M€ pour la Corse).

L'inscription des montants de fraction de TVA pour le BP 2021 prend en compte de nouvelle part de fraction de TVA acté par la loi de Finances pour 2021.

Désormais, la fraction de TVA à percevoir par la Collectivité en 2021 comporte trois "sous-fractions" :

- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de DGF régionale, supprimée en 2017 : elle représente pour 2021 environ **116 M€** indexés sur une estimation prudente de croissance inscrite en loi de finances ;
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la TFPB 2020 augmentée par des compensations d'exonérations et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 ;
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la part régionale de CVAE à partir de 2021 : environ **31,8 M€** (compensation à hauteur du montant de la part régionale de CVAE perçue en 2020). En 2021, le produit sera donc identique à celui perçu au titre de la CVAE 2020 avant d'évoluer. A partir de 2022, elle évoluera en fonction de la conjoncture économique (la dynamique de la TVA étant proche de celle du PIB national sur longue période).

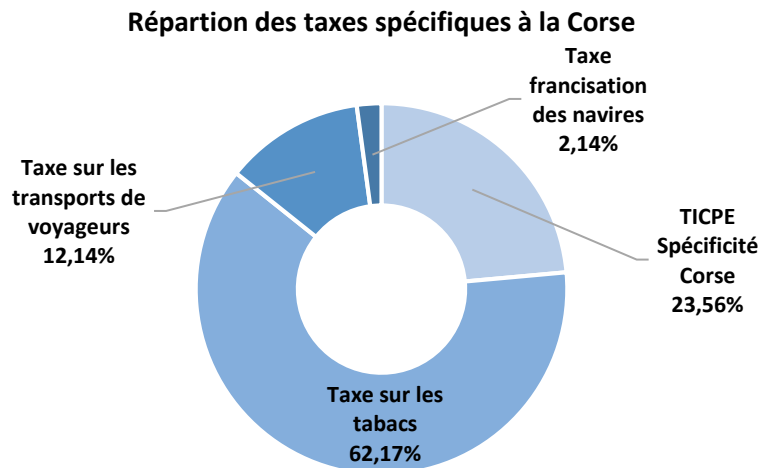
La fraction de TVA reversée inscrite pour 2021 passerait d'environ 117 M€ inscrit au BP 2020 à 212 M€, représentant ainsi environ 20 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Taxe sur les conventions d'assurance : 59,8 M€ :**

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats maladie, incendie, automobile aux départements en compensation de la décentralisation des années 2000 et de la suppression de la taxe professionnelle. Les taux sont donc nationaux. Le produit est relativement dynamique (autour de +3 %/an). L'inscription 2021 a été estimée en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire en 2020.

➔ **Les taxes spécifiques à la Corse :**

Elles sont au nombre de 4 et représentent environ 200 M€ pour 2021 soit 19 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ **Droits sur les tabacs : 128 M€ :**

Dans la continuité de ces dernières années, cette taxe montre un vif dynamisme en 2020. L'augmentation des prix du tabac en mars 2020, cumulée à l'impact de la crise sanitaire et notamment les deux périodes de confinement, ont engendré un accroissement du produit de la taxe perçue par la Collectivité de pratiquement 9 % (soit environ +10 M€ par rapport au BP 2020). Il est à noter que l'harmonisation progressive des tarifs avec ceux du Continent votée en loi de finances pour 2020, débutera progressivement en 2022 jusqu'en 2026. Pour 2021, une hypothèse de stabilité de la recette par rapport au niveau escompté en 2020 est considérée, soit 128 M€ en augmentation de 10,9 % par rapport au BP 2020.

➤ **Taxe sur les transports : 25 M€ :**

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse. Elle est calculée au taux de 4,57 €/déplacement. Le niveau des recettes de la taxe sur les transports aériens et maritimes de voyageurs a été affecté en 2020 par la crise sanitaire avec un niveau de recettes en retrait de 40 % (soit environ 14,6 M€) par rapport au réalisé 2019 (PM 35,5 M€). Compte tenu des perspectives annoncées pour 2021, une estimation prudente est effectuée en prévoyant une légère reprise par rapport à 2020. Cette hypothèse conduit à estimer une recette de 25 M€ pour 2021 soit à un niveau encore dégradé de 30 % par rapport au niveau "normatif" de 2019 (35,5 M€).

➤ **TICPE Spécificité Corse : 48,5 M€ :**

Cette taxe correspond à 29 % du produit total de TICPE levé en Corse (26 % au titre de l'ex CTC, 3 % au titre des ex-départements). Elle correspond à une mesure spécifiquement corse liée au statut spécial pour lequel la Collectivité de Corse n'a aucun pouvoir de taux sur cette fraction. Comme chaque année, l'évaluation de cette taxe pour 2021 est réalisée avec prudence compte tenu de la difficulté d'établir des prévisions stables. Le reversement par l'Etat étant effectué sous la forme d'acomptes assis sur le réalisé en N-1, le produit 2021 sera donc celui encaissé en 2020. Au regard des conséquences de la crise sanitaire et économique, la prévision sur cette taxe a été faite sur la base d'une baisse de 6 % par rapport à la prévision d'encaissement sur 2020, soit un montant **estimé de 48,5 M€** (PM : BP 59,6 M€).

➤ **Taxe de Francisation des navires : 4,4 M€ :**

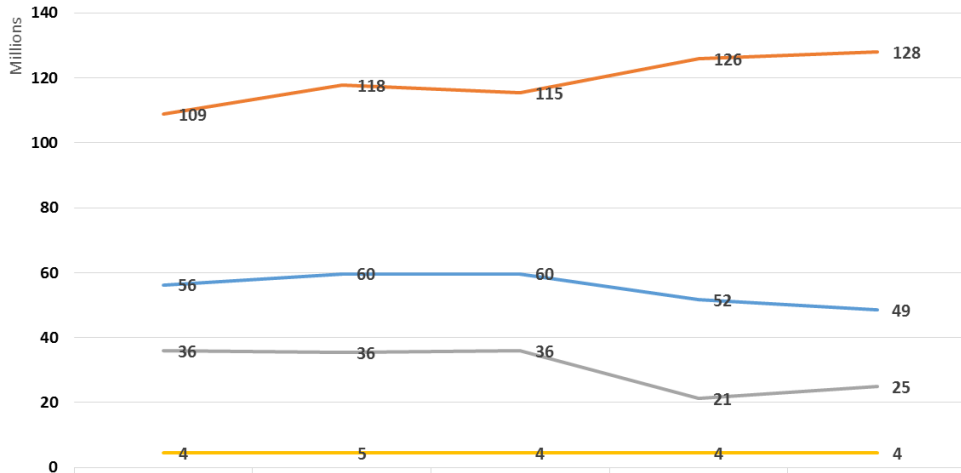
Le produit 2020 est reconduit sur la base du taux fixé à 70 % du tarif continental, pour un montant de **4,4 M€** (PM 2020 4,5 M€).

➤ **Focus sur l'évolution 2018-2021 des taxes Spécificité Corse**

L'évolution globale des taxes spécifiques Corse depuis sur la période 2018-2021 montre une baisse de recette de l'ordre de 11,5 M€ sur ces 4 taxes entre 2019 et 2021.

Le tableau et le graphique permet de constater que le prévisionnel 2021 pour ces 4 taxes est sensiblement identique au réalisé 2018. Au-delà des pertes de recettes, c'est la dynamique de ces taxes qui a été impactée étant toutefois amoindrie par la taxe sur les tabacs qui présente une évolution d'environ 20 M€ en trois ans.

Evolution sur la période 2018-2021 des 4 taxes spécifiques Corse



	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévision CA 2020	BP 2021
TICPE Spécificité Corse	56 260 667	59 664 510	59 664 523	51 696 496	48 500 000
Taxe sur les tabacs	108 783 202	117 682 828	115 408 099	125 799 239	128 000 000
Taxe sur les transports de voyageurs	35 947 115	35 507 133	35 947 115	21 311 193	25 000 000
Taxe francisation des navires	4 460 000	4 566 546	4 460 000	4 470 000	4 400 000

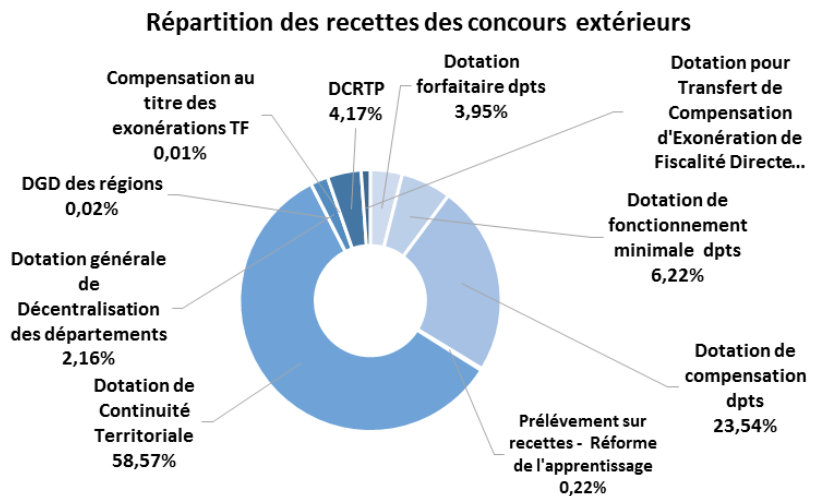
→ **L'apprentissage et les fonds de péréquation**

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé l'apprentissage en retirant aux Régions la majorité de leur compétence en matière d'apprentissage. Depuis 2020 la majorité des recettes relatives à cette compétence n'est plus reversée à la Collectivité de Corse. Quelques recettes sont toutefois encore existantes comme la compensation de la réforme de la taxe d'apprentissage, la TICPE FPA, et les frais de gestion apprentissage. L'inscription 2021 sur ces taxes est estimé à **5,8 M€** (PM 2020 : 6,47 M€)

Le fonds de péréquation est quant à lui également impacté par la perte de garantie des fonds départementaux. Le produit 2021 est estimé à 7,9 M€ (PM 2020 : 11,2 M€)

2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2020 : 319,292 M€

Le bloc des dotations et attributions (hors volet social ici) n'évolue pas en 2021 : +0,01 % de BP à BP.



➤ **Dotation globale de fonctionnement (DGF) départementale : 107,662 M€ :**

La DGF des ex-départements comprend 3 fractions (une dotation forfaitaire, une dotation de compensation, une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale »). Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas significativement (+0,09 M€).

➤ **Dotation de continuité territoriale (DCT) : 186,999 M€ :**

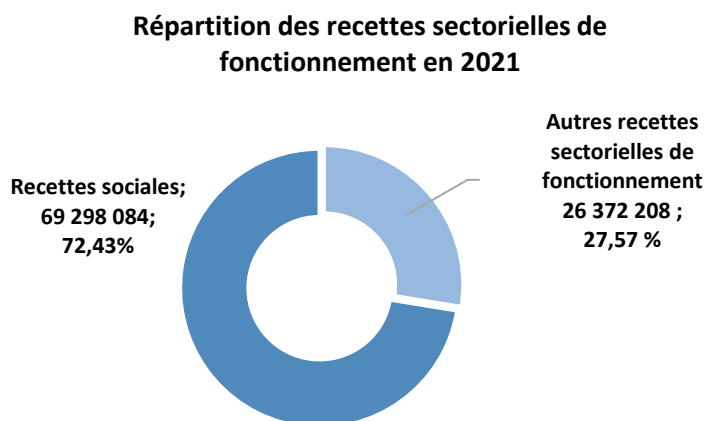
En tant que dotation de décentralisation, elle est figée depuis 2010.

➤ **Fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés de l'ex-CTC, ressource stable :**

La désensibilisation des emprunts toxiques contractés en 2007 par la Collectivité Territoriale de Corse a été réalisée en 2015 et 2016. Elle a supporté à cet effet une indemnité de 157 M€, l'accès au fonds de soutien national ad hoc à hauteur de 104 M€ permettant de compenser environ 66% de l'opération. Cette somme lui est allouée en 13 tranches annuelles égales de 7,995 M€. Ce soutien prendra fin en 2028.

2-1.3 Les recettes sectorielles de fonctionnement : 95,670 M€

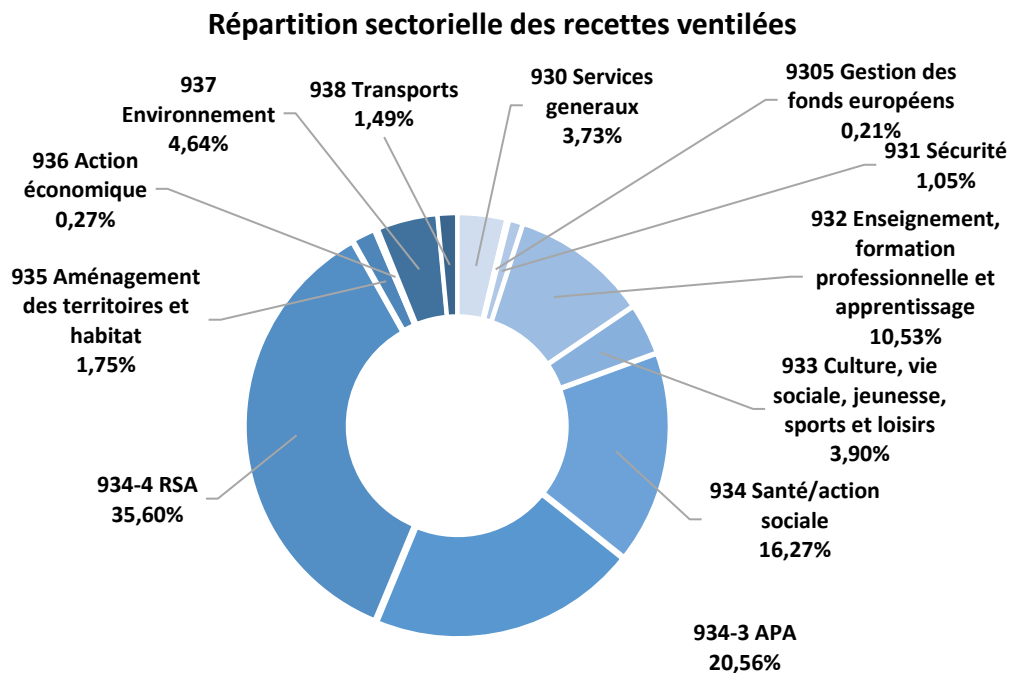
Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 95,670 M€ en augmentation de 5,6 % par rapport à 2020 (90,599 M€), soit une hausse de 5,07 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.



Pour 2021, elles se déclinent de la façon suivante :

- 72,43 % de ces recettes sectorielles sont composées des recettes sociales des Fonds sociaux de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie versées par le CNSA et financent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H). Elles représentent avec un volume de 62,298 M€ ;
- 27,57 % sont représentés par les autres recettes sectorielles avec un volume de 26,372 M€. La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement est la suivante :

Chapitre par Fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2020	BP 2021	Evo 2021/2020 en €
930	Services generaux	3 772 000	3 572 800	-199 200
9305	Gestion des fonds européens	300 000	200 000	-100 000
931	Sécurité	1 617 067	1 000 000	-617 067
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 313 500	10 077 385	3 763 885
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 740 466	3 727 611	987 145
934	Santé/action sociale	11 606 500	15 566 340	3 959 840
934-3	APA	20 779 000	19 670 000	-1 109 000
934-4	RSA	34 903 878	34 061 744	-842 134
935	Aménagement des territoires et habitat	2 985 000	1 675 714	-1 309 286
936	Action économique	180 000	262 000	82 000
937	Environnement	3 042 800	4 434 700	1 391 900
938	Transports	2 359 500	1 422 000	-937 500
Total général		90 599 711	95 670 294	5 070 583



La répartition par chapitre fonctionnel présente donc une part majoritaire de recettes sociales d'un montant 69,3 M€ (72,43 %). Elles sont constituées par les concours de l'APA, du RSA et de la PCH.

Le chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage » représente le deuxième poste de recettes sectorielles pour 10,077 M€ (10,53 %). Ces recettes correspondent notamment aux formations destinées aux demandeurs d'emploi dans le cadre du PRIC, qui est cofinancé par l'Etat, aux actions de formations destinées aux instituts de formation sanitaire et sociale (infirmiers & Aides-soignants), à la rémunération des stagiaires.

Le chapitre 932 « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » pour un montant de 3,73 M€ (3,90 %) prend en compte les recettes relatives au CNDS et les programmes européens GRITACCESS, ITENERA ROMANTICA et MOMAR.

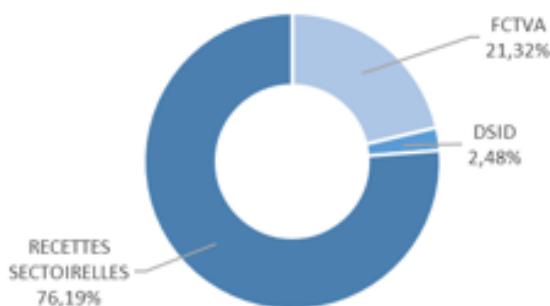
Le chapitre 937 « environnement » pour un montant 4,435 M€ (1,75 %) intègre la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la protection des milieux aquatiques.

A ce stade, les travaux réalisés avec l'OTC ont permis d'évaluer le reliquat prévisionnel d'excédent de DCT à 15 M€ au titre de la gestion 2020, ce qui constituera une recette pour la CdC en 2021, et qui sera intégrée au budget suite à l'arrêt des comptes de l'OTC.

2-2. Les recettes réelles d'investissement : 93,77 M€

Hors emprunt, elles s'inscrivent en augmentation de 1,2 % pour 93,77 M€ contre 92,7 M€ en 2020.

Répartition des recettes réelles d'investissement



Concernant les recettes d'investissement, le BP 2021 est marqué par :

- **Une quasi-stabilité des recettes globales d'investissement : 1,2 %,**
- **Une baisse des recettes du FCTVA de -6,9 % due au décalage des travaux à la suite de la crise,**
- **Une augmentation de 2,6 % par rapport à 2020 des recettes sectorielles : 1,8 M€,**
- **Une baisse des recettes du secteur des transports et une augmentation des recettes des secteurs des fonds européens, de l'action économique et l'enseignement supérieur.**

2-2.1 Les recettes non-ventilées

Elles s'élèvent à 22,3 M€ et correspondent :

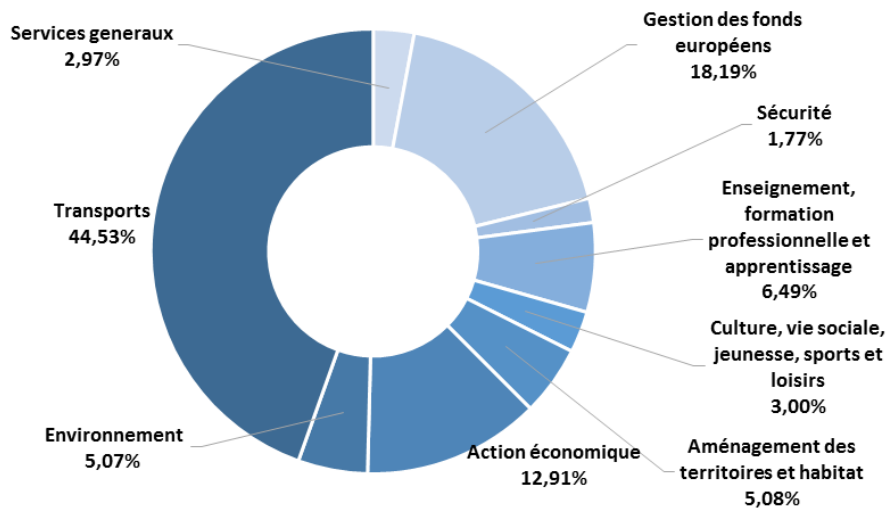
- À l'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) afférente aux investissements de 2020. Ce concours 2021 est estimé à 20 M€ et représente 16,404 % des dépenses d'équipement réalisées en 2020 ayant supporté la TVA et rejoignant le patrimoine de la Collectivité.
- À la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) Cette dotation (que la CdC perçoit au titre des ex-départements) a remplacé la dotation globale d'équipement (DGE) des départements, qui a été supprimée en loi de finances pour 2019. Les projets retenus doivent concourir à un objectif de cohésion des territoires. Le montant pour un montant 2021 est porté à 2,330 M€.

2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement en hausse de 2,63 %

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 71,471 M€ en hausse de 2,63 % par rapport au BP 2020. Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitres par Fonction		BP 2020	BP 2021	Evo 2021/2020 en M€
900	Services generaux	1 980 000	2 120 355	140 355
9005	Gestion des fonds européens	8 500 000	13 000 000	4 500 000
901	Sécurité	3 179 000	1 264 200	-1 914 800
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	935 000	4 639 500	3 704 500
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 977 050	2 142 023	164 973
905	Aménagement des territoires et habitat	5 035 000	3 630 000	-1 405 000
906	Action économique	2 630 000	9 230 000	6 600 000
907	Environnement	3 437 000	3 620 657	183 657
908	Transports	41 968 986	31 824 543	-10 144 443
Total		69 642 036	71 471 278	1 829 242

Répartition des recettes sectorielles d'investissement ventilées



Dans la répartition des recettes, **le chapitre 908 « transports »** représente la majeure partie des recettes avec 31,8 M€ soit 44,5 %. Elles correspondent en quasi-totalité à des co-financements au titre du PEI dans le secteur des routes, des infrastructures portuaires et aéroportuaires et du réseau ferré. On constate une baisse de prévision de recettes sur ce chapitre entre 2020-2021 de l'ordre de 10 M€, cette dernière étant en grande partie due au retard pris sur certains travaux mis en suspend pendant l'année 2020.

Le deuxième poste de recettes avec un montant de 13 M€ (18,2 %) concerne **le chapitre 900-5 « Gestion des fonds européens »** avec les recettes issues du FEDER 2014-2020. L'évolution des recettes sur ce chapitre entre 2020 et 2021 (+ 4 M€) est due à la temporalité de programmation et de réalisation des projets cofinancés par du FEDER qui arrive dans

sa dernière phase de réalisation par rapport à la fin de la période de programmation du PO 2014-2020 qui prendra fin au 31/12/2023.

Le troisième poste de recettes concerne **le chapitre 906 « Action économique »**. Ces recettes sont composées par des remboursements liés à la politique d'ingénierie financière de la période de programmation 2007-2013 notamment avec le fonds régional de garantie (FRG) de BPI. Il concerne également des recettes PEI du volet PINVILLE dédié au TPE PME.

Le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » contribue à hauteur de 3,7 M€ (6,5 %). Ces recettes concernent notamment des cofinancements Etat sur les EPLE (CPER, PEI, DSID) mais également des recettes du Fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI). L'évolution des recettes sur ce chapitre en 2020 et 2021 est due à la fin de certains travaux issus de grandes opérations générant ainsi des remontées de dépenses notamment sur les lycées et collèges.

Le chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat » affiche un montant de recette de 3,6 M€ correspondant notamment à des recettes PEI correspondant au déploiement du « Réseau Haut Débit ».

Le chapitre 907 « Environnement » représente 3,6 M€ soit 5 % du montant total des recettes. Elles sont constituées par les opérations de l'OEHC pour la politique de l'eau.

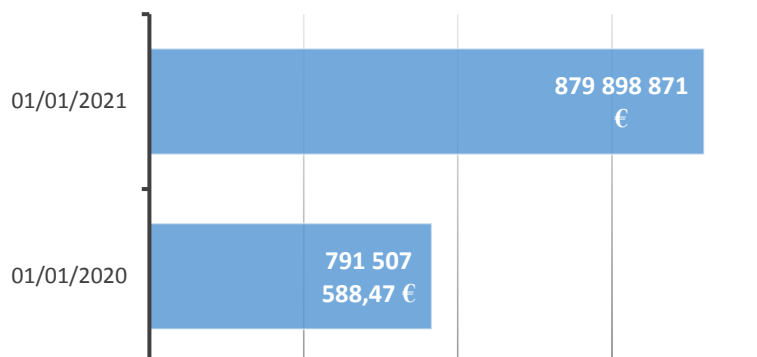
3- Focus sur la dette de la Collectivité

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **879 898 871 M€**.

Elle est composée de 71 emprunts et d'un contrat revolving répartie auprès de 9 établissements prêteurs.

En comparaison à 2020, l'encours de la dette a augmenté de 11,17 %, soit 88,391 M€, sur l'année 2020. Cette forte augmentation est principalement liée aux aléas financiers qui ont impactés l'exercice 2020 (neutralisation des emprunts toxiques de l'ex Conseil Départemental du Cismonte).

Evolution de la dette



Éléments de synthèse	Au 01/01/2021	Au 01/01/2020
dette globale :	879 898 871,00 €	791 507 588,47 €
taux moyen hors swap :	2,50 %	3,39 %
taux moyen avec swap :	3,02 %	3,49 %
durée résiduelle moyenne(1) :	20 ans et 5 mois	21,36 ans
durée de vie moyenne (2) :	11 ans	11,63 ans

(1) : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.

(2) : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

Dettes / Epargne brute	6,72 ans
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement	80,89 %
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	2,11 %
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	6,02 %

Les données 2020 qui sont fortement impactées par la dégradation générale des comptes des Collectivités locales ne sont pas encore connues. La comparaison des ratios 2021 du budget de la CdC avec les ratios connus en 2019 laisse présager que la Collectivité se situera dans la norme de la moyenne pondérée des régions et départements.

Pour information : moyenne des ratios 2019 constatés aux comptes administratifs des Régions et des Départements

	Départements	Régions
Dettes / Epargne brute	3,4 ans	4,3 ans
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement	48,2 %	96,6 %
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	1,5 %	0,48 %
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	6,5 %	9,8 %

✓ **Encours dette par habitant :**

Il est calculé en rapportant l'encours de la dette 2020 à la population et permet d'apprécier le niveau d'endettement de la Collectivité. Il s'établit à **2 599,02 € / habitant**.

Le décret du 31 décembre 2015 autorise la déduction de la créance sur le fonds de soutien (64 M€ au 1^{er} janvier 2021) dans le calcul de ce ratio, lequel est ramené à **2 409,98 € / habitant**.

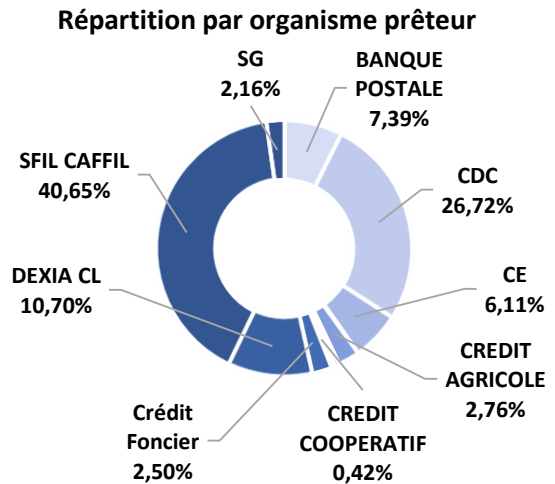
3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la CdC s'élève au 1^{er} janvier 2021 à **879 898 871,17 M€**.

3-2.1. La dette par prêteurs

L'encours, constitué de 9 établissements prêteurs, est précisé dans le tableau et le graphique ci-dessous :

PRETEUR	MONTANT
BANQUE POSTALE	65 033 333,38 €
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	235 106 884,58 €
CAISSE d'EPARGNE	53 732 340,10 €
CREDIT AGRICOLE	24 325 374,25 €
CACIB	5 200 000,00 €
CREDIT COOPERATIF	3 735 457,93 €
CREDIT FONCIER	22 001 825,65 €
DEXIA CL	94 120 084,00 €
SFIL CAFFIL	357 643 571,30 €
SG	18 999 999,98 €
Total général	879 898 871,17 €



3-2.2. La Dette par type de risque

Avec la neutralisation des emprunts toxiques réalisée à la fin de l'année 2020, la Collectivité a fait le choix de sécuriser son encours de dette aux regards des risques sociaux économiques.

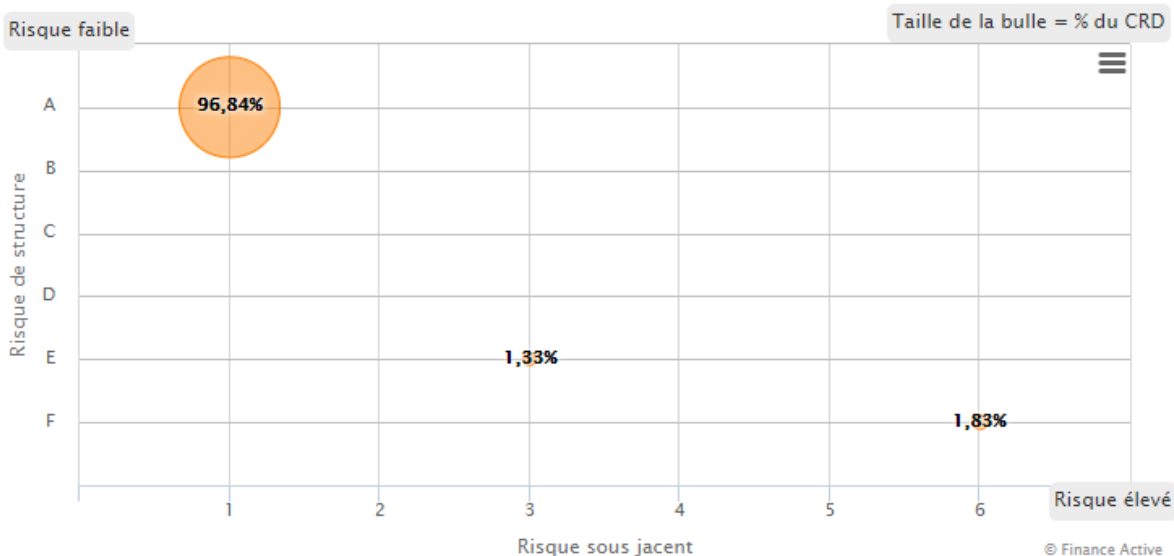
La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser. Le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours interdit la souscription de contrat dont l'indice sous-jacent est supérieur à 2 et au-delà de la structure C. Il est à noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	630 188 611,50 €	71,62%	2.81%
Variable	53 012 500,00 €	6,02%	0.81%
Livret A	168 878 609,18 €	19,19%	1.55%
Pente	11 728 226,84 €	1,33%	4.97%
Change	16 090 923,65 €	1,83%	9.06%
Ensemble des risques	879 898 871,17€	1	2.59%

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographient les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d’informer du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 96,84 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 1,33 % en barrière simple sans effet de levier ;
- 1,83 % indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).

A noter que le taux de la strate A1 s’améliorera au cours des deux prochaines années (2021 et 2022) suite à la renégociation des deux emprunts toxiques restant qui ont pour date d’effet le 1^{er} mai 2021 et le 1^{er} juin 2022. En effet, le prochain contrat renégocié en 2021 est indexé sur un taux de change et classé 6F et le dernier renégocié en 2022 indexé sur un contrat de pente est classé 3E.

Au 31 décembre 2020, la dette est à 96,84 % 1A, c’est-à-dire composée de produits non structurés. Le niveau de cette strate s’est amélioré comparé à la fin de l’année 2019 (pour mémoire le taux était de 93,65 %). Cette amélioration est due à la renégociation de deux des emprunts toxiques (date d’effet 25 décembre 2020).

La durée de vie moyenne :

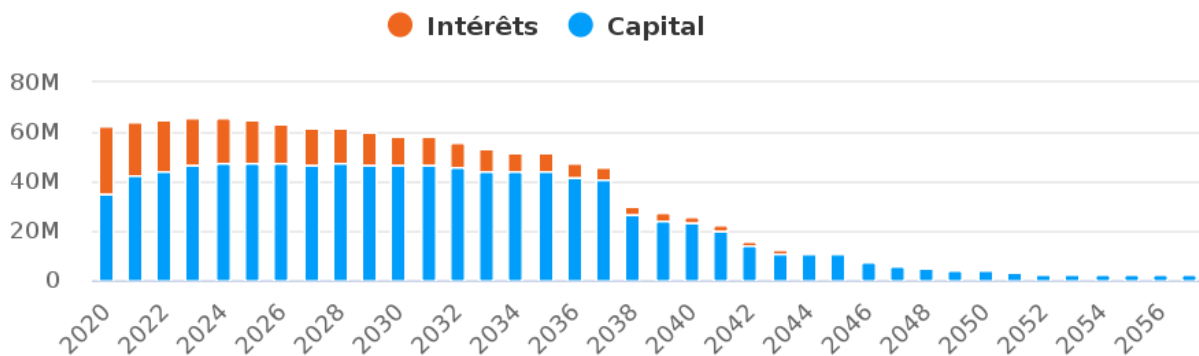
Il s’agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c’est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d’une dette, compte tenu de son amortissement. Elle s’élève à 11 ans, en baisse d’un mois par rapport au 01/01/2020 (11 ans et 1 mois).

La durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l’extinction totale de chaque emprunt. Elle s’élève à 20 ans et 5 mois, en baisse d’un mois par rapport au 01/01/2020 (20 ans et 6 mois).

Les flux de remboursement sur les exercices à venir :

Le capital amorti atteindra son pic en 2029-2030, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous présentant le profil d’extinction de la dette de la Collectivité de Corse.



A stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursée la moitié de son stock de dette durant l’année 2032. Ainsi, le stock s’éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2038 s’explique par l’extinction de 5 emprunts volumineux, ce rythme de désendettement impactant le profil d’extinction de la dette.

3-3. Catégories d'emprunt particulières

3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département du Cismonte a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 de 13,281 M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24 %.

3-3.2. Renégociation des emprunts toxiques – Protocole transactionnel SFIL

Les emprunts dits toxiques, au nombre de 4, ont été renégociés enfin d'année 2020.

Le refinancement de ces quatre emprunts, tel qu'acté à l'Assemblée de Corse, a été étalé sur trois ans (2020-2021-2022) et adossé à des enveloppes de financement négociées à taux privilégié pour accompagner la politique d'investissement.

La sortie de ces emprunts a engendré une augmentation en capital de la dette de la Collectivité de Corse à hauteur du montant des indemnités des remboursements anticipés, soit un total de 68,031 M€ à raison de 48,751 M€ pour les deux contrats renégociés en 2020, 12,443 M€ en 2021 et 6,837 M€ en 2022.

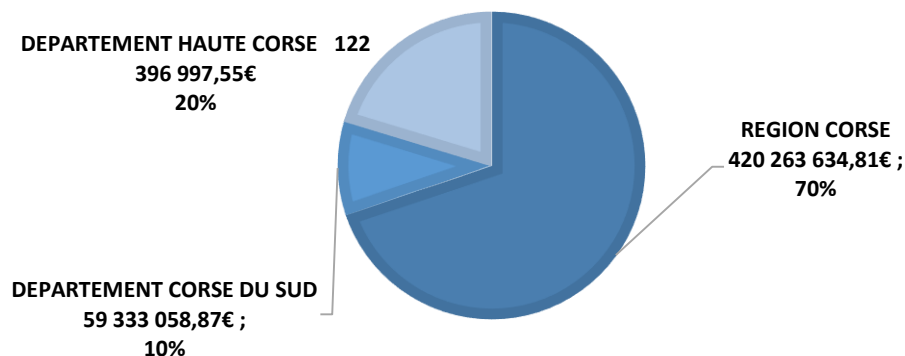
3-3.3. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 01/01/2021, la Collectivité de Corse dispose de 373 emprunts pour un capital restant dû de 199 024 349 M€ repartie de la manière suivante :

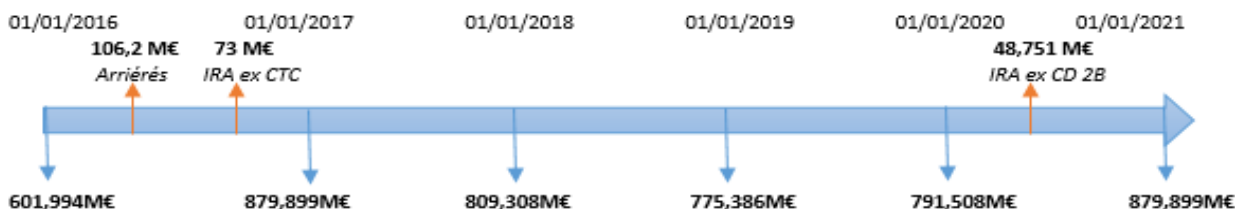
Catégorie de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
OPH	124 889 249.18 €	106 545 117.99 €	219
SA HLM	70 705 993.02 €	59 816 101.47 €	113
Association	15 738 270.57 €	12 681 938.35 €	7
SEM	5 944 306.57 €	5 781 403.26 €	4
Entreprise	34 073 852.29 €	14 199 788.32 €	30
Total	251 351 671.63 €	199 024 349.39 €	373

4- Focus sur l'évolution de la dette 2016-2021

Au 1^{er} janvier 2016, la dette des trois collectivités de Corse était de 601 994 691 € répartie de la manière suivante :



L'évolution sur la période 2016-2021 peut se représenter de la manière suivante :



- **Sur la période 2016-2017** (avant la fusion), la dette des trois collectivités a évolué de 207,314 M€ représentant un montant de dette de 809 307 622 € au 1^{er} Janvier 2018, date de la création de la Collectivité de Corse.
- Il est à noter que, durant cette période la dette de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse est impactée par les emprunts relatifs aux « arriérés de 2016 » pour un montant de 106,2 M€ ainsi que 73 M€ concernant la renégociation des emprunts toxiques de l'ex CTC pour un montant total de 179,2 M€.

Le stock de dette a été incrémenté par :

- 106,2 M€ d'arriérés (ex CTC) ;
- 73 M€ de renégociation des emprunts toxiques (ex CTC) ;
- 30,305 M€ d'emprunts d'équilibre (ex CTC) ;
- 35 M€ d'emprunt d'équilibre (ex CD 2A).

L'ex département 2B n'a pas effectué d'emprunt sur cette période.

- **Sur la période 2018-2020** : le montant total emprunté par la Collectivité de Corse s'élève à 174 201 000,00 € dont 48,751 M€ au titre de la renégociation des emprunts toxiques. Retraité de ce montant, l'augmentation de dette sur la période est de 125,45 M€ soit 41,8 M€ par an (en moyenne) qui ont contribué au financement de 813 M€ de dépenses sectorielles d'investissement (15.4% de dépenses réelles).

5- La programmation financière

Comme évoqué lors du DOB 2021, les engagements pluriannuels représentent un point important dans la gestion budgétaire de la Collectivité notamment par rapport à la structure du stock d'engagement. Ainsi, les chiffres constatés au 31/12/2020 permettent de mettre en lumière à la fois :

- une évolution contenue du stock d'AE, avec des ratios de couverture de l'ordre 0,5 année ;
- une augmentation d'environ 6 % du stock d'AP, pour tendre vers des ratios de couverture proche de 6 années.

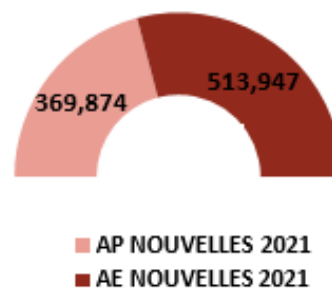
L'optimisation de la gestion pluriannuelle doit donc s'intensifier dès le vote du budget primitif. En effet, les inscriptions d'AE et AP nouvelles doivent tenir compte des stocks existants afin d'éviter une déconnexion entre les univers AP/AE et CP.

Aussi, la définition du volume d'AP et AE proposé au BP a été effectuée en tenant compte des stocks et des ouvertures importantes de l'exercice précédent, notamment engagées dans les mesures liées à la relance. L'objectif étant de veiller à ne pas détériorer le ratio de couverture déjà très élevé, notamment en section d'investissement.

Cette maîtrise des AP dès le vote du BP, combiné aux opérations de toilettages budgétaires permettra de conserver des marges de manœuvres dans le cadre des inscriptions qui devront être faites à l'occasion du Budget supplémentaire notamment pour la mise en œuvre du plan Rilanciu.

A cet effet, le montant des autorisations nouvelles proposées au BP 2021 s'établit à **883,821 M€** en baisse de **-2,44 %** par rapport au BP2020 (pour rappel : 905,910 M€). Ce montant comprend 10 M€ d'AE et d'AP de dépenses imprévues. Elles se répartissent ainsi :

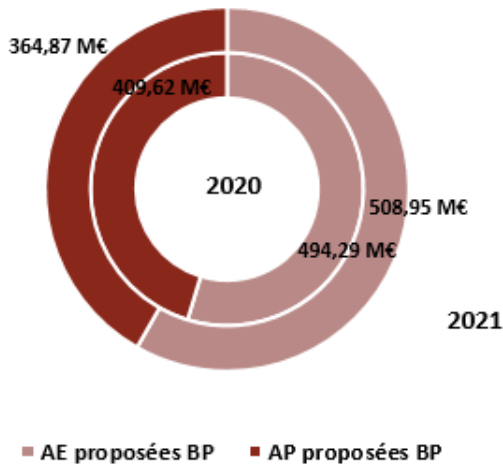
Les autorisations portées au BP 2021



- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **513,947 M€**, en hausse de **+3,77 %** par rapport à 2020 (pour rappel : 495,285 M€), dont 5 M€ de dépenses imprévues ;
- En section d'investissement, un montant d'autorisations de programmes (AP) de **369,874 M€**, en baisse de **-9,92 %** par rapport à 2020 (rappel : 410,622 M€), dont 5 M€ de dépenses imprévues.

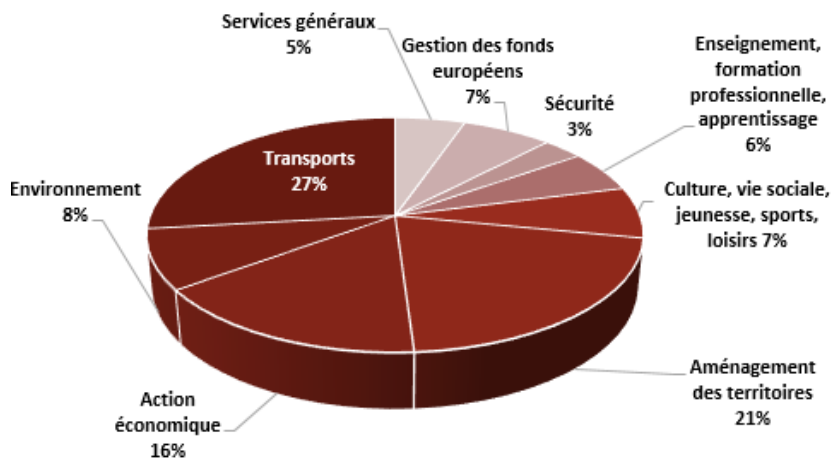
Présentation des autorisations pluriannuelles par chapitre fonctionnel*			
	Autorisations votées BP 2020	Autorisations proposées BP 2021	Evol n-1
Services généraux	51 084 562,00	55 370 100,00	8,39%
Fonctionnement	35 539 562,00	35 907 100,00	1,03%
Investissement	15 545 000,00	19 463 000,00	25,20%
Gestion des fonds européens	16 700 000,00	27 300 000,00	63,47%
Fonctionnement	700 000,00	2 300 000,00	228,57%
Investissement	16 000 000,00	25 000 000,00	56,25%
Sécurité	57 943 680,00	61 217 160,00	5,65%
Fonctionnement	48 887 080,00	50 034 160,00	2,35%
Investissement	9 056 600,00	11 183 000,00	23,48%
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	73 675 000,00	78 635 000,00	6,73%
Fonctionnement	58 915 000,00	57 820 000,00	-1,86%
Investissement	14 760 000,00	20 815 000,00	41,02%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	44 454 492,00	50 468 110,00	13,53%
Fonctionnement	21 640 151,00	24 765 740,00	14,44%
Investissement	22 814 341,00	25 702 370,00	12,66%
Santé et action sociale	2 910 000,00	3 265 000,00	12,20%
Fonctionnement	1 690 000,00	2 545 000,00	50,59%
Investissement	1 220 000,00	720 000,00	-40,98%
RSA	0,00	6 300 000,00	#DIV/0!
Fonctionnement		6 300 000,00	#DIV/0!
Aménagement des territoires	85 067 500,00	88 498 365,00	4,03%
Fonctionnement	11 527 000,00	12 390 000,00	7,49%
Investissement	73 540 500,00	76 108 365,00	3,49%
Action économique	79 691 640,00	92 899 241,00	16,57%
Fonctionnement	33 116 640,00	34 629 241,00	4,57%
Investissement	46 575 000,00	58 270 000,00	25,11%
Environnement	63 995 285,00	64 293 140,00	0,47%
Fonctionnement	33 084 960,00	34 181 040,00	3,31%
Investissement	30 910 325,00	30 112 100,00	-2,58%
Transports	428 309 159,00	345 499 159,00	-19,33%
Fonctionnement	249 109 159,00	247 999 159,00	-0,45%
Investissement	179 200 000,00	97 500 000,00	-45,59%
Fonctionnement des groupes d'élus	75 600,00	75 600,00	0,00%
Fonctionnement	75 600,00	75 600,00	0,00%
Autorisations totales de l'axe (I et F)	903 906 918,00	873 820 875,00	-3,33%
Total Fonctionnement	494 285 152,00	508 947 040,00	2,97%
Total Investissement	409 621 766,00	364 873 835,00	-10,92%

*Hors dépenses imprévues

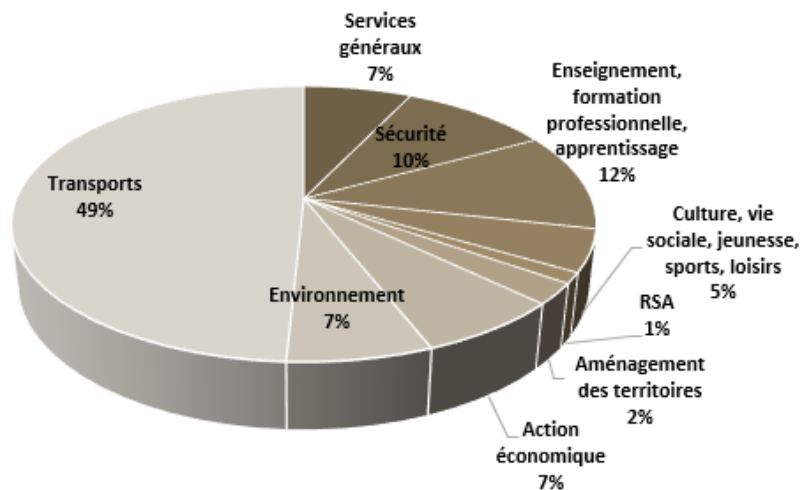


La part des autorisations nouvelles ouvertes au BP 2021 :

- 58 % en section de fonctionnement
- 42 % en section d'investissement



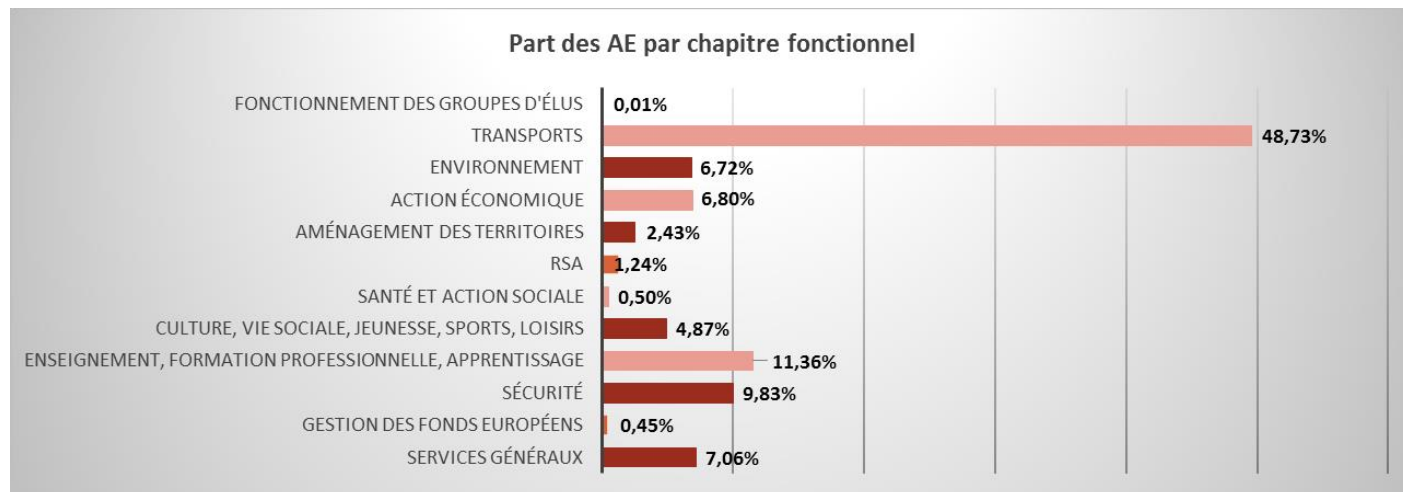
Répartition des AP du BP 2021



Répartition des AE du BP 2021

5-1. Des autorisations d'engagement

Le montant des AE nouvelles proposées est de **508,947 M€**, hors AE de dépenses imprévues (5 M€).



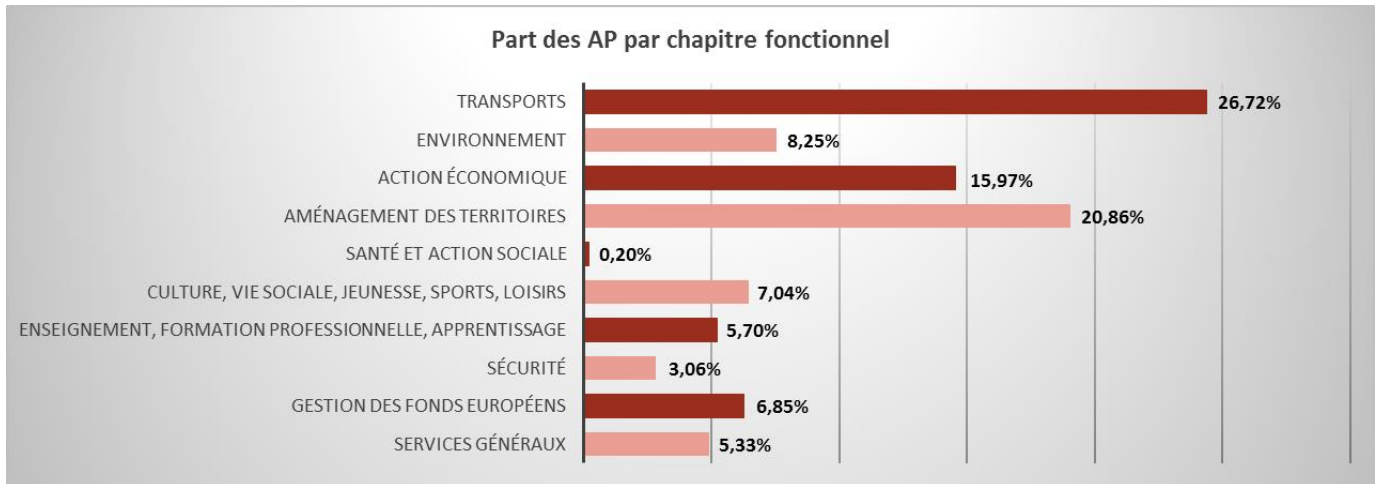
La répartition des AE nouvelles, telle que définie ci-dessus, met en évidence les points suivants :

- ⌘ Une prédominance de la politique au titre des transports, qui couvre quasiment la moitié demande des AE nouvelles de l'exercice. On retrouve la dotation de continuité territoriale pour 75 % des demandes (186 M€), la DSP ferroviaire (24 M€), les transports scolaires, de voyageurs et de personnes handicapées (26,650 M€) ;
- ⌘ La politique d'enseignement est la seconde mieux pourvue en AE, avec 25M€ pour la formation professionnelle, le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire avec 8,8 M€ et 1,750 M€ pour la langue corse ;
- ⌘ La politique de sécurité, qui comporte la participation de la CDC au fonctionnement des deux SDIS départementaux (45,980 M€) ;
- ⌘ 35,407 M€ d'AE pour les services généraux, qui contribuent au fonctionnement de notre collectivité, et l'entretien du patrimoine administratif de la CDC ;
- ⌘ Les politiques « environnement » (34,181 M€) et « action économique » (34,629 M€) sont sur des montants d'ouverture d'AE quasiment identiques. La plupart de ces AE ouvertes sur ces chapitres sont des flux financiers permettant le fonctionnement d'agences, offices, satellites de la collectivité (ADEC, OEC, PNR, ODARC, SMAC, Laboratoires d'analyses, OEHC) ;
- ⌘ Une part de 4,87 % des AE sont relatives à la culture, au patrimoine, au sport et à la jeunesse. Les inscriptions de cette politique sont d'un montant global de 24,765 M€ répartis ainsi :
 - Culture : 14,505 M€ / Patrimoine : 2,523 M€ / Jeunesse & sport : 7,736 M€
- ⌘ L'aménagement du territoire (dotations AUE, CAUE, comité de massif), les fonds européens, l'action sociale représentent des montants moins significatifs en ouverture d'autorisations.

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la partie relative aux politiques publiques.

5-2. Des autorisations de programme

Le montant des AP nouvelles pour le budget primitif 2021 s'établit à **364,874 M€** (hors AP de dépenses imprévues d'un montant de 5 M€).



La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en évidence :

- ⌘ Un quart des nouvelles AP est dédié au secteur des transports, en baisse par rapport au BP 2020 où cette politique sollicitait 44 % des AP nouvelles. La plupart de ces AP seront mobilisées pour les routes départementales et territoriales (67 M€). Les 30 M€ restants sont partagés entre le ferroviaire, les ports et aéroports ;
- ⌘ La politique d'aménagement des territoires, soutien des communes et intercommunalités de l'île, ainsi que du secteur associatif, est un des piliers de l'investissement de la CDC. 76 M€ sont ouverts pour 2021. La priorité est donnée aux subventions versées aux communes/intercommunalités (29,5 M€), l'habitat (16 M€), l'Office foncier (7 M€), la fibre (4,7 M€), le comité de massif (9 M€) et l'électrification via les syndicats départementaux des énergies (5,4 M€) ;
- ⌘ Le secteur économique n'est pas oublié, avec les plans SALVEZZA et RILANCIA, 28,7 M€ sont ouverts via l'ADEC. L'ODARC propose un montant d'AP de 20,5 M€ et l'ATC de 8 M€ ;
- ⌘ La politique environnementale, avec la poursuite des aménagements dans l'assainissement (9,3 M€), les investissements réalisés par l'OEHC dans le secteur de l'eau (7 M€), le Parc Naturel Régional (7 M€), et certaines actions conduites par l'AUE (3,3 M€) ;
- ⌘ 25,720 M€ sont mobilisés pour le secteur culturel, patrimonial, sportif, avec la ventilation suivante :
 - Culture : 7,272 M€
 - Patrimoine : 13,558 M€
 - Sport : 4,620 M€
- ⌘ Les fonds européens, avec un total de 25 M€ d'AP, en augmentation pour intégrer les crédits nécessaires à la programmation des fonds REACT EU, en complément de la gestion de la fin de programmation du PO 2014-2020. Le financement des demandes de subvention FEDER et FSE portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse portent un montant d'AP de 14 M€.
- ⌘ Pour l'enseignement, 20,815 M€ d'AP sont prévus, avec notamment 13,5 M€ pour les EPLE, et 3,7 M€ pour l'Université ;
- ⌘ Les services généraux (19,463 M€), la sécurité (8,5 M€ de participation aux SDIS notamment) complètent le tour d'horizon des AP.

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la partie relative aux politiques publiques.

6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2021 s'établit à **1,312 Md€** soit une évolution de 1,71 % par rapport au BP 2020 (PM : 1,289 Mds €). Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **953,828 M€** au BP 2021, contre 937,595 M€ en 2020, soit une hausse de **1,73 %** ;
- En investissement : **357,953 M€** au BP 2021, soit une augmentation de **1,67 %** par rapport au BP 2020.

En mars dernier, le gouvernement a suspendu l'application pour 2020 des contrats financiers dits de « Cahors » pour les 322 grandes collectivités concernées par ce dispositif. Ce cadre limitait l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an sur la période 2018-2020, sous peine de sanctions.

Face à une crise sanitaire obligeant les collectivités à de nombreuses dépenses imprévues, le retour à la contractualisation n'a pas encore été évoqué.

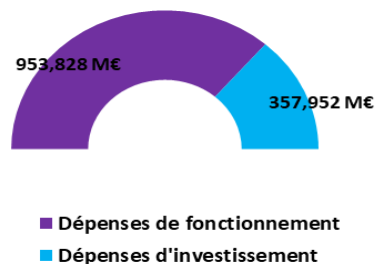
Au présent budget, 10,5 M€ complémentaires seront mobilisés en faveur de la politique sociale, soit 60 % de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Malgré les contraintes budgétaires, face à l'obligation de réussir le redémarrage de la vie économique et sociale régionale, la collectivité a fait le choix de contribuer pleinement à la relance en maintenant des niveaux de dépense élevés.

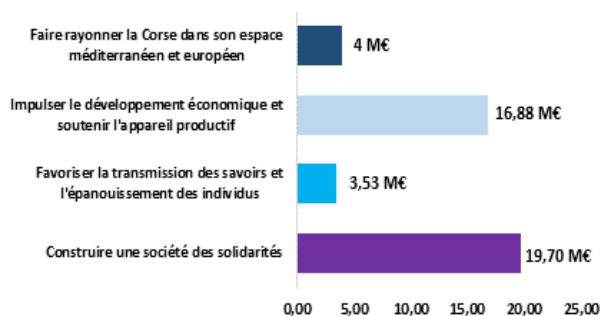
Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, s'établit à **315,453 M€**, réparti comme suit :

- 47 % sous maîtrise d'ouvrage,
- 50 % subventions d'équipement,
- 3 % immobilisations financières.

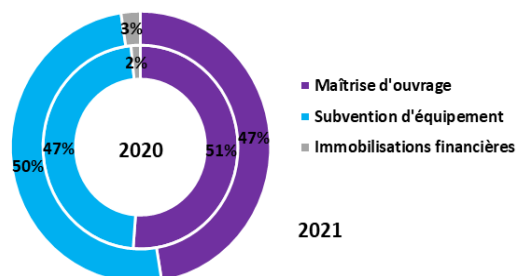
Les dépenses inscrites au BP 2021



Le plan de relance en chiffres



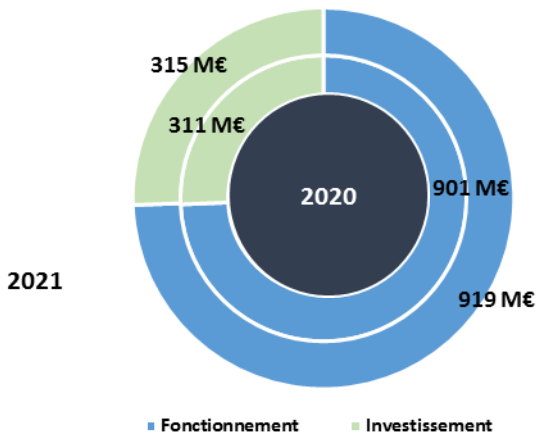
Les dépenses réelles ventilées d'investissement



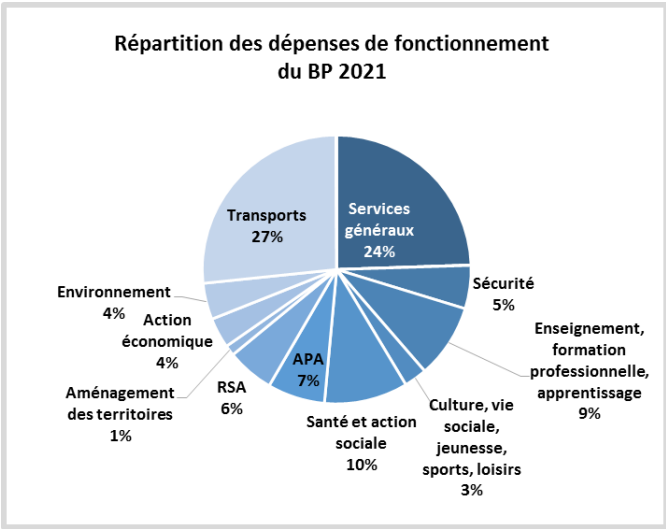
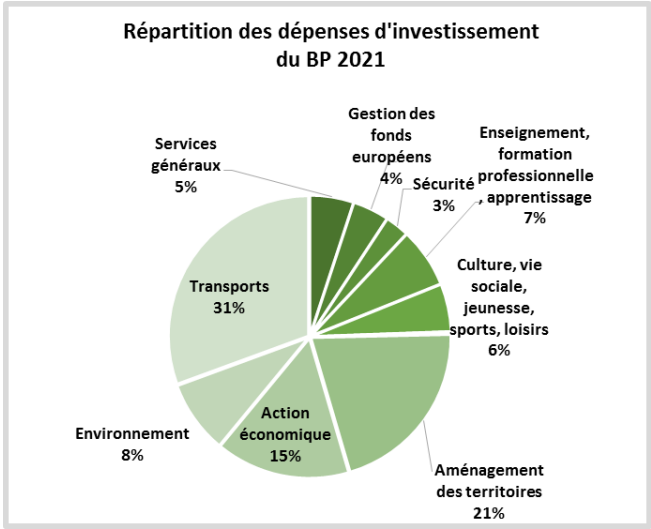
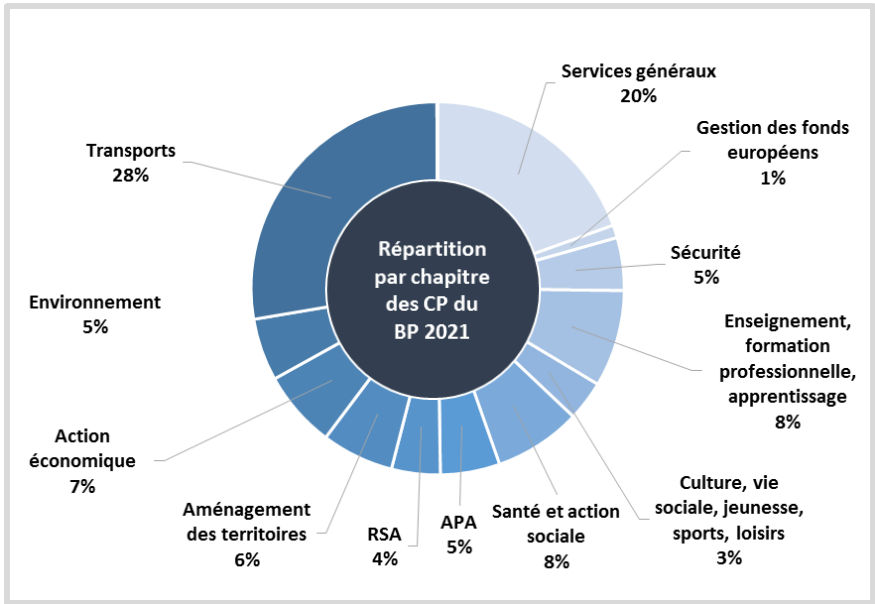
6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel. La partie II du rapport détaille l'ensemble des politiques et leurs principales actions.

Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel			
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Services généraux	234 212 559,00	240 749 210,00	2,79%
Fonctionnement	221 244 639,00	224 837 210,00	1,62%
Investissement	12 967 920,00	15 912 000,00	22,70%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Gestion des fonds européens	10 780 000,00	13 650 000,00	26,62%
Fonctionnement	980 000,00	400 000,00	-59,18%
Investissement	9 800 000,00	13 250 000,00	35,20%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Sécurité	58 279 708,00	56 572 223,00	-2,93%
Fonctionnement	47 180 457,00	47 839 220,00	1,40%
Investissement	11 099 251,00	8 733 003,00	-21,32%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	102 749 600,00	103 737 694,00	0,96%
Fonctionnement	80 464 400,00	81 955 194,00	1,85%
Investissement	22 285 200,00	21 782 500,00	-2,26%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	42 390 114,00	42 744 980,00	0,84%
Fonctionnement	22 866 344,00	25 349 312,00	10,86%
Investissement	19 523 770,00	17 395 668,00	-10,90%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Santé et action sociale	92 315 691,00	93 228 760,00	0,99%
Fonctionnement	91 493 269,00	92 545 420,00	1,15%
Investissement	822 422,00	683 340,00	-16,91%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
APA	61 379 680,00	63 581 100,00	3,59%
Fonctionnement	61 379 680,00	63 581 100,00	3,59%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
RSA	44 862 980,00	52 125 800,00	16,19%
Fonctionnement	44 862 980,00	52 125 800,00	16,19%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Aménagement des territoires	82 843 866,00	77 323 676,00	-6,66%
Fonctionnement	13 316 093,00	11 636 011,00	-12,62%
Investissement	69 527 773,00	65 687 665,00	-5,52%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Action économique	64 016 523,00	82 511 441,00	28,89%
Fonctionnement	31 859 953,00	33 571 441,00	5,37%
Investissement	32 156 570,00	48 940 000,00	52,19%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Environnement	64 093 328,00	66 762 668,00	4,16%
Fonctionnement	37 028 419,00	40 194 114,00	8,55%
Investissement	27 064 909,00	26 568 554,00	-1,83%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Transports	353 231 019,00	340 494 159,00	-3,61%
Fonctionnement	247 157 579,00	243 994 159,00	-1,28%
Investissement	106 073 440,00	96 500 000,00	-9,03%
	CP proposés BP 2020	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Fonctionnement des groupes d'élus	817 916,44	817 920,00	0,00%
Fonctionnement	817 916,44	817 920,00	0,00%
Dépenses totales (I et F)	1 211 972 984,44	1 234 299 631,00	1,84%
Total Fonctionnement	900 651 729,44	918 846 901,00	2,02%
Total Investissement	311 321 255,00	315 452 730,00	1,33%



Stabilité de la part des dépenses réelles ventilées consacrée à l'investissement et au fonctionnement par rapport au BP 2020 avec respectivement **26 %** et **74 %**.



6-2.1. Services généraux

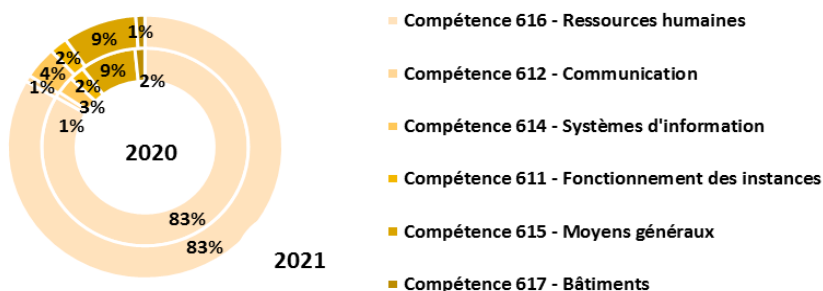
Les chiffres clés : 240,749 M€ de dépenses inscrites / représentant 19,50 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 24,47 % en section de fonctionnement et de 5,04 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 2,79 % par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Services généraux			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	184 692 597	186 923 500	1,21%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	182 664 780	185 144 100	1,36%
<i>Compétence 612 - Communication</i>	2 027 817	1 779 400	-12,25%
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	6 272 000	8 700 000	38,71%
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	6 272 000	8 700 000	38,71%
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	749 000	1 016 000	35,65%
<i>Compétence 613 - Finances</i>	749 000	1 016 000	35,65%
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par	5 251 000	4 741 210	-9,71%
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	5 251 000	4 741 210	-9,71%
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et	22 679 342	21 796 000	-3,89%
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	19 210 142	19 396 000	0,97%
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	3 469 200	2 400 000	-30,82%
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	410 000	487 000	18,78%
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	410 000	487 000	18,78%
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds	156 800	175 000	11,61%
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	156 800	175 000	11,61%
Politique VII.B La coopération territoriale	955 500	968 500	1,36%
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	955 500	968 500	1,36%
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et	78 400	30 000	-61,73%
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	78 400	30 000	-61,73%
Dépenses totales	221 244 639	224 837 210	1,62%

La part la plus importante des crédits inscrits sur ce chapitre concerne les frais de personnel de la Collectivité, à savoir 83,14 %. Il est à noter que, par respect de la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

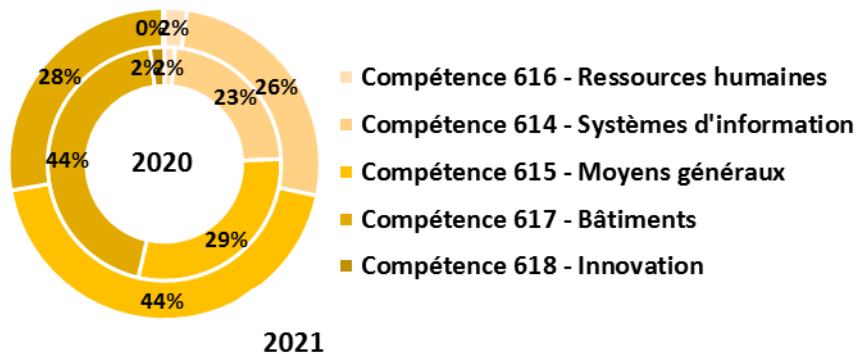
Sont également rattachés aux « services généraux », les frais de structure qui, avec un montant de 32,275 M€, représentent 14 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent les dépenses d'administration générale (19,396 M€), d'informatique (8,700 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (2,400 M€) ainsi que les frais de communication (1,779 M€).



En section d'investissement :

		CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Services généraux				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	196 000	375 000	91,33%
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	<i>196 000</i>	<i>375 000</i>	<i>91,33%</i>
Politique O.B	Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	2 940 000	4 125 000	40,31%
	<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>2 940 000</i>	<i>4 125 000</i>	<i>40,31%</i>
Politique O.D	Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	90 000	-	
	<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	<i>90 000</i>	<i>-</i>	
Politique O.E	Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	9 487 120	11 389 000	20,05%
	<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	<i>3 767 120</i>	<i>7 000 000</i>	<i>85,82%</i>
	<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	<i>5 720 000</i>	<i>4 389 000</i>	<i>-23,27%</i>
Politique O.F	Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	254 800	23 000	-90,97%
	<i>Compétence 618 - Innovation</i>	<i>254 800</i>	<i>23 000</i>	<i>-90,97%</i>
Dépenses totales		12 967 920	15 912 000	22,70%

Les crédits inscrits au BP 2021 à hauteur de 15,912 M€ sont principalement destinés à l'achat de matériels techniques, de mobiliers, aux études et aux travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments administratifs (11,389 M€). L'informatique représente également un poste de dépense substantiel (4,125 M€).



6-2.2. Gestion des fonds européens

Les chiffres clés : 13,650 M€ de dépenses inscrites / représentant 1,11 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,20 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 26,62 % par rapport au BP 2020.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la collectivité reçoit de l'Union Européenne en tant qu'autorité de gestion des fonds européens de la programmation 2014-2020 et qu'elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d'ouvrage cofinancées par des fonds européens apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	980 000	400 000	
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	<i>980 000</i>	<i>400 000</i>	
Dépenses totales	980 000	400 000	-59,18%

Les dépenses inscrites en fonctionnement concernent soit des remboursements à des porteurs de projets sollicitant des subventions au titre du Fonds Social Européen, soit à des crédits d'assistance. Le FSE a pour objectifs de réduire les écarts de développement existants entre les régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.

En section d'investissement :

	CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	9 800 000	13 250 000	
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	<i>9 800 000</i>	<i>13 250 000</i>	
Dépenses totales	9 800 000	13 250 000	35,20%

9,250 M€ des dépenses inscrites sont destinées à financer les demandes de subvention au titre du Fonds européen de développement régional portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Ce fonds a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

4 M€ sont consacrés au plan de relance et notamment au dispositif REACT EU.

6-2.3. Sécurité

Les chiffres clés : 56,572 M€ de dépenses inscrites / représentant **4,58 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,21 %** en section de fonctionnement et de **2,77 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **-2,93 %** par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	47 180 457	47 839 220	
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>47 180 457</i>	<i>47 839 220</i>	
Dépenses totales	47 180 457	47 839 220	1,40%

Les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti représentent le poste de dépenses principales de ce chapitre, à savoir 96 %. La subvention au Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité ».

En section d'investissement :

	CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 099 251	8 733 003	
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>11 099 251</i>	<i>8 733 003</i>	
Dépenses totales	11 099 251	8 733 003	-21,32%

Les crédits inscrits, à hauteur de 8,733 M€, sont destinés à participer aux investissements des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ainsi qu'à l'acquisition de matériels et d'outillages techniques nécessaires aux forestiers sapeurs dans l'exercice de leurs missions.

6-2.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

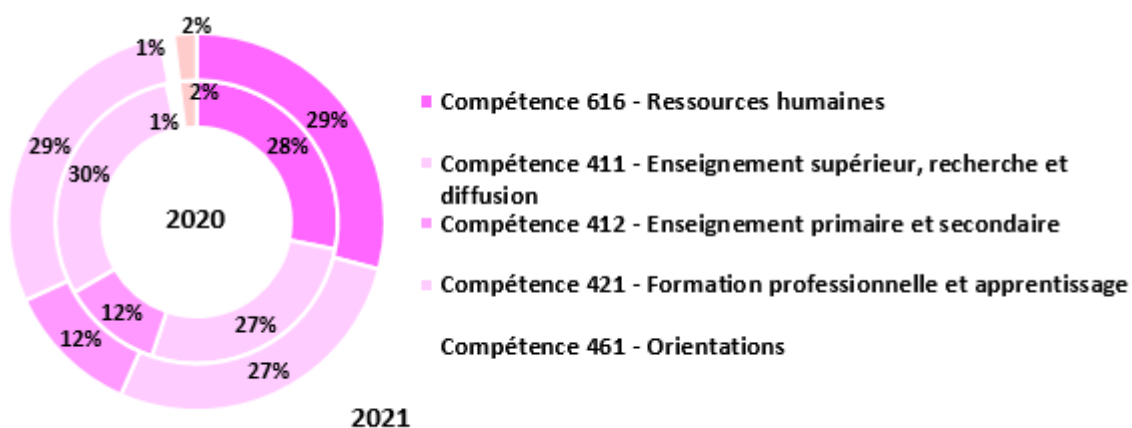
Les chiffres clés : 103,738 M€ de dépenses inscrites / représentant **8,40 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **8,92 %** en section de fonctionnement et de **6,91 %** en section d'investissement / des dépenses **stables** par rapport au BP 2020 (0,96 %).

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	22 615 000	23 794 194	5,21%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	22 615 000	23 794 194	5,21%
Politique II.A L'enseignement et la formation	56 232 400	56 561 000	0,58%
<i>Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	21 768 740	22 591 000	3,78%
<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	9 310 000	9 500 000	2,04%
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	24 010 000	23 500 000	-2,12%
<i>Compétence 461 - Orientations</i>	1 143 660	970 000	-15,18%
Politique II.B La Langue corse	1 617 000	1 600 000	-1,05%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	1 617 000	1 600 000	-1,05%
Dépenses totales	80 464 400	81 955 194	1,85%

La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement secondaire (près de 40 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées.

Les deux autres postes de dépense les plus significatifs sont constitués par la formation professionnelle (29 %), dont l'essentiel des crédits est consacré au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (financement AFPA et marchés publics), et par l'enseignement supérieur (28 %), avec notamment les aides versées à l'Université de Corse au travers de la convention tripartite « Collectivité de Corse – Etat – Université de Corse ».

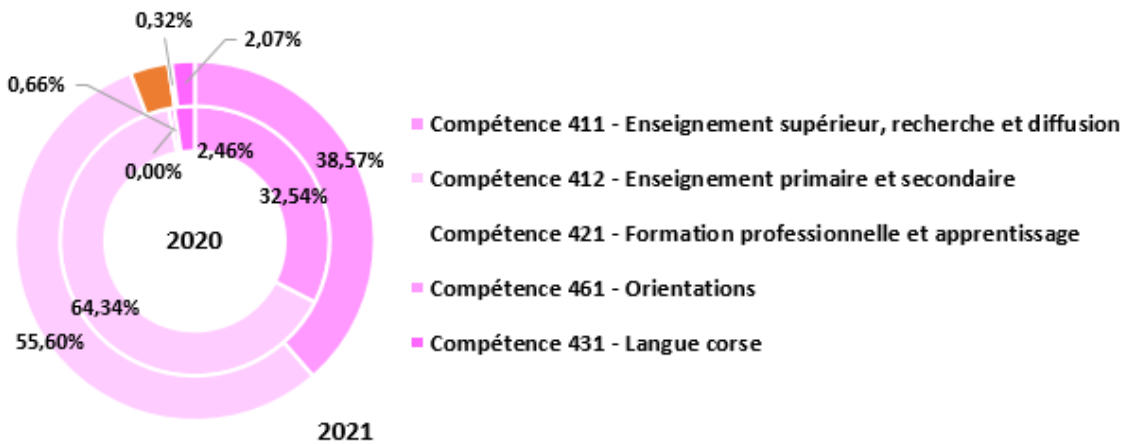


En section d'investissement :

		CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage				
Politique II.A	L'enseignement et la formation	21 736 400	21 332 500	-1,86%
	<i>Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	7 252 000	8 402 500	15,86%
	<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	14 337 400	12 110 000	-15,54%
	<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	-	750 000	#DIV/0!
	<i>Compétence 461 - Orientations</i>	147 000	70 000	-52,38%
Politique II.B	La Langue corse	548 800	450 000	-18,00%
	<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	548 800	450 000	-18,00%
Dépenses totales		22 285 200	21 782 500	-2,26%

La part la plus importante des crédits budgétés, soit 56 %, est réservée à l'enseignement secondaire. Ainsi, 12,110 M€ sont destinés au financement des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mises aux normes des cuisines scolaires, et d'équipements sportifs des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence « enseignement supérieur » s'élève à 8,403 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).



6-2.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Les chiffres clés : 42,745 M€ de dépenses inscrites / représentant **3,46 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **2,76 %** en section de fonctionnement et de **5,51 %** en section d'investissement / des dépenses **stables** par rapport au BP 2020 (0,84 %).

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
Politique II.B La Langue corse	441 000	535 000	21,32%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	441 000	535 000	21,32%
Politique II.C La culture	11 493 443	14 754 647	28,37%
<i>Compétence 442 - Culture</i>	10 094 002	12 839 587	27,20%
<i>Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC</i>	1 399 441	1 915 060	36,84%
Politique II.D Le patrimoine	2 254 000	3 178 798	41,03%
<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	2 254 000	3 178 798	41,03%
Politique II.E Le sport et la jeunesse	8 677 901	6 880 867	-20,71%
<i>Compétence 451 - Sports</i>	7 795 901	6 220 867	-20,20%
<i>Compétence 452 - Jeunesse</i>	882 000	660 000	-25,17%
Dépenses totales	22 866 344	25 349 312	10,86%

Plus de 58 % des crédits inscrits sur ce chapitre sont destinés à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de 4 axes majeurs : *ingrandà incù a cultura, sviluppà a creazione, fà vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, intrepnde ind'è a cultura.*

Concernant les actions mises en œuvre en faveur du sport et de la jeunesse, 6,881 M€ de crédits y sont destinés représentant 27 % du chapitre. Ils sont indispensables au soutien des ligues, clubs et comités sportifs. Ils permettent de financer le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse, l'organisation de manifestations sportives et contribuent à aider les sportifs de haut niveau. Enfin, ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse.

Les enveloppes consacrées aux actions en faveur du patrimoine et de la Langue corse représentent une part respective de 12,54 % et 2,11 %.



En section d'investissement :

		CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				
Politique II.C	La culture	8 198 386	9 154 441	11,66%
	Compétence 442 - Culture	5 520 800	5 791 557	4,90%
	Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	2 677 586	3 362 884	25,59%
Politique II.D	Le patrimoine	7 119 063	6 080 727	-14,59%
	Compétence 441 - Patrimoine	7 119 063	6 080 727	-14,59%
Politique II.E	Le sport et la jeunesse	4 206 321	2 160 500	-48,64%
	Compétence 451 - Sports	4 118 689	2 069 000	-49,77%
	Compétence 452 - Jeunesse	87 632	91 500	4,41%
Dépenses totales		19 523 770	17 395 668	-10,90%

Les crédits inscrits au BP 2021 à hauteur de 17,396 M€ sont répartis de la façon suivante :

- pour la culture 52,62 %, essentiellement des subventions d'équipement versées à des tiers,
- pour le patrimoine 34,96 %, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- pour le sport et jeunesse 12,42 %, notamment en vue de soutenir la réalisation d'équipements structurants portée par les communes et structures intercommunales.



6-2.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

Les chiffres clés : 93,229 M€ de dépenses inscrites / représentant 7,55 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 10 % en section de fonctionnement / une évolution des dépenses de 1 % par rapport au BP 2020.

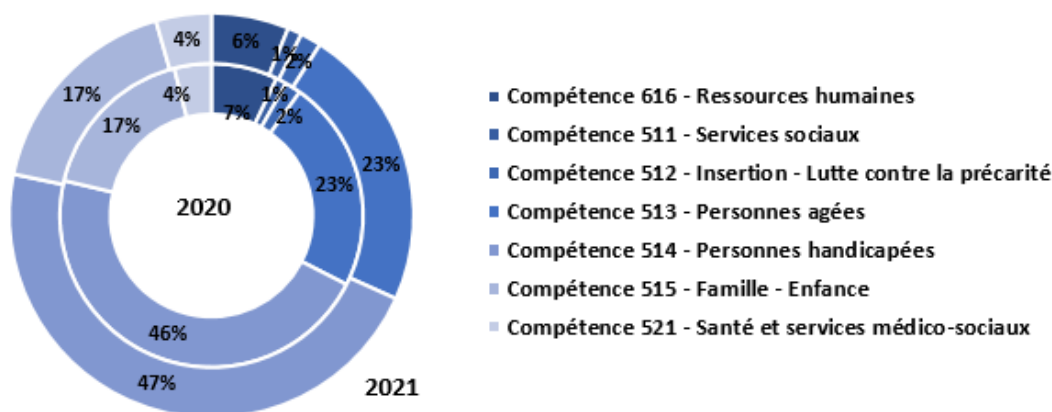
En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Santé et action sociale			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	6 468 200	5 743 905	-11,20%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	6 468 200	5 743 905	-11,20%
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	2 583 369	2 600 000	0,64%
<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	1 038 369	1 045 000	0,64%
<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	1 545 000	1 555 000	0,65%
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	62 945 000	64 097 000	1,83%
<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	20 694 000	21 030 000	1,62%
<i>Compétence 514 - Personnes handicapées</i>	42 251 000	43 067 000	1,93%
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	15 885 000	16 000 000	0,72%
<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	15 885 000	16 000 000	0,72%
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	3 611 700	4 104 515	13,64%
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	3 611 700	4 104 515	13,64%
Dépenses totales	91 493 269	92 545 420	1,15%

Sur ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 92,545 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- les personnes en situation de handicap (46,54 %) : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- l'enfance (23,50 %) : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financière ;
- les personnes âgées (22,72 %).

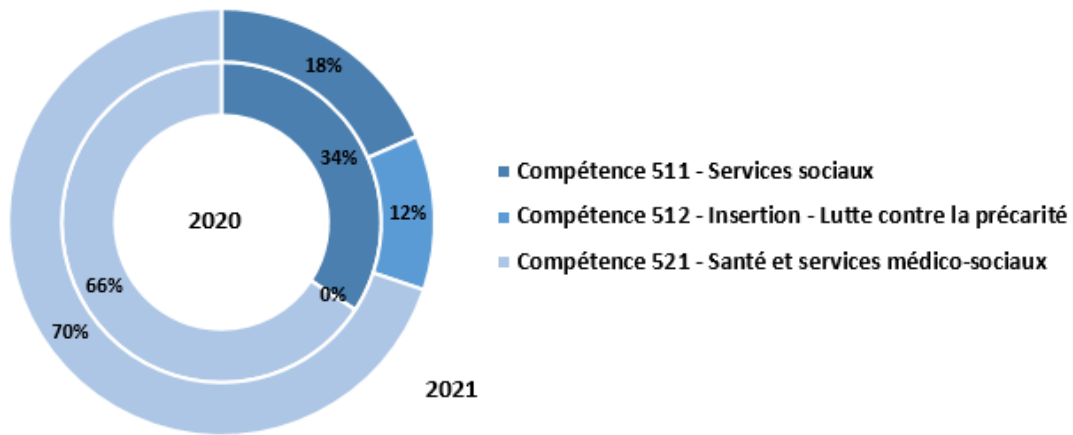
Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse sont imputées sur ce chapitre ventilé.



En section d'investissement :

		CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Santé et action sociale				
Politique I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	281 422	205 840	-26,86%
	<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	281 422	125 840	-55,28%
	<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	-	80 000	#DIV/0!
Politique I.D	Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	541 000	477 500	-11,74%
	<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	541 000	477 500	-11,74%
Dépenses totales		822 422	683 340	-16,91%

Les crédits d'investissement, inscrits à hauteur de 0,683 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.



6-2.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

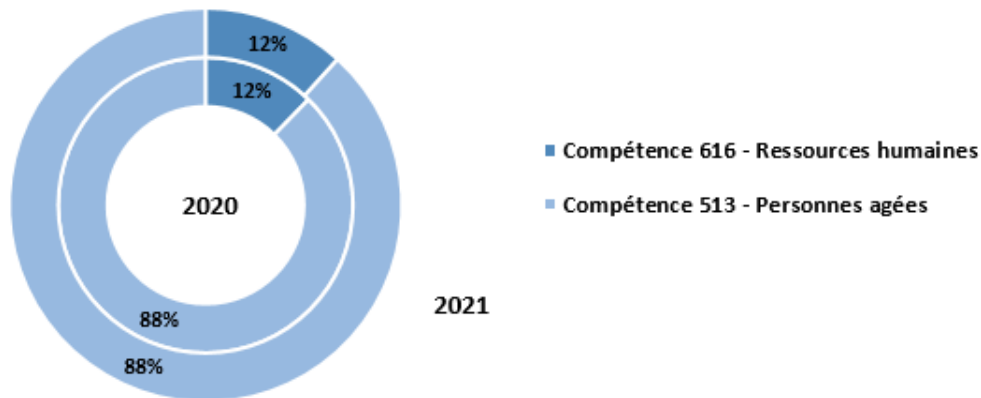
Les chiffres clés : 63,581 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,15 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 6,92 % en section de fonctionnement / une évolution des dépenses de 3,59 % par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
APA			
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	7 560 680	7 460 100	-1,33%
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	7 560 680	7 460 100	-1,33%
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	53 819 000	56 121 000	4,28%
<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	53 819 000	56 121 000	4,28%
Dépenses totales	61 379 680	63 581 100	3,59%

Est financée sur ce chapitre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Cette allocation peut servir à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel est hébergé le bénéficiaire.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



6-2.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

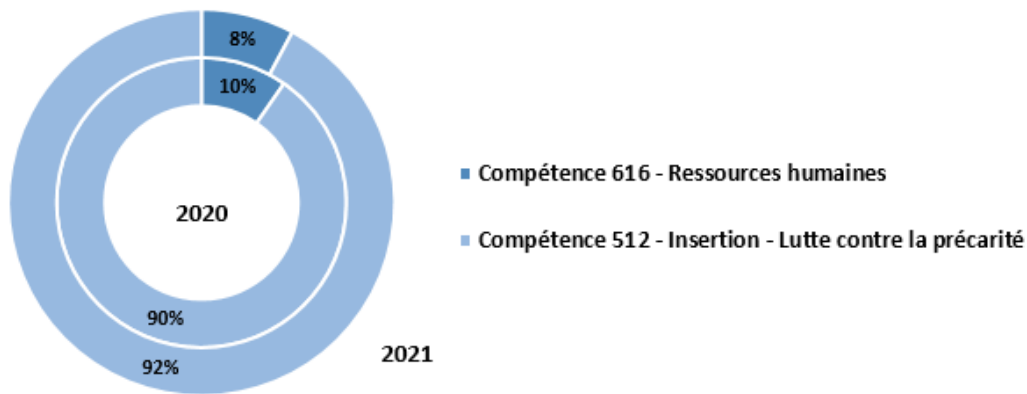
Les chiffres clés : 52,126 M€ de dépenses inscrites / représentant 4,22 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 5,67 % en section de fonctionnement / une forte hausse des dépenses de 16,19 % par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

		CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
RSA				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	4 331 980	4 062 800	-6,21%
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	<i>4 331 980</i>	<i>4 062 800</i>	<i>-6,21%</i>
Politique I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	40 531 000	48 063 000	18,58%
	<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	<i>40 531 000</i>	<i>48 063 000</i>	<i>18,58%</i>
Dépenses totales		44 862 980	52 125 800	16,19%

Les dépenses rattachées à ce chapitre sont les prestations légales d'aide sociale, avec la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



6-2.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : 77,324 M€ de dépenses inscrites / représentant 6,26 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 1,27 % en section de fonctionnement et de 20,82 % en section d'investissement / une diminution des dépenses de -6,66% par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	86 000	160 000	86,05%
Compétence 614 - Systèmes d'information	86 000	160 000	86,05%
Politique II.B La Langue corse	514 726	700 000	35,99%
Compétence 431 - Langue corse	514 726	700 000	35,99%
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	1 920 603	3 740 011	94,73%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	1 920 603	3 740 011	94,73%
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	3 691 064	850 000	-76,97%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	3 691 064	850 000	-76,97%
Politique IV.C L'habitat	1 415 700	200 000	-85,87%
Compétence 315 - Habitat logement	247 500	200 000	-19,19%
Compétence 316 - Logement	1 168 200	-	
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	5 383 000	5 360 000	-0,43%
Compétence 311 - Urbanisme	5 383 000	5 360 000	-0,43%
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	305 000	626 000	105,25%
Compétence 121 - Réseau THD	305 000	626 000	105,25%
Dépenses totales	13 316 093	11 636 011	-12,62%

Les crédits budgétés en section de fonctionnement au chapitre « Aménagement du territoire et habitat » s'établissent à 11,636 M€, en baisse de 12,62 % par rapport au BP 2020.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- Urbanisme 46,06 % : compétence exercée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse. Les crédits budgétés sont nécessaires au versement de la dotation de fonctionnement de l'Agence ;
- Développement rural et territorial 32,14 % : sont ainsi prévues la participation versée au Syndicat de l'Energie du Pumonti, et les aides aux milieux associatifs œuvrant en faveur des territoires ;
- Aides aux communes et groupements 7,30 % ;
- Langue corse 6,02 % : les inscriptions budgétaires doivent permettre de mettre en œuvre et de soutenir les actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.
- Réseau THD 5,38 %.



En section d'investissement :

	CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	471 380	460 000	-2,41%
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	471 380	460 000	-2,41%
Politique II.B La Langue corse	269 276	250 000	-7,16%
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	269 276	250 000	-7,16%
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	3 490 271	4 934 800	41,39%
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	3 490 271	4 934 800	41,39%
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	34 872 446	33 100 000	-5,08%
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	34 872 446	33 100 000	-5,08%
Politique IV.C L'habitat	7 840 000	7 500 000	-4,34%
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	7 840 000	7 500 000	-4,34%
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	274 400	200 000	-27,11%
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	274 400	200 000	-27,11%
Politique IV.F La politique foncière	7 840 000	7 725 865	-1,46%
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	7 840 000	7 725 865	-1,46%
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	14 470 000	11 517 000	-20,41%
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	14 470 000	11 517 000	-20,41%
Dépenses totales	69 527 773	65 687 665	-5,52%

Les crédits budgétés s'établissent à 65,688 M€, en baisse de 5,52 % par rapport au BP 2020.

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre concernent principalement :

- le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (près de 33,100 M€) ;
- les opérations consacrées aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires (11,517 M€) ;
- la politique foncière conduite par l'Office Foncier de la Corse (7,726 M€) ;
- la politique conduite en faveur de l'habitat et du logement (7,500 M€) ;
- le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (4,935 M€).



6-2.10. Action économique

Les chiffres clés : 82,511 M€ de dépenses inscrites / représentant 6,68 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 3,65 % en section de fonctionnement et de 15,51 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 28,89 % par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

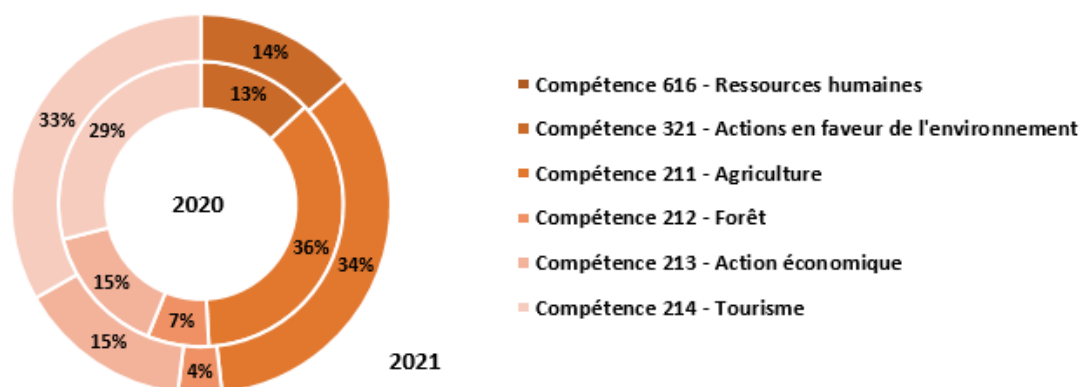
	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Action économique			
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	4 166 303	4 591 441	10,20%
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	4 166 303	4 591 441	10,20%
Politique VI.A Le développement agricole et rural	13 707 650	12 850 000	-6,26%
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	11 480 150	11 600 000	1,04%
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	2 227 500	1 250 000	-43,88%
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	4 756 000	4 980 000	4,71%
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	4 756 000	4 980 000	4,71%
Politique VI.C Le développement touristique	9 230 000	11 150 000	20,80%
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	9 230 000	11 150 000	20,80%
Dépenses totales	31 859 953	33 571 441	5,37%

Les trois quarts des crédits prévus sur ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la collectivité que sont l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse. Ces dotations sont destinées à donner les moyens financiers à ces structures pour mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée.

Elles sont réparties comme suit :

- ADEC : 4,980 M€ ;
- ODARC : 9,500 M€ de dotation de fonctionnement propre ;
- ATC : 11,150 M€

Sont également budgétées sur ce chapitre les subventions d'équilibre des budgets annexes des Laboratoires d'analyse (4,591 M€), la contribution versée au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (2,100 M€), le versement à l'Office National des Forêts des frais de garderie et de contribution au maintien du régime forestier.



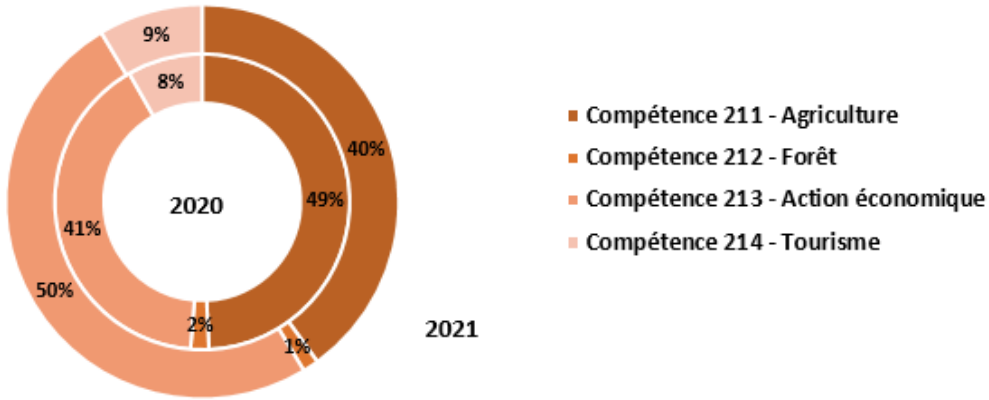
En section d'investissement :

	CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Action économique			
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	78 400	0	-100,00%
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	78 400	0	-100,00%
Politique VI.A Le développement agricole et rural	16 447 170	20 240 000	23,06%
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	15 810 170	19 600 000	23,97%
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	637 000	640 000	0,47%
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	12 985 000	24 500 000	88,68%
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	12 985 000	24 500 000	88,68%
Politique VI.C Le développement touristique	2 646 000	4 200 000	58,73%
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	2 646 000	4 200 000	58,73%
Dépenses totales	32 156 570	48 940 000	52,19%

En matière d'investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée, en quasi-totalité, aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 24,500 M€ ;
- ODARC : 19,600 M€ ;
- ATC : 4,200 M€.



6-2.11. Environnement

Les chiffres clés : 66,763 M€ de dépenses inscrites / représentant **5,41 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,37 %** en section de fonctionnement et de **8,42 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **4,16 %** par rapport au BP 2020.

En section de fonctionnement :

		CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Environnement				
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale	5 755 440	7 384 250	0
	<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	<i>5 755 440</i>	<i>7 384 250</i>	<i>28,30%</i>
Politique III.A	La politique de l'eau	8 100 000	8 290 000	2,35%
	<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 290 000</i>	<i>2,35%</i>
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	22 862 979	24 229 864	5,98%
	<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>22 088 796</i>	<i>23 101 924</i>	<i>4,59%</i>
	<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	<i>774 183</i>	<i>1 127 940</i>	<i>45,69%</i>
Politique III.C	L'énergie	310 000	290 000	-6,45%
	<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>310 000</i>	<i>290 000</i>	<i>-6,45%</i>
Dépenses totales		37 028 419	40 194 114	8,55%

Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 40,194 M€.

Elles regroupent l'ensemble des actions conduites en matière d'environnement, dont le montant est prévu à hauteur de 24,230 M€. La mise en œuvre de ces dernières est confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse (15,804 M€ dont 13,350 M€ de dotation de fonctionnement propre.) Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence, la participation au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,566 M€) et les dépenses liées aux Espaces Naturels Sensibles.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction des ENS sont imputées sur ce chapitre ventilé.

Enfin, une partie des crédits portés à ce chapitre est destinée au fonctionnement de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (8,290 M€).



En section d'investissement :

		CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Environnement				
Politique III.A	La politique de l'eau	9 800 000	9 800 000	0,00%
	<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	9 800 000	9 800 000	0,00%
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	8 444 909	8 368 554	-0,90%
	<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	7 979 897	7 748 654	-2,90%
	<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	465 012	619 900	33,31%
Politique III.C	L'énergie	2 940 000	3 200 000	8,84%
	<i>Compétence 331 - Energie</i>	2 940 000	3 200 000	8,84%
Politique IV.B	Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	5 880 000	5 200 000	-11,56%
	<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	5 880 000	5 200 000	-11,56%
Dépenses totales		27 064 909	26 568 554	-1,83%

Les crédits budgétés en section d'investissement au chapitre « Environnement » s'établissent à 26,569 M€, en stabilisation par rapport au BP 2020.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- la politique de l'eau, dont les crédits dédiés sont constitués pour partie des subventions d'équipement versées à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et pour partie des dépenses relatives aux travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (9,8 M€) ;
- les aides allouées aux communes et intercommunalités en matière de politique de l'eau (5,200 M€) ;
- les « actions en faveur de l'environnement » menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (4,500 M€) ;
- la politique de l'énergie dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (3,200 M€).
- les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (1,836 M€) ;



6-2.12. Transports

Les chiffres clés : 340,494 M€ de dépenses inscrites / représentant 27,59 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 26,55 % en section de fonctionnement et de 30,59 % en section d'investissement / une diminution des dépenses de - 3,61 % par rapport au BP 2020.

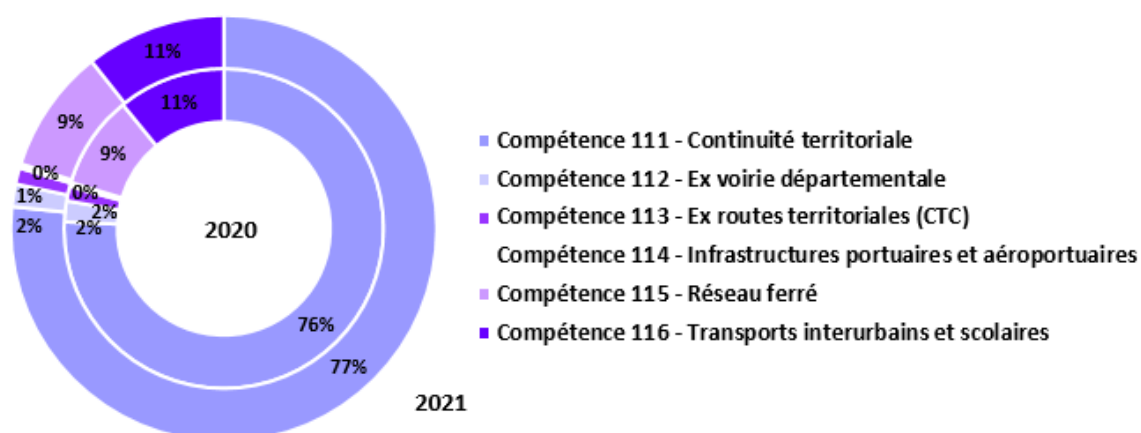
En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Transports			
Politique V.A La continuité territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	186 999 159	186 999 159	0,00%
Politique V.B Les infrastructures routières	8 842 760	7 195 000	-18,63%
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	5 229 260	4 185 000	-19,97%
<i>Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	3 613 500	3 010 000	-16,70%
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 033 560	800 000	-22,60%
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	1 033 560	800 000	-22,60%
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	23 364 000	23 000 000	-1,56%
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	23 364 000	23 000 000	-1,56%
Politique V.E Les transports urbains et scolaires	26 918 100	26 000 000	-3,41%
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	26 918 100	26 000 000	-3,41%
Dépenses totales	247 157 579	243 994 159	-1,28%

C'est sur ce chapitre qu'est budgétée la part la plus importante des crédits de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par le reversement de la Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse.

Les autres dépenses rattachées à la compétence « Transports » sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Transports sur route : 26 M€ ;
- Transports ferroviaires : 23 M€ ;
- Infrastructures routières : 7,195 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 0,800 M€.

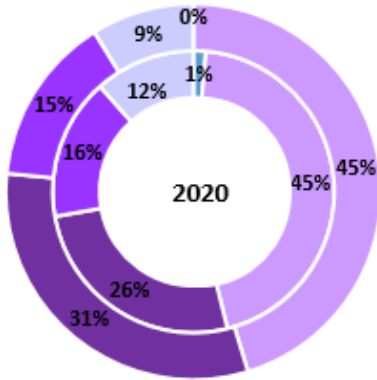


En section d'investissement :

	CPI 2020	CPI 2021	Evol n-1
Transports			
Politique V.A La continuité territoriale	1 500 000		-100,00%
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	1 500 000		-100,00%
Politique V.B Les infrastructures routières	74 653 440	73 500 000	-1,55%
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	47 153 440	43 500 000	-7,75%
<i>Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	27 500 000	30 000 000	9,09%
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	17 140 000	14 000 000	-18,32%
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	17 140 000	14 000 000	-18,32%
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	12 200 000	8 500 000	-30,33%
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	12 200 000	8 500 000	-30,33%
Politique V.E Les transports urbains et scolaires	580 000	500 000	-13,79%
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	580 000	500 000	-13,79%
Dépenses totales	106 073 440	96 500 000	-9,03%

En section d'investissement, un tiers des dépenses réelles ventilées est rattaché au chapitre « Transports ». Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage dont les inscriptions sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Infrastructures routières : 73,500 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 14 M€ ;
- Transports ferroviaires : 8,500 M€ ;
- Transports sur route : 0,500 M€ ;



- Compétence 111 - Continuité territoriale
- Compétence 112 - Ex voirie départementale
- Compétence 113 - Ex routes territoriales (CTC)
- Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Compétence 115 - Réseau ferré

6-2. Les dépenses sociales de la Collectivité

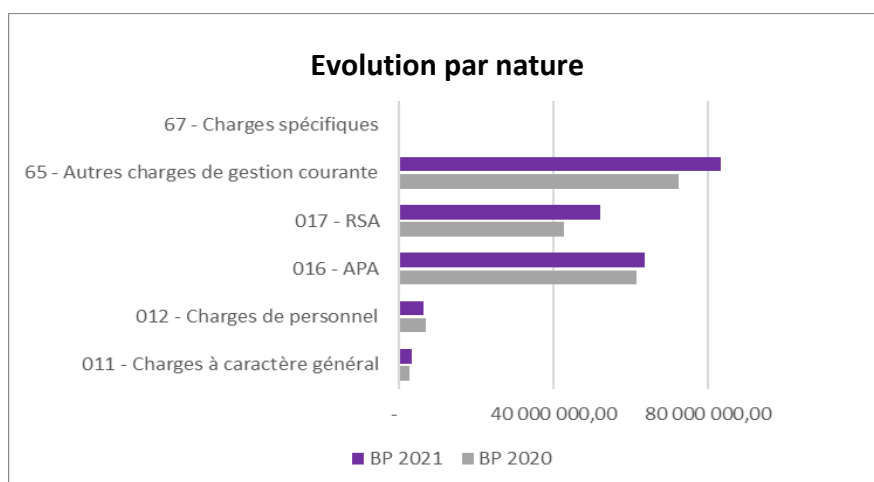
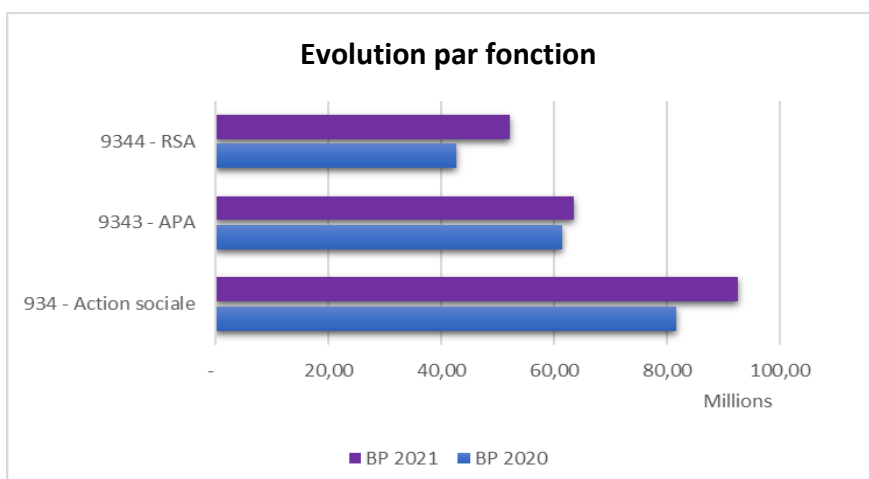
La Collectivité de Corse, issue en 2018 de la fusion des deux anciens conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, affirme sa qualité de chef de file de l'action sociale sur la région.

La crise sanitaire se transforme en crise économique, ce qui provoque des impacts majeurs en Corse, avec une augmentation de la précarité. Les publics touchés sont divers, les jeunes, les personnes âgées et dépendantes, les petites retraites, les personnes handicapées. L'insularité, qui est un atout majeur contre la propagation du Covid-19, peut aussi être un désavantage au niveau de l'économie.

La crise sanitaire et économique démontre l'importance de la CdC pour l'animation de solidarité sur le territoire insulaire, avec son rôle prépondérant dans l'action sociale.

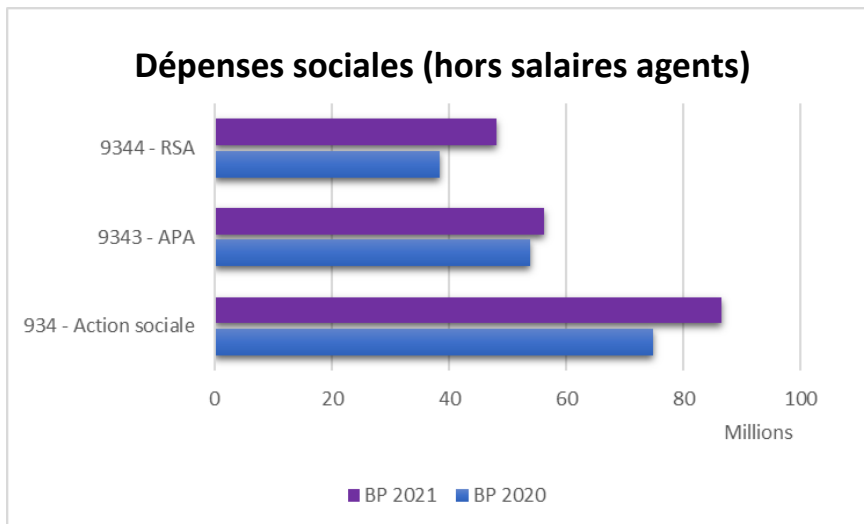
Voici les chiffres relatifs aux dépenses du secteur social pour le budget 2021 de la Collectivité de Corse :

	BP 2020	BP 2021	Evol n-1
934 - Action sociale	81 529 769,00	92 545 420,00	13,51%
9343 - APA	61 364 280,00	63 581 100,00	3,61%
9344 - RSA	42 649 980,00	52 125 800,00	22,22%



Le budget est en augmentation importante sur un exercice, avec le détail ci-dessous. Les dépenses de solidarité atteignent une prévision 2021 de **208 252 320 €**.

On doit retraiter de ce montant la paie des services de la collectivité travaillant dans ce secteur. En effet, les agents sont payés sur des chapitres nature spécifiques, à la différence des autres agents (sauf TOS, agents environnement) :



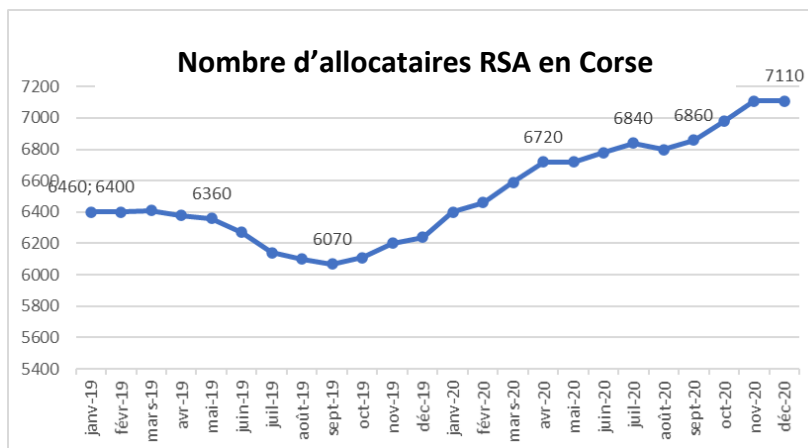
	BP 2020	BP 2021	Evol n-1
934 - Action sociale	74 724 569,00	86 375 000,00	15,59%
9343 - APA	53 809 000,00	56 121 000,00	4,30%
9344 - RSA	38 321 000,00	48 063 000,00	25,42%

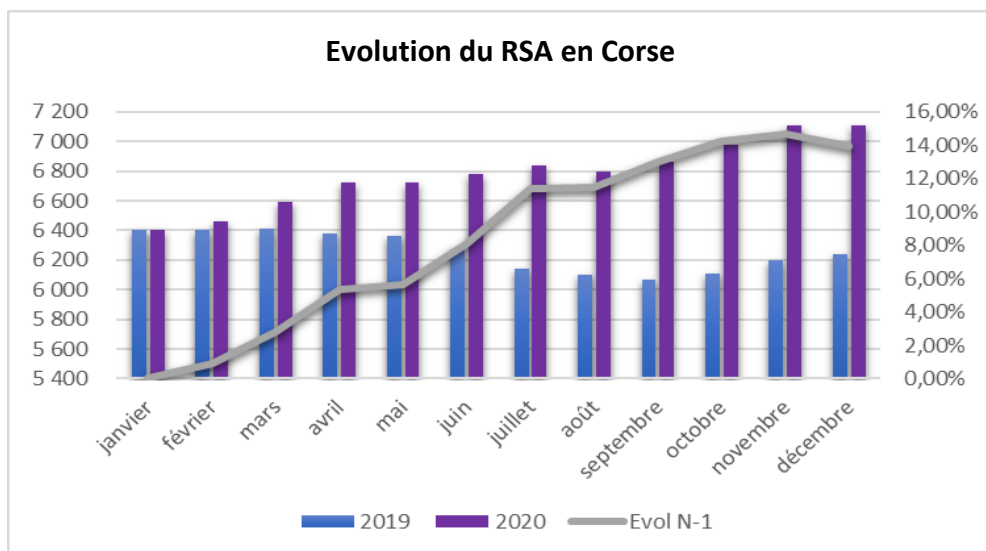
6-2.1- La lutte contre la précarité

La Collectivité de Corse affirme sa qualité de chef de file de l’action sociale, la poursuite des actions de lutte contre la précarité en ces temps troublés doit permettre un accompagnement des personnes précaires.

Le dynamisme attendu de l’allocation RSA (Revenu de Solidarité Active) lié aux suites de la crise COVID-19 et à la réforme de l’assurance chômage est bien marqué au niveau du budget 2021. En effet, la CDC propose un montant de dépenses pour l’exercice de 45 301 500 €, en augmentation de +20,45% par rapport à 2020 (pour rappel : 37 610 000€).

Pour information, voici les chiffres sur les bénéficiaires du RSA en Corse :





Les services de la Collectivité ont estimé une augmentation de 1200 bénéficiaires sur l'exercice, faisant craindre une forte augmentation des dépenses liées à cette politique.

La lutte contre la précarité comprend aussi l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa pour permettre leur retour dans le marché du travail. La Collectivité de Corse prévoit des crédits à hauteur de 2 656 000€, en augmentation de +361.51% par rapport à l'exercice 2020. Elle poursuit et renforce son rôle de l'insertion sociale et professionnelle avec ce financement des chantiers d'insertion.

6-2.2 - La politique en faveur des personnes âgées

Les personnes âgées dépendantes font l'objet d'une attention particulière de la part de notre Collectivité, et de notre société. Le développement d'actions de prévention pour ces personnes, avec le maintien à domicile avec les services d'aide et d'accompagnement (SAD, chèques CESU), ou l'offre d'hébergement en établissement spécialisé (EHPAD ou USLD) via les aides aux tiers ou directement aux structures.

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés.

Au niveau de la Corse, compte tenu du vieillissement de la population, la tendance est à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, chaque année les tarifs sont revalorisés afin d'intégrer l'évolution des charges liées au GVT et à l'inflation.

Pour 2021, le montant prévu pour l'APA est de **56 121 000 €**, en augmentation de +4,30 % par rapport au BP 2020 (pour rappel : 53,809 M€).

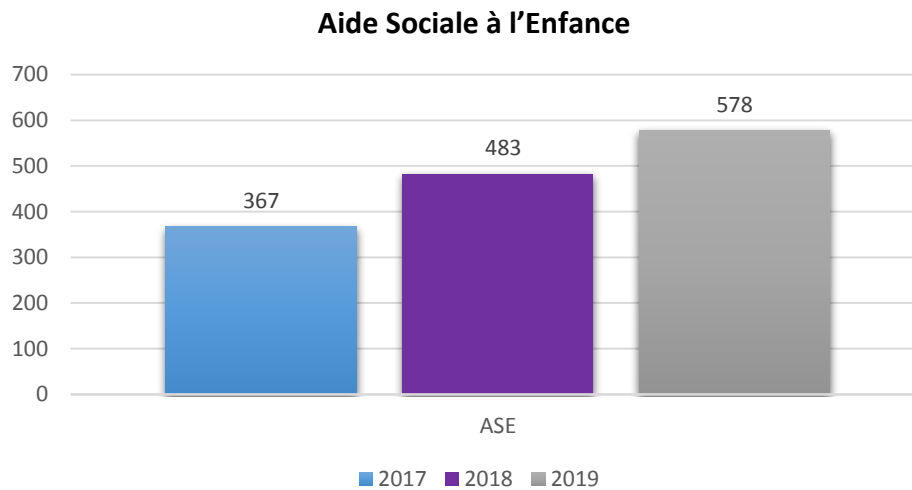
6-2.3 - La politique en faveur de la protection de l'enfance

La Protection de l'Enfance, aux termes de la loi du 14 mars 2016 « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ».

Les prestations de l'aide sociale à l'enfance sont les suivantes : services communs, aides à domicile, actions de prévention. La prévision budgétaire 2021 se monte à **16 000 000 €**, en augmentation de +90,82% par rapport à 2020 (pour rappel : 8 385 000 €).

L'augmentation est très forte, notamment sur les frais d'hébergements des enfants dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS). Ces maisons doivent répondre aux besoins d'accueil des mineurs confiés par des décisions de justice.

Le graphique ci-dessous montre le nombre d'enfants bénéficiaires de l'ASE en Corse :



6-3. Présentation des dépenses par nature

La Collectivité a fait le choix de voter son budget par fonction. Cependant, la présentation des dépenses par nature permet d'offrir des informations complémentaires concernant notamment la trajectoire financière de la collectivité et la ventilation des dépenses d'équipement.

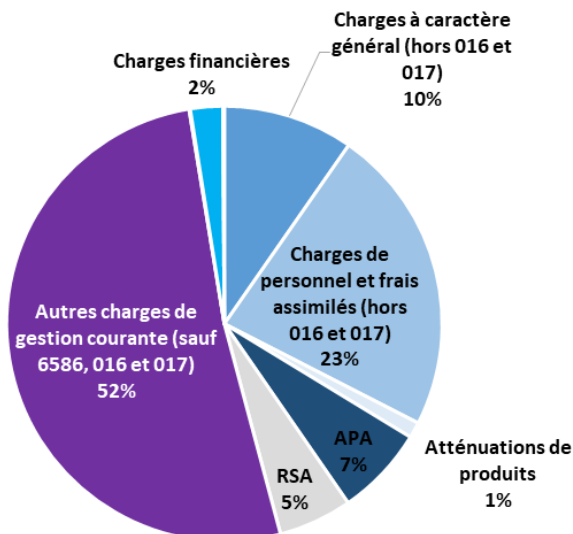
6-3.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

Les charges de gestion courante constituent la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, et comprennent la dotation de continuité territoriale d'un montant de 186,999 M€ qui constitue une dépense incompressible.

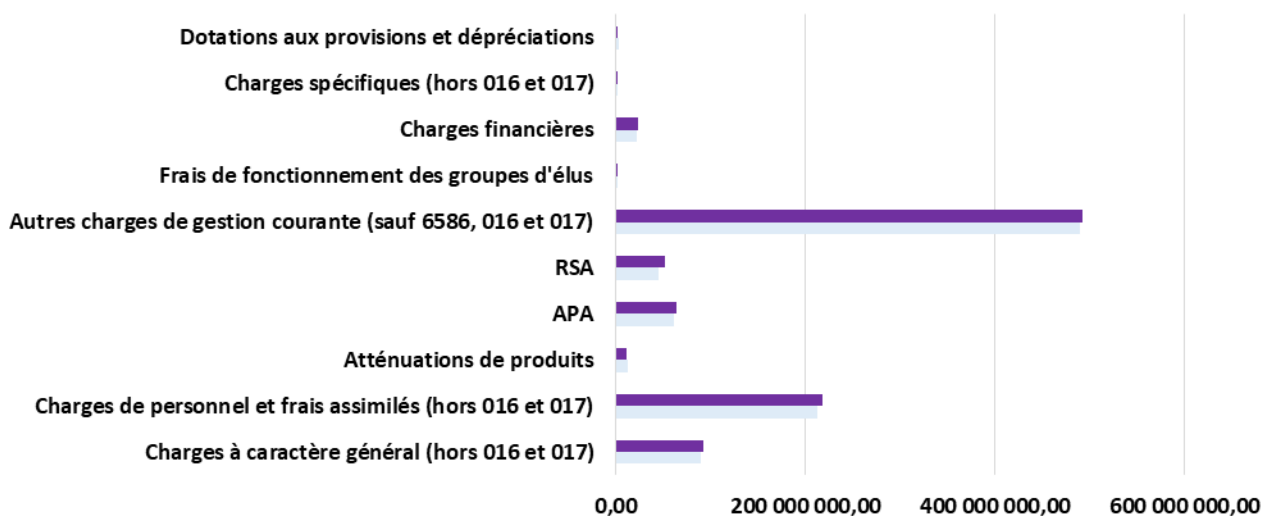
Le tableau et les graphes ci-dessous présentent la répartition et l'évolution des dépenses par nature :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	89 206 880,20	92 324 766,00	3 117 885,80	3,50%	9,68%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	212 776 920,00	217 994 489,00	5 217 569,00	2,45%	22,85%
014	Atténuations de produits	12 334 286,00	11 200 000,00	-1 134 286,00	-9,20%	1,17%
016	APA	61 434 680,00	63 631 100,00	2 196 420,00	3,58%	6,67%
017	RSA	44 862 980,00	52 125 800,00	7 262 820,00	16,19%	5,46%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	490 309 152,80	491 769 826,00	1 460 673,20	0,30%	51,56%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	817 916,44	817 920,00	3,56	0,00%	0,09%
66	Charges financières	22 400 000,56	23 000 000,00	599 999,44	2,68%	2,41%
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	75 000,00	323 000,00	248 000,00	330,67%	0,03%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	3 377 063,00	640 800,00	-2 736 263,00	-81,02%	0,07%
Total dépenses réelles de fonctionnement		937 594 879,00	953 827 701,00	16 232 822,00	1,73%	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature BP 2021



Evolution des dépenses de fonctionnement par nature BP 2020 / 2021



Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général s'élèvent à 92,325 M€, soit 9,68 % des dépenses totales (9,51 % au BP 2020).

✓ Répartition par chapitre fonctionnel

Il convient de présenter la répartition de ces charges à caractère général par chapitre fonctionnel afin d'apprécier cette évolution :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
930	Services généraux	35 503 357,00	37 940 100,00	2 436 743,00	6,86%	41%
931	Sécurité	2 790 657,00	2 164 260,00	-626 397,00	-22,45%	2%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 912 260,00	8 877 348,00	1 965 088,00	28,43%	10%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 820 915,20	4 166 584,00	345 668,80	9,05%	5%
934	Santé et action sociale	2 570 450,00	3 152 600,00	582 150,00	22,65%	3%
935	Aménagement des territoires	564 613,00	801 010,00	236 397,00	41,87%	1%
936	Action économique	2 181 663,00	1 205 000,00	-976 663,00	-44,77%	1%
937	Environnement	1 517 705,00	2 052 864,00	535 159,00	35,26%	2%
938	Transports	33 345 260,00	31 965 000,00	-1 380 260,00	-4,14%	35%
Total dépenses réelles de fonctionnement		89 206 880,20	92 324 766,00	3 117 885,80	3,50%	100%

L'augmentation des charges à caractère général, constatée à hauteur de 3,5 %, résulte principalement :

- ✓ **Des services généraux (930)** avec une hausse de 2,437 M€ (+ 6,86 %), dont 1,9 M€ pour le paiement de la condamnation relative au contentieux Vendasi sur le carrefour de Furiani, lequel a fait l'objet d'une provision sur

les exercices antérieurs. La dépense constatée sur l'article 6227 « frais d'actes et de contentieux » sera donc couverte par une reprise sur provision constatée au chapitre 945.

Les autres principaux postes de dépenses impactés sont les frais de télécommunication (6262), les contrats de prestation de service (611) et la maintenance (6156) de la Direction du Digital et des Systèmes d'Information dont les crédits sont nécessaires à la poursuite de la démarche de fusion des systèmes d'information et à la mise en place du télétravail.

On constate également une hausse des crédits dédiés aux frais de nettoyage (6283) et à la fourniture d'équipement d'entretien (6063), indispensable à la protection des agents en cette période de crise sanitaire (fourniture mensuelle d'équipements individuels, désinfection quotidienne des locaux).

- ✓ **Des politiques d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage (932)** qui présentent une hausse de 1,965 M€ (+ 28,43 %) provenant essentiellement des contrats de prestation de service (611) passant de 6,744 M€ à 8,387 M€ dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Ces dépenses supplémentaires sont liées à la convention PRIC conclue avec l'Etat, permettant de renforcer les efforts financiers de la collectivité en faveur des populations fragiles en recherche d'emploi et de formation.

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

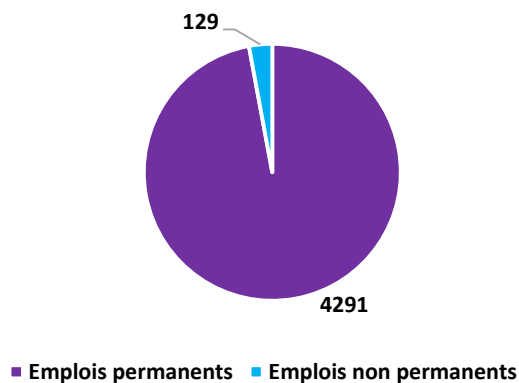
Elles s'établissent à hauteur de 217,995 M€, soit près de 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent s'élève à 5,218 M€, +2,45 %.

Structure des effectifs de la Collectivité de Corse

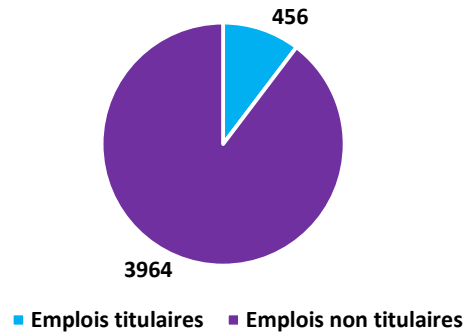
Au 31 décembre 2020 la Collectivité de Corse comptait 4 420 agents dont 3 964 titulaires, soit 90 % de l'effectif total. Les 456 agents non titulaires, représentent 10 % de l'effectif total.

Il est à préciser que 119 agents non titulaires sont recrutés pour faire face à des remplacements de personnel en situation de maladie. Par ailleurs 208 non titulaires occupent un emploi permanent et 129 sont recrutés pour faire face à des besoins non permanents.

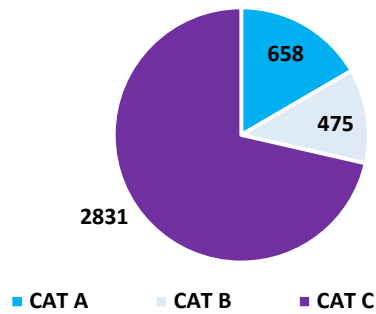
➤ Répartition des emplois permanents/non permanents



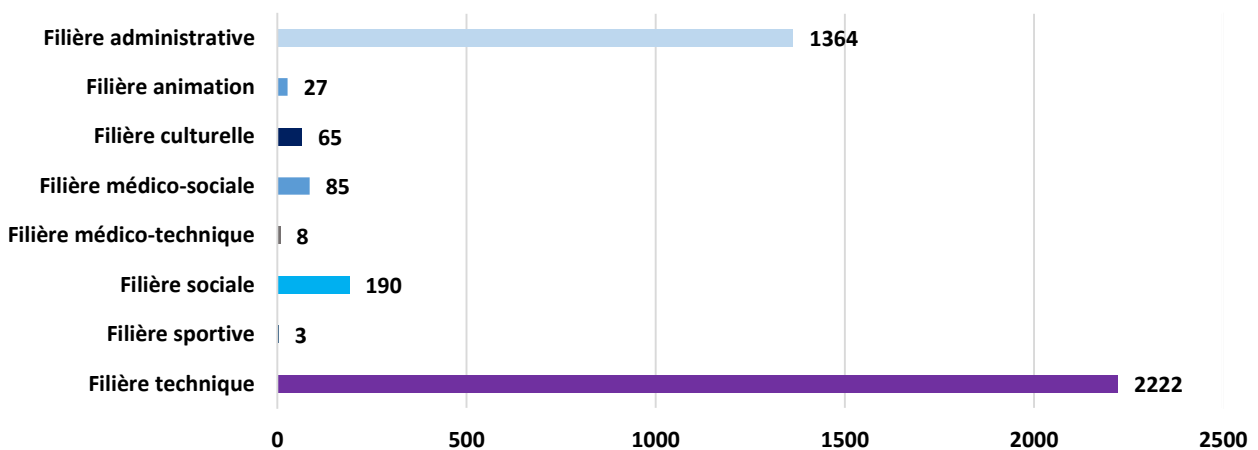
➤ Répartition des agents titulaires / non titulaires



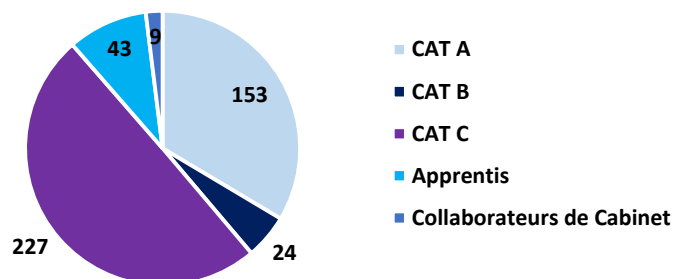
➤ Effectif titulaire par catégorie



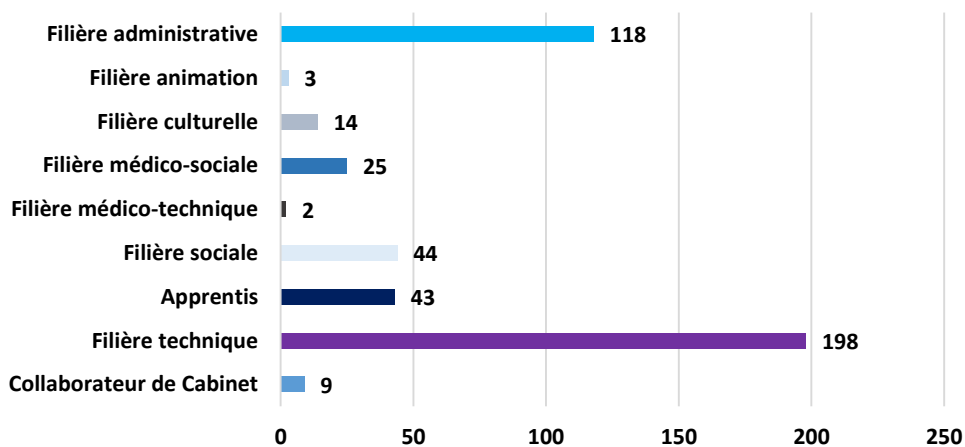
➤ Effectif titulaire par filière



➤ **Effectif non titulaire par catégorie**



➤ **Effectif non titulaire par filière**

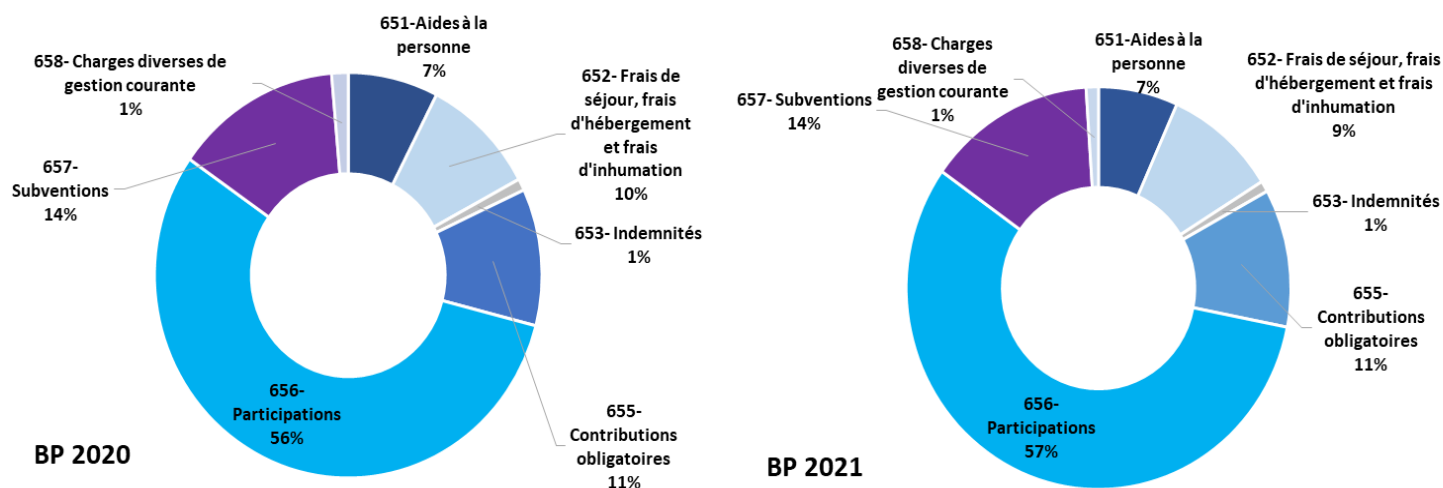


Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles s'élèvent à 491,770 M€ au BP 2021 et intègrent l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ intégralement reversée à l'Office des Transports de la Corse. Pour mémoire, elles s'élevaient au 490,309 M€ au BP 2020, soit stabilité par rapport à l'exercice précédent.

La stabilisation de ces dépenses de gestion courante, au regard du poids qu'elles représentent dans le budget, avait été annoncée en 2020 comme une condition nécessaire pour permettre de maintenir l'épargne. Ce point de gestion est d'autant plus prégnant au regard des impacts de la crise.

La structure par rapport à 2020 est stable.



Les dotations de fonctionnement versées aux agences et offices génèrent une dépense d'un montant de 247,569 M€ qui représente 25,96 % des dépenses réelles totales de fonctionnement et 50,34 % des charges de gestion courante.

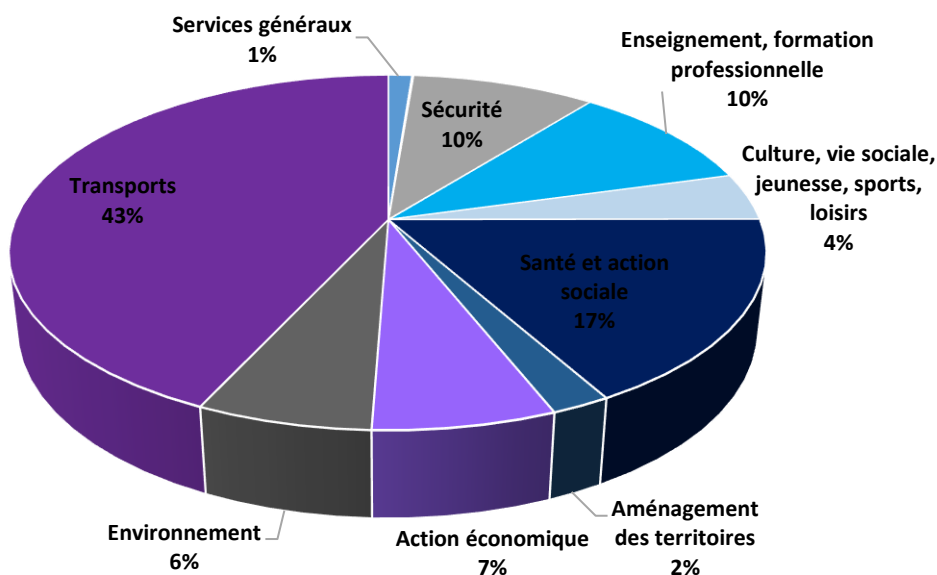
Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 60,570 M€ au BP 2021 contre 57,532 M€ au BP 2020. La part la plus importante de cette enveloppe, soit 51,116 M€ (50,606 M€ en 2020), est destinée à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général). Comme pour le budget 2020, ce sont toutefois les dépenses relevant des actions portées par ces organismes qui évoluent majoritairement avec une croissance de 36,50 %. Les dotations de fonctionnement propres, quant à elles sont contenues (+0,21 %).

	FONCTIONNEMENT PROPRE		ACTIONS		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
ADEC	4 756 000,00	4 900 000,00	0,00	0,00	4 756 000,00	4 900 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		144 000,00				144 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		3,03%				3,03%
OTC	186 999 159,00	186 999 159,00	0,00	0,00	186 999 159,00	186 999 159,00
<i>Evol N-1 M€</i>		0,00				0,00
<i>Evol N-1 %</i>		0,00%				0,00%
OEC	12 900 000,00	13 350 000,00	1 950 000,00	2 454 000,00	14 850 000,00	15 804 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		450 000,00		504 000,00		954 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		3,49%		25,85%		6,42%
OEC PNRC	5 500 000,00	5 566 000,00	0,00	0,00	5 500 000,00	5 566 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		66 000,00				66 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		1,20%				1,20%
ODARC	9 163 000,00	9 200 000,00	550 000,00	300 000,00	9 713 000,00	9 500 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		37 000,00		-250 000,00		-213 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		0,40%		-45,45%		-2,19%
ATC	5 350 000,00	5 350 000,00	3 880 000,00	5 800 000,00	9 230 000,00	11 150 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		0,00		1 920 000,00		1 920 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		0,00%		49,48%		20,80%
OEHC	8 100 000,00	8 290 000,00	0,00	0,00	8 100 000,00	8 290 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		190 000,00				190 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		2,35%				2,35%
AUE	4 837 000,00	4 460 000,00	546 000,00	900 000,00	5 383 000,00	5 360 000,00
<i>Evol N-1 M€</i>		-377 000,00				-23 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		-7,79%				-0,43%
TOTAL	237 605 159,00	238 115 159,00	6 926 000,00	9 454 000,00	244 531 159,00	247 569 159,00
<i>Evol N-1</i>		510 000,00		2 528 000,00		3 038 000,00
<i>Evol N-1 %</i>		0,21%		36,50%		1,24%

✓ Répartition par chapitre fonctionnel des charges de gestion courante

La répartition par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
930	Services généraux	8 147 002,00	5 872 885,00	-2 274 117,00	-27,91%	1,19%
9305	Gestion des fonds européens	980 000,00	400 000,00	-580 000,00	-59,18%	0,08%
931	Sécurité	44 389 800,00	45 981 160,00	1 591 360,00	3,58%	9,35%
932	Enseignement, formation professionnelle	50 942 140,00	49 284 252,00	-1 657 888,00	-3,25%	10,02%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	19 045 428,80	21 182 728,00	2 137 299,20	11,22%	4,31%
934	Santé et action sociale	81 990 119,00	83 149 400,00	1 159 281,00	1,41%	16,91%
935	Aménagement des territoires	11 583 280,00	10 528 801,00	-1 054 479,00	-9,10%	2,14%
936	Action économique	29 678 290,00	32 366 441,00	2 688 151,00	9,06%	6,58%
937	Environnement	29 790 274,00	30 975 000,00	1 184 726,00	3,98%	6,30%
938	Transports	213 762 819,00	212 029 159,00	-1 733 660,00	-0,81%	43,12%
Total dépenses réelles de fonctionnement		490 309 152,80	491 769 826,00	1 460 673,20	0,30%	100,00%



Les paragraphes suivants listent les principales inscriptions proposées au budget. Les explications sont détaillées dans la partie consacrée aux politiques publiques.

La politique des transports (938) constitue le premier poste des dépenses de gestion courante. Il s'agit essentiellement du reversement de la dotation de continuité territoriale à l'Office des Transports de la Corse d'un montant de 186,999 M€ et de la contribution à la DSP ferroviaire d'un montant de 23 M€.

Dans le domaine social (934 et 934-4), les charges de gestion courante s'élèvent à 85,285 M€ au BP 2020. Ces dépenses s'élevaient à 83,149 M€ au BP 2021, contre 81,990 M€ au BP 2020, soit une augmentation de 1,41 %.

Ces crédits concernent notamment les politiques en faveur des personnes âgées (hors APA) (20,195 M€) et des personnes en situation de handicap (43,012 M€). Ils comprennent également les prestations de l'aide sociale à l'enfance (15,121 M€), et notamment les frais d'hébergement en foyers et maisons d'enfants à caractère social, en centre maternel ou en lieux de vie et d'accueil. Ils permettent enfin le financement des différents programmes d'action sociale (1,5 M€).

Les politiques en matière d'enseignement et de formation professionnelle (932) constituent le troisième poste des dépenses de gestion courante avec un montant au BP 2021 de 49,284 M€. Les principales inscriptions sont réparties comme suit :

- 15,776 M€ dédiés à l'enseignement supérieur, dont plus de la moitié pour la dotation de fonctionnement de l'Université de Corse ;
- 8,610 M€ inscrits au titre de l'enseignement secondaire (dotation de fonctionnement des collèges et lycées) ;
- 22,100 M€ consacrés à la formation professionnelle et aux formations sanitaires et sociales.

La politique publique de sécurité (931) représente 9,35 % des charges de gestion courante avec un montant de 45,981 M€, en augmentation de 3,58 % par rapport au BP 2020. Il s'agit essentiellement des contributions aux SIS (Services d'Incendie et de Secours).

Les charges de gestion courante affectées aux **politiques en faveur de l'aménagement du territoire (935), de l'action économique (936) ainsi que de l'environnement (937)** concernent principalement les participations aux agences et offices et le financement de leurs actions.

✓ Répartition par article des charges de gestion courante

Les charges de gestion courante se décomposent conformément au tableau ci-dessous :

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
651-Aides à la personne	36 948 936,00	32 846 535,00	-4 102 401,00	-11,10%
652- Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation	47 140 500,00	46 475 500,00	-665 000,00	-1,41%
653- Indemnités	4 599 000,00	4 299 710,00	-299 290,00	-6,51%
655- Contributions obligatoires	53 577 470,00	54 617 710,00	1 040 240,00	1,94%
656- Participations	273 073 958,80	279 009 379,00	5 935 420,20	2,17%
657- Subventions	68 200 869,00	69 422 051,00	1 221 182,00	1,79%
658- Charges diverses de gestion courante	6 768 419,00	5 098 941,00	-1 669 478,00	-24,67%
Total	490 309 152,80	491 769 826,00	1 460 673,20	0,30%

La baisse des postes aides à la personne (-4,102 M€), charges diverses de gestion courante (-1,669 M€), frais de séjour, d'hébergement et d'inhumation (-0,665 M€) vient compenser l'évolution des participations (+5,935 M€), des subventions (1,221 M€) et des contributions obligatoires (1,040 M€).

651 – Les aides à la personne en baisse de 11,10 %

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
651 - Aides à la personnes	36 948 936,00	32 846 535,00	-4 102 401,00	-11,10%
<i>dont 6511 allocations (social)</i>	<i>30 351 250,00</i>	<i>28 149 900,00</i>	<i>-2 201 350,00</i>	<i>-7,25%</i>
<i>dont 6512 stagiaires de la formation prof</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-2 000 000,00</i>	<i>-100,00%</i>
<i>dont 6513 bourses prix et secours</i>	<i>4 076 686,00</i>	<i>4 377 635,00</i>	<i>300 949,00</i>	<i>7,38%</i>
<i>dont 6514 cotisations adhésions et autres prestations</i>	<i>515 000,00</i>	<i>318 000,00</i>	<i>-197 000,00</i>	<i>-38,25%</i>
<i>dont 6518 autres (primes, dots social)</i>	<i>6 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>-5 000,00</i>	<i>-83,33%</i>

Il est à noter au sein de cet article 651 une modification d'imputation comptable. En effet, les prestations versées en 2020 au titre du transport de personnes handicapées ont été effectuées sur le 6511 alors que celles du BP 2021 sont sur le 6248 (Chapitre par nature 011).

Les diminutions concernent les allocations aux stagiaires de la formation professionnelle.

652 – Frais de séjours, hébergement et inhumation en baisse de 1,41 %

L'augmentation des frais de séjours des personnes âgées (+0,727 M€) et de l'accueil familial (+0,250 M€) est largement compensée par la baisse affectant les frais de séjours et d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (-0,578 M€) et des personnes en situation de handicap (-1,1 M€).

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
652 - Frais de séjours hébergement et inhumation	47 140 500,00	46 475 500,00	-665 000,00	-1,41%
<i>dont 6521 frais de scolarité et périscolaire</i>	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00%
<i>dont 6522 accueil familial</i>	538 000,00	787 500,00	249 500,00	46,38%
<i>dont 6523 frais d'hospitalisation</i>	20 000,00	10 000,00	-10 000,00	-50,00%
<i>dont 65241 frais de séjours aide social à l'enfance</i>	11 830 000,00	11 252 000,00	-578 000,00	-4,89%
<i>dont 65242 frais de séjours pers en situation handicap</i>	13 800 000,00	12 700 000,00	-1 100 000,00	-7,97%
<i>dont 65243 frais de séjours personnes âgées</i>	19 072 500,00	19 800 000,00	727 500,00	3,81%
<i>dont 6525 frais d'inhumation</i>	20 000,00	26 000,00	6 000,00	30,00%
<i>dont 6526 préventions spécialisées (adolescence)</i>	1 700 000,00	1 740 000,00	40 000,00	2,35%

653 – Indemnités en baisse de 6,51 %

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
653 - Indemnités	4 599 000,00	4 299 710,00	-299 290,00	-6,51%
<i>dont 6531 indemnités frais de mission / formation élus</i>	3 604 000,00	3 553 810,00	-50 190,00	-1,39%
<i>dont 6532 indemnités frais de mission / formation CESEC</i>	995 000,00	745 900,00	-249 100,00	-25,04%

655 – Contributions obligatoires en augmentation de 2,30 %

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
655 -Contributions obligatoires	53 577 470,00	54 617 710,00	1 040 240,00	1,94%
<i>dont 6551 dotations aux établissements en secondaire</i>	7 325 500,00	7 626 750,00	301 250,00	4,11%
<i>dont 6553 services incendie</i>	44 380 000,00	45 980 160,00	1 600 160,00	3,61%
<i>dont 6556 contributions à des fonds (social)</i>	1 870 000,00	1 005 000,00	-865 000,00	-46,26%
<i>dont 6558 autres contributions obligatoires</i>	1 970,00	5 800,00	3 830,00	194,42%

Les contributions obligatoires aux services d'incendie et de secours augmentent de 3,61 %. Les dotations aux collèges et lycées augmentent de 4,11%, afin de soutenir les établissements au regard des dépenses exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire.

656 – Participations stables à +0,03 %

La participation liée à la DSP ferroviaire augmente raisonnablement à 1,05 % par rapport au BP 2020 pour s'établir à 23 M€. Les autres participations (6568) s'élèvent à 252,682 M€ en hausse de 2,08 % par rapport à l'exercice précédent, elles comprennent notamment les dotations versées aux offices et agences, dont la dotation de continuité territoriale.

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
656- Participations	273 073 958,80	279 009 379,00	5 935 420,20	2,17%
<i>dont 6561 organismes de regroupement</i>	<i>2 777 284,00</i>	<i>3 327 000,00</i>	<i>549 716,00</i>	<i>19,79%</i>
<i>dont 6564 Autres (DSP ferroviaire)</i>	<i>22 760 100,00</i>	<i>23 000 000,00</i>	<i>239 900,00</i>	<i>1,05%</i>
<i>dont 6568 autres participations</i>	<i>247 536 574,80</i>	<i>252 682 379,00</i>	<i>5 145 804,20</i>	<i>2,08%</i>

657 – Subventions en hausse de 1,79 %

Les subventions sont en hausse de 1,221 M€, soit + 1,79 %. Cette augmentation des crédits inscrits impacte les politiques conduites en faveur de la culture, de la vie sociale, de la jeunesse, du sport et des loisirs.

Parallèlement, les subventions aux organismes publics diminuent de - 1,152 M€ (- 2,63 %) par rapport au BP 2020.

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
657 - Subventions	68 200 869,00	69 422 051,00	1 221 182,00	1,79%
<i>dont 6573 aux organismes publics</i>	<i>43 752 951,00</i>	<i>42 601 292,00</i>	<i>-1 151 659,00</i>	<i>-2,63%</i>
<i>dont 6574 aux personnes privées</i>	<i>24 447 918,00</i>	<i>26 820 759,00</i>	<i>2 372 841,00</i>	<i>9,71%</i>

658 – Autres charges de gestion courante en baisse de 24,67 %

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %
658 - Charges diverses de gestion courante	6 768 419,00	5 098 941,00	-1 669 478,00	-24,67%
<i>dont 6581 redevances licences brevets</i>	<i>51 372,00</i>	<i>102 500,00</i>	<i>51 128,00</i>	<i>99,53%</i>
<i>dont 6582 déficit budgets annexes</i>	<i>4 162 640,00</i>	<i>4 593 941,00</i>	<i>431 301,00</i>	<i>10,36%</i>
<i>dont 6583 intérêts pénalités sur marché</i>	<i>1 579 822,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-1 579 822,00</i>	<i>-100,00%</i>
<i>dont 6584 amendes fiscales et pénales</i>	<i>490 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-490 000,00</i>	<i>-100,00%</i>
<i>dont 6588 autres charges</i>	<i>484 585,00</i>	<i>402 500,00</i>	<i>-82 085,00</i>	<i>-16,94%</i>

En 2020, la Collectivité avait été condamnée à payer des indemnités dans le cadre d'un marché public.

Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 cumulent une partie des crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale.

Ces dépenses comptabilisées sur les chapitres 016-017, pour un montant cumulé de 115,757 M€ représentent 12,14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 8,9 % par rapport au BP 2020, soit + 9,459 M€.

Ces dépenses, largement impactées par la crise sanitaire, font l'objet d'un focus en pages 64 à 67 du présent document.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (016 APA) est attribuée sous conditions de ressources et de résidence aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Elle permet le maintien à domicile et la prise en charge du forfait dépendance en EHPAD et en unité de long séjour.

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol	Evol
016 - APA	61 434 680,00	63 631 100,00	2 196 420,00	3,58%
<i>dont charges à caractères générales</i>	213 880,00	308 000,00	94 120,00	44,01%
<i>dont charges de personnel</i>	7 529 800,00	7 322 100,00	-207 700,00	-2,76%
<i>dont 651141 APA à domicile versée au service d'aide à domicile</i>	31 671 000,00	32 471 000,00	800 000,00	2,53%
<i>dont 651142 APA à domicile versée aux bénéficiaires</i>	12 055 000,00	13 050 000,00	995 000,00	8,25%
<i>dont 651143 APA versée aux bénéficiaires en établissement</i>	65 000,00	60 000,00	-5 000,00	-7,69%
<i>dont 651144 APA versée aux établissements</i>	9 900 000,00	10 420 000,00	520 000,00	5,25%

Les montants consacrés à l'APA augmentent de 3,58 % par rapport à 2020. Cette charge représente 6,67 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le Revenu de Solidarité Active (017 RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer, mais également un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion. Le nombre de bénéficiaires varie en fonction de l'activité économique, celle-ci demeure liée à la saisonnalité, et à l'emploi dont le principal indicateur est le taux de chômage.

Les montants alloués au RSA augmentent fortement, avec + 5,46 % par rapport au BP 2020 pour s'établir à 52,125 M€ (PM : 44,863 M€ au BP 2020).

Le RSA représente 5,46 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Articles	BP 2020	BP 2021	Evol	Evol
017 - RSA	44 862 980,00	52 125 800,00	7 262 820,00	16,19%
<i>dont charges à caractères générales</i>	484 500,00	477 100,00	-7 400,00	-1,53%
<i>dont charges de personnel</i>	4 311 980,00	4 053 200,00	-258 780,00	-6,00%
<i>dont autres charges de gestions courantes</i>	3 296 500,00	2 635 500,00	-661 000,00	-20,05%
<i>dont 65171 RSA versement allocations forfaitaires</i>	32 400 000,00	40 740 000,00	8 340 000,00	25,74%
<i>dont 65172 RSA versement allocations forfaitaires majorées</i>	4 350 000,00	4 200 000,00	-150 000,00	-3,45%
<i>dont charges spécifiques</i>	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%

Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élèvent à 0,818 M€ et sont stables par rapport à la prévision budgétaire du BP 2020.

Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 23 M€ augmentent de 0,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit + 2,68 %.

Elles représentent 2,41 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits, qui comptabilisent au chapitre 014, les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics représentent 1,17 % des dépenses réelles de fonctionnement avec une prévision de 11,200 M€.

Les dotations aux provisions (68) :

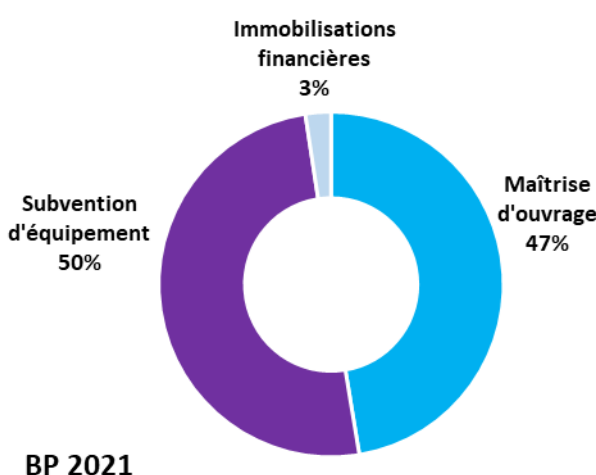
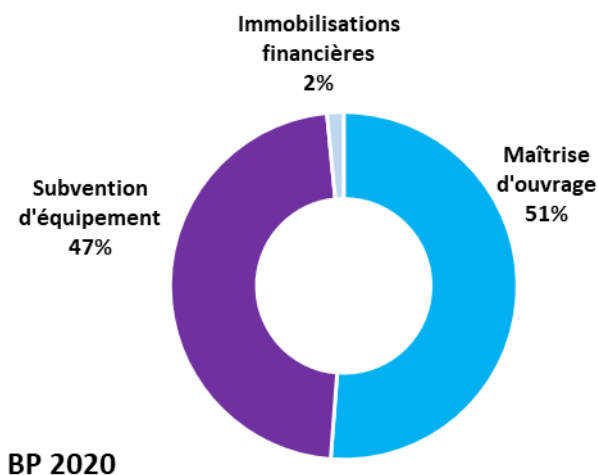
Un montant de 0,641 M€ est inscrit au présent budget en provision pour risques et charges financiers relatif à divers risques contentieux (le détail fait l'objet d'une délibération spécifique).

5-3.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature

Les dépenses d'investissement proposées à hauteur de 357,953 M€ sont en augmentation de 1,67 % par rapport au BP 2020 (352,076 M€). Elles sont en 2021 largement impactées par les subventions inscrites au titre de l'aide économique et par l'augmentation des crédits dédiés à la gestion des fonds européens pour assurer en plus de la fin de la programmation du PO 2014-2020, la programmation des crédits REACT EU (plan de relance européen reversé aux états membres).

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles s'établit à 315,453 M€ et se répartit comme suit :

	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
Maîtrise d'ouvrage	159 108 698,00	149 475 873,00	-9 632 825,00	-6,05%	47,38%
Subvention d'équipement	146 794 707,00	158 396 857,00	11 602 150,00	7,90%	50,21%
Immobilisations financières	4 829 850,00	7 580 000,00	2 750 150,00	56,94%	2,40%
Total dépenses réelles d'investissement	310 733 255,00	315 452 730,00	4 719 475,00	1,52%	100,00%



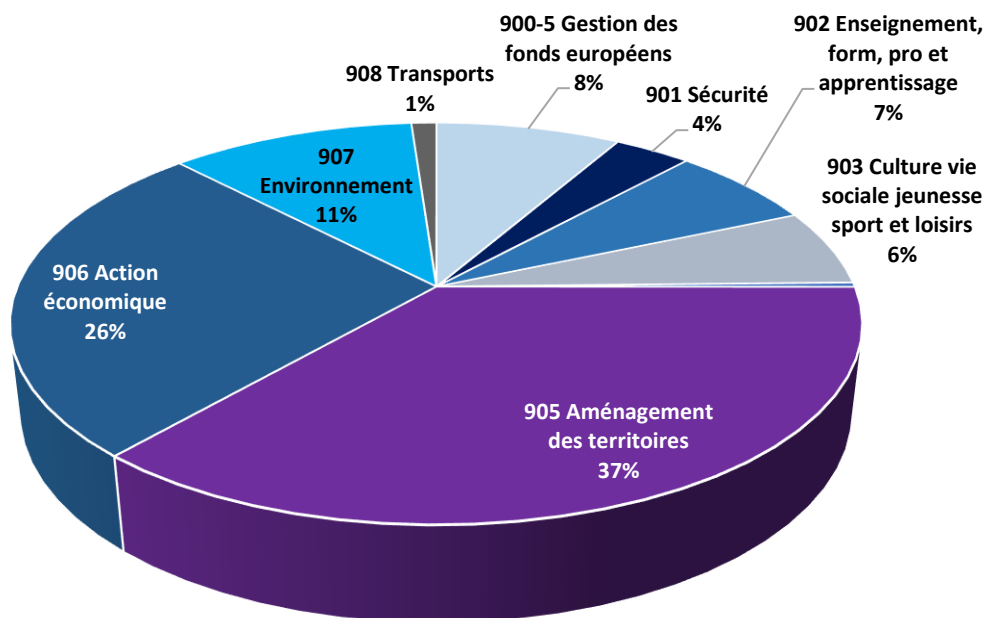
Les immobilisations financières sont en forte progression par rapport à 2020. Elles sont constituées d'une part des participations et créances rattachées (Chapitre 26 : 1,200 M€) qui correspondent aux outils financiers gérés par l'ADEC (0,450 M€) et au fonds de soutien financier aux communes (0,750 M€).

Elles comprennent d'autre part les autres immobilisations financières (chapitre 27 : 6,380 M€) qui conforte l'ambition de la Collectivité d'aider les acteurs via des dispositifs innovants d'ingénierie financière permettant un effet de levier supérieur au subventionnement.

Les subventions d'équipement versées aux tiers représentent 158,397 M€ pour 146,795 M€ au BP 2020.

La répartition des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
900-5 Gestion des fonds européens	9 212 000,00	13 250 000,00	4 038 000,00	43,83%	8,37%
901 Sécurité	6 370 000,00	5 500 000,00	-870 000,00	-13,66%	3,47%
902 Enseignement, form, pro et apprentissage	8 311 380,00	10 621 000,00	2 309 620,00	27,79%	6,71%
903 Culture vie sociale jeunesse sport et loisirs	11 566 069,00	9 697 445,00	-1 868 624,00	-16,16%	6,12%
904 Santé et action sociale	722 422,00	568 340,00	-154 082,00	-21,33%	0,36%
905 Aménagement des territoires	61 011 273,00	57 750 665,00	-3 260 608,00	-5,34%	36,46%
906 Action économique	28 501 170,00	41 625 000,00	13 123 830,00	46,05%	26,28%
907 Environnement	17 940 393,00	17 584 407,00	-355 986,00	-1,98%	11,10%
908 Transports	3 160 000,00	1 800 000,00	-1 360 000,00	-43,04%	1,14%
TOTAL	146 794 707,00	158 396 857,00	11 602 150,00	7,90%	100,00%



Les paragraphes suivants listent les principales inscriptions proposées au budget. Les explications sont détaillées dans la partie consacrée aux politiques publiques.

L'aménagement du territoire représente 36,46 % des subventions d'équipement.

Les subventions versées aux communes et intercommunalités s'élèvent à 50,570 M€ au BP2021 et sont ventilées ainsi : 2,2 M€ au titre des fonds européens, 4,266 M€ pour le secteur culture et sport, 0,130 M€ pour l'enseignement, 36,720 M€ pour l'aménagement et 3,680 M€ pour l'environnement (eau assainissement).

Les subventions versées au titre de **l'action économique** sont en forte hausse, avec + 46,05%. Cette progression marque la volonté de la collectivité de contribuer activement à la relance économique de l'île.

La politique de l'environnement représente une part substantielle des subventions d'équipement versées.

Il s'agit principalement :

- des actions menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (4,5 M€) ;
- des subventions d'équipement versées à l'Office d'Equipement Hydraulique et des aides allouées aux communes et intercommunalités au titre de la politique de l'eau (9 M€) ;
- de la mise en œuvre de la politique de l'énergie par l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (3,200 M€).

Les crédits comptabilisés au titre des **fonds européens** sont en augmentation de 43,83 %, soit 4,038 M€. Cette hausse correspond au programme REACT EU, initié par l'Europe en réponse à la crise sanitaire.

En matière d'enseignement et de formation professionnelle, les subventions s'établissent à 10,621 M€ en augmentation de 27,79 %.

Les principales inscriptions sont réparties comme suit :

- 8,130 M€ dédiés à l'enseignement supérieur ;
- 1,058 M€ inscrits au titre de l'enseignement secondaire ;
- 0,983 M€ consacrés à la formation professionnelle et aux formations sanitaires et sociales.

Les subventions d'équipement au titre de **la culture, de la vie sociale, du sport, de la jeunesse et des loisirs** s'établissent à 9,697 M€.

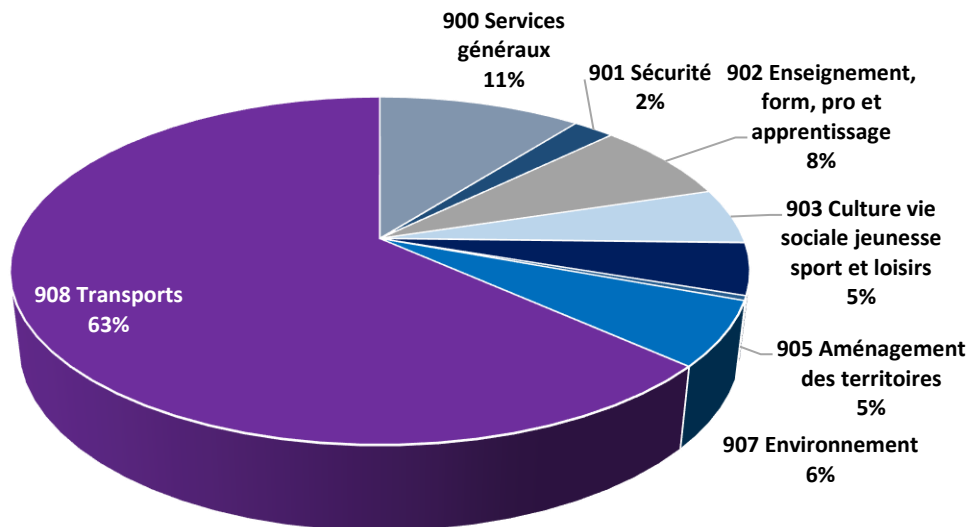
Le secteur de la « Sécurité » enregistre 3,47 % de ces dépenses, exclusivement destinées au SIS.

Les subventions d'investissement versées aux agences et offices représentent 27,73 % des subventions d'équipement.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 159,108 M€ dont 132,214 M€ au titre des immobilisations corporelles et travaux en cours et 26,894 M€ au titre des études.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage se répartissent ainsi :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evol 2021/2020 en M€	Evol 2021/2020 en %	Part 2021
900 Services généraux	12 838 070,00	15 837 000,00	2 998 930,00	23,36%	10,60%
901 Sécurité	4 729 251,00	3 233 003,00	-1 496 248,00	-31,64%	2,16%
902 Enseignement, form, pro et apprentissage	13 973 820,00	11 161 500,00	-2 812 320,00	-20,13%	7,47%
903 Culture vie sociale jeunesse sport et loisirs	7 957 701,00	7 698 223,00	-259 478,00	-3,26%	5,15%
904 Santé et action sociale	100 000,00	35 000,00	-65 000,00	-65,00%	0,02%
905 Aménagement des territoires	8 256 500,00	7 187 000,00	-1 069 500,00	-12,95%	4,81%
906 Action économique	715 400,00	640 000,00	-75 400,00	-10,54%	0,43%
907 Environnement	9 124 516,00	8 984 147,00	-140 369,00	-1,54%	6,01%
908 Transports	101 413 440,00	94 700 000,00	-6 713 440,00	-6,62%	63,35%
TOTAL	159 108 698,00	149 475 873,00	-9 632 825,00	-6,05%	100,00%



Les paragraphes suivants listent les principales inscriptions proposées au budget. Les explications sont détaillées dans la partie consacrée aux politiques publiques.

Le secteur des **transports** représente près de 63 % des dépenses sous maîtrise d’ouvrage directe et constitue de loin le premier poste d’investissement en la matière. Il porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires. Ces crédits qui correspondent aux réalisations 2021 du stock voté représente un volume colossale de 95 M€.

Les crédits sous maîtrise d’ouvrage sont en augmentation de 23,36 % dans le domaine des **services généraux**. Cette hausse s’explique principalement par l’émergence de nouveaux besoins informatiques induits par la crise sanitaire, notamment à travers la mise en place du travail à distance, et par le rachat des biens de reprise et ceux indispensables à l’exploitation de la source territoriale d’Orezza.

Le secteur de **l’enseignement** représente 7,47 % de ces dépenses. La part la plus importante des crédits budgétés, soit 89 %, est réservée à l’enseignement secondaire. Ainsi, 9,970 M€ sont destinés au financement des opérations de réhabilitation, de rénovation, d’amélioration de la performance énergétique, de mises aux normes des cuisines scolaires, et d’équipements sportifs des collèges et lycées.

Le chapitre de **l’environnement**, avec 6 % des dépenses comptabilisent les travaux en matière d’hydraulique. Ces dépenses sont en diminution de 1,54 %.

Le secteur de **la culture du patrimoine et du sport** représente 5,15 % des dépenses sous maîtrise d’ouvrage. Les crédits inscrits au BP 2021 à hauteur de 7,698 M€ sont répartis de la façon suivante :

- Musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC 3,353 M€ ;
- Patrimoine 4,013 M€, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- Culture 0,241 M€.

7 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), l'étalement des indemnités de remboursement anticipé ainsi que l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : 30,082 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ 7,5 M€ permettant d'avoir une image fidèle du patrimoine de la collectivité, et d'optimiser les recettes de la collectivité.
Le solde du compte 203 s'établit à 87,2 M€ au 31/12/2020. Les services de la collectivité ont pour mission de transférer ces frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ces frais sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et impliquent l'émission de titres au compte 203 concerné et de mandats sur un compte de travaux (21 ou 23).
Ces mandats réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925 deviennent alors éligibles au FCTVA (taux de 16,404 appliquées aux dépenses d'investissement soumis au FCTVA).
- ✓ 22,582 M€ correspondant aux écritures de refinancement du troisième emprunt structuré de l'ex CD 2B, à savoir :
 - Débit du compte 164 par le crédit du compte 166 pour la sortie de l'emprunt (11,291 M€ : CDR de l'emprunt renégocié),
 - Débit du compte 166 par le crédit du compte 164 pour la mise en place du nouvel emprunt (11,291 M€),

L'étalement des indemnités de remboursement anticipé (chapitre 926 et 946)

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

- La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

- L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une opération d'ordre budgétaire ayant pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans. Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

Capitalisation des IRA de l'emprunt refinancé (chapitre 926 et 946)

Considérant le protocole transactionnel conclu avec CAFFIL, SFIL et DEXIA ayant pour objet de mettre fin au différend opposant la Collectivité de Corse à ces derniers, il convient de comptabiliser les IRA relatifs au refinancement du prêt

MPH520943EUR. Leur intégration dans le capital du contrat de prêt de refinancement donne lieu aux écritures d'ordre suivantes :

- Mandat au compte 6681 (chapitre 946) pour 12,443 M€
- Titre au compte 1641 (chapitre 926) pour 12,443 M€

Autofinancement de l'exercice : 133,919 M€

Il est composé de l'ensemble des opérations d'ordre comptabilisées aux chapitres 926/946 ainsi que du virement de section à section.

- Opérations d'amortissement : Chapitres 926 et 946 transferts entre les sections

Le BP 2020 prévoit une dotation d'amortissement de la section de fonctionnement de 161,268 M€ (compte 6811 chapitre 946). Les subventions d'investissement transférées au compte de résultat s'élèvent à 22,167 M€ (compte 777).

La charge nette s'élève ainsi à 138,650 M€.

Le BP 2021 propose néanmoins une neutralisation des charges d'amortissement d'un montant de 117,219 M€ (compte 7768 chapitre 946).

Ces opérations d'amortissement permettent de dégager un autofinancement de 21,432 M€, augmenté de 20,964 M€ au titre de l'étalement des IRA et de la capitalisation de l'emprunt refinancé.

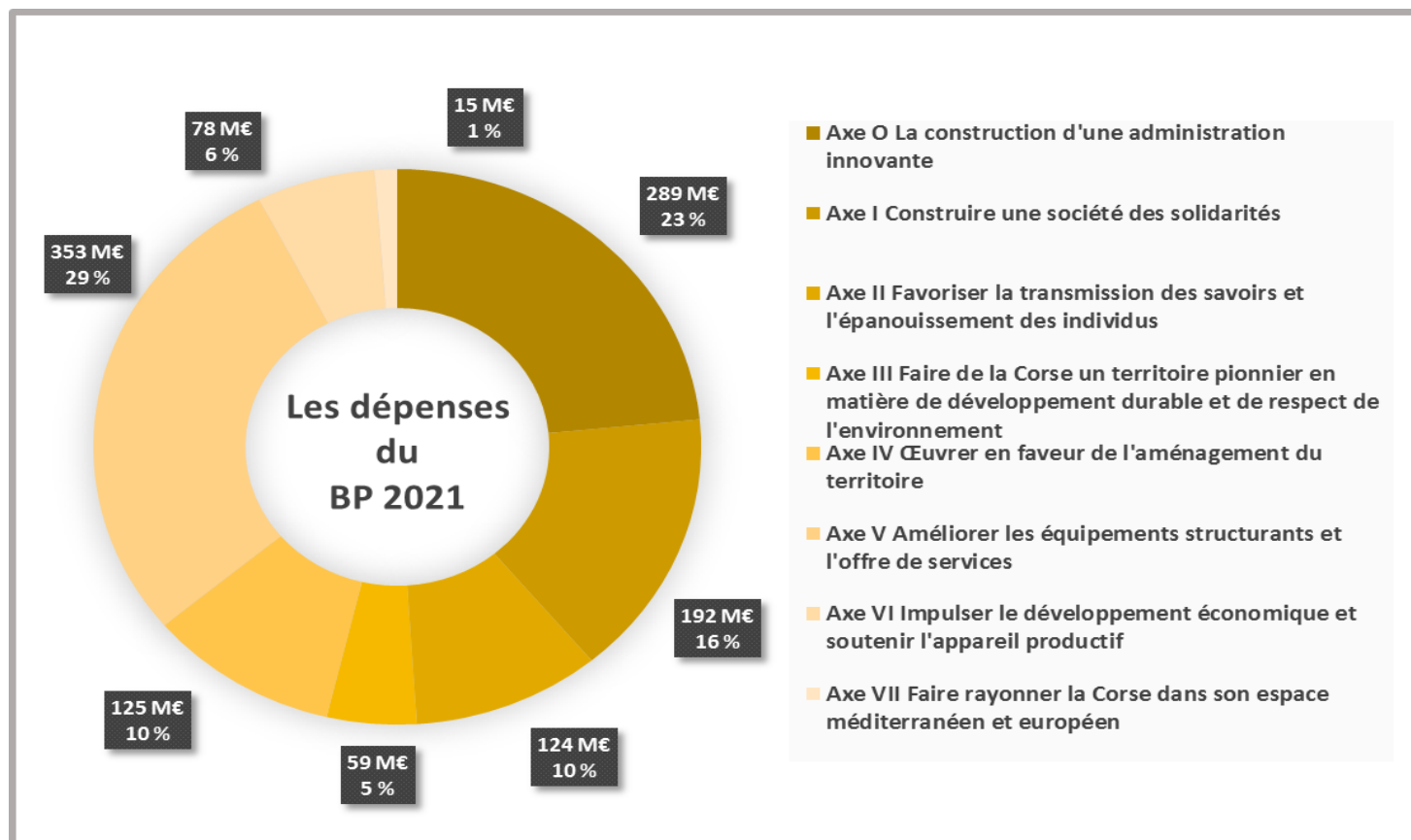
- Virement de section (chapitre 951 et 953)

Les virements de section du présent BP 2021 s'élèvent à 91,522 M€.

L'autofinancement dégagé en 2021 s'élève ainsi à 133,919 M€ contre 162,998 M€ en 2020.

Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	25 228 000	16 372 000	40 145 700	273 086 879	65 373 700	289 458 879
Axe I Construire une société des solidarités	720 000	683 340	8 845 000	190 985 515	9 565 000	191 668 855
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	46 917 370	39 428 168	83 385 740	84 210 312	130 303 110	123 638 480
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 812 100	21 368 554	38 772 481	37 401 305	59 584 581	58 769 859
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	90 191 365	67 393 668	59 724 160	57 989 231	149 915 525	125 382 899
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	102 735 000	108 017 000	249 779 159	244 620 159	352 514 159	352 637 159
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	58 270 000	48 940 000	30 037 800	28 980 000	88 307 800	77 920 000
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	25 000 000	13 250 000	3 257 000	1 573 500	28 257 000	14 823 500
TOTAL	369 873 835	315 452 730	513 947 040	918 846 901	883 820 875	1 234 299 631



en euros

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe O - La construction d'une administration innovante et performante	25 228 000	16 372 000	40 145 700	273 086 879	65 373 700	289 458 879
P.O.A Structurer l'administration territoriale	263 000	375 000	8 850 000	235 368 749	9 113 000	235 743 749
C.612 - Communication			1 040 000	1 779 400	1 040 000	1 779 400
C.616 - Ressources humaines	263 000	375 000	7 810 000	233 589 349	8 073 000	233 964 349
P.O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	5 765 000	4 585 000	7 120 000	8 860 000	12 885 000	13 445 000
C.614 - Systèmes d'information	5 765 000	4 585 000	7 120 000	8 860 000	12 885 000	13 445 000
P.O.C Elaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	6 858 000	1 016 000	11 858 000	1 016 000
C.613 - Finances	5 000 000	-	6 858 000	1 016 000	11 858 000	1 016 000
P.O.D Amorer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	891 700	5 559 130	891 700	5 559 130
C.611 - Fondonnement des instances	-	-	891 700	5 559 130	891 700	5 559 130
P.O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	14 200 000	11 389 000	16 376 000	21 796 000	30 576 000	33 185 000
C.615 - Moyens généraux	7 500 000	7 000 000	14 416 000	19 396 000	21 916 000	26 396 000
C.617 - Bâtiments	6 700 000	4 389 000	1 960 000	2 400 000	8 660 000	6 789 000
P.O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	23 000	50 000	487 000	50 000	510 000
C.618 - Innovation	-	23 000	50 000	487 000	50 000	510 000
Axe I - Construire une société des solidarités	720 000	683 340	8 845 000	190 985 515	9 565 000	191 668 855
P.I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	203 840	6 300 000	50 663 000	6 300 000	50 868 840
C.511 - Services sociaux	-	125 840	-	1 045 000	-	1 170 840
C.512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	80 000	6 300 000	49 618 000	6 300 000	49 698 000
P.I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	120 218 000	-	120 218 000
C.513 - Personnes âgées	-	-	-	77 151 000	-	77 151 000
C.514 - Personnes en situation de handicap	-	-	-	43 067 000	-	43 067 000
C.515 - Famille - Enfance	-	-	-	16 000 000	-	16 000 000
P.I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	16 000 000	-	16 000 000
C.515 - Famille - Enfance	-	-	-	16 000 000	-	16 000 000
P.I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	720 000	477 500	2 545 000	4 104 515	3 265 000	4 582 015
C.521 - Santé et services médico-sociaux	720 000	477 500	2 545 000	4 104 515	3 265 000	4 582 015
Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	46 917 370	39 428 168	83 385 740	84 210 312	130 303 110	123 638 480
P.II.A L'enseignement et la formation	20 375 000	21 332 500	56 070 000	56 561 000	76 445 000	77 893 500
C.411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	3 930 000	8 402 500	15 980 000	22 591 000	19 910 000	30 993 500
C.412 - Enseignement primaire et secondaire	15 800 000	12 110 000	9 700 000	9 500 000	25 500 000	21 610 000
C.421 - Formation professionnelle et apprentissage	600 000	750 000	29 200 000	23 500 000	29 800 000	24 250 000
C.461 - Orientations	45 000	70 000	1 190 000	970 000	1 235 000	1 040 000
P.II.B La Langue corse	840 000	700 000	3 125 000	2 835 000	3 965 000	3 535 000
C.431 - Langue corse	840 000	700 000	3 125 000	2 835 000	3 965 000	3 535 000
P.II.C La culture	8 888 520	9 154 441	15 624 260	14 754 647	24 512 780	23 909 088
C.442 - Culture	7 272 100	5 791 557	13 712 560	12 839 587	20 984 660	18 631 144
C.443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC	1 616 420	3 362 884	1 911 700	1 915 060	3 528 120	5 277 944
P.II.D Le patrimoine	12 193 850	6 080 727	830 080	3 178 798	13 023 930	9 259 525
C.441 - Patrimoine	12 193 850	6 080 727	830 080	3 178 798	13 023 930	9 259 525
P.II.E Le sport et la jeunesse	4 620 000	2 160 500	7 736 400	6 880 867	12 356 400	9 041 367
C.451 - Sports	4 620 000	2 069 000	6 560 400	6 220 867	11 180 400	8 289 867
C.452 - Jeunesse	-	91 500	1 176 000	660 000	1 176 000	751 500
Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 812 100	21 368 554	38 772 481	37 401 305	59 584 581	58 769 859
P.III.A La politique de l'eau	7 000 000	9 800 000	8 290 000	8 290 000	15 290 000	18 090 000
C.131 - Maîtrise de l'eau	7 000 000	9 800 000	8 290 000	8 290 000	15 290 000	18 090 000
P.III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	10 512 100	8 368 554	30 212 481	28 821 305	40 724 581	37 189 859
C.321 - Actions en faveur de l'environnement	8 922 700	7 748 654	29 289 041	27 693 365	38 211 741	35 442 019
C.322 - Protection de l'environnement	1 589 400	619 900	923 440	1 127 940	2 512 840	1 747 840
P.III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	290 000	3 570 000	3 490 000
C.331 - Energie	3 300 000	3 200 000	270 000	290 000	3 570 000	3 490 000

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	90 191 365	67 393 668	59 724 160	57 989 231	149 915 525	125 382 899
P.IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	15 632 500	4 934 800	4 050 000	3 433 811	19 682 500	8 368 611
<i>C.313 - Développement rural et territorial</i>	<i>15 632 500</i>	<i>4 934 800</i>	<i>4 050 000</i>	<i>3 433 811</i>	<i>19 682 500</i>	<i>8 368 611</i>
P.IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	43 950 000	38 300 000	500 000	850 000	44 450 000	39 150 000
<i>C.314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>43 950 000</i>	<i>38 300 000</i>	<i>500 000</i>	<i>850 000</i>	<i>44 450 000</i>	<i>39 150 000</i>
P.IV.C L'habitat	11 500 000	7 500 000	250 000	200 000	11 750 000	7 700 000
<i>C.315 - Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>250 000</i>	<i>200 000</i>	<i>11 750 000</i>	<i>7 700 000</i>
P.IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 183 000	8 733 003	50 034 160	48 145 420	61 217 160	56 878 423
<i>C.317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>11 183 000</i>	<i>8 733 003</i>	<i>50 034 160</i>	<i>48 145 420</i>	<i>61 217 160</i>	<i>56 878 423</i>
P.IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	200 000	200 000	4 890 000	5 360 000	5 090 000	5 560 000
<i>C.311 - Urbanisme</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>4 890 000</i>	<i>5 360 000</i>	<i>5 090 000</i>	<i>5 560 000</i>
P.IV.F La politique foncière	7 725 865	7 725 865	-	-	7 725 865	7 725 865
<i>C.312 - Foncier</i>	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>	-	-	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>
Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	102 735 000	108 017 000	249 779 159	244 620 159	352 514 159	352 637 159
P.V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159	186 999 159	186 999 159
<i>C.111 - Continuité territoriale</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
P.V.B Les infrastructures routières	70 700 000	73 500 000	9 000 000	7 195 000	79 700 000	80 695 000
<i>C.112 - Ex voie départementale</i>	<i>40 200 000</i>	<i>43 500 000</i>	<i>5 350 000</i>	<i>4 185 000</i>	<i>45 550 000</i>	<i>47 685 000</i>
<i>C.113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	<i>30 500 000</i>	<i>30 000 000</i>	<i>3 650 000</i>	<i>3 010 000</i>	<i>34 150 000</i>	<i>33 010 000</i>
P.V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	19 800 000	14 000 000	1 350 000	800 000	21 150 000	14 800 000
<i>C.114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>19 800 000</i>	<i>14 000 000</i>	<i>1 350 000</i>	<i>800 000</i>	<i>21 150 000</i>	<i>14 800 000</i>
P.V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	7 000 000	8 500 000	24 000 000	23 000 000	31 000 000	31 500 000
<i>C.115 - Réseau ferré</i>	<i>7 000 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>24 000 000</i>	<i>23 000 000</i>	<i>31 000 000</i>	<i>31 500 000</i>
P.V.E - Les transports urbains et scolaires	-	500 000	26 650 000	26 000 000	26 650 000	26 500 000
<i>C.116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	<i>500 000</i>	<i>26 650 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>26 650 000</i>	<i>26 500 000</i>
P.V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 235 000	11 517 000	1 780 000	626 000	7 015 000	12 143 000
<i>C.121 - Réseau THD</i>	<i>5 235 000</i>	<i>11 517 000</i>	<i>1 780 000</i>	<i>626 000</i>	<i>7 015 000</i>	<i>12 143 000</i>
Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	58 270 000	48 940 000	30 037 800	28 980 000	88 307 800	77 920 000
P.VII.A Le développement agricole et rural	21 520 000	20 240 000	13 493 800	12 850 000	35 013 800	33 090 000
<i>C.211 - Agriculture</i>	<i>21 000 000</i>	<i>19 600 000</i>	<i>12 793 800</i>	<i>11 600 000</i>	<i>33 793 800</i>	<i>31 200 000</i>
<i>C.212 - Forêt</i>	<i>520 000</i>	<i>640 000</i>	<i>700 000</i>	<i>1 250 000</i>	<i>1 220 000</i>	<i>1 890 000</i>
P.VII.B Le soutien aux entreprises	28 750 000	24 500 000	5 194 000	4 980 000	33 944 000	29 480 000
<i>C.213 - Action économique</i>	<i>28 750 000</i>	<i>24 500 000</i>	<i>5 194 000</i>	<i>4 980 000</i>	<i>33 944 000</i>	<i>29 480 000</i>
P.VII.C Le développement touristique	8 000 000	4 200 000	11 350 000	11 150 000	19 350 000	15 350 000
<i>C.214 - Tourisme</i>	<i>8 000 000</i>	<i>4 200 000</i>	<i>11 350 000</i>	<i>11 150 000</i>	<i>19 350 000</i>	<i>15 350 000</i>
Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	25 000 000	13 250 000	3 257 000	1 573 500	28 257 000	14 823 500
P.VIII.A La programmation et la gestion des fonds européens	25 000 000	13 250 000	2 340 000	575 000	27 340 000	13 825 000
<i>C.231 - Fonds européens</i>	-	-	<i>40 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>40 000</i>	<i>1 750 000</i>
<i>C.232 - Subvention globale</i>	<i>25 000 000</i>	<i>13 250 000</i>	<i>2 300 000</i>	<i>400 000</i>	<i>27 300 000</i>	<i>13 650 000</i>
P.VIII.B La coopération territoriale	-	-	887 000	968 500	887 000	968 500
<i>C.221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	<i>887 000</i>	<i>968 500</i>	<i>887 000</i>	<i>968 500</i>
P.VIII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000
<i>C.222 - Coopération internationale</i>	-	-	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
Total	369 873 835	315 452 730,0	513 947 040	918 846 901	883 820 875	1 234 299 631

Axe O – La construction d'une administration innovante et performante

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

273 086 879 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

16 372 000 €

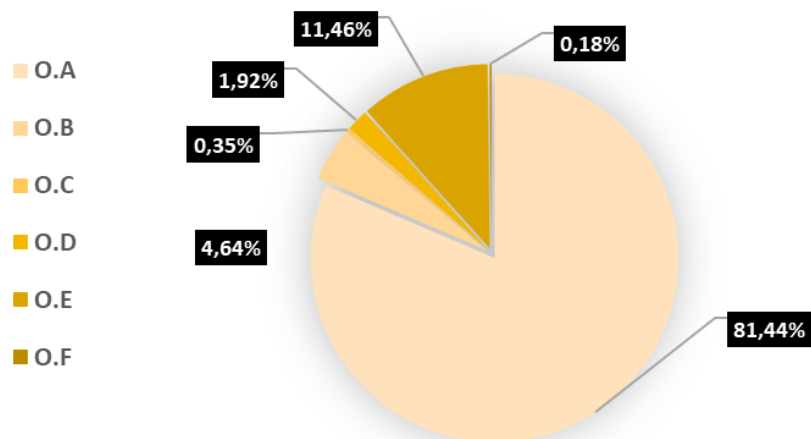
→ Autorisation d'engagement de :

40 145 700 €

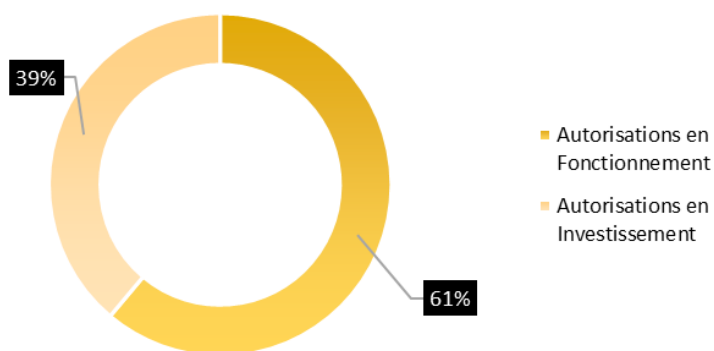
→ Autorisation de programme de :

25 228 000 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
O.A Structurer l'administration territoriale	263 000	375 000	8 850 000	235 368 749
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	5 765 000	4 585 000	7 120 000	8 860 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	6 858 000	1 016 000
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	891 700	5 559 130
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	14 200 000	11 389 000	16 376 000	21 796 000
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	23 000	50 000	487 000
TOTAL	25 228 000	16 372 000	40 145 700	273 086 879

Politique O.A - Structurer l'administration territoriale**Les chiffres clés : 2 compétences / 8 programmes****0,263 M€ d'autorisations de programme / 0,375 M€ de crédits d'investissement****8,850 M€ d'autorisations d'engagement / 235,369 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	263 000	375 000	8 850 000	235 368 749	9 113 000	235 743 749

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 612 un montant de CP de 1,779 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,040 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 612 - Communication</i>	-	-	1 040 000	1 779 400	1 040 000	1 779 400
<i>Programme 6121 Communication</i>			1 000 000	1 600 000	1 000 000	1 600 000
<i>Programme 6123 Etudes transversales</i>			-	139 400	-	139 400
<i>Programme 6124 Protocole</i>			40 000	40 000	40 000	40 000

➤ **Programme 6121 – Communication**

Les crédits inscrits au titre de la Communication institutionnelle devront permettre de rendre plus lisible et de promouvoir les interventions de la Collectivité de Corse dans l'ensemble de ses secteurs de compétences, auprès du grand public, afin de valoriser l'image de l'institution et du territoire insulaire.

Ils permettront ainsi la réalisation d'actions et de campagnes de communication publique, de nature à informer sur toutes les politiques publiques et dispositifs de la Collectivité de Corse (politique sanitaire et sociale face au Covid-19, plan de relance Salvezza à Rilanciu, prise en compte des enjeux environnementaux, politique des transports et infrastructures routières, aménagement numérique de la Corse, accompagnement de la jeunesse, promotion de la langue corse ...) et à valoriser l'image de l'institution (identité visuelle, achats d'espaces publicitaires ou encore partenariats entre la CdC et les clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2021/2022).

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre du programme 1 600 000 € en crédits de paiement.

➤ **Programme 6123 – Etudes transversales**

Ces crédits permettent de financer la fin de l'étude portant sur le transfert de la tutelle des CCI et CMA de Corse vers la Collectivité de Corse.

➤ **Programme 6124 – Protocole**

Les crédits inscrits au titre de ce programme sont dédiés aux manifestations et acquisition de matériels protocolaires.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence Ressources Humaines un montant de CP de près de 234 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 8,073 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	263 000	375 000	7 810 000	233 589 349	8 073 000	233 964 349
<i>Programme 6161 Salaires</i>			-	221 399 396	-	221 399 396
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	263 000	290 000	273 000	775 000	536 000	1 065 000
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>			500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>			1 307 000	870 000	1 307 000	870 000
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>		85 000	5 730 000	10 044 953	5 730 000	10 129 953

➤ Programme 6161 – Salaires et charges assimilées

La collectivité poursuivra sa politique de recrutement engagée en 2020 à savoir que le recours au recrutement externe s'est limité jusqu'à présent aux postes stratégiques, dont la spécificité du profil en termes de diplômes, de titres requis, de rareté de compétences, ou encore le nombre d'années d'expérience implique un recours à des compétences externes.

En 2021, l'accent sera mis sur le secteur social plus particulièrement. En effet, de nombreux départs ont induit une baisse des effectifs dans des secteurs déjà en tension que ce soit au sein de la direction de la protection de l'enfance, de la direction de l'action sociale de proximité ou encore au sein de la direction de la promotion de la santé. C'est pourquoi, des postes ont d'ores et déjà été créés en avance de phase de la campagne 2021 dans le secteur social. De plus, des groupes de travail sont planifiés afin de réfléchir à la politique d'emploi des travailleurs sociaux en particulier et des dispositifs plus pérennes de remplacement des effectifs seront également étudiés (dispositif d'assistantes sociales volantes notamment).

Au cours de cette même année, la direction des parcours professionnels s'attellera à effectuer le cadrage des demandes externes et à recenser les besoins des directions dans un souci de maîtrise de la masse salariale.

La direction des parcours professionnels accompagnera les directions générales dans la construction de leur projet et travaillera sur le redéploiement des compétences internes d'une part et sur des thématiques communes à l'ensemble des directions afin de proposer des parcours métiers spécifiques d'autre part.

En matière de gestion statutaire, l'objectif 2021 est également de consolider les dispositifs établis durant les deux dernières années mais également d'améliorer des derniers au regard des bilans réalisés. Il est important de rappeler que cette direction est en charge de la gestion des carrières des agents comportant, la phase de recrutement, le déroulé de carrière ainsi que l'instruction des départs à la retraite. Par ailleurs, cette dernière est en charge du dispositif « rémunération » comprenant les éléments de rémunération indiciaire et indemnitaire.

Comme évoqué ci-avant, la finalisation et l'amélioration des dispositifs portés par la direction de la gestion statutaire en partenariat avec d'autres entités sera facilité par l'exploitation du SIRH harmonisé. Cela permettra de gagner en efficacité et en fiabilité.

Trois grands projets sont placés au cœur des actions à mener :

- La finalisation du régime indemnitaire : il convient lors de cette année 2021 de finaliser la mise en œuvre du régime indemnitaire en recherchant les marges financières autorisant une réévaluation des montants de certains cadres d'emplois ;
- La finalisation du règlement du temps de travail des agents ;
- La finalisation du déploiement de la GATT pour les agents de terrain et les agents itinérants.

Il est à noter qu'une direction est dédiée à la gestion des personnels ATTEE affectés au sein des collèges et lycées de Corse. Tout comme la gestion statutaire, cette direction gère l'entièreté de la carrière des personnels précités.

La crise sanitaire et plus précisément la mise en place du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale a eu des conséquences particulièrement importantes au sein de nos Collèges et Lycées impactant directement la charge financière de la direction des ATTEE sur la partie gestion des personnels (gestion des remplacements).

Compte-tenu de ces éléments, pour 2021, au-delà de la reconduction de la masse salariale actuelle, du coût de neuf créations de poste, du coût des stagiairisations, l’enveloppe des ATTEE contractuels sera probablement impactée par la gestion de la crise sanitaire.

➤ **Programme 6162 – Médecine préventive sécurité au travail**

Les dépenses gérées sur le programme 6162 concernent trois missions,

- Les missions de l’entité « médecine préventive ». Les activités essentielles comme décrites ci-après sont percutées par la gestion de la crise sanitaire :
 - Prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ;
 - Assurer la surveillance médicale des agents de la Collectivité de Corse au vu des examens cliniques et biologiques prescrits notamment, pour les agents exposés à des risques particuliers ;
 - Agir sur le milieu professionnel afin d’évaluer les conditions de travail en assurant les visites de tiers-temps et afin de préconiser éventuellement des aménagements de postes, en vue de protéger les agents contre l’ensemble des nuisances et les risques d’accident de service ou de Maladie Professionnelle.
- Les missions du service de maintien dans l’emploi. Au regard de la structuration de la direction et du service consacré au maintien dans l’emploi, les perspectives d’intervention sont plus importantes et il sera possible de mener des actions dynamiques et coordonnées pour la mise en œuvre des axes inscrits dans la convention avec le FIPHFP.

La structuration de la mission transversale accompagnement individuel permet une prise en charge plus complète des Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi. En effet, les bilans de compétences afin de définir un projet professionnel compatible avec l’état de santé du bénéficiaire sont internalisés désormais et le projet est construit au plus près de la réalité des besoins de la collectivité.

- Les missions des services « d’absentéisme ». La direction de la gestion statutaire et la direction des ATTEE comportent des services permettant d’assurer la prise en charge administrative et financière des agents en situation de maladie professionnelle ou d’accident du travail.

➤ **Programme 6163 – Œuvres sociales**

Le Comité des Œuvres Sociales, de la Collectivité de Corse (C.O.S.C.D.C.), association loi 1901, dont les statuts ont été déposés en préfecture de Corse-du-Sud le 19 avril 2018, est une entité de la Collectivité de Corse. Il est administré par un Conseil d’Administration de 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) élus à scrutin secret, le 28 juin 2018 par le personnel de la Collectivité de Corse (actifs) pour une durée de cinq ans. Le Conseil d’Administration est chargé d’élire le « Bureau » composé de 6 membres parmi ses membres titulaires.

Le C.O.S.C.D.C. est chargé de promouvoir et de gérer les activités de nature à favoriser l’accès, la découverte dans les domaines des activités culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme, en faveur de ses membres (personnel en activité et retraités), qui ont adhéré en s’acquittant d’une cotisation dont le montant sera fixé chaque année.

Les missions du C.O.S.C.D.C. sont de veiller et de contribuer aux activités de loisirs, à l’encouragement aux sports et à la culture générale. Par la participation :

- à des clubs sportifs (abonnement aux matchs de football, de volley...), à la gymnastique pratiquée dans un club ou une salle de sport, à des parcs d’attractions ;
- à des activités culturelles (danse, musique, ateliers de peinture, sculpture etc...) ou à des spectacles culturels (conférences, festivals, concert etc...).

Le COSCDC doit également :

- aider ses membres à bénéficier de remises tarifaires sur divers services, prestations et ventes ;
- négocier des tarifs réduits pour les cinémas, les visites de musées, les parcs d’attractions etc..... ;

- d'organiser et de subvenir aux frais de manifestations (voyages, fêtes, sorties en commun) ou autres animations dans les domaines culturels, sportifs ou de loisirs), ayant pour but de resserrer les liens sociaux et la cohésion entre les personnels de la Collectivité de Corse.

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action du COSCDC implique une participation de l'adhérent à la dépense engagée. Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations, et la subvention de la Collectivité de Corse d'un montant annuel fixé par l'Assemblée de Corse lors de l'approbation du budget primitif de la CdC.

Le Conseil d'Administration du COSCDC, a sollicité une subvention de 500 000 € pour l'année 2021.

Cette demande est assortie d'une offre de services (adhésion annuelle de 30 € par agent). A ce titre, chaque adhérent pourra bénéficier :

- D'une prise en charge annuelle des activités sportives et culturelles à concurrence de 200 € par adhérent et ayants droits;
- De tarif préférentiel dans les cinémas ; billetteries spectacles ;
- De participation aux voyages ;
- De remises tarifaires auprès de partenaires (boutiques, salle de sport, etc.....).

➤ **Programme 6164 – Formation – Déplacements agents**

Le programme 6164 comprend l'inscription de CPF nécessaires à la poursuite des projets de la direction de la formation qui est au service de la professionnalisation des agents au sein de leur filière, et constitue un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des transitions professionnelles. C'est également un outil essentiel dans la mise en œuvre des démarches de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Ainsi, de nombreuses formations récurrentes se poursuivront, telles que l'accompagnement des travailleurs sociaux et médico-sociaux dont la thématique porte sur l'Analyse des Pratiques Professionnelles, la certification des agents en matière de conduite d'engins, la sécurisation en termes d'hygiène et de sécurité des missions allouées sur diverses thématiques (Certybiocide, habilitations électriques, sécurité aéroportuaire...) en vertu de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, des actions liées à des projets émergents feront l'objet, pour une partie d'entre elles, d'un partenariat avec le CNFPT sous la forme de formations organisées en intra, pour d'autres, le recours à des prestataires extérieurs sous la forme d'achats sera effectué.

Enfin, il est à préciser que depuis le mois de janvier 2020 le financement de la scolarité des apprentis en alternance est impacté par un changement réglementaire. En qualité d'employeur, il appartient désormais au pôle RH d'assumer le coût pédagogique des formations suivies. Ce programme comprend également l'inscription des crédits inhérents au besoin de publicité de poste ou d'accompagnement des parcours professionnels. Par ailleurs, afin d'accompagner les agents dans le contexte inédit que nous connaissons, mais également afin de créer un sentiment d'appartenance à la Collectivité, la direction de la communication interne envisage de contractualiser avec des prestataires externes afin de dynamiser les actions de communication au fonctionnement de la direction de la communication interne, mais également

Enfin, la prise en charge financière des assistances à maîtrise d'ouvrage dédiées au besoin du pôle RH est également inscrite sur le programme 6164. La première aura pour objectif de mesurer l'impact de la fusion sur la territorialisation et le service rendu par les personnels de la CdC. La seconde aura un rôle important dans la nouvelle phase de progression que doivent connaître les services « RH », il s'agira de déployer le schéma directeur des ressources humaines (SDRH).

➤ **Programme 6165 - Action sociale - TR - Déplacements**

Ce programme comprend les dépenses générées par les missions de la direction de la Qualité de Vie au Travail. Celle-ci possède deux missions principales qui sont l'action sociale en faveur du personnel et la prévention des risques professionnels.

Les objectifs et priorités pour 2021 sont les suivants :

Concernant l'action sociale, afin de garantir à chaque agent les droits actés par la délibération d'action sociale est prévue en janvier 2021 la mise en place d'une mutuelle de groupe. Ce projet devrait être mené à bien dans le courant de l'année 2021.

Concernant la prévention, l'objectif est de continuer de réinventer cette thématique en la simplifiant, la professionnalisant, en la dotant des outils nécessaires à la réalisation de ses missions via la mise en place de nouvelles procédures et d'une communication complète et adaptée. Les principales actions porteront sur l'informatisation du Document Unique, la sollicitation de psychologues externes, l'analyse de la qualité de l'air et des accompagnements sur des thématiques en terme de prévention particulières et ciblées seront nécessaires.

L'année 2021 sera également largement impactée, tout comme l'année 2020 par la gestion de la Covid-19. Il s'agira de suivre l'évolution de la pandémie, afin de proposer des mesures de prévention toujours adaptées en fonction du contexte sanitaire mouvant, de la nécessité d'assurer la protection des agents et d'œuvrer au maintien d'un service public.

Ce programme finance également les frais de déplacement des agents de la CdC.

Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****5,765 M€ d'autorisations de programme / 4,585 M€ de crédits d'investissement****7,120 M€ d'autorisations d'engagement / 8,860 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 614 un montant de CP de 13,445 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 12,885 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	5 765 000	4 585 000	7 120 000	8 860 000	12 885 000	13 445 000
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>5 765 000</i>	<i>4 585 000</i>	<i>7 120 000</i>	<i>8 860 000</i>	<i>12 885 000</i>	<i>13 445 000</i>
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>5 000 000</i>	<i>4 125 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>8 700 000</i>	<i>12 000 000</i>	<i>12 825 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>765 000</i>	<i>460 000</i>	<i>120 000</i>	<i>160 000</i>	<i>885 000</i>	<i>620 000</i>

➤ **Programme 6142 – Informatique**

La Direction du Digital et des Systèmes d'Information (DDSI) a pour objectif de maintenir en condition opérationnelle, de moderniser et de déployer le système d'information de la collectivité de Corse, d'en améliorer sa productivité, de l'optimiser et le sécuriser.

L'exercice 2021 sera particulièrement marqué par :

- La nécessaire poursuite de la démarche de fusion des systèmes d'informations issus de la Collectivité Territoriale de Corse, et des départements de Haute-Corse et de Corse du Sud ;
- La rationalisation et l'optimisation des infrastructures réseaux et systèmes de stockage et de sauvegarde des Datacenters ;
- La poursuite de l'accompagnement des directions dans l'installation de la nouvelle organisation avec notamment le traitement des dotations et le support aux mobilités et aux déménagements des services ;
- La poursuite ou la finalisation des projets métiers prioritaires pour la collectivité : SI GF, SI RH, SI Social sur les 3 prochaines années ;
- Enfin, l'adaptation du SI et l'émergence de nouveaux besoins induits par la crise sanitaire liée au Covid-19 notamment à travers le soutien au Plan de Continuité de l'Activité de la Collectivité de Corse et la mise en place du travail à distance.

➤ **Programme 6143 - SIG**

Ce programme permet d'assurer le développement d'une politique territoriale en faveur des systèmes d'information géographique en même temps qu'il accompagne l'ensemble de la Collectivité de Corse dans le déploiement d'outils d'application et de données géomatiques.

Les opérations ciblées en 2021 sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec l'IGN, partage et collaborations autour de bases de données, d'initiatives d'animation communes, de création d'applications. Il est aussi prévu la relance de l'action en faveur de la toponymie (restitution en langue corse des toponymes de l'IGN) sous forme participative ;
- Enrichissement des bases de données géographiques nécessaires à la collectivité, aux acteurs locaux et aux usagers.
- Mise en cohérence et consolidation de l'environnement technique de la Collectivité de Corse dans le cadre de la plateforme ESRI et d'un groupe de travail élargi (Collectivité de Corse, agences et offices) ;
- Structuration complète de l'infrastructure SIG de la Collectivité aussi bien pour l'utilisation interne (serveurs, bases de données, applications) qu'externe (bases de données de référence, serveurs de diffusion externe)

- Maintenance du système et accompagnement au développement du SIG.
- Développement d'applications SIG au regard des besoins exprimés par les directions et services de la Collectivité de Corse (cartographie dynamique, carte interactive multicouches d'aide à la décision, carte sur demande, étude comparée des photos aériennes de la Corse) ;
- Acquisition de matériel de terrain de relevé de données géographiques.
- Préfiguration et premier déploiement de la plateforme régionale SIG mutualisée GEO CORSICA;
- Renforcement de la gouvernance, de l'accompagnement et de l'animation de la communauté des acteurs publics des SIG en Corse.

Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé**Les chiffres clés : 1 compétence / 5 programmes****5 M€ d'autorisations de programme / 6,858 M€ d'autorisations d'engagement / 1,016 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 613 un montant de CP de 1,016 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 11,858 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	6 858 000	1 016 000	11 858 000	1 016 000
<i>Compétence 613 - Finances</i>	<i>5 000 000</i>	-	<i>6 858 000</i>	<i>1 016 000</i>	<i>11 858 000</i>	<i>1 016 000</i>
<i>Programme 6131 Contrôle de gestion</i>			<i>400 000</i>	<i>176 000</i>	<i>400 000</i>	<i>176 000</i>
<i>Programme 6132 Dépenses imprévues</i>	<i>5 000 000</i>		<i>5 000 000</i>	-	<i>10 000 000</i>	-
<i>Programme 6133 Finances</i>			<i>1 208 000</i>	<i>420 000</i>	<i>1 208 000</i>	<i>420 000</i>
<i>Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs</i>			-	<i>300 000</i>	-	<i>300 000</i>
<i>Programme 6136 Contrôle interne</i>			<i>250 000</i>	<i>120 000</i>	<i>250 000</i>	<i>120 000</i>

➤ Programme 6131 – Contrôle de gestion

Ce programme concourt aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Le programme consiste au développement de la culture évaluative au sein de la Collectivité de Corse par la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage (dont les COP) et la production de travaux évaluatifs. Il doit s'inscrire également dans une coopération active avec le comité d'évaluation des politiques publiques installé récemment.

L'évaluation des politiques publiques devra également s'inscrire en partenaire des directions et services chargés de la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance de l'économie et du plan de relance afin d'apporter son soutien à la création d'outils de mesure d'impact des actions mises en œuvre qui pourront être utilisés par les directions et services en question.

Enfin, l'évaluation des politiques publiques pourra s'appuyer sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de travaux d'évaluation.

Le périmètre de la démarche porte également sur les attributions des agences et offices.

En complément du programme N6135 (organismes extérieurs), ce programme a vocation à concourir à un pilotage optimisé des politiques publiques de la CdC, qu'elles soient internalisées ou déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices ou opérateurs extérieurs.

Au titre de 2021, les principaux objectifs de ce programme sont basés sur le financement d'A.M.O visant à l'évaluation de tout ou partie d'une politique publique.

➤ Programme 6132 – Dépenses imprévues

Dans les conditions prévues à l'Article L.4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre. En cas d'évènement imprévu, l'Assemblée de Corse ou le Conseil Exécutif, s'il en a reçu délégation, peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet évènement (dépenses

directes d'investissement ou subventions d'équipement). Le montant des autorisations est porté à 5 M€ en fonctionnement et en investissement dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19.

En l'absence d'affectation constatée à la fin de l'exercice, l'AP est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

➤ **Programme 6133 – Finances**

Ce programme concerne les études et AMO de la Direction de la Programmation Financière et de la Direction de la Qualité des Comptes.

➤ **Programme 6135 – Relations avec les organismes extérieurs**

Ce programme concourt aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Ainsi, il s'agit de mettre en œuvre du plan d'audit ambitieux, voulu et validé par le Conseil Exécutif de Corse au mois de septembre 2020, concernant les agences, offices, établissements publics satellites, et associations partenaires

Concernant le volet tutelle des agences et offices, il y a lieu de poursuivre le déploiement progressif d'actions d'amélioration du pilotage des agences et offices (COP, effectifs cibles ...) ainsi que d'harmonisation et de convergence (notamment RH).

Concernant le volet satellites de la CdC, la mobilisation de l'accord-cadre relatif à la réalisation d'audits et d'analyses financières constitue l'élément majeur de notre participation à la sécurisation des informations (RH, budgétaires, financières ...) et au traitement de ces informations dans le cadre d'un dialogue de gestion à renforcer en lien avec les directions métiers référentes, consolidation d'outils de suivi, pilotage de missions.

Au titre des objectifs 2021, les priorités sont les suivantes :

- Déclinaison d'audits et d'analyses financières décidées par arrêté du Conseil Exécutif de Corse notamment pour ce qui concerne le SIS2A, le SIS2B, le SE 2A, le CROS, le Centres d'Accès au Droit 2A et 2B, le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement d'Ajaccio (CPIE), l'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORS), l'Association d'Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS).

Cela s'exécutera via l'accord cadre pour la réalisation d'audits et d'analyses financières décliné en trois lots.

Lot un : audits approfondis d'organismes hors associations – titulaire Ernst and Young

Lot deux : audits approfondis d'associations – titulaire Equation

Lot trois : analyses financières – titulaire Equation

➤ **Programme 6136 – Contrôle interne**

Le programme s'inscrit dans la démarche d'accroissement de la performance de l'administration via la sécurisation de ces processus et de ces procédures.

La mobilisation de ces CP doit permettre le règlement des factures inhérentes au marché d'AMO contractualisé avec l'UGAP le 20 novembre dernier et réalisé par le Cabinet DELOITTE. Le montant des CP sollicité tient compte d'une éventuelle commande de prestation complémentaire dans le cadre de ce même marché.

Pour mémoire, cette prestation à vocation à accompagner la direction du contrôle interne dans la définition d'une démarche stratégique et partagée de gestion des risques et contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse.

Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route

Les chiffres clés : 1 compétence / 5 programmes

0,892 M€ d'autorisations d'engagement / 5,559 M€ de crédits de fonctionnement

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 611 un montant de CP de 5,559 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,892 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	891 700	5 559 130	891 700	5 559 130
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	-	-	891 700	5 559 130	891 700	5 559 130
<i>Programme 6111 Assemblée de Corse</i>			584 500	3 175 810	584 500	3 175 810
<i>Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus</i>			75 600	817 920	75 600	817 920
<i>Programme 6113 Conseil Exécutif</i>			103 600	751 500	103 600	751 500
<i>Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel</i>			118 000	803 900	118 000	803 900
<i>Programme 6115 Chambre des territoires</i>			10 000	10 000	10 000	10 000

➤ Programme 6111 - 6112 – 6113 - 6114

Les demandes de crédits concernent le fonctionnement de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil Exécutif et du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel : formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement, etc.

➤ Programme 6115 – Chambre des territoires

Au titre de l'ordonnance institutionnelle n°2016-1562 du 21 novembre 2016, la conférence de coordination des collectivités territoriales issue de l'article 30 de la loi NOTRe, est transformée en Chambre des Territoires qui se voit confier pour mission première de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Cette Chambre des Territoires, instance consultative, siégeant à Bastia et présidée par le président du conseil exécutif de Corse a été créée afin de mieux harmoniser l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière. Comme le précise son règlement intérieur, la Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice combiné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire. La Chambre des Territoires a pour mission de promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition, et la mise en œuvre des politiques publiques. Elle est donc amenée dans ce cadre, à développer des outils en termes de communication, d'assistance et de centres de ressources (base de données sur les territoires, sur l'ensemble des politiques publiques portées et mises en œuvre par la Collectivité de Corse etc...). Elle s'est fixée comme objectif global de rendre plus efficace la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

La description des opérations financées sur ce programme est la suivante : 1. Constitution d'un Atlas, carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres, etc.) ; 2. Conclusion de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement (expositions, accueil de conférences, ...) mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux /ou contribuant à la valorisation et la transmission de la mémoire des territoires et des hommes; 3. Prestations de services; 4. Formations des élus (dépenses obligatoires).

Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires**Les chiffres clés : 2 compétences / 8 programmes****14,2 M€** d'autorisations de programme / **11,389 M€** de crédits d'investissement**16,376 M€** d'autorisations d'engagement / **21,796 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	14 200 000	11 389 000	16 376 000	21 796 000	30 576 000	33 185 000

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 615 un montant de CP de 26,396 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 21,916 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	14 200 000	11 389 000	16 376 000	21 796 000	30 576 000	33 185 000
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	<i>7 500 000</i>	<i>7 000 000</i>	<i>14 416 000</i>	<i>19 396 000</i>	<i>21 916 000</i>	<i>26 396 000</i>
<i>Programme 6151 Administration générale</i>	<i>5 500 000</i>	<i>5 500 000</i>	<i>10 000 000</i>	<i>14 850 000</i>	<i>15 500 000</i>	<i>20 350 000</i>
<i>Programme 6153 Affaires juridiques</i>			<i>2 366 000</i>	<i>3 581 000</i>	<i>2 366 000</i>	<i>3 581 000</i>
<i>Programme 6154 Moyens techniques et logistique</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>815 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>2 315 000</i>
<i>Programme 6155 Commande publique</i>			<i>50 000</i>	<i>150 000</i>	<i>50 000</i>	<i>150 000</i>

➤ **Programme 6151 - Administration générale**

Le programme 6151 englobe toutes les dépenses de l'administration générale qui concernent le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Pour l'investissement, outre les achats récurrents comme le mobilier, l'électroménager, sont prévus l'acquisition de divers terrains intéressant le patrimoine culturel ou des bâtiments administratifs et/ou culturel.

Pour le fonctionnement, les dépenses sont issues des différents contrats, notamment de location immobilière et des différents marchés qui permettent le bon fonctionnement de la Collectivité et une continuité du service public : fournitures administratives, nettoyage des sites, affranchissement...

Il est à noter que le programme 6151 est lourdement impacté par la crise sanitaire actuelle afin de garantir la sécurité des agents : fourniture mensuelle d'équipement de protection individuelle et désinfection quotidienne des locaux.

➤ **Programme 6153 - Affaires juridiques**

Ce programme a pour objectif d'assurer la sécurité juridique des actes et des projets de la CdC. Les opérations sont décrites ci-dessous :

- Protection fonctionnelle, afin de garantir les droits des agents conformément au statut.
- Indemnisations pour couvrir les frais de justice et les condamnations de faibles montants.
- Marché de prestations de conseil et représentation afin de défendre les droits de la collectivité devant les juridictions et conseiller les services internes.
- Marché d'expertise comptable pour aider aux calculs nécessaires dans le cadre des instances judiciaires.
- Marché de prestations juridiques relatives au droit européen, droit social, droit maritime et transports.

➤ Programme 6154 - Moyens techniques et logistiques

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leur consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale (lutte anti-vectorielle, moyens généraux, services sociaux...).

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés de l'administration générale. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

Pour la section fonctionnement : A l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petit équipement, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de véhicules et aux taxes et impôts sur les véhicules.

Pour la section investissement : les crédits sont prévus pour les achats au niveau régional de matériel et outillage, de véhicules de transport de personnels et utilitaires.

➤ Programme 6155 - Commande publique

Le programme 6155 regroupe les dépenses relatives aux frais d'insertion presse relevant de la section de fonctionnement.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 617 un montant de CP de 6,789 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 8,660 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	6 700 000	4 389 000	1 960 000	2 400 000	8 660 000	6 789 000
<i>Programme 6171 Bâtiments administratifs</i>	5 700 000	2 489 000			5 700 000	2 489 000
<i>Programme 6172 Pôle travaux</i>	-	1 000 000	-	1 100 000	-	2 100 000
<i>Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics</i>	1 000 000	400 000	1 960 000	900 000	2 960 000	1 300 000
<i>Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics</i>	-	500 000	-	400 000	-	900 000

➤ Programme 6171 - Bâtiments administratifs

Ce programme est destiné à la construction et réhabilitation des bâtiments propriété de la CdC ayant vocation à accueillir ses services. Les opérations suivantes seront prioritairement poursuivies en 2021 :

- Achèvement des travaux de construction du bâtiment technique de Ciamannaccia ;
- Achèvement des Travaux de réhabilitation de la maison Rossi à Aleria financés à hauteur de 50 % sur fonds FEDER ;
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la pépinière de Castellucciu ;
- Réalisation des Travaux de sécurisation pour la mise à niveau des équipements de sûreté et désenfumage di u Palazzu di a Cullitività et du Musée de la Corse, dont les marchés d'étude sont en cours ;
- Etudes de programmation pour l'installation de bureaux pour les services sanitaires et sociaux au Foyer Notre Dame à Aiacciu ;
- Réalisation d'études générales de diagnostic et faisabilité sur divers sites en vue de l'aménagement de bureaux pour accueillir les services de la Collectivité ;
- Etudes pour la réhabilitation du Garage de l'atelier de Corti ;
- Etudes pour la réhabilitation du bâtiment Maglioli à Aiacciu.

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent à 300 354,14 € (FEDER).

➤ **Programme 6172 - Pôle travaux**

Le programme 6172 est destiné aux travaux de maintenance et entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine (ascenseurs, climatisation, chauffage) :

- Maintenance des équipements techniques ;
- Travaux de maintenance et d'entretien (peinture, sols, étanchéité.....) ;
- Travaux d'adaptation et mise aux normes des locaux.

➤ **Programme 6173 – Sécurité et sûreté des bâtiments publics**

Ce programme prévoit les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives à la sécurité et la sûreté des bâtiments de la Collectivité de Corse :

- Identification des vulnérabilités ;
- Conception des dispositifs de sécurité et de sûreté à mettre en œuvre.

Dans le contexte général actuel, le but étant de se préparer à faire face à tous les types de risques. A cet effet, il convient de :

- Prévenir en mettant l'accent sur la dissuasion : mise en place de matériel de vidéo-protection, de contrôle d'accès et de système anti-intrusion. Mise en place d'un dispositif humain de protection des emprises ;
- Réagir si nécessaire avec comme souci premier la protection du personnel de la Collectivité et, le cas échéant, celle du public avec la mise en place d'agents de protection en cas de nécessité sur les lieux les plus sensibles ou lors de manifestations festives, culturelles ou protocolaires majeures.

Il s'agira de s'adapter aux objectifs et modes opératoires de risques protéiformes, par la mise en place d'un référentiel des mesures de sûreté à mettre en œuvre. Ce dernier aura par nature un caractère évolutif et devra parer efficacement aux actions volontaires d'atteinte aux personnes, aux biens ou aux bâtiments.

Ce référentiel se concrétisera par la mise en place de moyens technologiques et humains performants adaptés tout en s'adaptant aux évolutions technologiques. Nouveaux supports, nouvelles opportunités, nouvelles fonctionnalités, nouveaux usages qui devront s'accompagner de la mise en place de nouveaux dispositifs pour garantir la sécurité.

Il mettra en œuvre des mesures dynamiques mettant en jeu du personnel (gardiennage) et des mesures statiques à base de dispositifs matériels qui constituent l'essentiel des moyens de détection (dispositifs automatiques) tout en assurant une protection active. Ces dernières permettent par ailleurs une aide au personnel de sécurité en automatisant certaines fonctions répétitives (contrôle des accès, gestion centralisée des alarmes, ...). Les objectifs et priorités pour 2021 sont les suivants :

- Assurer la protection et la surveillance par des moyens humains 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du Gran Palazzu à Aiacciu, du musée de Corti et de tous les autres bâtiments en fonction du contexte sécuritaire ou d'évènements imprévus ;
- Equiper en dispositif de surveillance et de protection 20 bâtiments supplémentaires de la Collectivité de Corse : 12 dans le Cismonte et 8 dans le Pumonte ;
- Remplacement des systèmes de contrôle d'accès obsolète ou inopérants au sein du Gran Palazzu ;
- Projet de création d'un PC de sécurité au sein de la Coupole avec la création d'un centre de videoprotection.

➤ **Programme 6174 – Sécurité incendie des bâtiments publics**

Le programme est destiné aux contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires :

- Contrats de maintenance et entretien des équipements liés à la sécurité incendie ;
- Vérifications et contrôles liés à la sécurité incendie.

Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****23 000 € de crédits d'investissement / 50 000 € d'autorisations d'engagement / 0.487 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 618 un montant de CP de 510 000 €, et d'autorisations pluriannuelles de 50 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	23 000	50 000	487 000	50 000	510 000
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	-	<i>23 000</i>	<i>50 000</i>	<i>487 000</i>	<i>50 000</i>	<i>510 000</i>
<i>Programme 6181 Transformation</i>	-	<i>23 000</i>	<i>50 000</i>	<i>487 000</i>	<i>50 000</i>	<i>510 000</i>

➤ **Programme 6181 - Transformation**

Concernant la direction adjointe Service aux citoyens :

Dans le cadre du pilotage de la politique de développement durable, sur la base d'orientations stratégiques définies, la Collectivité de Corse souhaite valider une Stratégie de Développement Durable (SDD agenda 2030) unifiée qui sera finalisée pour fin mai 2021 assortie d'un plan d'action pluriannuel (2021-2025). Ce travail permettra également de se doter d'un plan d'administration écoresponsable. Ces travaux seront alimentés par l'ensemble des actions et/ou projets menés dans les plans de relance territoriaux au bénéfice d'une relance verte de notre territoire. Par ailleurs, la collectivité entend également élaborer et structurer un nouveau rapport annuel d'activité sur le développement durable intégrant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), fixés par l'ONU, pour tendre vers l'atteinte des ODD afin de construire et respecter une feuille de route en cohérence avec la stratégie validée.

Par ailleurs, au titre du pilotage de mesures d'urgence et de relance, ce programme a pour but également de financer la mise en opérationnalité du Corsican Business Act, (mesure 2.1 plan « Salvezza ») et d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER), au titre de la relance.

La Collectivité de Corse pilote et structure également une politique en matière d'Egalité Femme-Homme. A l'automne 2020, accompagnée d'un prestataire spécialisé, elle a élaboré, en transversalité, deux plans d'actions pluriannuels (2021-2025) : un volet interne (plan sur l'Egalité professionnelle) et un volet externe (plan d'action sur les politiques publiques).

Les crédits demandés en CP de fonctionnement permettront de financer divers projets :

- Contrats de prestations de services afin de structurer le document cadre stratégique du projet SDD et élaborer le plan d'action pluriannuel (2021-2025) avec une feuille de route opérationnelle pour 2021. Il s'agira également de déployer des formations à destination des agents et agentes en interne en 2021 à des fins d'acculturation aux ODD et d'adhérer à nouveau au « réseau national collectivités locales » du comité 21.
- Solder la prestation en matière d'Egalité femme-homme à l'issue du vote des plans devant l'Assemblée de Corse (février 2021) et déployer certaines actions en 2021 dans le cadre de la mise en opérationnalité de ces plans d'actions (temps de formation / sensibilisation des agents et agentes, organisation de manifestations spécifiques, etc..).
- Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la mise en opérationnalité d'un Corsican Business Act (mesure 2.1 plan de relance « Salvezza », en collaboration avec la Direction de la Commande Publique) et d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER), mesure Rilanciu.

Concernant la délégation à l'encadrement supérieur :

Ce programme a pour objet de financer le plan managérial destiné à l'encadrement supérieur. Innovant et adapté aux enjeux actuels, il a pour objectif d'améliorer la performance collective en impulsant une transformation majeure des pratiques et postures collaboratives entre (et pour) les managers et les collaborateurs.

Le manager moderne doit enrichir ses compétences relationnelles pour faire face à de véritables bouleversements dans différents domaines et de nature variée et ainsi, s'adapter aux changements de son environnement de travail. Le budget de fonctionnement sollicité en CP a pour objectif de financer la mise en œuvre du plan managérial des cadres à savoir :

- Contrats de prestations de service : dédiés aux prestations de coaching, au déploiement de l'offre d'évaluations, consacrés à l'étude relative au télétravail dans le secteur public et pour l'organisation d'évènements dont l'Université des cadres.
- Concours divers (cotisation) : correspondant à l'abonnement AFIGESE.

Concernant le laboratoire d'innovation publique :

Le CORSICA LAB, laboratoire d'innovation publique, est un lieu dédié aux nouvelles méthodes de conception des politiques publiques (hackathon, sessions créatives, ateliers, conférences, design etc.). Un lieu ouvert à la fois aux services de la CdC mais également à tous les contributeurs publics ou privés désireux de s'impliquer, avec originalité et efficacité, dans la co-construction du service public.

Après une première étape d'incubation, fortement perturbée par les restrictions relatives à la crise sanitaire de la Covid-19, le CORSICA LAB - laboratoire d'innovation publique - est entré dans sa phase de déploiement opérationnel. Cela se traduit par une montée en puissance du LAB qui doit désormais être en mesure de répondre aux sollicitations grandissantes et aux enjeux induits par cette démarche de transformation inédite.

Les opérations financées sur le programme sont décrites ci-dessous :

- AMO relative au déploiement de l'offre de service du CORSICA LAB ;
- Finalisation des documents de projet d'aménagement du local et de l'équipement du CORSICA LAB ;
- Travaux.

Axe I - Construire une société des solidarités

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

190 985 515 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

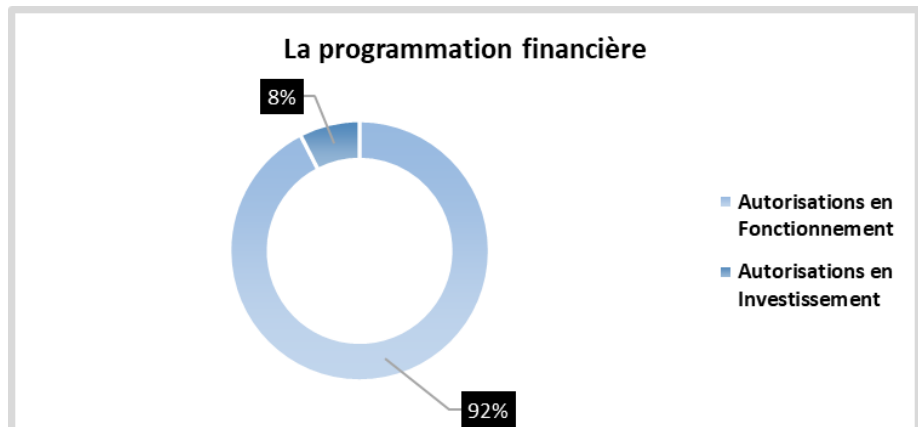
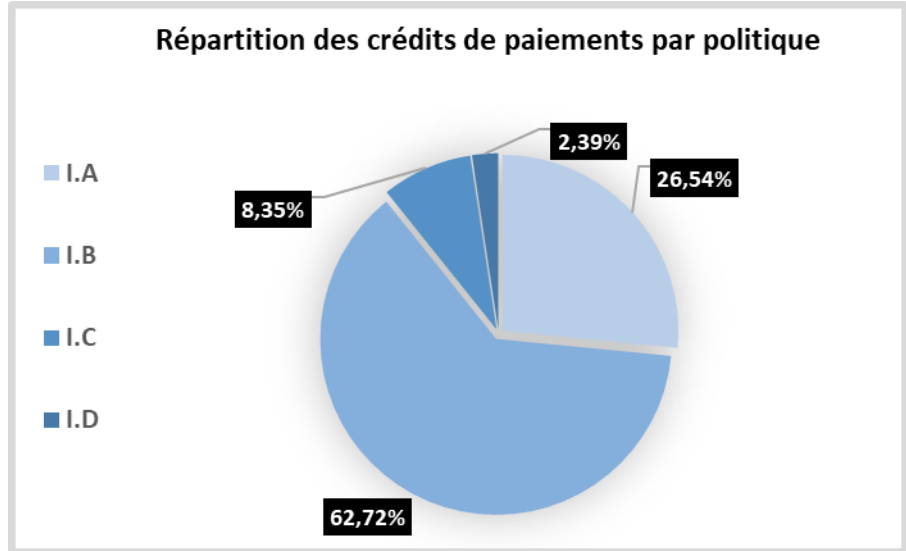
683 340 €

→ Autorisation d'engagement de :

8 845 000 €

→ Autorisation de programme de :

720 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	205 840	6 300 000	50 663 000
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	120 218 000
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	16 000 000
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	720 000	477 500	2 545 000	4 104 515
TOTAL	720 000	683 340	8 845 000	190 985 515

Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion**Les chiffres clés : 2 compétences / 6 programmes****0.206 M€ de crédits d'investissement / 6,3 M€ d'autorisations d'engagement / 50,663 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	205 840	6 300 000	50 663 000	6 300 000	50 868 840

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 511 un montant de CP de 1,171 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 511 - Services sociaux	-	125 840	-	1 045 000	-	1 170 840
Programme 5111 Social		7 500		1 000 000	-	1 007 500
Programme 5112 Aider les associations du secteur social		118 340		45 000	-	163 340

➤ **Programme 5111 – Social**

Ce programme vise à aider les personnes en situation de précarité, améliorer le service rendu à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

La Direction de l'action sociale de proximité met en œuvre les dispositions relatives à l'action sociale de proximité, avec notamment : l'action sociale polyvalente, l'accompagnement de la personne en matière budgétaire avec la Mesure d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.) et l'Accompagnement éducatif budgétaire (A.E.B.), mais également le financement d'actions collectives dans les territoires, le versement de secours financiers d'urgence aux adultes vulnérables et enfin l'aide exceptionnelle de fin d'année.

Description des opérations financées sur le programme (objectifs et priorités pour 2021) :

- Poursuite des actions dont les volumes sont réajustés en fonction des procédures d'harmonisation Cismonte Pumonte ;
- Evolutions de contexte : mise en œuvre des CAP dans les territoires du Pumonte depuis Mai 2020 (enveloppe des secours impactée à la baisse) et projet d'une nouvelle aide extra-légale en matière de secours d'urgence aux personnes en situation dégradée ;
- Poursuite externalisation régionale de la gestion des MASP2 avec un délégataire régional depuis janvier 2020 (2^{ème} année convention).

➤ **Programme 5112 – Aider les associations du secteur social**

Il s'agit d'anciennes AP et AE votées pour la participation au financement des activités courantes d'associations du secteur social impliquées dans les actions et animations territoriales (notamment les associations du secteur de la petite enfance, associations d'anciens combattants, etc...), ainsi que des financements de travaux dans les EHPAD. Le montant de CP est prévu sur ce programme pour solder les engagements antérieurs pris sur les AP et AE existantes (Notamment la sécurisation EHPAD Eugénie). Les opérations antérieurement votées sur ce programme sont désormais affectées sur le programme 3131. Les CP demandés pour 2021 sont destinés à solder les subventions votées sur ces anciennes AP et AE.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 512 un montant de CP de 50 M€ et d'autorisations pluriannuelles de 6,3 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	80 000	6 300 000	49 618 000	6 300 000	49 698 000
Programme 5120 Fonds de solidarité logement		80 000	-	880 000	-	960 000
Programme 5121 Insertion - précarité			-	780 000	-	780 000
Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion			6 300 000	2 656 000	6 300 000	2 656 000
Programme 5123 RSA			-	45 302 000	-	45 302 000

➤ Programme 5120 - Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) alloue des aides financières à des ménages en difficulté sous forme de subventions et/ou de prêts à taux zéro. En 2020, ces dépenses s'élèvent à près de 1040 000 €, et seront reconduites en 2021. La fin de la délégation de la gestion financière et comptable aux CAF de Corse-du-Sud et de Haute-Corse intervenant au 31 décembre 2020, un fonds unique est créé à compter du 1er janvier 2021. La gestion de ce fonds sera assurée par les services de la Collectivité de Corse. De nouveaux partenariats, notamment financiers, seront négociés avec l'ensemble des financeurs. Les prêts conclus avant le 31 décembre 2020 seront gérés par les deux CAF jusqu'à leur extinction.

➤ Programme 5121 - Insertion – précarité

Ces crédits sont dédiés au financement d'actions en lien direct avec le logement et portées par différentes associations : hébergement d'urgence, accueil de jour, agence immobilière à vocation sociale et mesures d'accompagnement social. L'ensemble de ces actions étant reconduit pour l'exercice 2021 et pourraient être développées désormais sur l'ensemble du territoire.

Les aides individuelles à l'insertion sont destinées aux bénéficiaires du RSA et ont pour objectif de lever des freins d'ordre socioéconomique (aide à l'autonomie sociale, à la mobilité et à l'accès à l'emploi).

➤ Programme 5122 - Programmes départementaux d'insertion

Ces crédits sont destinés aux :

- Aides individuelles favorisant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA ;
- Financements de chantiers d'insertion et de structures de type auto-écoles sociales ;
- Mises en œuvre du plan territorial d'insertion (accord- cadre).

Les opérations financées sur le programme sont détaillées ci-dessous :

- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion sociale ;
- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion professionnelle (aide au permis de conduire ...) ;
- Crédits dédiés au financement d'actions menées par les associations œuvrant dans le champ de l'Insertion Sociale ;
- Crédits destinés au financement du fonctionnement des actions menées par les associations de l'Insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA
- Prestations d'insertion professionnelle, santé et sociale ;
- Frais de gestion ASP ;
- Participation usagers EP ;
- Impression documents RSA.

➤ **Programme 5123 – RSA**

Ces crédits sont destinés à la gestion de l'allocation RSA (versements mensuels CAF et MSA, remises gracieuses ...).

Ils sont également prévus pour la gestion des Chèques d'Accompagnement Personnalisé du public RSA dont les dépenses devraient augmenter car ce dispositif est étendu à l'ensemble du territoire.

Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap**Les chiffres clés : 2 compétences / 3 programmes****120 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	-	-	-	120 218 000	-	120 218 000

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 513 un montant de CP de 77,151 M€ réparti par programme de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 513 - Personnes âgées	-	-	-	77 151 000	-	77 151 000
Programme 5131 APA				56 133 000	-	56 133 000
5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)				21 018 000	-	21 018 000

➤ **Programme 5131 – APA**

Ces crédits sont destinés au :

- Financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile et en établissement ;
- Financement de l'APA qui est versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Compte tenu du vieillissement de la population, la tendance est à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, chaque année les tarifs sont revalorisés afin d'intégrer l'évolution des charges liées au GVT et à l'inflation.

➤ **Programme 5134 - Prestations aux personnes âgées (Hors APA)**

Ces crédits sont destinés aux prestations aux personnes âgées, autres que l'APA ainsi que des actions menées dans le cadre de la conférence des financeurs, dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie :

- Aide sociale à l'hébergement ;
- Aide-ménagère ;
- Conférence des financeurs : prévention de la perte d'autonomie.
- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 1 à 4.
- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 5 et 6.
- Réseaux de santé dans le cadre des partenariats conventionnels existants ainsi qu'une prestation externe qui vise à accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives dans le cadre des dossiers d'acquisition d'aides techniques ou d'adaptation du logement.
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées hébergées en EHPAD et en USLD.
- Frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion (Domiphone) utilisé pour le contrôle d'effectivité de l'aide-ménagère ainsi que d'une AMO pour l'accompagnement à la démarche de contractualisation (CPOM) à engager avec les ESMS.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 514 un montant de CP de 43,067 M€ réparti par programme de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 514 - Personnes en situation de handicap</i>	-	-	-	43 067 000	-	43 067 000
<i>Programme 5141 Personnes en situation de handicap</i>				43 067 000	-	43 067 000

➤ **Programme 5141 - Personnes en situation de handicap**

Ces crédits sont destinés aux prestations aux personnes en situation de handicap ainsi que des dotations de fonctionnement aux établissements et services et des subventions spécifiques :

- Des frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion utilisé pour le contrôle d'effectivité Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- Financement des frais de gestion du dispositif des Chèques Emploi- Service Universel (CESU) utilisé pour le versement de la PCH ;
- Dispositif CESU qui sera étendu à la Corse entière dès le mois de février 2020 ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans.
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées hébergées en établissement.
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées hébergées en famille d'accueil.

Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****16 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 515 un montant de CP de 16 M€ réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	-	16 000 000	-	16 000 000
<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	-	-	-	<i>16 000 000</i>	-	<i>16 000 000</i>
<i>Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance</i>				<i>16 000 000</i>	-	<i>16 000 000</i>

➤ **Programme 5151 - Prestations de l'aide sociale à l'enfance**

Ce programme comprend les prestations d'aide sociale à l'enfance, les services communs, les aides à domicile et les actions de prévention en faveur de l'adolescence et des familles.

Services communs :

- Achat de matériel éducatif pour les différentes équipes éducatives des services de la direction.
- Financement de l'étude prévue dans la contractualisation avec l'État sur la mise en œuvre de la stratégie pauvreté.
- Honoraires des forfaits d'intervention des psychologues cliniciens intervenant dans la procédure d'agrément en vue d'adoption du Cismonte.
- Remboursements de frais de placements aux départements et autres établissements publics lors de dessaisissement du juge des enfants vers les deux TGI de Corse et remboursement des frais engagés par les éducateurs (sorties, boissons et autres) dans le cadre de leur intervention auprès des jeunes.
- Achat de timbres fiscaux pour des jeunes pris en charge physiquement dans le cadre de mesure de placement et notamment des Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour leur régularisation administrative.
- Paiement des contributions diverses versées par convention ou par obligation légales aux organismes partenaires qui mettent en place des actions.
- Paiement des remises accordées aux usagers.

Aide à domicile :

- Paiement des interventions de Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'aides ménagères ;
- Budget des Assistantes Familiales (ASAF) et aides ménagères Pumonti ;
- Aides ménagères Cismonte.

Prestations aide sociale à l'enfance :

- Prise en charge de frais de pharmacie pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais médicaux et para médicaux pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais de transports des mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais d'adhésion et de cotisations à des clubs pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;

- Prise en charge des récompenses scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais de scolarité pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais divers pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial ;
- Prise en charge des participations aux frais d'hébergement des mineurs accueillis par des tiers sur décision administrative ou judiciaire ;
- Prise en charge des frais d'hospitalisation pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil en centre maternel et hôtels ;
- Prise en charge des frais hébergements en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. MECS le Bella Vista (Cismonte) – Foyer A Scalinada (Cismonte) – Pouponnière A Ciucciarella (Cismonte) – Foyer de la FALEP – Hébergement MECS hors Corse ;
- Prise en charge des frais hébergements en lieux de vie et d'accueil pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. Lieu de vie Casa di Ricci - lieu de vie L'Olmarelli - lieu de vie I Scontri – Lieux de vie hors département ;
- Prise en charge des frais en établissements scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais en dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) en mode d'accueil diversifié. 25 places sur le Cismonte et 10 places sur le Pumonte pour un prix de journée de 90,00 € soit un coût d'environ 1 100 000 €.

Adolescence :

- Financement des places réservées par convention sur le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) AIACCIU pour les jeunes pris en charge par l'ASE en voie d'insertion qui ont besoin d'une solution d'hébergement ;
- Financement des actions de prévention spécialisée sur le territoire du Cismonte et du Pumonte visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social ;
- Financement des différents fonds :
 - Fonds de financement des actions de parentalité : conventionnement avec les CAF 2A et 2B pour participer au financement des actions de parentalité suite à un appel à projet dans le secteur du Pumonti et celui du Cismonte ;
 - Fonds d'aide aux jeunes : destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social.

Les aides sont attribuées par le PCE après avis d'une commission d'examen des demandes et une convention de gestion signée avec les 4 Missions Locales (MILO) permettant à ces dernières de payer les bénéficiaires.

Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse**Les chiffres clés : 1 compétence / 9 programmes****0,720 M€ d'autorisations de programme / 0,478 M€ de crédits d'investissement****2,545 M€ d'autorisations d'engagement / 4,105 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 521 un montant de CP de 4,582 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,265 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	720 000	477 500	2 545 000	4 104 515	3 265 000	4 582 015
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	720 000	477 500	2 545 000	4 104 515	3 265 000	4 552 015
Programme 5211 Action sanitaire et sociale	720 000	442 500	2 485 000	1 500 000	3 205 000	1 942 500
Programme 5212 Secteur médico social			60 000	630 000	60 000	630 000
Programme 5213 Prestations de la PMI			-	800 000	-	800 000
Programme 5214 Prestations du CPEF			-	160 000	-	160 000
Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux			-	350 000	-	350 000
Programme 5216 Crèche territoriale				74 000	-	74 000
Programme 5217 Pietrapola				30 000		
Programme 5218 Paie Crèche Letizia				560 515	-	560 515
Programme 5219 Bâtiments santé	-	35 000			-	35 000

➤ **Programme 5211 - Action sanitaire et sociale**

La Collectivité de Corse intervient d'une part, dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et d'autre part, au-delà de ce code, par de nombreux dispositifs extra-légaux de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

Les orientations proposées correspondent à la mise en œuvre du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse qui comprend 3 volets :

● **Volet 1 : santé (promotion de la santé et prévention sanitaire) :**

- Aide à la mise en place de Maisons de santé pluri professionnelles territoriales, d'ESP et CPTS ;
- Financement de maisons d'adolescents ;
- Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes et de construction d'établissements publics de santé ;
- Financement d'actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Actions culturelles visant à améliorer la santé et soutien financier à la convention régionale « culture et santé » ;
- Dispositif pour les familles d'enfants hospitalisés sur le continent : hébergement et transport ;
- Contrats de praticiens territoriaux ;
- Aide à l'installation de médecins en Corse ;

● **Volet 2 : médico-social (personnes âgées/personnes handicapées) :**

- Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'extension et de création faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux pour personnes âgées et ou handicapées ;
- Financement d'équipements nécessaires au fonctionnement des établissements pour personnes âgées et handicapées ;
- Financement d'un projet en faveur des personnes âgées et/ou handicapées - hors conférence des financeurs ;

- Financement de travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'extension, et de mise aux normes de logements dédiés à l'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées
- Soutien à la création d'une offre de logements dédiés à l'habitat inclusif

• Volet 3 : lutte contre la précarité et contre l'exclusion :

- Financement d'acquisition d'immeuble(s), de travaux de construction, de réhabilitation, de restructuration et d'amélioration d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux ;
- Financement de dépenses d'équipement en faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux ;
- Soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté ;
- Soutien à des actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles ;
- Soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social ;
- Instauration d'un fonds d'urgence destiné à financer les conséquences sociales d'évènements exceptionnels réalisés ;
- Soutien à des projets coopératifs et innovants favorisant le lien social dans les territoires.

➤ **Programme 5212 - Secteur médico-social**

Ce programme permet de couvrir les dépenses liées aux conventions de marchés et projets transversaux portés par la direction générale adjointe :

- Honorer les acomptes à verser au titre du MAPA organisant les modalités du second accompagnant lors des déplacements des enfants malades sur le continent ;
- Animation des schémas directeurs Enfance/famille, et accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap ;
- Réalisation d'une étude par EPCI développée autour de 4 thèmes : la pauvreté monétaire et les minimas sociaux, les travailleurs à bas revenus, la fragilité des territoires face à la crise sanitaire, la typologie des EPCI ;
- Réalisation d'une étude relative au non recours aux droits dans le cadre des mesures de lutte contre la précarité ;
- AMO projet d'établissement Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) ;
- AMO mise en œuvre d'une expérimentation Revenu Universel en Corse (Delib 2020-020 -84) ;
- Imputation à préciser : Financement d'un programme de formation d'un réseau de partenaires dans le cadre du déploiement du 1er accueil social (opération contractualisée et co financée par l'Etat) ;
- Mesures exceptionnelles Covid-19 à destination des accueillants familiaux : mesure du règlement des aides adopté par Délibération N°20/231-AC du 22 décembre 2020 « approuvant la modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse » ;
- Reliquat du solde des 1eres assises ;
- Organisation des assises de la santé 2021 ;
- Organisation d'une conférence sociale relative à l'aide alimentaire (mesure adoptée au plan Salvezza).

➤ **Programme 5213 - Prestations de la PMI**

La PMI organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Elle joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements. En 2020 une contractualisation a été actée avec l'état pour développer des actions plus spécifiques en direction des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Le plan de relance de l'activité de la Collectivité de Corse prévoit lui aussi de renforcer et d'augmenter nos actions en direction des publics vulnérables. Par délibération AC n° 20/147 du 5 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a approuvé la politique de prévention et de protection de l'enfance ainsi que la contractualisation avec l'Etat au titre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale.

Les actions à mettre en œuvre par la Direction de la santé et de la prévention sanitaire, et plus particulièrement par les services de Protection maternelle et infantile, détaillés dans la description précédente, sont les suivantes :

- vacations de spécialistes, vacations de médecins dans le cadre des consultations nourrisson, implication des médecins libéraux dans le suivi des enfants confiés et mise en place d'un parcours traçable (carnet de santé spécifique à la période de placement), pratique d'activités sportives adaptées pour les femmes enceintes, création d'un maillage territorial des sages-femmes et de son identité visuelle, organisation de formations à destination des libéraux autour des préoccupations de prévention et de protection de l'enfance, organisation du transport d'enfants orientés vers des spécialistes, organisation de l'accueil d'enfants en situation de handicap, organisation d'interventions d'aides à domicile pour les familles en situation de vulnérabilité (et formation des intervenants), achat de berceaux, conception d'une campagne de communication sur l'importance des entretiens prénataux précoces, élaboration de documents d'information concernant les bilans de santé scolaire des enfants de 3-4 ans, soutien à la parentalité en s'appuyant sur des actions de développement des compétences psychosociales, formation de formateurs, formation des agents d'accueil à l'accueil bienveillant, étude sur les critères de vulnérabilité des familles du territoire, mise en place d'une organisation de travail en pluridisciplinarité en vue d'une meilleure prise en charge des familles en situation de vulnérabilité.

➤ **Programme 5214 - Prestations du CPEF (Littoral)**

Les CPEF assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Les centres de planification ou d'éducation familiale délivrent à titre gratuit des médicaments ou objets contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire. Enfin, ils réalisent intramuros des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par mode médicamenteux. La création du réseau RIMANA fin 2020 va permettre la prescription et réalisation d'IVG de façon plus large sur le territoire.

➤ **Programme 5215 - Prestations des fléaux sociaux**

Le CeGIDD a des missions de prévention, dépistage et diagnostic VIH/hépatites et IST ainsi que le traitement sur place des IST ne nécessitant pas de prise en charge spécialisée.

En cas de test positif pour le VIH, les hépatites ou les IST plus compliquées, le CeGIDD a pour mission d'élaborer avec l'utilisateur son parcours de santé, c'est-à-dire l'orienter vers le service de soins approprié. Les CeGIDD proposent à tous les vaccinations contre les hépatites A et B et contre le papillomavirus humain (HPV), ils assurent également la prise en charge et le suivi des accidents d'exposition au VIH.

Le CLAT coordonne la lutte anti tuberculeuse sur le territoire en collaboration avec les médecins hospitaliers, libéraux, scolaires, du travail, des prisons, l'ARS...

➤ **Programme 5216 - Crèche Laetitia**

La Structure Multi Accueil « Laetitia » compte 27 agents, possède un agrément pour une capacité d'accueil de 50 enfants (modulable en fonction des heures) dont l'accueil d'enfant en situation de handicap. Elle est ouverte à des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, de 7h30 à 18h.

Le rôle au quotidien du personnel est de veiller à la sécurité, à la santé, à l'hygiène, au bien-être et au développement psycho-moteur et affectif de chaque enfant. A cet effet, les équipes proposent aux enfants des activités éducatives diverses et variées chaque jour (modelage, graphisme, collage, musique, histoires, jeux moteurs, jeux extérieurs...) en fonction des besoins de chacun dans des salles de vie aménagées à cet effet ou en extérieur.

Afin d'enrichir leur approche culturelle, environnementale et sociale ainsi que l'intégration des familles au sein de la structure, il est également proposé tout au long de l'année des fêtes (Noël, fin d'année, carnaval...), une ou 2 sorties en bus et la présence d'intervenants extérieurs (éveil musical et contes).

➤ **Programme 5217 - Petrapola**

La structure étant actuellement fermée, le budget annexe dédié a été clôturé en 2019. Aussi, les crédits inscrits au budget principal (programme 5217) sont destinés à honorer divers abonnements récurrents (logiciel Sigma, cotisations diverses, parutions...) ainsi que d'éventuels déplacements et achats de petit matériel.

➤ **Programme 5219 - Bâtiments santé**

Il s'agira de financer le démarrage des travaux préalables à la réouverture du site de Petrapola.

Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

84 210 312 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

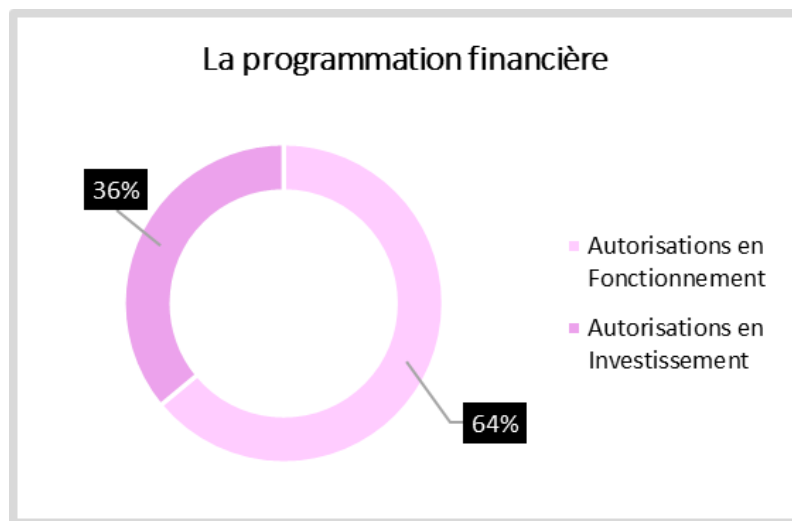
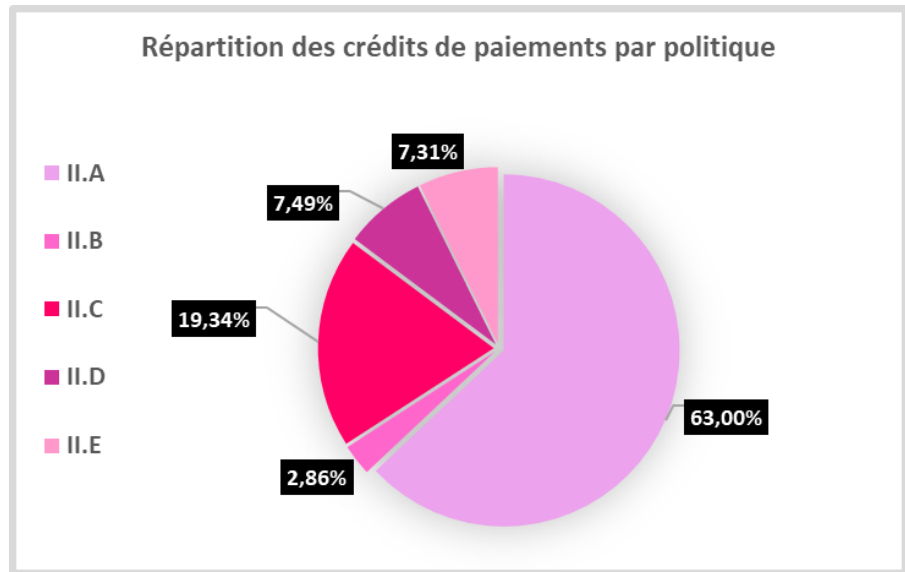
39 428 168 €

→ Autorisation d'engagement de :

83 385 740 €

→ Autorisation de programme de :

46 917 370 €



	AP	CPI	AE	CPF
II.A L'enseignement et la formation	20 375 000	21 332 500	56 070 000	56 561 000
II.B La Langue corse	840 000	700 000	3 125 000	2 835 000
II.C La culture	8 888 520	9 154 441	15 624 260	14 754 647
II.D Le patrimoine	12 193 850	6 080 727	830 080	3 178 798
II.E Le sport et la jeunesse	4 620 000	2 160 500	7 736 400	6 880 867
TOTAL	46 917 370	39 428 168	83 385 740	84 210 312

Politique II.A - L'enseignement et la formation**Les chiffres clés : 4 compétences / 26 programmes****20,375 M€ d'autorisations de programme / 21,333 M€ de crédits d'investissement****56,070 M€ d'autorisations d'engagement / 56,561 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	20 375 000	21 332 500	56 070 000	56 561 000	76 445 000	77 893 500

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 411 un montant de CP de 30,994 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 19,910 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	3 930 000	8 402 500	15 980 000	22 591 000	19 910 000	30 993 500
Programme 4110 IUFM	-	40 000	-	-	-	40 000
Programme 4111 Université travaux	3 200 000	325 000	-	-	3 200 000	325 000
Programme 4112 Recherche et diffusion	500 000	2 000 000	1 800 000	2 500 000	2 300 000	4 500 000
Programme 4113 Enseignement supérieur	-	-	2 500 000	1 200 000	2 500 000	1 200 000
Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures	230 000	232 500	7 400 000	6 700 000	7 630 000	6 932 500
Programme 4115 Réussite et vie étudiante	-	200 000	3 500 000	2 500 000	3 500 000	2 700 000
Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial	-	-	480 000	450 000	480 000	450 000
Programme 4117 Matrice Université de Corse	-	5 605 000	-	8 516 000	-	14 121 000
Programme 4119 Diffusion CST2I	-	-	300 000	725 000	300 000	725 000

➤ **Programme 4110 - UNIVERSITE – INSPE AIACCIU - Travaux de bâtiment**

L'opération de rénovation du site de l'INSPE d'AIACCIU débutera en 2021. La CdC, maître d'ouvrage, a lancé la consultation pour la désignation d'un AMO programmation. Après détermination du montant de l'opération, et approbation de l'AC, un concours de Maîtrise d'œuvre sera lancé.

➤ **Programme 4111 - Université travaux**

La CdC continuera à apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage UCPP. Les trois opérations actuellement en cours sont cofinancées soit au titre du CPER, soit au titre du PEI. La CdC apporte le complément financier par des conventions de financement.

- la construction de l'UMR LISA : opération terminée : le solde de la convention de financement sera réglée à l'Université sur production des justificatifs ;

- la réhabilitation du bâtiment ALBERTI et la construction d'un centre d'examen : opération dont l'Université a lancé les études en 2020 ;

- la réhabilitation énergétique des bâtiments CONRAD et ALFONSI : opération qui devrait entrer en phase travaux en 2021.

➤ **Programme 4112 - Recherche et diffusion**

Le programme 4112 s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002 mais également de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de Recherche et de R&D , notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, certes du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté

par l'Assemblée de Corse par délibération n°17/333 AC du 26 octobre 2017, mais aussi au regard du CPER 2015-2020 ou encore du PO FEDER 2014-2020, qui prendront fin au 31 décembre 2023.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans les deux sections, permettront :

- d'honorer les engagements pris sur des projets validés antérieurement,
- de permettre la mise en œuvre de la stratégie en matière de recherche en direction des acteurs du territoire qui portent des projets en lien avec des problématiques liées au changement climatique, à l'agriculture d'excellence, aux ressources naturelles ou encore à la valorisation des ressources culturelles,
- de conforter, par le biais de contractualisations pluriannuelles, les plateformes qui ont été soutenues dans le cadre des périodes précédentes, à savoir Stella Mare, Corsic'Agropole et Georges PERI, ou encore la STARESO et les laboratoires de l'INRAe de Corse qui structurent aujourd'hui, par leurs travaux de recherche expérimentale et appliquée, les filières et leurs acteurs dans les domaines fondamentaux que sont les ressources marines, l'aquaculture, l'agriculture d'excellence ou encore la mise en valeur patrimoniale et culturelle.

Enfin, si l'année 2021 marquera le début d'une nouvelle ère de dialogues de gestion et de dialogues stratégiques dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021 – 2030, dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, elle devrait permettre d'amorcer un mouvement d'amplification de la recherche, utile à la transformation du territoire en multipliant les collaborations entre l'Université de Corse, véritable acteur pivot de la recherche publique et les organismes de recherche et leurs réseaux.

➤ **Programme 4113 - Enseignement supérieur**

Le programme 4113 « Enseignement supérieur » s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002 mais également de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement supérieur, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°17/333 AC du 26 octobre 2017.

Pour rappel, et en application de la loi du 13 mai 1991 renforcée par la loi du 22 janvier 2002, la Corse bénéficie de prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur.

Ainsi, en ce qui concerne la CDC, l'article L4424-31 du code général des collectivités territoriales, précise que, « dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse les propositions relatives à l'enseignement supérieur et de la recherche, après avis de l'université de Corse ». Sur cette base, l'Assemblée de Corse doit établir, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social et après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la collectivité territoriale de Corse, l'Etat et l'Université de Corse.

Enfin, la Collectivité de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur, sans préjudice des compétences de l'Etat en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe, à cette fin, des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans la seule section de fonctionnement, permettront notamment :

- D'appliquer le programme « IPI MED 2019-2023 » destiné à développer l'internat en médecine générale (aides stagiaires, MSU, bonification en zones fragiles, actions de communication, colloques),
- De structurer, de consolider le Campus des Métiers afin de l'accompagner au mieux vers la labélisation « Campus d'Excellence », tout en développant des projets structurants pour le territoire,
- De contribuer à l'organisation de la journée des doctorants 2021 par l'attribution de prix de thèse, mais également de communication scientifique,

- De conventionner avec l'Université de Corse et « l'IESM », l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée, qui est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par l'Etat, dans le cadre de la mise en place d'une formation diplômante au diplôme d'Etat de professeur de musique « Spécialité Musiques traditionnelles – Musiques et chants de Corse et de Méditerranée - Musichi è canti di Corsica è di u Mediterraniu »,
- D'élaborer et de mettre en œuvre la prochaine convention tripartite « Région Sud – Collectivité de Corse – IFMKN », (Institut de formation en Masso-kinésithérapie niçois), afin d'intégrer notamment la gestion des frais liés aux stages, aux bourses ainsi que la prise en compte de frais pédagogiques.

➤ **Programme 4114 - Formations sanitaires sociales supérieures**

Depuis 2004, la Collectivité de Corse a compétence pour financer les formations qu'elle agrée dans le champ du sanitaire et social (articles 49 à 58 et 73).

Il s'agit de poursuivre :

- Programmation des formations du secteur sanitaire et social, déploiement sur l'ensemble du territoire ;
- Financement du fonctionnement des instituts de formation : infirmiers, aides-soignants, ambulanciers, infirmières de bloc, assistantes sociales, travailleurs en insertion sociale et familiale... ;
- Bourse aux élèves et étudiants du secteur sanitaire et social ;
- Aides individuelles, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, et de la précarité des élèves et étudiants (plan Salvezza) ;
- Equipement des instituts de formation, notamment matériel de formation à distance (plan Salvezza).

➤ **Programme 4115 - Réussite et vie étudiante**

Le programme 4115 s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de vie et de réussite étudiante, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière du « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 » approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 septembre 2019 (Délibération 19/317 AC).

L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Ce « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 », renforce également le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse à l'Université de Corse, au CROUS de Corse et au monde associatif, et offrira l'opportunité d'innovations à travers des appels à projets permettant aux différents acteurs de porter des projets novateurs et originaux.

Ce schéma a par ailleurs pris une dimension particulière au regard de la crise sanitaire et économique, car si la précarité étudiante était déjà importante, la pandémie de Covid-19 a affecté le budget des étudiants, faisant basculer certains jeunes dans la précarité ou accentuant des situations déjà fragiles.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans les deux sections, permettront d'une part le financement de la résidence du CROUS de Corse et d'autre part la mise en œuvre des différentes mesures du « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 », à savoir à titre d'exemple :

- Les aides aux dépenses de rentrée,
- Les aides au stage et aux séjours d'étude,
- Les aides au Parcours Accès Santé Spécifique,
- La contractualisation pluriannuelle avec l'Université de Corse.

Ce budget 2021 permettra également de revoir à la hausse le nombre d'aides attribuées aux étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté. En effet, cette aide permet aux étudiants de prendre en compte des situations de précarité ou de grande difficulté qui interviennent en cours d'année d'études, et ces situations, de par leur gravité sont attestées par une évaluation sociale produite par les assistantes sociales réparties sur tout le territoire insulaire.

Ce budget permettra aussi de mettre en œuvre le dispositif « Prima Necessità ». En effet, par arrêté 20/1374CE du 21 juillet 2020, le Conseil Exécutif de Corse a approuvé la mise en œuvre de la mesure « Prima Necessità », c'est-à-dire un dispositif qui prendra la forme de bons d'achats et/ou de chèques alimentaires pour l'alimentation, mais également pour des d'articles de première nécessité en faveur des étudiants.

Enfin, ce budget permettra la mise en œuvre de la mesure 5-5 « Lutter contre la précarité des jeunes » du plan Salvezza.

➤ **Programme 4116 - Accompagnement éducatif territorial**

Le programme 4116 « Accompagnement éducatif territorial » s'inscrit dans le cadre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'accompagnement éducatif. En effet, de par la fusion des deux conseils généraux et de la collectivité territoriale de Corse, la Collectivité de Corse, développe et propose un programme d'actions éducatives, par le biais notamment d'appels à projets en faveur des élèves, de l'école primaire à l'Université, avec comme objectif de contribuer à la construction de leur citoyenneté, de renforcer leur formation et de leur donner plus d'atouts pour leur insertion professionnelle.

La Collectivité de Corse souhaite favoriser la coopération entre les acteurs de l'éducation dans leur diversité.

Aider un jeune à se construire en tant qu'individu, professionnel et citoyen, favoriser son autonomie, son épanouissement et son engagement incite ainsi à articuler les apprentissages de l'éducation formelle et les ressources de l'éducation non formelle. En effet, celles-ci sont de nature à révéler des compétences et des aptitudes, à offrir des prises où reprendre confiance et accrocher cette estime de soi si essentielle pour croire en ses capacités et consentir aux efforts nécessaires.

Enfin, le programme 4116 s'inscrit dans le cadre de la loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, et qui prévoit notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans ou encore l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans la seule section de fonctionnement, permettront notamment :

- la mise en œuvre des appels à projets comme par exemples :

- « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable »,
- « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire »,
- « Educ'Altitudine/Educ'Attitudine » - appel à projets montagne.

- le lancement d'une étude préalable à l'élaboration du guide territorial des actions éducatives,

- l'établissement d'un règlement d'intervention permettant un accompagnement éducatif approprié au territoire,

- l'élaboration et mise en œuvre d'un projet, en collaboration avec les services de l'éducation nationale, afin de lutter contre le harcèlement scolaire,

- le soutien aux projets associatifs à vocation éducative, déposés au fil de l'eau.

➤ **Programme 4117 - Matrice Université de Corse**

Le programme 4117 s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse retranscrites à travers la convention tripartite « Collectivité de Corse – Etat – Université de Corse » pour la période 2018-2022. La convention d'application 2018-2022 constitue la quatrième convention d'application tripartite. La précédente convention, signée le 1er décembre 2014, s'inscrivait résolument dans le contexte de réformes nationales induit par la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche de 2013. Elle s'attachait à fixer trois objectifs stratégiques : d'une part, consolider les socles scientifiques et amplifier leur dimension internationale ; d'autre part, affirmer la mission de responsabilité sociétale et territoriale de l'Université ; enfin, mettre en œuvre une stratégie patrimoniale actualisée, innovante et sécurisée. Sur la base d'un bilan d'actions largement conforme aux engagements pris en 2014, la convention 2018-2022 permet désormais d'envisager une nouvelle dynamique pour la prochaine décennie, horizon qu'il paraît judicieux de viser désormais.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP, dans les deux sections, permettront la mise en application de la convention tripartite au titre de l'année 2021.

➤ **Programme 4119 - Diffusion CST2I**

Le programme 4119 « Diffusion CST2I » s'inscrit, dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de diffusion et de culture scientifique technique et industrielle, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, de la convention cadre CST2I 2019-2022.

Cette dernière définit les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs. Elle impulse une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la culture scientifique auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Enfin, le programme 4119 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, qui représente une réelle opportunité pour les relations entre sciences, recherche & société.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans la seule section de fonctionnement, permettront notamment de reconduire certaines actions récurrentes et de mettre en œuvre de nouvelles actions et de nouveaux projets.

Il est ainsi envisagé de procéder aux paiements relatifs notamment aux conventions :

- « A Casa di e Scenze di Bastia »,
- « La mise en réseau des acteurs de la culture scientifique technique industrielle et de l'innovation liant l'association « A Rinascita » et la Collectivité de Corse.

Il est également envisagé de reconduire les actions suivantes :

- Fête de la science 2021 en Corse (30 ans),
- Trophées scientifiques de Corse 2021 en version dématérialisée,
- Ateliers scientifiques des collèges et lycées de Corse 2021/2022,

Enfin, de nouveaux projets seront mis en œuvre, à savoir :

- Prix de la vocation scientifique à destination de 20 jeunes lycéennes,
- Stage de 3ème « Sciences pour tous »,
- Journée internationale des femmes et des filles de sciences,
- Appel à projet diffusion des savoirs afin de développer des actions de vulgarisation scientifique dans le rural,
- Développement d'une politique de communication.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 412 un montant de CP de 20,510 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 24 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	15 800 000	12 110 000	9 700 000	9 500 000	24 000 000	20 510 000
Programme 4121 EPLE - Travaux de bâtiment	8 100 000	6 260 000			8 100 000	6 260 000
Programme 4122 EPLE - Maintenance générale	1 000 000	900 000	850 000	700 000	1 850 000	1 600 000
Programme 41220 EPLE - Logements de fonction	200 000	150 000				
Programme 4123 EPLE - Mise en sécurité sûreté	400 000	300 000			400 000	300 000
Programme 4124 EPLE - Aménagement numérique	1 700 000	900 000	50 000	30 000	1 750 000	930 000
Programme 4125 EPLE - Performance énergétique	1 150 000	750 000			1 150 000	750 000
Programme 4126 EPLE - Hygiène alimentaire	350 000	400 000			350 000	400 000
Programme 4127 EPLE - Equipements sportifs	300 000	400 000			300 000	400 000
Programme 41270 EPLE - Bâtiment CSJC	300 000	150 000				
Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE	-	-	7 700 000	7 800 000	7 700 000	7 800 000
Programme 4129 Equipement général des EPLE	2 300 000	1 900 000	100 000	170 000	2 400 000	2 070 000
Programme 41290 Education second degré - EPLE			1 000 000	800 000		

➤ Programme 4121 - EPLE - Travaux de bâtiment

La Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole et les centres d'information et d'orientation. La Collectivité de Corse assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les établissements d'enseignement dont elle a la charge.

Le programme 4121 concerne les opérations de travaux définies établissement par établissement. Les Autorisations de Programme sont affectées au sein de chaque EPLE.

Les prochaines années verront, au titre de ce programme, la mise en œuvre d'obligations à caractère réglementaire dans le domaine de l'accessibilité (Ad'AP). La CdC s'est dotée d'un PPI couvrant la période 2018-2023 qui intègre cet axe réglementaire, ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique (réforme du lycée) par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments.

Enfin, ce programme comprend les opérations de construction nouvelles de bâtiments. Plusieurs opérations importantes seront poursuivies ou lancées en 2021 :

- Mise en accessibilité PMR CS LAETITIA BONAPARTE, CSTPM MONTESORU, CS FESCH (Travaux), CS PASCAL PAOLI, LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (études)
- Internats (construction ou rénovation) CEA BORGU (Travaux), CS LAETITIA et CS PAOLI (Etudes)
- Aménagements pédagogiques CSTPM MONTESORU (nouveau pôle des sciences et restructuration Bat A, B et CDI Travaux), COLLEGES de BALEONE et ORABONA (Construction pôle des sciences Etudes), COLLEGE de CAMPU VALLONE (extension Etudes),
- Rénovation locaux LP ANTONINI (toiture ateliers Travaux), CS CLEMENCEAU (locaux pédagogiques Travaux)
- Aménagements techniques CS LAETITIA et CS du FIUML'ORBU (réfectoire et cuisine)
- Construction locaux CAMPUS AGRI U RIZZANESE (bâtiment de transformation Etudes) LMA FAGGIANELLI (Surélévation bâtiment ateliers Travaux) CS PASCAL PAOLI (Nouveau bâtiment pédagogique Etudes).

➤ **Programme 4122 - EPLE - Maintenance sécurité**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance générale qui regroupent :

- * La maintenance du patrimoine scolaire pour garantir le maintien en conditions opérationnelles des biens immobiliers et éviter les dégradations importantes qui conduisent à des travaux conséquents de rénovation,
- * Les réparations dans le cadre d'interventions pour maintenance corrective versée dans le cadre d'une subvention globale annuelle versée à chaque EPLE, calculée sur la base d'un pourcentage de la dotation annuelle de fonctionnement allouée à l'établissement, adaptée à l'état général des bâtiments.

En 2021 sera également achevée la campagne de mise à jour des Diagnostics Techniques Amiante réalisés en 2007 et 2008. Cette actualisation est nécessaire pour prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues depuis cette date. Elle doit réglementairement être achevée pour mars 2021.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des biens).

➤ **Programme 41220 – EPLE – Logements de fonction**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance générale des logements de fonction existant dans les EPLE. La CdC est propriétaire d'un parc d'environ 250 logements de fonction répartis dans les 47 établissements de l'île, qui accueillent du personnel Education Nationale et des ATTE (agents CdC).

Dans le cadre des mutations de personnel, entre 50 et 100 logements changent d'occupant avant la nouvelle rentrée scolaire. Ce changement d'occupant donne souvent lieu à des travaux de rénovation, à la charge du propriétaire : sanitaires, cuisine, peintures, revêtements de sols, travaux électriques.

Des travaux sont également nécessaires réalisés concernant les menuiseries vieillissantes. Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, à l'occasion des changements d'occupants ou dans le cadre de la maintenance programmée.

➤ **Programme 4123 – EPLE - Mise en sécurité incendie**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance spécifiques concernant la sécurité et la sûreté des établissements, dont essentiellement :

- les travaux à la charge du propriétaire suite aux prescriptions des commissions de sécurité incendie ;
- les travaux de sûreté dans le cadre des mesures Vigipirate et en application des Plans Particuliers de Mise en Sécurité.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des matériels).

➤ **Programme 4124 – EPLE – Aménagement numérique**

Ce programme concerne les infrastructures et le matériel numérique des EPLE :

- travaux d'entretien et de maintenance spécifiques dans le domaine des infrastructures de réseau, y compris les bornes Wifi,
- équipements matériel informatique (postes fixes, portables, serveurs, vidéoprojecteurs, ...),
- équipements de téléphonie.

La poursuite de l'effort d'adaptation des lycées et collèges aux contraintes pédagogiques liées aux nouvelles technologies notamment par la mise en place d'une politique en matière de câblages multifonctions et de déploiement généralisé de bornes Wifi.

Le développement du distanciel, nécessaire en 2020, a mis en évidence des besoins nouveaux en matière d'équipement et de fiabilisation des systèmes.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions technologiques et des événements survenus (accidentels ou usure des matériels).

A la suite du diagnostic mené sur le niveau des infrastructures existantes, de premières opérations de mise à niveau seront menées dans les établissements rencontrant le plus de problèmes : C.S. du FIUM'ORBU, Collège de BUNIFAZIU, Lycée de BALAGNE.

Dans le cadre de la mise en place du service en charge du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques au sein des EPLE, un outil logiciel de gestion à distance des incidents sera mis en place au sein de la CdC.

Un renouvellement programmé des postes informatiques sera mis en place sur la base d'un millier de postes par an (PM, l'ensemble du parc installé aujourd'hui dépasse les 10.000 PC).

Environ 650 PC portables seront acquis et mis à disposition des élèves boursiers entrant en classe de seconde.

Enfin, de nombreux centraux téléphoniques d'établissements sont vieillissants et dysfonctionnent. Un programme de renouvellement, déjà entamé en 2020, sera poursuivi et accentué en 2021.

➤ **Programme 4125 – EPLE – Performance Energétique**

Ce programme concerne les études et travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des EPLE. Les études lancées concernent divers établissements :

- Performance énergétique : CS FESCH, LP ANTONINI, CEA BORGU, Collège MOLTIFAU, Collège de l'ISULA (Chaudière Etudes)

C.S. DI FIUM'ORBU (chaudière Travaux),

Collège de LIVIA, Collège de CERVIONI (raccordement réseau de chaleur)

CAMPUS AGRI U RIZZANESI et LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (rénovation globale Etudes)

- Les études liés à l'amélioration des performances énergétiques des EPLE, par la mise en place de systèmes de régulation, la rénovation des chaufferies, avec passage à la biomasse chaque fois que cela est possible.

- Les études lancées concernent divers établissements pour le remplacement des chaudières biomasse et la transformation du mode de production.

- Les premières études d'amélioration globale de la performance énergétique des bâtiments qui ont été lancées en 2020 vont être poursuivies en 2021.

- L'actualisation des audits énergétiques des EPLE en vue de nouvelle contractualisation qui devra prendre en compte la situation spécifique de chaque établissement en matière énergétique.

➤ **Programme 4126 – EPLE - Hygiène alimentaire**

Ce programme concerne les travaux liés aux mises aux normes des cuisines scolaires en relation avec les services vétérinaires, ainsi que le remplacement des matériels vétustes et hors-service des cuisines.

Il concerne également les études pour la transformation des cuisines des collèges de Baleone et de Purtichju dans le cadre de l'ouverture de la cuisine centrale du Stilettu et de la desserte des deux établissements en liaison froide.

Les principales opérations 2021 sont :

- Collège de PURTICCHJU : changement des chambres froides.
- CS Laetitia Bonaparte : extension des capacités d'accueil du réfectoire et réaménagement des flux (déplacement de la plonge).
- CS du FIUM'ORBU : réaménagement et extension de la cuisine.
- Changement de matériel de cuisine dans de nombreux établissements.

➤ **Programme 4127 – EPLE – Equipements sportifs**

Ce programme concerne les travaux sur les équipements sportifs des EPLE, couverts ou découverts : rénovation, évolutions pédagogiques, extensions et construction, vestiaires et sanitaires.

Les principales opérations en 2021 sont les suivantes :

- Lycée JP de Rocca Serra : travaux de réfection du plateau sportif ;
- Collège de Montesoru : transformation atelier SEGPA en salle multisports.

➤ **Programme 41270 – CSJC – Travaux de bâtiment**

Ce programme concerne les travaux sur les bâtiments du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC), propriétés de la Collectivité de Corse.

La principale opération prévue en 2021 concerne la rénovation de la production, du stockage et de la distribution de l'eau chaude sanitaire.

➤ **Programme 4128 - Fonctionnement général des EPLE**

Le programme 4128 « Fonctionnement général des EPLEs » s'inscrit, dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse.

En effet, l'article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Collectivité de Corse (CDC) finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation.

La Collectivité de Corse, soucieuse d'assurer les meilleures conditions de vie des élèves accueillis dans les 46 EPLE (29 collèges et 16 lycées), dont elle a la charge, contribue aux besoins pédagogiques et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l'entretien, à la maintenance et à la sécurité.

Enfin, le programme 4128, tout comme les programmes 4129 et 41290 relatifs à l'enseignement secondaire, s'inscrit dans le cadre de la loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, et qui prévoit notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans ou encore l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans la seule section de fonctionnement permettront :

- D'assurer le fonctionnement des EPLE par le biais de l'attribution d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) couvrant les dépenses obligatoires de viabilisation, d'entretien, d'administration et d'enseignement,
- De soutenir les EPLE en difficultés financières par l'octroi de dotations complémentaires ciblées,
- De soutenir les EPLE au regard de la crise «Covid-19» par l'octroi de dotations exceptionnelles,

- De participer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'aux dépenses de rémunération de personnels non enseignants afférentes à l'externat des 4 établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat,
- D'accompagner les collèges du Stiletto et Arthur Giovoni dans le cadre du conventionnement des installations sportives,
- D'assurer la prise en charge de l'hébergement et du transport des internes du lycée professionnel maritime de Bastia durant la période de travaux de restructuration de l'internat,
- De soutenir financièrement le projet « Da l'ortu à u piattu » porté par l'EPLFPA de BORGIO,
- De mettre en place des opérations de sensibilisation dans les EPLE portant sur l'utilisation des produits locaux et le gaspillage alimentaire.

➤ **Programme 4129 - Equipement général des EPLE**

Le programme 4129 « Equipement général des EPLEs » s'inscrit, dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse.

En effet, l'article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Collectivité de Corse (CDC) finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation.

La Collectivité de Corse, soucieuse d'assurer les meilleures conditions de vie des élèves accueillis dans les 46 EPLE (29 collèges et 16 lycées), dont elle a la charge, contribue aux besoins pédagogiques et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l'entretien, à la maintenance et à la sécurité.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans les deux sections, permettront de prendre en considération les équipements généraux, techniques et scientifiques des collèges et lycées de Corse, au travers :

- Le plan principal d'équipement,
- Le plan supplémentaire d'équipement,
- Le plan complémentaire d'équipement.

Les autorisations de programmes et autres crédits de paiement permettront également de finaliser les opérations ouvertes sur des autorisations de programme antérieures.

Le BP 2021 permettra, au lycée Professionnel Maritime et Aquacole « Jacques FAGGIANELLI » (LPMA) implanté à Bastia, d'acquérir un simulateur machine. Le simulateur de navigation/manœuvre acquis précédemment et ce simulateur machines sont des éléments structurants pour la mise en place de nouvelles formations d'enseignement supérieur.

➤ **Programme 41290 – Education 2nd degré EPLE**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse. En effet, par application de l'article L 4424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1), et décide des fermetures et ouvertures de sections ou options nouvelles et des fermetures de classes.

La Collectivité de Corse intervient également en matière de financement des manuels scolaires et des 1ers équipements pour les lycéens et les élèves de l'enseignement professionnel, mais aussi, en faveur de divers dispositifs réservés aux élèves du second degré correspondants aux politiques volontaristes de la CDC pour l'ouverture des établissements sur l'extérieur et l'épanouissement des élèves.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2021, dans la seule section de fonctionnement permettront :

- L'ouverture des établissements sur l'extérieur : cofinancement des séjours éducatifs dans l'Union Européenne / dotations annuelles forfaitaires de rentrée aux EPLE ;
- Le soutien à l'action éducative et culturelle : aide au fonctionnement des ateliers artistiques et des ateliers d'éducation aux médias et à l'information dans les établissements d'enseignement du second degré ;
- Le soutien aux projets innovants ;
- L'aide spécifique au fonctionnement des sections théâtre et des sections sportives de pleine nature et montagne ;
- L'aide à l'acquisition des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et prise en charge du premier équipement technique des élèves des sections professionnelles ;
- L'aide au fonctionnement des projets éducatifs et pédagogiques en milieu pénitentiaire,
- AMO : estimation des prévisions scolaires dans une perspective de pluriannualité notamment pour l'implantation de nouvelles infrastructures d'enseignement secondaire,
- AMO Affelnet : géolocalisation des adresses pour la carte scolaire.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 421 un montant de CP de près de 24 M€, et d'autorisations pluriannuelles de près de 30 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	600 000	750 000	29 200 000	23 500 000	29 800 000	24 250 000
<i>Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage</i>	600 000	750 000	25 000 000	21 000 000	25 600 000	21 750 000
<i>Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE</i>			4 200 000	2 500 000	4 200 000	2 500 000

➤ **Programme 4211 - Formation professionnelle Apprentissage / 4212 - Formation Professionnelle - FSE**

Ce programme permet la mise en œuvre de la politique de la CDC dans le cadre de sa compétence formation en direction des demandeurs d'emploi, des apprentis, des publics spécifiques, des salariés.

- Programmation des actions de formation à destination des demandeurs d'emploi mises en œuvre par l'AFPA ;
- Programmation des formations à destination des détenus, des publics spécifiques (école de la 2ème chance, travailleurs handicapés...) ;
- Mise en place d'actions répondant aux objectifs du PRIC (numérique, jeunes...) ;
- Rémunération des stagiaires ;
- Accompagnement des publics jeunes à travers les missions locales ;
- Mise en place des contrats territoriaux d'objectif et de progrès (CTOP) pour soutenir la formation des salariés et chefs d'entreprises (plan salvezza) ;
- Mise en place d'action de soutien à la formation des apprentis ;
- Mise à disposition des organismes de formation, d'outils de formation à distance (plan salvezza) ;
- Mise en place d'outils d'évaluation des besoins en formation sur le territoire ;
- Mise en place de dispositifs de soutien des publics en formation (aides à la mobilité, aide à la garde d'enfants...) ;
- Aide à la formation hors Corse (Fonds d'aide à l'insertion) ;
- Appui à la formation par l'abondement du Compte personnel de formation (CPF) ;
- Evaluation des besoins en formation des entreprises, des publics et des territoires, mise en place de comités locaux formation ;
- Déploiement d'un outil de suivi des publics financés dans le cadre des différentes programmations avec un appui à la mise en œuvre via l'Association régionale des Missions Locales.

➤ Programme 4212 - Formation Professionnelle - FSE

Ce programme permet la mise en œuvre des compétences de la CDC en matière de formation des demandeurs d'emploi (programme cofinancé par le FSE) par le biais de marchés publics pour la programmation d'actions de formation qualifiantes, pré qualifiantes et insertionnelles en direction des demandeurs d'emploi.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 461 un montant de CP de 0,990 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,035 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 461 - Orientations	45 000	70 000	1 190 000	970 000	1 035 000	990 000
Programme 4610 Orientation TLV	45 000	70 000	900 000	820 000	945 000	890 000
Programme 4611 Mission Analyse prospective			90 000	100 000	90 000	100 000
Programme 4612 Actions transversales - Education			200 000	50 000	-	-

➤ Programme 4610 – Orientation TLV

Dans le cadre des compétences dévolues par la loi (loi du 5 mars 2014, renforcée par la loi du 5 septembre 2018), la Collectivité de Corse a pour compétence l'orientation professionnelle de tous les publics notamment à travers la diffusion et la mise à disposition d'une information pertinente sur les formations et les métiers. Cette information doit être gratuite et accessible à tous dans le cadre de l'action menée par le Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) qu'elle pilote. Plusieurs axes stratégiques d'actions seront à initier et à développer :

- la contractualisation avec l'État dans le cadre de la mise en œuvre des compétences réciproques en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants ;
- Les plans d'actions auprès des opérateurs du secteur professionnel ;
- la communication vers l'ensemble des publics à travers le développement et la promotion du site internet Corsica Orientazione, ouvert au public depuis le 2 septembre 2020, ainsi qu'un numéro vert dédié à l'orientation tout au long de la vie.

Pour certaines actions, les financements du PRIC 2019-2022 pourront être mobilisés. Les objectifs et priorités pour 2021 sont les suivantes :

- Elaboration d'une stratégie de communication aux fins de valorisation et de promotion du dispositif Corsica Orientazione ;
- Actions de communication aux fins de valorisation et de promotion du site internet Corsica Orientazione ;
- Mise à disposition d'une offre d'information exhaustive et pertinente sur les formations et sur les métiers à destination des publics. (Boîte à outil, guides d'information après la 3ème et après le Bac) ;
- Actions de communication aux fins de valorisation et de promotion Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) ;
- Signature de la charte du SPTO ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de professionnalisation des Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP) ;
- Coordination et médiatisation du réseau CEP sur l'ensemble du territoire ;
- Mise en place et médiatisation du réseau de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la diffusion d'une information de 1er niveau (Décret du 13 décembre 2019) auprès des publics concernés ;
- Financement des 4 missions locales de Corse et de l'association régionale des missions locales ;
- Coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Animation et médiatisation du dispositif relatif à l'obligation de formation des 16-18 ans.

➤ **Programme 4611 - Mission Analyse prospective**

Il s'agit d'une mission créée en 2019, avec l'internalisation du Centre d'Animation, de Ressources et d'information sur la Formation (CARIF) et de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'orientation et de la formation. La cellule devra réaliser une veille juridique, réglementaire et prospective. Elle contribuera, également au suivi et à l'évaluation des dispositifs afin d'analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des besoins en compétences et en formation des individus.

➤ **Programme 4612 – Actions transversales - Education**

Ce programme va permettre le financement d'opérations communes à l'ensemble des directions de la DGA comme des actions de communication, d'information et de promotion des Appels à projets relevant des actions éducatives à destination des élèves, étudiants, demandeurs d'emploi.

Politique II.B - La Langue corse

Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes

0,840 M€ d'autorisations de programme / 0,700 M€ de crédits d'investissement

3,125 M€ d'autorisations d'engagement / 2,835 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 431 un montant de CP de 3,535 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,965 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.B La Langue corse	840 000	700 000	3 125 000	2 835 000	3 965 000	3 535 000
Compétence 431 - Langue corse	840 000	700 000	3 125 000	2 835 000	3 965 000	3 535 000
Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion	440 000	450 000	1 750 000	1 600 000	2 190 000	2 050 000
Programme 4312 Langue corse Culture			575 000	535 000	575 000	535 000
Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité	400 000	250 000	800 000	700 000	1 200 000	950 000

➤ Programme 4311 - Langue Corse Promotion - Développement – Diffusion

Le service Formation et Enseignement assure, en cohérence avec la politique linguistique définie par l'Exécutif dans le Plan Lingua 2020, les missions liées au développement de l'enseignement de la langue corse et en langue corse, telles que, l'apprentissage de la langue dans le cadre scolaire et sous tous ses degrés d'enseignement, mais également l'apprentissage de la langue en dehors de l'école et hors public scolaire. Une partie importante de ces missions sont liées à l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région et de la Convention Langue Corse (CDC - Education Nationale).

Les opérations financées sur ce programme relèvent de : l'équipement des filières bilingues du premier degré ; le fonctionnement et les projets des filières bilingues du second degré ; la formation langue corse des enseignants ; l'aide à la production et la diffusion d'outils pédagogiques pour les scolaires mais également autres publics ; les bourses Maestranza pour étudiant en master 2 se destinant au concours de Professeur des Ecoles bilingue ; le soutien à la certification en langue corse avec le Certificatu ; la promotion de l'enseignement de la langue corse par immersion par : l'aide aux centres d'immersion linguistiques, le soutien à l'expérimentation pédagogique en maternelle ainsi que la formation par immersion au grand public.

Au regard de la politique et la dynamique qui existent depuis plusieurs années dans le 1er degré (Grand plan de formation des enseignants en langue corse), l'Exécutif affiche sa volonté d'étendre ses moyens dans le second degré dans le nouveau CPER 2021-2027.

Afin d'arriver à l'objectif de généralisation du bilinguisme, et au vu du problème récurrent de vivier, il est indispensable de mettre en place une formation à destination des professeurs de DNL (Disciplines Non Linguistiques) habilités ou à habilitier dans le second degré. Disposer d'un vivier de ressources humaines et pédagogiques habilitées en l'absence d'un CAPES bivalent, une formation dans le secondaire fait partie des solutions proposées par la Collectivité de Corse pour étendre la généralisation du bilinguisme.

Pour l'année 2021, les priorités sont :

- le développement de la politique en faveur des centres d'immersion long séjours avec aides à la création de nouveaux centres sur le territoire en articulation avec le schéma de massif Montagne ;
- l'aide à la politique de formation et de certification : soutien à la formation des ATSEM travaillant sur sites bilingues et immersifs ; prolongement du Grand Plan de Formation LC pour les enseignants du 1er degré ; mise en place d'une formation progressive pour les enseignants des DNL dans le 2nd degré ;
- le développement des projets numérique-éducatif en langue corse.

➤ **Programme 4312 - Langue Corse Culture**

La mission Cunsigliu Linguisticu est une unité assurant un rôle d'expertise et d'observatoire linguistique de haut niveau. Cette mission revêt également un aspect promotion de la langue corse au travers de l'organisation d'évènements.

Les opérations financées sur ce programme relèvent : du soutien financier aux actions de promotion de la langue corse (Festa di a Lingua ; Prix : premiu libru Corsu, Fazi ; Evènements : colloques, Linguimondi etc.) ; de la mission d'observatoire sociolinguistique (suivi de l'enquête sur la transmission linguistique en cours) ; du travail d'expertise de la langue corse en collaboration notamment avec l'Université de Corse au travers des travaux du Cunsigliu Linguisticu.

Pour l'année 2021, les priorités sont :

- D'assurer le fonctionnement des commissions du Cunsigliu Linguisticu ;
- Assurer une mission d'observatoire sociolinguistique ;
- Contribuer à l'équipement (travail en collaboration avec l'Université par le biais conventions d'application) ;
- Continuer et étendre les actions de promotion de la langue corse notamment par le soutien à la 10^e édition de la Festa di a Lingua.

➤ **Programme 4313 - Langue Corse Charte Collectivité**

L'axe principal de ce programme est d'œuvrer au renforcement de la visibilité et de l'usage normalisé de la langue corse auprès de tous les acteurs de la société corse. Le service a pour champ d'application la mise en œuvre et le soutien aux actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.

Les opérations financées sur ce programme : le soutien à la Charte de la langue corse, les Case di a Lingua pour le développement de l'immersion dans la société ; l'action de promotion "Primi passi" dans le domaine petite enfance et jeunesse ; le Plan Media & Lingua Corsa ; le soutien aux projets numériques intégrant la langue corse ; le soutien aux projets de doublage en langue corse ; le soutien aux actions de diffusion en langue corse.

Pour l'année 2021, les priorités sont :

- Pérenniser et étendre le dispositif des Case di a lingua ;
- Poursuivre le soutien aux signataires de la Charte de la langue corse ;
- Soutenir et renforcer la présence de la langue corse dans le secteur des médias et de l'audiovisuel ;
- Encourager l'intégration de la langue corse dans les nouvelles technologies par le biais d'un appel à projets « Innovalingua ».

Politique II.C - La culture**Les chiffres clés : 2 compétences / 13 programmes****8,889 M€ d'autorisations de programme / 9,154 M€ de crédits d'investissement****15,624 M€ d'autorisations d'engagement / 14,755 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	8 888 520	9 154 441	15 624 260	14 754 647	24 512 780	23 909 088

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 442 un montant de CP de 18,631 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 20,985 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 442 - Culture	7 272 100	5 791 557	13 712 560	12 839 587	20 984 660	18 631 144
Programme 4423 Culture	7 272 100	5 791 557	13 702 960	12 829 987	20 975 060	18 621 544
Programme 4424 Mécenat			9 600	9 600	9 600	9 600

L'Assemblée de Corse a adopté en 2017 un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de quatre axes majeurs : INGRANDÀ INCU A CULTURA, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ; SVILUPPÀ A CREAZIONE, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ; FA VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCHI È ALDILÀ par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître, INTREPRENDE INDÈ A CULTURA par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

Dans un contexte où la Culture a été et reste fortement impactée par la crise sanitaire, la Collectivité de Corse souhaite soutenir le développement culturel en donnant à chacun la possibilité d'accéder à la Culture, en donnant aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres, en favorisant la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde, en permettant le rayonnement de la culture corse, en soutenant la structuration des filières culturelles, en favorisant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques.

La Collectivité de Corse s'est dotée d'outils en phase avec ses ambitions et entend organiser le développement de la culture corse autour :

- De la mise en œuvre des textes structurants adoptés en Assemblée : le schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2017-2021, le règlement des aides Culture et les chartes territoriales des équipements culturels (festivals, pôles de formation et salles de spectacles, le schéma du livre et de la lecture publique ;
- de la mise en œuvre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) et de prioriser les investissements culturels structurants ; ainsi il s'agira de prioriser la rénovation du Théâtre de Bastia, la mission de programmiste du projet de Pôle culturel autour de l'art contemporain, de l'image et de l'audiovisuel au Couvent Saint François de Bastia. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'émergence de lieux propices à la création artistique et à l'éclosion de nouvelles esthétiques notamment en lien avec l'écriture.
- de la modernisation des infrastructures culturelles de l'île qui reste une priorité de la Collectivité de Corse. Il s'agira notamment :

o De finaliser la construction des nouveaux équipements culturels de la Collectivité de Corse, notamment la médiathèque de Santa Lucia di Tallà, et de moderniser certains équipements vétustes (Bibliothèque centrale de prêt Pumonte à Aiacciu),

o D'appuyer les communes et leur groupement dans leurs grands chantiers d'équipement culturel : à Portivechju pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque municipale, à Calvi pour le centre culturel, à I Prunelli di Fiumorbu pour l'école des arts, à Ghisonaccia pour la construction de la salle de spectacle, ainsi qu'à Aiacciu pour les nouveaux locaux de l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire de musique, de théâtre et de danse Henri Tomasi,

- Du renforcement de ses propres institutions que sont le FRAC Corsica, la Cinémathèque territoriale, et le Centre d'art polyphonique-Mission voix. Ainsi, le FRAC doit être conforté pour accroître son rayonnement sur le territoire comme à l'extérieur. La Cinémathèque pourra mettre en œuvre un nouveau projet d'établissement; le centre d'art polyphonique continuera à mettre en œuvre son projet d'activités et notamment sa politique de développement sur le territoire en concertation avec les acteurs culturels concernés ; mais En 2021 il s'agira aussi d'inciter ces établissements culturels de la Collectivité de Corse, à continuer de s'adapter au contexte pour conserver le lien avec les artistes, les professionnels du secteur et le public, et à se positionner comme vecteur de rayonnement au-delà du territoire insulaire au service des acteurs culturels, notamment à l'échelle méditerranéenne. En effet, l'aspect financier n'est pas le seul levier d'action publique ; Le recours à des lieux physiques de diffusion et de partage de la culture ont aussi une importance notamment dans le cadre de la revitalisation et de la dynamisation du rural. Les établissements culturels de la Collectivité sont naturellement appelés à remplir cette mission.

- Par l'accompagnement des structures financées par la Collectivité, qu'il s'agisse de lieux, d'équipes artistiques, de producteurs, d'éditeurs ou de festivals, à relancer leur activité. Aussi, afin de soutenir l'écosystème culturel et notamment les entreprises, il s'agira d'augmenter les fonds dédiés à la création artistique, arts de la scène (aides à la création de spectacle), secteur audiovisuel (aide à la production de documentaires et d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques) et arts visuels (achat d'œuvres).

Il s'agira également d'accompagner la structuration de ces filières notamment par le biais de regroupement de professionnels et la mise en place de formation afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières industrielles, innovantes et pourvoyeuse d'emploi.

Dans le domaine de la lecture publique, une politique volontariste notamment d'animation du réseau des bibliothèques et des médiathèques territoriales mais également des bibliothèques et médiathèques associatives et communales sera menée permettant de soutenir les librairies, les éditeurs, les auteurs et les artistes insulaires. Enfin, le dispositif « jeunes en librairies » sera proposé en direction des collèges et des lycées avec les acteurs de la chaîne du livre.

On recense également différentes aides comme les aides aux tiers des secteurs Arts de la Scène, Cinéma et Audiovisuel, Livre, Lecture Publique, Arts Plastiques ; les dépenses obligatoires relevant de la CDC : dotations des Syndicats Mixtes (Conservatoire Henri Tomasi, Cinémathèque et Giussani) ; les dépenses sous « maîtrise d'ouvrage CDC » : Centre d'Art Polyphonique, Corsica Pôle Tournage mais aussi le Dispositif Pass-Cultura qui a pour but de favoriser l'accès des jeunes à la culture sous la forme d'un chéquier gratuit composé de 12 pass d'une valeur globale de 75 €. Sont éligibles tous les jeunes résidents corses âgés jusqu'à 25 ans inclus. S'ajoute à cela le dispositif « Education à l'image » : Ecole et Cinéma / Collège au Cinéma / Lycéens et Apprentis au Cinéma.

Enfin, conformément à la feuille de route, il s'agira de développer notre politique en faveur des échanges, et de la promotion de la culture Corse à l'extérieur et notamment dans le bassin Méditerranéen avec à terme la création d'un outil dédié à cet axe politique.

Enfin, dans la continuité et l'amplification des mesures initiées par les plans Salvezza et Rilanciu, la Collectivité amplifiera ses actions de conseil et d'accompagnement aux acteurs et activera les effets de leviers sur l'économie culturelle en impulsant des actions nouvelles telles que la multiplication des Appels à Projets et un recours accru à la commande publique en matière artistique.

A plus long terme, cette année charnière sera l'occasion de repenser la politique culturelle de la Corse à l'aune de la crise et des évolutions des secteurs, au travers de grands chantiers : réforme du RDA culture, réflexions pour la refonte du schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2022-2026 ; Lancement d'une étude de déclinaison, en projets, sur les territoires et les communes, des orientations du nouveau schéma territorial du livre qui

permettra de donner à la Corse un cadre de référence en lien avec les communes et les intercommunalités ; Lancement d'actions collectives pour accompagner la restructuration des filières culturelles impactées par la crise : cinéma, arts plastiques, arts vivants et livre.

La concertation et l'accompagnement des acteurs seront en 2021 toujours au cœur de la politique déployée par la Collectivité.

➤ Programme 4423 - Culture

Livre-Lecture : Dans le cadre du schéma du livre et de la lecture publique adopté fin 2020 en Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse entend pour 2021 maintenir ses efforts pour accompagner toute la chaîne du livre afin de garantir le maintien d'une réelle diversité culturelle, que ce soit dans le cadre d'un service public gratuit de proximité (médiathèques) ou dans les étals des librairies indépendantes de l'île.

Arts Vivants : Dans le domaine des arts vivants, l'accent est mis sur l'ancrage territorial des acteurs culturels et sur le rayonnement de la culture dont ils sont les passeurs et les créateurs avec des structures de formation initiale, le soutien aux actions de pratique artistique en direction des scolaires.

Dispositif Pass Cultura : Pour favoriser l'accès des jeunes à la culture, la Collectivité de Corse a mis en place le dispositif "Pass-Cultura". Sous la forme d'un chéquier gratuit composé de 12 Pass d'une valeur globale de 75€, il permet de bénéficier de 3 places de cinéma et 9 bons de réduction pour les activités culturelles. Chaque jeune éligible a droit à un chéquier par année scolaire.

Sont éligibles tous les jeunes résidents corses âgés de 12 à 25 ans inclus, inscrits dans un établissement de Corse et bénéficiant d'un des statuts suivants : Collégien, Lycéen, Apprenti (CFA de Corse), Étudiant en formation initiale dans un établissement post-bac de Corse, Demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi de Corse et âgé jusqu'à 25 ans inclus, Jeune âgé de 12 à 25 ans inscrit dans un établissement médio-éducatif, un institut d'éducation spécialisée de Corse (EREA – IME – UPSI). Soit près de 31 500 bénéficiaires.

Le Corsica Pôle Tournage développe sa mission d'accueil afin que la Corse continue d'attirer sur son sol des projets de tournages de longs métrages et bénéficie des retombées économiques et communicationnelles qui y sont associés.

Education à l'image 2018/2021 : Fin du marché en août 2021. CPF pour assurer la fin du marché auprès des deux titulaires (les deux coordinations en Corse du Sud et Haute Corse)

Classes CAV 2020 : Pour équiper les lycées Fesch, Giocante de Casabianca et JP de Rocca Serra en matériel cinéma/audiovisuel (tournage, prise de son, montage,..). Subventions en cours. CPI pour honorer les versements de soldes à venir.

Centre d'Art Polyphonique :

Fonctionnement : Après le lancement du programme « INDIA U CANTU » validé en 2019 par l'Assemblée de Corse, l'établissement a élaboré une programmation pour son avenir à court et à moyen terme. En 2020 la dépense aurait dû se situer à un montant de 118 000 euros. L'impossibilité de maintien de l'activité a réduit ce moment bien que les commandes aient été passées auprès des prestataires. Un report a eu lieu et la date n'est fixée que théoriquement car l'interdiction est toujours d'actualité.

Pour 2021, l'établissement propose de majorer l'ensemble des lignes. La présence des enseignants permet l'augmentation des activités pédagogiques et fait croître, par voie de conséquence, la demande. La proposition pour 2021 s'élève ainsi à 260 000 euros. Il convient de rappeler que le CAP, basé sur Sartè, intervient sur l'ensemble du territoire.

Investissement : Pour l'année 2021, la proposition pour l'enveloppe de l'investissement demeurerait quasiment identique avec un montant sollicité de 70 000 euros.

Les équipements du CAP ne sont pas encore totalement exhaustifs et méritent des compléments.

2020 a permis une première étape d'amélioration avec une dépense de l'ordre de 85 000 euros. Dans le futur, subsisteront, de manière récurrente, les dépenses associées au remplacement de matériel usagé ainsi que celles d'acquisition de partitions et documentations spécialisées diverses.

En moyenne un montant approximatif de 25 000 euros sera à mobiliser annuellement.

➤ Programme 4424 – Mécénat

- Communication générique du Mécénat de la Collectivité de Corse : création d'un nouveau visuel de campagne générique et adaptation de la charte graphique, mises à jour de la plaquette A3 à rabat et mises aux formats pour le WEB, PRESSE et AFFICHAGE.
- Lancer une campagne générique du Mécénat de la Collectivité et la réalisation de supports dédiés à la valorisation des projets et la prospection de mécènes.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 443 un montant de CP de 5,278 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,528 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC</i>	1 616 420	3 362 884	1 911 700	1 915 060	3 528 120	5 277 944
Programme 4430 BDP	252 000	324 584	218 000	160 000	470 000	484 584
Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu	-	750 000			-	750 000
Programme 4432 Musée de la Corse	153 120	940 000	194 500	728 500	347 620	1 668 500
Programme 4433 Musée de Livia	3 000	64 000	10 000	62 500	13 000	126 500
Programme 4434 Musée de Sartè	25 000	78 000	-	52 500		
Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain	200 000	190 000	385 200	255 200	585 200	445 200
Programme 4436 Cinémathèque	67 500	67 500	700 000	302 000	767 500	369 500
Programme 4437 Casa di Roccapina			-	360	-	360
Programme 4438 Musée d'Aleria	710 000	655 000	140 000	130 000	850 000	785 000
Programme 4439 Musée de Merusaglia	123 000	123 000	55 000	20 000	178 000	143 000
Programme 44390 Sites Archéologiques et musées	82 800	170 800	209 000	204 000	291 800	374 800

➤ Programme 4430 – BDP

Ce programme permet d'assurer les missions dévolues aux Médiathèques Territoriales de prêt et à leurs réseaux, en matière de développement de la lecture Publique sur le territoire, associée à une politique d'animation autour des différents supports proposés en Médiathèques, avec une priorité : dynamiser les structures qui constituent le maillage du réseau.

Il accompagne les communes ou intercommunalités partenaires à structurer leur offre culturelle via leur équipement de lecture publique. Le service des Médiathèques soutient ainsi les médiathèques, bibliothèques et relais lecture de son réseau en enrichissant leurs fonds documentaires et en proposant régulièrement à leurs usagers des actions d'animation.

En 2021, d'autres appels à projets seront lancés en direction plus particulièrement de l'éducation artistique ou de la médiation dans des collèges du rural en lien avec des artistes du territoire.

➤ Programme 4431 - Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu

Ce programme vise la poursuite et l'achèvement des travaux de création du Centre culturel de Santa Lucia di Tallà.

➤ Programme 4432 - Musée de la Corse - Corti

Les enjeux du musée de la Corse pour l'année 2021 concernent la poursuite des missions premières de conservation, études et enrichissement des collections, l'accessibilité des collections patrimoniales au public et le développement d'opérations innovantes pour un accès à tous aux productions culturelles de l'établissement.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 se déclinent sous plusieurs axes :

- Activités de conservation, de gestion des collections et d'administration de l'établissement :

- Poursuite des campagnes d'étude, de numérisation et de restauration des collections patrimoniales du musée de la Corse, acquisitions de collections patrimoniales et maintenance des espaces,

- Poursuite de l'opération d'édition de l'ouvrage ressource consacré au fonds exceptionnel de cartographie de la Corse qui a fait l'objet d'un plan complet de numérisation en 2020.

- Poursuite de la production des expositions temporaires consacrées à Matisse engagée en 2020 et actions associées (communication, publications, actions de médiation...).

- Mise en œuvre de la programmation culturelle 2021 de l'établissement : la quasi intégralité de la programmation 2020 ayant été annulée et reportée à 2021 pour des raisons sanitaires, cette programmation permettra de soutenir le secteur du spectacle vivant et de confirmer que l'établissement joue pleinement son rôle d'acteur de l'économie culturelle.

- Poursuite du projet de muséobus « museu in mossa » lancé en 2020 et qui constitue une préfiguration mobile du musée des enfants, une opération éducative et de médiation qui s'inscrit dans les nouveaux cadres de l'action culturelle et du patrimoine de la Collectivité, ainsi que dans l'annexe 9 du PADDUC en répondant aux objectifs suivants :

a) Sensibiliser au projet du musée des enfants,

b) Lutter contre les inégalités en favorisant au maximum l'accès à tous à la culture, l'art et le patrimoine,

c) Développer l'autonomie et la créativité de l'enfant dans son environnement: appropriations de savoirs, de compétences et de valeurs,

d) Donner la possibilité à l'enfant de s'émanciper via les ressources du territoire.

- Poursuite de la refonte du site web de l'établissement engagée en 2020 et qui permettra une plus grande consultation des fonds par les NTIC.

- Réfection de la salle des galeries permanentes consacrée au patrimoine musical et sonore.

- Partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse pour le dispositif « Fabbrica design », qui financera des résidences de création autour des collections des musées. Les créations seront ensuite proposées au sein de nos boutiques.

Les recettes prévisionnelles de la billetterie et de la boutique s'élèvent à 220 000 €.

En investissement, 380 000 euros des crédits seront imputés sur les AP du programme 4432 millésime 2019 pour l'opération d'aménagement et valorisation de la Citadelle de Corte (Citadella XXI)

En investissement l'année 2021 sera consacrée à la consultation et à la première phase de l'étude jusqu'à l'APS.

380 000 euros demandés permettront le paiement de la prestation rémunérée de la phase offre et du premier acompte de l'étude. Les études techniques prévues sont indispensables à la MOE, et à la prestation complémentaire de maîtrise d'œuvre sur la Caserne Padoue. L'étude de géomètre est une priorité afin de procéder à la régularisation foncière de la globalité de site en lien avec la mairie de Corte.

Dans le cadre du plan de relance, transformation de la salle des 10 ans de la « galerie en train de se faire » du musée de la Corse, pour pérennisation de l'exposition A citadella di Corti – une citadelle pour horizon qui a subi les effets de la crise sanitaire et a peu été présentée au public p/ à nos objectifs initiaux.

➤ Programme 4433 - Musée de Livia

Ce programme concerne les activités annuelles du musée de l'Alta Rocca. L'objectif pour 2021 est de proposer une offre riche en actions culturelles, attractive et diversifiée par son contenu. Il s'agit de reconquérir un public éloigné par le contexte sanitaire de 2020 et de mettre en œuvre les actions préparées et programmées.

Le musée propose également de participer pleinement aux journées thématiques nationales et européennes par des actions spécifiquement tournées en direction des familles et du jeune public.

- Actions culturelles envisagées : Exposition temporaire 2021 « Al dilà », exposition raconte-moi ton patrimoine, journées nationales et européennes thématiques,
- Equipement de la nouvelle boutique du musée : Dans le cadre de l'aménagement de l'espace accueil et de la création d'un véritable espace boutique, une série de produits pourront être proposés à la vente : cartes postales, mugs, sacs coton, marque page, magnets, carnets, etc. Le musée pourra faire recours à un illustrateur pour des créations originales à partir des œuvres présentes dans le musée,
- Médiation culturelle : abonnement à des revues spécialisées, acquisition de petit matériel pédagogique (et réassort), réalisation d'un parcours-jeu (impression), recours à des prestataires extérieurs (milieu artistique ou scientifique) pour animer des journées thématiques ou des soirées (type nuit des musées),
- Equipement en matériel – fonctionnement du service : Le service a besoin de compléter ses équipements et d'en renouveler d'autres. Quelques acquisitions sont par conséquent à prévoir,
- Etudes des collections : actes notariés à prévoir pour la régularisation du statut des collections. Des interventions seraient nécessaires dans le cadre des expositions prévues,
- Campagne photographique pour l'exposition « Al dilà » et pour documenter le fonds.

Les recettes prévisionnelles de billetterie et de la boutique s'élèvent à 20 000 €.

➤ **Programme 4434 - Musée de Sartè**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'archéologie de la Corse. L'année 2021 ambitionne l'engagement de la mise en œuvre du pré-PSC, voté en 2020 par l'assemblée de Corse sur les axes qui relèvent de son champ d'intervention : collections, publics, rayonnement.

Une exposition temporaire chronologique sur Les sépultures et l'expression du sacré durant la Préhistoire de la Corse constituera l'opération – phare du musée d'archéologie de la Corse. Ce projet d'exposition ambitieux est élaboré avec un commissariat scientifique externe ; il présentera aux publics des œuvres patrimoniales remarquables inédites de la Préhistoire de la Corse et des patrimoines européens et méditerranéens ; il vise des publics variés et renouvelés et une scénographie innovante et multimédia ; il bénéficiera d'une publication.

A destination des publics, le musée renforcera son offre de médiations autour des collections permanentes et des thématiques fondamentales, avec des actions structurantes, telles que l'action 1 mois / 1 artisan, des médiations ciblées à destination des publics scolaires, des actions pour tous les publics ; il développera divers supports d'informations, de visites et de médiations. Il participera à des journées thématiques locales et européennes. L'ouverture d'une librairie-boutique permettra de proposer des produits de carterie, souvenirs, artisanats, ouvrages sur les thèmes traités par le musée.

Ces actions génèrent des travaux au bénéfice de l'enrichissement, l'étude, la documentation, la conservation, la valorisation et la diffusion des collections du musée. En termes de communication, la création d'une identité visuelle devrait être renouvelée. Le budget 2021 intègrera également plusieurs actions utiles à la préparation de la programmation culturelle de l'année suivante.

Les recettes prévisionnelles de billetterie et de la boutique s'élèvent à 20 000 €.

➤ **Programme 4435 - Fonds Régional d'Art Contemporain**

La collection d'art contemporain du FRAC Corsica compte à ce jour 633 œuvres. Cette richesse motive les demandes de prêt des plus importants musées européens. Le FRAC Corsica a développé son projet à partir d'axes qui se sont imposés

lors de sa création (les relations art/nature, la lumière, le paysage) et d'autres qui sont venus plus récemment ouvrant des pistes et les traduisant en véritables orientations en résonnance avec le contexte de l'île : les questions de territoires et d'identité, les questions environnementales, l'engagement artistique et politique. Comme l'ensemble des collections des FRAC(s), celle du FRAC Corsica permet une lecture de l'histoire de l'art des années 60 à nos jours. Le FRAC Corsica comprend un corpus significatif d'œuvres d'Arte Povera, Art minimal, Art conceptuel, ce qui représente une richesse au plan patrimonial et des ressources indispensables au plan pédagogique. L'institution porte une attention particulière aux artistes de Corse œuvrant dans le champ de l'art contemporain et initie des échanges dans l'axe méditerranéen. Le FRAC Corsica reflète une image positive et dynamique de la Corse.

Le FRAC Corsica vit un moment important de son histoire. Une transformation est nécessaire. Sa collection, en danger de dégradation, doit rapidement faire l'objet d'un chantier et d'une réinstallation d'une part et, d'autre part, il est nécessaire de donner plus de visibilité aux œuvres et aux expositions. Le travail de médiation requiert aussi d'avantage de moyens.

Des années sur le terrain ont formé le public en Corse. Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, les institutions pour l'art contemporain sont présentes et valorisées. Elles constituent un atout non seulement culturel mais aussi touristique. Pour la Corse, qui est dotée de musées prestigieux et d'un centre de conservation remarquablement pensé, le moment est venu de mieux faire connaître et promouvoir un patrimoine récent dont la valeur est conséquente et la réputation établie. Ainsi, une étude de programmation pour l'installation de cette institution dans un lieu permettant de montrer sa collection permanente en plus de son lieu d'exposition de Corti a été lancée fin 2019.

Résumé des projets développés sur l'exercice :

En fonctionnement : le FRAC a présenté au Conseil du FRAC le 15 septembre 2020, un programme d'activités qui a été agréé et qui développe les axes fondamentaux de son projet.

Les projets mettront notamment en avant la qualité des relations partenariales que l'institution noue et approfondie dans l'île avec les musées de Bastia et d'Aiacciu, la Fondation de l'Université Pascal Paoli, Université de Corse, la Cinémathèque de Corse et l'Education Nationale, comme à l'extérieur (Platform, Musée MAN de Nuoro,...). Le travail de médiation sera renforcé. Au plan international, l'intérêt pour la collection se développe encore avec les demandes de prêts de très grands musées nationaux et internationaux.

Certaines opérations prévues en 2020 ont dû être reportées en raison du contexte sanitaire. Notamment l'exposition programmée avec le Département Art et Arts appliqués de l'Université de Corse. Il en est de même – en raison du même contexte – pour la cinquième édition du Week-end des FRAC(s) qui devrait avoir lieu en avril le projet national Saison Africa 2020 qui se déroulera jusqu'en juillet 2021.

Sont notamment prévues pour 2021 : la découverte de l'œuvre spectacle de Valérie Giovanni ; une exposition d'œuvres de la collection choisies par celles qui n'ont pas encore été vues du public en Corse ; une exposition consacrée à l'œuvre de Gilberto Zorio ; une présentation d'une sélection d'œuvres de la collection au Bastion de France à Portivechju.

L'accord-cadre relatif aux prestations d'enlèvement et de transport d'œuvres d'art pour le FRAC, dont la consultation devait être mise en œuvre en mars 2020, a également été repoussé. La consultation n'a pu être faite qu'en septembre 2020 et l'attribution ne sera effective qu'après le passage en CAO du 5 février 2021.

Par ailleurs, le FRAC mettra en œuvre une opération consacrée à Ange Leccia qui fêtera ses 70 ans en 2022. En effet, le rôle d'Ange Leccia dans la création du FRAC Corsica et surtout dans l'impulsion déterminante qu'il a donné à la collection est important.

En investissement : la collection s'enrichit chaque année d'œuvres qui s'inscrivent dans des lignes claires en relation avec la réalité de l'île et qui font sa spécificité et sa réputation. Comme pour les expositions, une attention particulière est portée aux artistes corses qui s'inscrivent dans le champ de l'art contemporain. Le but d'acquisitions reste inchangé depuis 2010. La parution du catalogue de la collection sera le reflet de cette richesse patrimoniale. Sont prévus également les montants correspondant à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de restaurations et / ou encadrements.

➤ Programme 4436 - Cinémathèque territoriale

Pour La Cinémathèque de Corse poursuit en 2021 la mise en œuvre de son projet d'établissement.

Fonctionnement Cinémathèque 2021 : Assurer les missions de conservation, gestion, valorisation, diffusion du patrimoine cinématographique, mettre en place des manifestations, mettre en place des séances intra et extra muros (diffusion régionale, cinémathèque itinérante) apporter un soutien au fonctionnement des classes cinéma-audiovisuel (visionnages et formations sur le film entrant au programme du baccalauréat).

Les actions de diffusion seront lancées, avec une priorité donnée au jeune public dans le cadre des différents dispositifs partenariaux. En termes d'évènements, outre les rendez-vous réguliers, la Cinémathèque travaille à l'accueil et à la co-organisation d'un festival annuel autour d'une thématique corso-méditerranéenne (été 2021). Ces actions de diffusion, interrompues en 2020, seront bien entendu adaptées au contexte sanitaire et au planning des travaux de rénovation de l'Espace Jean Paul de Rocca Serra.

Dotation de Fonctionnement pour l'année 2021 du Syndicat Mixte de la Cinémathèque (aux côtés de la commune de Portivechju)

Education à l'image 2021/2024 : Renouvellement du marché au printemps pour une mise en place à la rentrée scolaire 2021. 340 000 € d'AE pour les trois années scolaires mais 42.000 € de CPF pour 2021 (période sept/déc, 1er trimestre 2021/2022)

Investissement Cinémathèque 2021 : Opérations d'enrichissement des collections (achats films, affiches, autres archives), opérations de gestion et de conservation des collections (restauration d'affiches, numérisation de films). Achats de matériels techniques (conservation et traitement des collections).

S'agissant des collections, la Cinémathèque poursuivra son travail d'enrichissement et de documentation en lien la plateforme nationale du patrimoine « Garantie » qui devrait être opérationnelle au cours de l'année 2021. Par ailleurs, un état des lieux des collections film a été entrepris afin d'investir dans des travaux de restauration et de numérisation des œuvres emblématiques du patrimoine cinématographique lié à la Corse avec la perspective d'en diffuser une sélection sur la plateforme SVoD Allindi.

Classes CAV 2021 : Pour compléter les besoins matériels CAV des 3 lycées Fesch, Giocante de Casabianca et JP de Rocca Serra en matériel cinéma / audiovisuel (tournage, prise de son, montage,...)

➤ Programme 4438 - Musée d'Aleria

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'Aleria.

Le musée d'Aleria, établissement sous appellation « Musée de France », a amorcé en 2019 sa mutation, en vue d'offrir à ses publics une compréhension toujours plus didactique de l'implantation humaine sur les territoires d'Aleria durant l'Antiquité.

Le PCR (programme collectif de recherches) « Aleria et ses territoires » 2019-2021 et les fouilles récentes ont généré la mise à disposition de contenus scientifiques pluridisciplinaires et la mise au jour d'ensembles d'objets qui permettront au musée d'Aleria de se positionner comme musée de site, mais également comme phare de la connaissance sur l'Antiquité de la Corse. 2021 sera pour l'établissement une année charnière, qui lui permettra la réalisation de projets en maturation scientifique et technique depuis deux ans. Sur la base du PSC (projet scientifique et culturel) validé par l'Assemblée de Corse au mois de février 2020, trois grandes orientations seront développées :

- L'ouverture de la Maison Rossi, travaux financés par le FEDER: aménagé comme espace d'accueil, d'orientation et d'interprétation avant la visite du musée et du site antique, le rez-de-jardin de cette maison accueillera un parcours scénographié. La conception-réalisation de ce parcours sera lancée en 2021, et intégrera des contenus multimédia (films, réalité augmentée) et des dispositifs (maquettes 3D), basés sur les résultats récents de la recherche, qu'il conviendra en amont de développer ;

- La restructuration muséographique au sein des espaces du Fort de Matra : avec le parcours d'exposition « Aleria a Rumana » inauguré en 2019 et pérennisé, l'établissement a commencé sa refonte muséographique. En 2021 sera implanté un nouveau parcours, intitulé « Aldilà. La mort en lumière dans l'Aleria antique », qui permettra d'exposer de manière revisitée la collection issue des fouilles anciennes de la nécropole de Casabianda, mais également de présenter les objets issus des fouilles récentes (nécropole romaine de Lamaghjone, mobiliers des tombes étrusques de Lamaghjone et d'Arboratella).

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le musée d’Aleria devra acquérir et faire restaurer plusieurs ensembles d’importance pour le propos, et mettre en place une scénographie spécifique garantissant la présentation d’objets de grande valeur (armes, objets rituels et bijoux) et d’une grande fragilité dans des conditions de conservation et de sécurité optimales;

- Vers un nouveau musée : enfin, en vue de l’élaboration d’un projet de nouveau musée pour Aleria, un comité de pilotage sera mis en place et plusieurs études (de sols, climatologiques, etc.) seront lancées

Les recettes prévisionnelles s’élèvent à 180 000,00 € pour les travaux de la maison ROSSI (FEDER) et 52 966,00 € pour la billetterie.

➤ **Programme 4439 - Musée de Merusaglia – Pasquale Paoli**

Le musée Pasquale PAOLI présentera en 2021 une exposition temporaire. La thématique retenue, « l’Al dilà » est commune avec les musées d’Aleria, de l’Alta Rocca et de Sartè.

Au-delà de cette exposition temporaire, les orientations du musée pour l’année 2021 se déclinent en 5 axes principaux :

✓ Réalisation d’une nouvelle scénographie : La muséographie actuelle est obsolète. Dans l’ensemble, les collections sont présentées, au long des 4 salles, par types de matériaux ou par usage : gravures, œuvres graphiques, objets liturgiques, armes, monnaies, vêtements ou attributs de pascal Paoli, enfin les peintures. Aucune scénographie n’est mise en œuvre : les collections sont présentées dans des vitrines-tables et les tableaux sont accrochés au mur sans aucun parti pris quant à l’accrochage (hauteurs différentes) sans éclairage. La présentation semble être un hommage à l’enfant du pays. Les collections ne sont pas rassemblées dans un ordre cohérent et le visiteur s’interroge sur le propos que chaque groupe d’objets est destiné à illustrer. La nouvelle muséographie envisagée permettra d’associer les collections à un véritable discours et de s’appuyer sur les technologies de l’information pour le développer autant que souhaité tout en répondant aux habitudes culturelles des publics du XXI^e siècle. Une frise chronologique sera installée dans les escaliers et chaque salle sera consacrée à un thème : la Castagniccia avec les éléments de la collection se rapportant à la région, la vie politique de Paoli en parallèle avec l’histoire de la Corse et ce qui constitue une nation (armée, marine, monnaie, drapeau), la période des Lumières et les rapports entre Paoli et Napoléon.

✓ Etude sur les collections, étude du bâtiment : Aucune politique de recherche n’a été mise en place jusqu’à présent, les collections ne sont pas étudiées et il n’existe aucune documentation ni publication les concernant. De même, le musée ne dispose pas de fichier photographique des collections. Il conviendra de faire étudier par des spécialistes les objets de la collection qui interrogent sur leur origine (ex : l’épée de Paoli qui se trouve au musée est-elle celle offerte par Frédéric II de Prusse à P. Paoli ?) afin de constituer des dossiers d’œuvres. Le musée a également vocation à se joindre au projet universitaire Paoli/Napoléon de la Direction du Patrimoine. Dans le même temps, il faudra réaliser une campagne photographique de la collection. Une étude architecturale du bâtiment est prévue avec sollicitation de l’ABF.

✓ Conservation des collections et restauration : L’absence sur place pendant des années d’une personne chargée de la conservation a nui à l’état des collections et le bilan réalisé par le CCRPMC est mitigé. En 2020, du matériel de conservation préventive a été acquis et la restauration de 7 tableaux a été prise en charge par le CCRPMC. La politique d’acquisition du matériel de conservation préventive se poursuivra en 2021 et la restauration d’autres éléments de la collection est prévue (la pierre tombale du cimetière de Saint pancrace par ex.)

✓ Politique d’acquisition : Afin de répondre aux nouvelles orientations du musée, la politique d’acquisition prend désormais deux directions : l’artisanat de la Castagniccia d’une part, le Siècle des Lumières d’autre part. Concernant l’artisanat de la Castagniccia, des acquisitions sont envisagées auprès des artisans. S’agissant du second volet, l’enrichissement des collections ne pourra se faire que par le biais du marché de l’art en direction des personnages illustres des Lumières (Boswell, Rousseau, etc.), à la recherche de témoins de leurs idées, et d’objets illustrant le contexte politique, social et culturel du siècle (régimes politiques en Europe, organisation de la population, le développement de l’imprimerie, religion et laïcisation, instruction, sociabilité culturelle, ruptures, crises, etc.).

✓ Création d’une boutique et d’un espace d’accueil : Le rez-de-chaussée, étroit, accueille le public. Aucun espace n’est dédié à une boutique.

Dans le cadre du projet de boutique porté par la Direction adjointe des sites archéologiques et des musées (programme 44390), les services de l'ABF vont être sollicités afin de réaliser une étude d'implantation d'un espace dédié à l'accueil du public et à la vente des objets en boutique à proximité du musée.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 20 000,00 €.

➤ **Programme 44390 - Sites Archéologiques et musées**

Ce programme permet d'œuvrer, dans un souci de lisibilité, de mutualisation, et de développement de la politique patrimoniale à l'échelle du territoire de la Collectivité de Corse, pour des projets harmonisés tels que les systèmes de billetterie (création d'un pass musées), les scénographies des espaces accueil / boutique, la numérisation des œuvres, des campagnes photographiques, des outils de médiation, les équipements de sécurité, des thématiques annuelles communes pour les expositions temporaires, des actions sur les territoires, des études et publications, et une ouverture accrue sur la Méditerranée et l'Europe par le biais des projets internationaux.

S'agissant de la section de fonctionnement, Le partenariat avec l'Università di Corsica (Pôle Innovation – Fab Lab Corti) entériné l'année dernière pour promouvoir la création insulaire, se poursuit en 2021, avec notamment deux résidences de création au sein des musées dans le but de développer les produits vendus dans les boutiques des musées.

Les crédits permettront également le financement de produits dérivés, plus classiques (cartes postales, magnets,...) pour développer les boutiques des musées.

Des dépliants de communication autour des manifestations des musées et sites seront réalisés, notamment pour l'exposition temporaire commune « Aldilà ».

Enfin, les crédits permettront de nouer un partenariat avec les guides conférenciers pour la visite de nos sites archéologiques et musées.

S'agissant de la section d'investissement, de nouveaux aménagements pour les espaces d'accueil et boutiques des musées de Corti, Sartè et de Livia seront réalisés grâce à ces crédits.

Ils permettront par ailleurs de financer une identité visuelle pour la campagne de communication autour de l'exposition temporaire commune en 2021 « Aldilà », regroupant les musées de Merusaglia, Aleria, Sartè, Livia et les sites archéologiques, ainsi qu'un site internet.

Une campagne de photographie sera également mise en œuvre pour contribuer à l'étude et à la valorisation des collections et du patrimoine du territoire. Elle permettra de réaliser dans un second temps divers supports de médiation (frise chronologique de l'île en s'appuyant sur les collections et les sites,...).

La campagne de numérisation 2D/3D réalisée sur les crédits de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement numérique, permettra à la Direction du Patrimoine de mettre en œuvre des maquettes pédagogiques pour l'animation du territoire et l'éducation des publics scolaires.

D'autre part, l'activité intense autour de la conservation des collections implique l'acquisition d'un logiciel de gestion des collections fonctionnel, pour faciliter leur étude, leur gestion, mais également leur diffusion (prêts et présence des musées sur le web), permettant ainsi à la Collectivité de Corse de répondre aux nouvelles pratiques des publics.

Enfin, ces crédits permettront de financer l'acquisition d'œuvres dont une œuvre monumentale qui pourra être installée sur le parvis du musée Pasquale PAOLI, ainsi que des clips en langue corse destinés aux agents de la CdC et au grand public.

Pour les opérations menées par le service sites, archéologie, CCE, elles figurent également au sein du programme 44390. Ces opérations sont relatives à l'entretien, la gestion, la sécurité et la conservation des sites archéologiques, à des activités de médiation, ou encore aux activités menées par les centres de conservation et d'études d'Aleria et de Sartè.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 95 000,00 €.

Politique II. D - Le patrimoine**Les chiffres clés : 1 compétence / 9 programmes****12,194 M€** d'autorisations de programme / **6,081 M€** de crédits d'investissement**0.830 M€** d'autorisations d'engagement / **3,179 M€** de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 441 un montant de CP de 9,260 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 13,024 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.D Le patrimoine	12 193 850	6 080 727	830 080	3 178 798	13 023 930	9 259 525
<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	12 193 850	6 080 727	830 080	3 178 798	12 754 330	6 925 434
Programme 4411 Patrimoine - Restauration	5 193 850	4 008 000	464 400	784 000	5 658 250	4 792 000
Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels	7 000 000	1 726 000			7 000 000	1 726 000
Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives	-	99 030	-	12 000	-	111 030
Programme 4414 Mécénat			13 600	20 832		
Programme 4416 GRITACCESS - Patrimoine	-	247 697	256 000	2 009 602		
Programme 4417 ITINERA ROMANICA			16 080	40 801	16 080	40 801
Programme 4418 Racine			-	175 603	-	175 603
Programme 4419 MOMAR			-	55 960		
Programme 44190 Citadelle de Corte - Citadella XXI			80 000	80 000	80 000	80 000

➤ **Programme 4411 - Patrimoine – Restauration**

Il concerne les travaux de restauration de la citadelle de Corti et les Chapelles à fresques.

➤ **Programme 4412 - Bâtiments patrimoniaux et culturels**

Conservation, restauration et mise en valeur des sites et bâtiments historiques et culturels de la CdC. Les opérations suivantes seront prioritairement poursuivies en 2021 :

- Aménagement du site archéologique de Cuccuruzzu, opération inscrite au PEI en décembre 2020 ;
- Achèvement des travaux dans le cadre de la valorisation du site de Montlaur à Bunifaziu ;
- Mise en œuvre des travaux de restauration du château de la Punta : Achèvement de la 1^{ère} tranche de travaux d'urgence et de mise en sécurité bénéficiant d'un financement sur fonds PEI à hauteur de 770 000 € et lancement des études de la 2^{ème} tranche de restauration des façades et du rez-de-chaussée du monument inscrite au PEI en décembre 2020.

➤ **Programme 4413 - Devoir de mémoire – Archives**

La Direction-adjointe des Archives est en charge du contrôle, de la collecte, du classement, de la conservation et de la communication des archives publiques produites sur tout le territoire Corse. A cette fin, elle entretient des relations avec tous les échelons des administrations et les élus en tant que producteur d'archives publiques.

Afin d'optimiser le travail du service, un effort de professionnalisation est à porter sur les équipes et des travaux structurels et d'équipement seraient à programmer à court terme.

A ces missions strictement réglementaires s'ajoute la volonté de la direction-adjointe de sensibiliser le public le plus large, et notamment le public « jeune », à l'histoire, par le biais d'un programme d'animations culturelles : exposition, publication et conférences.

Les opérations suivantes seront réalisées en 2021 :

- Achat d'un numériseur professionnel ;

- Achat de nouveaux matériels : charriots de magasinage et fournitures de conservation ;
- Financement d'une formation sur la conservation préventive, nettoyage et conditionnement des archives (transport, frais d'hébergement et de repas pour deux formateurs ; prise en charge des frais pédagogiques par le ministère de la Culture).

➤ **Programme 4414 – Mécénat Patrimoine**

Les crédits demandés permettront l'achat d'espace médias relatif aux différentes campagnes Mécénat (Aléria, la Punta) ainsi que la réalisation de livrets.

➤ **Programme 4416 - GRITACCESS – Patrimoine**

Pour l'année 2021, les objectifs et priorités sont :

La mise en œuvre des actions au sein des musées de Levie, Morosaglia, Sartène et Aléria, visant à améliorer l'accessibilité des sites et des collections auprès de différents publics (jeunes, scolaires et les personnes en situation de handicap). 136 326 € sont d'ores et déjà engagés et 118 050 € sont en cours d'engagement. Leurs actions sont les suivantes :

Musée de Merusaglia - Conception/réalisation d'un mini documentaire audiovisuel ; Création d'un parcours en réalité virtuelle ; Fourniture et installation de 2 bornes de diffusion ; Acquisition de mallettes pédagogiques

Musée d'Aléria - Numérisation des œuvres et réalisation d'une application de visualisation 3D des collections ; Réalisation d'une brochure pour les visites ; Réalisation d'un livret ludique pour jeunes

Musée de Levie - Réalisation d'une boîte tactile (reproductions d'œuvres pour déficients visuels et jeunes)

Musée de Sartène - Réalisation de 8 documentaires sur les sites et les collections (dont sous-titrages) : Dépliant itinéraire du musée (traduction anglais/italien et impression)

La fin de la rénovation de la tour d'Albu à Ogliastru. 201 883 € ont été engagés dans le cadre des lots 1 (Gros œuvre) et 3 (Electricité) imputés sur le projet dont près de 132 963 € restent à payer.

La valorisation de la tour d'Albu à Ogliastru avec une scénographie et des supports informatifs pour la visite. 16 907,50 € TTC ont été engagés et 5 544 € sont en cours d'engagement.

La valorisation de la tour de Miomu avec la production d'un film d'animation sur les tours littorales ainsi qu'une scénographie et supports informatifs pour la visite. 77 784 € ont été engagées.

La valorisation de la tour de Tollare à Erza via une convention avec la commune qui est propriétaire pour une valorisation similaire à celle d'Albu. La procédure pour présentation de cette convention de 40 000 € (Part Collectivité de Corse) à l'assemblée de Corse est en cours.

La construction d'un accord de réseau avec nos partenaires ainsi que d'autres projets européens valorisant le patrimoine et la culture.

En plus de ce dernier accord sont liés de nombreuses interventions tels que le développement d'une plateforme numérique des itinéraires et lieux patrimoniaux des cinq régions du Programme ; une phase promotionnelle incluant la production de contenus marketing comme des vidéos ainsi que la participation à deux événements promotionnels européens, le tout confié à l'Agence du Tourisme de la Corse avec qui nous sommes en convention pour 237 500,00 € (Part Collectivité de Corse).

La réalisation d'une production musicale, en lien avec le Centre d'Art Polyphonique. Cette production musicale sera incluse dans les vidéos promotionnelles de l'ATC et constitue une des principales réalisations attendues par le projet car elle vise à convier des artistes des cinq régions du Programme Interreg. Son coût estimé est de 100 000,00 € réparties en 9 lots, deux via mise en concurrence sans publicité et les 7 autres dérogeant à la règle car relatifs à une création artistique.

L'organisation de l'événement final du projet, regroupant tous nos projets du Programme Interreg France-Italie Maritime (GRITACCESS, RACINE et ITINERA ROMANICA+) et dont la tenue permettra de regrouper de nombreuses délégations de nos partenaires, notamment en vue d'officialiser le réseau précédemment cité. Ce moment est également prévu pour être un

moment d'échanges et de capitalisation sur le Patrimoine, le Tourisme et la programmation européenne. Par ailleurs, il est prévu une représentation des artistes de la production musicale. Les budgets des trois projets contribuent à cet événement et la part de GRITACCESS s'élève à 60 000 €. L'objectif à court terme est de réunir les directions concernées et d'organiser cet événement en cohérence avec les objectifs des trois projets.

➤ **Programme 4417 - ITINERA ROMANICA**

Le programme ITINERA ROMANICA + est lié au projet européen du même nom auquel la Direction du Patrimoine est associée en qualité de partenaire.

Ce programme a ainsi commencé en mai 2019 et se terminera en août 2022. Le rôle de la Collectivité est celle de responsable de l'analyse et définition des actions du roman qui seront menés en collaboration avec les autres partenaires au sein des 5 régions ; d'assurer la mise en œuvre d'activités de définition d'itinéraires liés à l'art roman en Corse ainsi que l'amélioration de l'accessibilité physique ou virtuelle des lieux qui les composent. Afin de mettre en œuvre ses activités toutes essentielles à la réussite des objectifs et ainsi celles des autres partenaires, la Collectivité de Corse dispose d'un budget de 161 111 € remboursés à hauteur de 85%, mis en œuvre pour de nombreuses interventions et conventions (Communauté de Communes de la Costa Verde et Communauté de Communes de l'Alta Rocca).

La Collectivité de Corse s'est liée pour la pleine et complète atteinte des objectifs du projet au travers d'une convention avec le chef de file du projet, la commune de Capannori dans la province de Lucca ainsi qu'avec les 5 autres partenaires du projet.

Pour l'année 2021, les objectifs et priorités pour la réussite du projet sont :

La bonne continuité de notre rôle de responsable des activités intellectuelles liées aux analyses et prochains programmes d'actions des partenaires. Cette mise en œuvre inclue nos experts internes mais également externes mobilisés sur le projet. La bonne application des actions conventionnées avec la Communauté de Communes de la Costa Verde qui visent à effectuer des ateliers locaux sur l'art roman et des actions de mise en accessibilité de leurs lieux d'art roman identifiés sur leur territoire. Le montant de la convention s'élève à 44 700 € (par Collectivité de Corse) dont 18 997,50 € ont été versés à titre d'avance. Mais aussi, les actions conventionnées avec la Communauté de Communes de l'Alta Rocca qui visent à effectuer des ateliers locaux sur l'art roman et des actions de mise en accessibilité de leurs lieux d'art roman identifiés sur leur territoire. Le montant de la convention s'élève à 44 700 € (par Collectivité de Corse) dont 18 997,50 € ont été versés à titre d'avance.

L'organisation de l'événement final du projet, regroupant tous nos projets du Programme Interreg France-Italie Maritime (GRITACCESS, RACINE et ITINERA ROMANICA+) et dont la tenue permettra de regrouper de nombreuses délégations de nos partenaires, notamment en vue d'officialiser le réseau prévu dans GRITACCESS dont ITINERA ROMANICA + est collaborateur. Ce moment est également prévu pour être un moment d'échanges et de capitalisation sur le Patrimoine, le Tourisme et la programmation européenne. Les budgets des trois projets contribuent à cet événement et la part de ITINERA ROMANICA + s'élève à 10 000 €. L'objectif à court terme est de réunir les directions concernées et d'organiser cet événement en cohérence avec les objectifs des trois projets.

➤ **Programme 4418 – Racine**

Le programme RACINE est lié au projet européen du même nom auquel la Direction du Patrimoine est associée en qualité de partenaire. Ce programme a ainsi commencé en avril 2019 et se terminera en juillet 2022. Le rôle de la Collectivité est d'assurer la mise en œuvre d'activités liés au renforcement du lien entre les populations et leur patrimoine local, identifié autour des musées de Merusaglia et de Levie ainsi que la mise en œuvre d'actions de mises en accessibilité physique ou virtuelle des lieux. Afin de mettre en œuvre ses activités toutes essentielles à la réussite des objectifs et ainsi celles des autres partenaires, la Collectivité de Corse dispose d'un budget de 399 984 € remboursés à hauteur de 85%, mis en œuvre pour de nombreuses interventions et d'une convention avec la Communauté de Communes de la Costa Verde.

La Collectivité de Corse s'est liée pour la pleine et complète atteinte des objectifs du projet au travers d'une convention avec le chef de file du projet, l'Associazione Nazionale Comuni Italiani ainsi qu'avec les 6 autres partenaires du projet.

Pour l'année 2021, les objectifs et priorités pour la réussite du projet sont :

La réalisation des pactes locaux des territoires alentours du musée de Merusaglia, de Levie et en Costa Verde avant le mois de Septembre 2021. Ces pactes locaux comportent ainsi une phase d'étude territoriale, d'animation d'ateliers locaux, de programmes d'actions ainsi que de la mise en œuvre d'actions locales participatives autour du patrimoine avec les habitants. Le montant associé est de 35 570 € qui est d'ores et déjà engagé.

Assurer le lien entre le projet RACINE et le projet stratégique GRITACCESS qui pour rappel la Collectivité de Corse est chef de file. Ce lien de capitalisation permet ainsi de valoriser les actions de RACINE au travers des actions mises en place par GRITACCESS, c'est-à-dire la promotion des lieux et itinéraires du patrimoine ainsi que l'implémentation des données des partenaires RACINE sur la plateforme développée par GRITACCESS. La Collectivité de Corse ayant pour tâche au travers de GRITACCESS de fédérer et capitaliser l'ensemble des travaux menés par le programme de coopération Interreg Maritime, une assistance externe dédiée à ce travail a été engagée pour 30 000 € .

La mise en accessibilité du patrimoine et de la culture des musées de Levie et Merusaglia au travers des actions suivantes qui mobilisent 59 350 € à ce jour et près de 30 917 € restant à engager :

Musée de Merusaglia : Inventaire du patrimoine culturel local : Enregistrement du patrimoine (vidéos et extraits audio pour diffusion sur bornes prévues GRITACCESS), des artisans et savoirs faire ; Reconstitution historique autour de Pasquale Paoli (Dont petit équipement pour manifestation)

Musée de Levie : Reconstitution des savoir-faire locaux : Lot 1 Impression matériels de communication et lot 2 Illustration

La bonne application de la convention avec la Communauté de Communes de la Costa Verde pour effectuer certaines actions précitées : Ateliers locaux participatifs, mise en œuvre d'actions participatives avec les habitants, mise en accessibilité d'un lieu de la culture (musée). Le montant de cette convention s'élève à 120 000,00 € (par Collectivité de Corse) dont 51 000 € ont d'ores et déjà été payés.

L'organisation de l'événement final du projet, regroupant tous nos projets du Programme Interreg France-Italie Maritime (GRITACCESS, RACINE et ITINERA ROMANICA+) et dont la tenue permettra de regrouper de nombreuses délégations de nos partenaires, notamment en vue d'officialiser le réseau prévu dans GRITACCESS dont RACINE est collaborateur. Ce moment est également prévu pour être un moment d'échanges et de capitalisation sur le Patrimoine, le Tourisme et la programmation européenne. Les budgets des trois projets contribuent à cet événement et la part de RACINE s'élève à 24 500,00 € TTC. L'objectif à court terme est de réunir les directions concernées et d'organiser cet événement en cohérence avec les objectifs des trois projets.

➤ Programme 4419 – MOMAR

Le projet MOMAR regroupe des partenaires sur l'ensemble du territoire européen (Collectivité de Corse, République Tchèque, Roumanie, Pays-Bas, Allemagne et Espagne). Il regroupe des actions pilotes en matière de conservation et valorisation du patrimoine rural orientées sur la conception de méthodes et de modèles adaptés à la protection du patrimoine et destinés à être généralisés dans les régions partenaires. Ce programme a ainsi commencé en août 2019 et se terminera en janvier 2023. Le rôle de la Collectivité est de participer aux échanges de bonnes pratiques sur le management du Patrimoine au sein des régions européennes, de rendre compte auprès de ses partenaires de ses compétences et d'une analyse approfondie de ce que représente le Patrimoine insulaire. L'objectif est de parvenir à orienter ou bien conforter les politiques publics dans leurs actions envers le patrimoine rural des régions européennes.

Notre participation au projet s'est trouvée amoindrie en 2020 à cause de la crise sanitaire et de la nécessaire mobilisation des équipes sur d'autres réalisations, mais également par certaines incompréhensions avec le chef de file quant à la mise en œuvre de certains objectifs. Après avoir convenu de nouveaux délais et assurer notre implication et respect de ces échéances, notre principal objectif est donc de rattraper le retard accumulé du point de vue administratif mais également technique.

Ainsi en 2021, une des réalisations principales constituent la tenue d'entretiens avec des entités opérant dans le champ d'action du patrimoine en Corse, la rédaction d'une étude sur le management du Patrimoine en Corse et la tenue de réunions participatives sur divers territoires que nous associeront aux ateliers prévus dans le cadre du projet RACINE.

MOMAR permet notamment de financer l'étude pour le Label Patrimoine récemment lancée par le service valorisation et dont les préconisations serviront également à alimenter nos remontées d'informations quant à des bonnes pratiques envers nos partenaires européens. Cette action est engagée pour un montant de 45 960 € et doit se conclure en 2021.

➤ **Programme 44190 – Citadelle de Corti – Citadella XXI**

Ce programme dédié à la Citadelle de Corte va permettre l'aménagement et valorisation de la Citadelle de Corti Citadella XXI.

Au regard du calendrier long du projet Citadella XXI et de modalités de financement en cours ou projetées (le projet étant financé au titre du PEI IV et candidat au PTIC) il est demandé la création d'un programme dédié afin de faciliter les engagements financiers et le suivi budgétaire du projet, le site étant amené à fonctionner comme un établissement.

En section fonctionnement, les dépenses prévues concernent les opérations de maintenance du site qui ne peuvent être menées en régie interne ; la publication de l'ouvrage de référence consacré à la Citadelle de Corti avec la contribution des membres du conseil scientifique dédié au projet et les prestations d'étude.

Politique II.E - Le sport et la jeunesse**Les chiffres clés : 2 compétences / 4 programmes****4,620 M€ d'autorisations de programme / 2,161 M€ de crédits d'investissement****7,736 M€ d'autorisations d'engagement / 6,881 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	4 620 000	2 160 500	7 736 400	6 880 867	12 356 400	9 041 367

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 451 un montant de CP de 8,290 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 11,180 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 451 - Sports	4 620 000	2 069 000	6 560 400	6 220 867	11 180 400	8 289 867
Programme 4512 CNDS			1 674 568	1 674 568	1 674 568	1 674 568
Programme 4513 Investir pour le CSJC	270 000	305 000	2 150 000	1 720 000	2 420 000	2 025 000
Programme 4514 Aider le sport	4 350 000	1 764 000	2 735 832	2 826 299	7 085 832	4 590 299

➤ **Programme 4512 - CNDS**

Ces crédits sont délégués (loi relative à la Corse) par l'établissement public national, dénommé « Agence nationale du sport » (ex-CNDS) à la Collectivité de Corse, en application de l'article L 4428-8-II du C.G.C.T et du décret n°2006.248 du 2 mars 2006, afin de soutenir le fonctionnement et les actions des comités sportifs et clubs.

En 2020, un montant à répartir de 1 046 000 €, complété de 429 335 € dit de fonds de solidarité territorial pour atténuer les impacts de la crise Covid-19, soit un total de 1 475 335 € ont été affectés sur ce programme et répartis au bénéfice de 276 clubs ou comités sportifs. Les opérations seront tributaires des orientations de la directive nationale et des choix définis par la Commission Territoriale des Sports, composée à 50% de membres de l'assemblée de Corse et à 50% de membres du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC).

➤ **Programme 4513 - Investir pour le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC)**

Depuis 2018, le CSJC est géré en régie autonome, et ce programme est consacré au soutien de cet établissement en terme de fonctionnement et pour partie en terme d'investissement (partie « entretien –rénovation » à la direction des bâtiments). A compter du 1er janvier 2021, s'applique la convention d'objectifs et de moyens adoptée par la délibération N° 20/221 AC du 21/12/2020.

Cette COM plafonne sur ce programme le soutien au fonctionnement du CSJC, et complète sur ce programme, le soutien à l'investissement dorénavant confié à la Direction des infrastructures d'enseignement.

➤ **Programme 4514 - Aider le sport**

Ce programme est lié aux compétences législatives SPORT de notre collectivité et concerne les sections fonctionnement et en investissement, et ce conformément au nouveau règlement des aides adopté le 21/12/2020 par l'Assemblée de Corse.

En fonctionnement :

Ce programme concerne les différents dispositifs d'interventions retenues pour soutenir la promotion et le développement des activités physiques et sportives du territoire, dont le fonds FORZA destiné à atténuer certains des effets de la crise sanitaire.

En investissement :

L'inscription de ces crédits permettra de soutenir les efforts de rénovation et de réalisation d'équipements sportifs dans le souci de mailler de façon cohérente notre territoire, et ce tant au niveau des collectivités locales que des acteurs associatifs du sport, les crédits proposés en AP sont de 4 050 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 452 un montant de CP de 751 500 €, et d'autorisations pluriannuelles de 1,176 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 452 - Jeunesse	-	91 500	1 176 000	660 000	1 176 000	751 500
Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse		91 500	1 176 000	660 000	1 176 000	751 500

➤ Programme 4521 – Aides en faveur de la jeunesse

Le plan d'action du Pattu per a ghjuventù ainsi que la charte des acteurs de jeunesse par la CdC, ont été adoptés en Assemblée de Corse le 6 novembre 2020. La direction adjointe de la jeunesse aborde pour 2021 une partie de sa feuille de route résolument tournée vers l'action au plus près du terrain.

En ce qui concerne le contexte, la crise sanitaire est venue aggraver une situation pour les jeunes déjà pointée comme très préoccupante dans la dernière décennie, dont les points saillants ont été précisés par le diagnostic réalisé pour le Pattu per a ghjuventù : fort taux de chômage, décrochage, autonomie tardive. Les événements de 2020 sont venus ajouter une dimension particulièrement anxiogène à ce constat.

Le plan d'actions a donc été priorisé en fonction de ce contexte et les actions correspondantes inscrites au plan Corsica rilancia.

Les efforts de structuration de la direction et de ses trois services (Actions jeunesse, Infurmazione ghjuventù et Mission « Pattu per a ghjuventù »), le diagnostic approfondi et le travail transversal accompli avec l'ensemble des directions de la CdC, ainsi que le travail de consultation et de co-construction réalisé avec les jeunes et les acteurs de jeunesse doivent permettre pour 2021 d'apporter aux jeunes comme aux acteurs de jeunesse des réponses aux besoins qui ont été exprimés.

La troisième phase du Pattu est lancée cette année et l'accent est mis sur le suivi des actions existantes et la mise en œuvre des actions prioritaires à créer, en lien avec le plan Salvezza.

En fonctionnement, pour le service « Actions jeunesse », ont été inscrites au plan Corsica Rilancia les mesures permettant de lutter contre la précarité des jeunes et notamment la refonte des dispositifs de soutien à l'initiative des jeunes. L'aide au réseau (formation et financement des projets) des acteurs de jeunesse avec pour objectif le soutien de l'envie d'agir des jeunes est également prévue dans le cadre. Enfin, la refonte des CEL et du RDA jeunesse est au programme, s'appuyant notamment sur l'enquête réalisée tout récemment auprès des EPCI du territoire.

En ce qui concerne le Pattu per a ghjuventù, l'accent sera mis en 2021 sur la mise en œuvre d'Assises territorialisées de la jeunesse, répondant ainsi aux besoins des acteurs. La poursuite du dialogue structuré est également prévue avec l'ouverture des possibilités et modalités de travail avec les jeunes, autour notamment de problématiques de société dépassant le cadre des politiques de jeunesse.

L'observatoire de la jeunesse entrera dans une nouvelle phase en réalisant des diagnostics par territoire demandeur et en mettant cet outil à disposition des partenaires.

Le service Infurmazione ghjuventù sera également mobilisé auprès du réseau des acteurs de jeunesse avec notamment des actions de formation inscrites au plan Corsica Rilancia.

Un vaste plan de communication enfin, sera déployé afin d'informer le public sur les missions des acteurs de jeunesse sur tout le territoire, communiquer sur l'accès aux droits des jeunes, communiquer sur l'outil numérique comme outil ressource d'accès aux droits et ainsi lutter contre le non-recours aux droits des jeunes.

Les montants proposés ne pourront permettre qu'une mise en œuvre partielle de ces projets :

En maintenant (à minima) les mesures proposées dans le plan Salvezza (projets jeunes et accompagnement des acteurs) ainsi que quelques fonds pour accompagner les territoires (suite à l'enquête) et en maintenant les bourses individuelles Prima strada, il nous faut renoncer à passer le marché pluriannuel d'organisation des Assises à partir de 2022, ainsi qu'à la fabrication de nouveaux kits de prévention. La campagne de communication quant à elle devra être réduite également.

Les 300 000 € supplémentaires en AE permettront de relancer le marché d'organisation des Assises, et soutenir des projets portés par les collectivités engagés pour 2021 et financés en 2022, comme le prévoit la nouvelle mesure de soutien aux territoires dans le RDA (passage à la session de mars)

En investissement, le projet pour 2021 concerne la réalisation de l'application permettant le déploiement du nouveau « Pass ghjuventù ». (150 000 € AP 2019).

Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

37 401 305 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

21 368 554 €

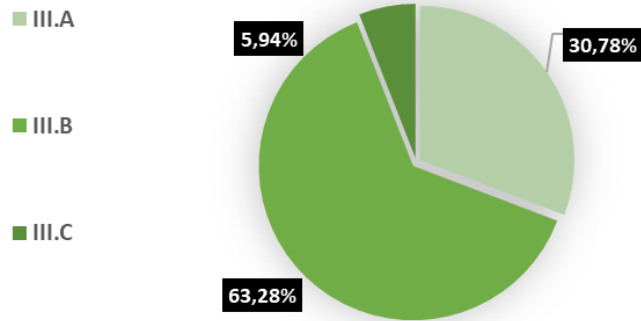
→ Autorisation d'engagement de :

38 772 481 €

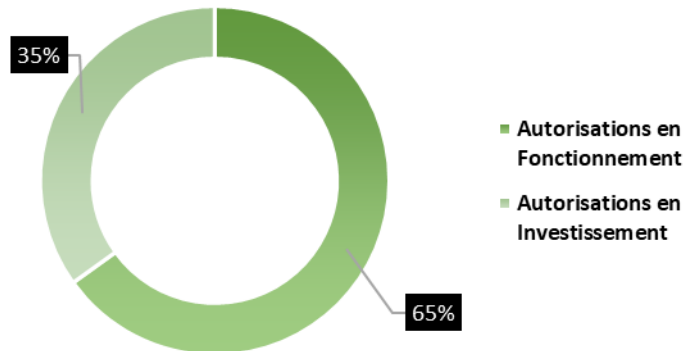
→ Autorisation de programme de :

20 812 100 €

Répartition des crédits de paiements par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
III.A La politique de l'eau	7 000 000	9 800 000	8 290 000	8 290 000
III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	10 512 100	8 368 554	30 212 481	28 821 305
III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	290 000
TOTAL	20 812 100	21 368 554	38 772 481	37 401 305

Politique III.A - La politique de l'eau**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****7 M€ d'autorisations de programme / 9,800 M€ de crédits d'investissement****8,290 M€ d'autorisations d'engagement / 8,290 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 131 un montant de CP de 18,090 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 15,290 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.A La politique de l'eau	7 000 000	9 800 000	8 290 000	8 290 000	15 290 000	18 090 000
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>7 000 000</i>	<i>9 800 000</i>	<i>8 290 000</i>	<i>8 290 000</i>	<i>15 290 000</i>	<i>18 090 000</i>
<i>Programme 1310 Office d'Equipement Hydraulique de Corse</i>	<i>7 000 000</i>	<i>3 800 000</i>	<i>8 290 000</i>	<i>8 290 000</i>	<i>15 290 000</i>	<i>12 090 000</i>
<i>Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC</i>	<i>-</i>	<i>6 000 000</i>			<i>-</i>	<i>6 000 000</i>

➤ **Programme 1310 - Office d'Equipement Hydraulique de Corse**

Pour 2021, le niveau de dotation sollicitée va permettre à l'établissement d'assurer le financement de ses besoins courants, évalués à 8,29 M€.

Toutefois, l'Office envisage de recruter :

- de manière immédiate, deux cadres dont le besoin se fait ressentir avec prégnance :
 - un chef de service Eau potable et assainissement, catégorie à l'échelle H d'un coût d'environ 95 K€ ;
 - un poste de responsable pour assurer l'encadrement de l'équipe dédiée à la gestion du service public de la Communauté de Communes Lisula-Balagna (CCIRB), catégorie à l'échelle FA d'un coût d'environ 63 K€.
- d'ici le 4^{ème} trimestre, deux postes de cadres supérieurs, classification d'ingénieur 2^{ème} catégorie à l'échelle FB d'un coût annuel d'environ 55 K€ :
 - un ingénieur spécialisé en Génie Civil/Travaux Publics ;
 - un ingénieur spécialisé en hydraulique appliquée au Service Ingénierie.

Les recrutements de ces deux ingénieurs s'inscrivent dans le cadre du renforcement et de l'optimisation du Service Ingénierie de l'office, rendus nécessaires par le déploiement du nouveau schéma hydraulique pour la Corse, intitulé ACQUA NOSTRA 2050, voté à l'unanimité le 31 Juillet 2020 par l'Assemblée de Corse. Ils s'opéreront en respectant le principe du recrutement sous plafond d'emplois, c'est-à-dire sur les reliquats de postes non pourvus au tableau des effectifs.

En investissement, l'OEHC doit notamment mener les investissements suivants au cours de l'exercice 2021 :

- Réhabilitation de la station de la station de pompage du Lancone,
- Remise à niveau de la station de pompage de Castifao,
- Remise à niveau de la station de pompage de Cianfinosa,
- Remise à niveau de la station de pompage de Padula,
- Extension réseau sur Monticello,
- Extension de réseau Tarabuccetta,
- Renforcement conduite Route de la mer Ghisonaccia,
- Remplacement conduite DN 400mm Commune d'Aghione,
- Contournement aérogare de Figari,
- Remise à niveau des dispositifs d'injection des réactifs de l'UPEP d'E Codule,
- Réhabilitation Pulsator UPEP d'E Codule,
- UPEP de CALVI - Mise en œuvre l'étape de clarification par flottation à l'air dissous sur l'UPEP de Calvi,

- Prestations d'études, d'investigations préliminaires et de maîtrise d'œuvre relatives à la mise en sécurité des barrages de l'OEHC.

Ces opérations sont intégrées aux budgets annuels d'investissements de l'OEHC mais bénéficient, pour la plupart, de financements de la Collectivité au titre du programme 1310.

➤ **Programme 1311 – OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC**

Les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et les programmes cofinancés au titre du PEI seront poursuivis sur les différents secteurs de l'île. Les principales opérations qui seront menées en 2021 sont les suivantes :

- Étude de faisabilité de la réserve de Sambuccu,
- Renforcement de la canalisation de prise du FIUM'ORBU – Tranche 1,
- Construction de la nouvelle station de pompage de PERI,
- Amélioration des transferts PON POS – 1^{ère} tranche Surpresseur de TAGLIU ISULACCIU,
- Réhabilitation de la prise du GOLU,
- Étude du dessableur de la prise du GOLU,
- Amélioration des rendements de réseau du Sud-Est,
- Amélioration des rendements de réseau de la Plaine Orientale Sud,
- Réhabilitation de station de pompage d'Alzitone – Tranche 2,
- Extension des réseaux – Plaine du Nebbiu.

Toutes les opérations inscrites en 2021 sur ce programme sont financées au titre du PEI. Les recettes escomptées représentent 63 % des CP HT.

Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités**Les chiffres clés : 2 compétences / 11 programmes****10,512 M€ d'autorisations de programme / 8,369 M€ de crédits d'investissement****30,212 M€ d'autorisations d'engagement / 28,821 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	10 512 100	8 368 554	30 212 481	28 821 305	40 724 581	37 189 859

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 321 un montant de CP de 35,442 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 38,212 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	8 922 700	7 748 654	29 289 041	27 693 365	38 211 741	35 442 019
<i>Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - PNRC</i>	7 000 000	4 500 000	22 000 000	21 370 000	29 000 000	25 870 000
<i>Programme 3213 Plan de développement des ENR</i>	-	100 000			-	100 000
<i>Programme 3214 Laboratoire d'analyse</i>			4 591 441	4 591 441	4 591 441	4 591 441
<i>Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires</i>	125 700	1 836 032	1 024 600	1 216 164	1 150 300	3 052 196
<i>Programme 3216 Littoral</i>	187 000	191 117	49 000	87 760	236 000	278 877
<i>Programme 3218 Sites ENS</i>	1 000 000	500 000	1 500 000	304 000	2 500 000	804 000
<i>Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN</i>	610 000	621 505	124 000	124 000	734 000	745 505

➤ **Programme 3210 - Office de l'environnement de la Corse – PNRC**

L'Office de l'Environnement de la Corse intervient dans le cadre de la protection et la gestion des espaces terrestres, marins, des espèces végétales et animales, des équilibres naturels, la prévention contre les incendies, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la communication la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Partenaire financier des communes et des communautés de communes, des associations comme des services de l'Etat, l'Office de l'Environnement de la Corse conduit avec ses partenaires la mise en œuvre de la politique régionale environnementale dans les domaines suivants : Protection et gestion des espaces et des équilibres naturels, préservation des espaces sensibles tant sur le littoral qu'en montagne, éléments essentiels de la politique de développement durable, protection et gestion des espèces végétales et des espèces animales insulaires et endémiques, protection des milieux aquatiques et des ressources en eau, protection des milieux marins, prévention contre les incendies, lutte contre les pollutions et nuisances et notamment l'élimination des déchets et le traitement des eaux usées. L'Office de l'Environnement de la Corse contribue à la mise en œuvre d'une politique de valorisation et de récupération des déchets, au développement de technologies propres et économes, à la promotion de la qualité de la vie (qualité de l'eau, qualité des paysages, aménagement de l'espace...).

Les prochaines années seront marquées par la montée en puissance des problématiques liées au changement climatique, et à l'érosion de la biodiversité.

Les questions de l'érosion du littoral, de la préservation des ressources en eau, de la prévention des incendies, du risque inondation, des espèces exotiques envahissantes et des risques associés prendront ainsi une place croissante.

La compatibilité entre les activités touristiques et la préservation de l'environnement, notamment dans les sites emblématiques de l'île, nécessitera la mise en œuvre de politiques d'observation fine, d'aménagement et de communication adaptées, adossées à des outils réglementaires et financiers à préciser.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les priorités pour 2021 sont les suivantes :

- **La gestion des espaces protégés** : 300 000 € en fonctionnement (AE) et 780 000 € en investissement (AP)

L'année 2021 devra permettre de rattraper le retard imputable à la crise sanitaire de 2020 mais également à permettre de poursuivre les actions déjà engagées par le service dans les espaces protégés marins et terrestres. L'orientation de gestion sur les Lavezzi avec les travaux d'aménagements constituera une action prioritaire pour le début de l'année 2021. La mise en œuvre de travaux sur la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone devrait également être lancée en 2021. Ces deux projets pourraient être financés dans le cadre du plan de relance.

- **Le soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture, le « développement durable de la mer »** : 425 000€ en fonctionnement (AE) et 385 000 € en investissement (AP)

Notons que la Collectivité de Corse a voté le 26 novembre 2020, le plan de sauvegarde et de relance : Salvezza à Relanciu, dans lequel le dispositif d'aide (n°1.8) lié à la petite pêche côtière mis en place par l'Office de l'Environnement de la Corse lors de la phase 1 de la Covid-19, a été reconduit.

Dans ce cadre, l'OEC financera les armateurs « petits métiers » dont les dossiers déposés auprès des services de l'Etat au titre de l'article 33 du FEAMP ou du Fonds National de Solidarité n'ont pas été retenus ou encore ceux qui n'en n'ont pas déposé à ce titre.

- **La gestion des risques naturels et la lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires** : 230 000 € en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement (AE+CPF et AP+CPI)

- **L'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets** : 300 000 € en fonctionnement (AE) et 1M€ en investissement (AP)

- **La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel** : 147 500 € en fonctionnement (AE) et 2,3 M€ en investissement (AP)

- **La protection de la biodiversité terrestre et des milieux naturels** : 1 000 000 € en fonctionnement (AE) et 980 000 € en investissement (AP) (hors PNRC)

L'OEC continuera d'accompagner le **S.M.P.N.R.C.** à travers la conduite des actions définies par la nouvelle Charte et la convention cadre liant cet établissement avec la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse en matière d'environnement et de développement. Ce partenariat se matérialisera à travers plusieurs programmes de sauvegarde et de soutien en faveur du patrimoine naturel, et tout particulièrement en direction de la faune sauvage propre à notre région (sauvegarde du mouflon, programme gypaète barbu...etc...°. Une participation active aux différents projets pour améliorer la gestion de la randonnée et du tourisme (travaux de sécurisation dans les refuges, réfections de passerelles en bois, améliorations des conditions de vie et d'accueil dans les refuges de montagnes, équipements techniques des agents etc....) se poursuivra en 2021.

A ce titre, cela représente 5 566 000 € en fonctionnement et 600 000 € en investissement.

L'année 2021 est marquée par le renouvellement de l'agrément ministériel ce qui entraîne la mise en conformité des actions réalisées avec le nouveau cahier des charges du CBNC. Cette feuille de route prévue sur 10 ans devra permettre de garantir les engagements des partenaires (MTES, OFB) et les financements associés. Cette formalisation des objectifs, devra prendre en compte également l'avenir des collections patrimoniales que sont les herbiers et excicata pour la fonge et qui constituent non seulement un patrimoine important mais également des outils essentiels pour la connaissance moléculaire.

Le CBNC est cofinancé par le MTES dans le cadre de la dotation d'agrément, et par l'OFB dans le cadre de la coordination scientifique des conservatoires botaniques nationaux.

Pour 2021 les objectifs sont les suivants : la finalisation de la rédaction de la stratégie territoriale sur les espèces végétales exotiques envahissantes, la finalisation de la rédaction de la stratégie territoriale de conservation de la flore, la rédactions de plans nationaux d'actions et de conservation, l'appui aux gestionnaires de réserves naturelles, des grands sites, la

finalisation du programme de recherche en Eco épidémiologie de *Xylella fastidiosa*, et l'appui au portage du projet de gestion des collections naturalistes et d'un jardin botanique de conservation.

Afin de pouvoir mener l'ensemble de ces actions, le montant des crédits demandés à la Collectivité de Corse sont les suivants :

En section de fonctionnement : 22 000 000 € AE et 21 370 000 € en CPF

Fonctionnement général de l'établissement : 13 350 000 € en AE et CPF

En 2020, le montant de la dotation générale de fonctionnement s'élevait à 13 220 000 € (12 900 000 € accordés au Budget Primitif + 320 000 € accordés au Budget Supplémentaire pour compenser l'accompagnement de charges résultant de la compétence « gestion des espaces protégés »).

Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31/12/2020 (127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C). Compte tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31/12/2021 (125 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C).

Syndicat mixte du PNRC : 5 566 000 € en AE et CPF

L'OEC reverse au PNRC les crédits en provenance de la CdC pour son fonctionnement. Conformément à la convention OEC/CdC/PNRC, le montant de cette dotation a été fixé à 5 500 000 € avec une évolution prévisionnelle de 1,2 % chaque année.

Compte tenu de l'évolution prévue dans la convention à hauteur de 1,2 %, le montant de la dotation du PNRC pour 2021 s'élèvera à 5 566 000 €.

Actions des services : 3 084 000 € en AE et 2 454 000 € en CPF, dont 150 000 € en AE et CPF au titre du plan « Rilancia Salvezza »

En 2020, le montant des crédits accordés pour l'action des services techniques de l'OEC s'est établi ainsi :

- 3 031 700 € au budget primitif en AE et 1 950 000 € en CPF (il n'est pas tenu compte ici de la somme de 2 900 000 € directement votée par la CdC pour le transport de balles de déchets du SYVADEC qui est un dispositif exceptionnel) ;
- 250 000 € au budget supplémentaire en AE et CPF.

Le total des crédits 2020 pour l'action des services techniques s'élevait donc à 3 281 700 € en AE et 2 200 000 € en CPF.

Pour 2021, le montant des crédits demandés à la CdC pour l'action des services opérationnels de l'OEC s'établit à 3 084 000 € en AE et à 2 454 000 € en CPF.

Récapitulatif des demandes de crédits en fonctionnement :

AE : 22 000 000 € (pour mémoire AE 2020 BP+BS = 22 001 700 €)

CPF : 21 370 000 € (pour mémoire CPF 2020 BP+BS = 20 920 000 € hors dispositif transport balles de déchets de 2 900 000 €)

En section d'investissement : 7 000 000 € en AP et 4 500 000 € en CPI

Concernant les AP, la demande s'élève à 7 000 000 € dont 600 000 € pour le PNRC et 6 400 000 € pour l'ensemble des autres services de l'OEC. La demande est en baisse par rapport à 2020 (7 865 000 €) notamment en raison du fait qu'il avait fallu programmer la fin du CPER 2014-2020 (2,4 Millions d'€) et envisager le versement des aides au titre du dispositif des minimis à hauteur de 250 000 €. Concernant les crédits de paiement, la demande s'élève à 4 500 000 € dont 600 000 € pour payer les demandes effectuées par la PNRC conformément aux dispositions de la convention tripartite.

➤ Programme 3214 - Laboratoires d'analyses

Le périmètre d'activité des Laboratoire d'Analyses de la CDC est très large : de la santé animale à l'environnement en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade. Les Laboratoires sont un outil d'expertise qui répond aux exigences du monde industriel et agricole, notamment en matière de prévention sanitaire.

Cependant, les deux laboratoires interviennent sur un marché étroit et principalement à la demande des services publics. Comme pour de nombreuses activités, il existe des seuils de rentabilité que l'on peut quantifier :

- la population pour l'eau, l'hygiène alimentaire, les eaux usées, etc... ;
- le cheptel pour la prophylaxie.

Or, les marchés corses sont largement en dessous des seuils de rentabilité pour presque toutes ces activités. C'est un point important à considérer car notre collectivité doit se prononcer, dans le cadre des budgets annexes, sur l'octroi d'une participation pour compenser le manque de rentabilité et le manque d'initiative en secteur privé, mais aussi pour assurer un développement local à un coût compétitif. Aussi, les laboratoires de la Collectivité de Corse assurent un rôle important dans le domaine de la sécurité sanitaire et disposent de trois secteurs d'activités d'analyses : Eau- Environnement ; Hygiène Alimentaire ; Biologie Vétérinaire.

La libéralisation de nombreux marchés d'analyses comme le marché des analyses du contrôle sanitaire des eaux, l'ouverture de marchés à des laboratoires privés, et le recours à la mise en concurrence des laboratoires génèrent une forte concurrence et une pression à la baisse des tarifs d'analyses. Les deux laboratoires effectuent des missions de service public, mais interviennent aussi également sur le secteur concurrentiel.

➤ Programme 3215 - Sites ENS - Soutien des partenaires

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements étaient compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette compétence, transférée, renforce l'action de la Collectivité de Corse en matière de protection, de valorisation des espaces naturels et plus largement son rôle d'acteur majeur du développement durable. En effet, la politique des ENS répond aux trois piliers du développement durable : environnemental par la préservation des paysages et de la biodiversité, économique par la création d'une « activité verte » et sociétal par les bénéfices esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'elle offre.

Structuration de la politique régionale en matière d'Espaces Naturels et sensibles :

La Collectivité de Corse, qui souhaite structurer et dynamiser sa politique environnementale relative aux ENS, va se doter d'un Schéma Régional des Espaces Naturels Sensibles (SRENS). Celle-ci définira, grâce à ce SRENS, une stratégie d'acquisition foncière en privilégiant un maillage territorial et en mettant en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement de ses sites et d'ouverture au public. Le marché est en cours d'attribution.

Gestion, valorisation et soutien aux partenaires :

Au titre de son action en faveur des espaces naturels remarquables naturels la Collectivité de Corse participe :

- Au financement de structure de gestion des espaces du conservatoire du littoral, gestion déléguée par la Collectivité de Corse dans le cadre de conventionnement avec :
 - Le syndicat ELISA pour la gestion déléguée des sites de Campomoro-Senetosa, Capu di Zivia et Cala Barbaria, pour un montant de 158 000 € en fonctionnement et 55 760 € en investissement,
 - L'Office de l'environnement de la Corse pour la gestion déléguée des sites du Conservatoire de l'extrême Sud, 23 040 € en fonctionnement au titre de l'année 2020 (reliquat). L'inscription des crédits de fonctionnement de cette année seront intégrés à la dotation globale que la Collectivité de Corse consent à l'office de l'environnement.
- Au financement d'aménagements nécessaires à la mise en valeur et à l'ouverture au public des sites de la Collectivité de Corse et du Conservatoire du Littoral, principalement :

- Programme de travaux en vue de gérer et de sécuriser les accès aux plages de Saleccia et du Lotu. Le Conservatoire du littoral assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle par le biais d'une convention de co maîtrise d'ouvrage publique passée avec la commune de Santu Pietro di Tenda et San Gavinu di Tenda,
 - Travaux d'aménagements du site de Capitello (Commune de Grossettu à Prugna),
 - Aménagements paysagers et mise en valeur du petit patrimoine rural du site de Puntiglione (Commune de Carghjese),
 - Aménagements du site des deux églises (Commune de Carghjese),
 - Aménagement des sites de Gradelle – Caspiu - Miserinu (Commune de Partinellu),
 - Travaux d'aménagements paysagers du parc de Fornacina (Commune de Furiani),
 - Travaux d'aménagements du Ricantu (Commune d'Aiacciu),
 - Aménagement du site de Cupabia (Commune de Sarra di Farru),
 - Travaux d'aménagements du site de la Madonette – falaises de Bunifaziu,
 - Aménagement du site naturel de Crovani – restauration écologique et paysagère du site et organisation de l'accueil du public (commune de Calinzana).
- Au financement du « Syndicat Mixte du grand site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent ». Le syndicat a été constitué par arrêté en date du 29 novembre 2017 afin d'élaborer, de mettre en œuvre, d'animer et de gérer un projet de préservation et de mise en valeur du grand site de la Conca d'Oru. La Collectivité de Corse membre du syndicat participe à son financement à hauteur de 80%. La contribution de la Collectivité pour l'année 2021 a été estimée en fonctionnement à 420 000 €.
 - Au financement du « Syndicat Mixte du grand site des Iles Sanguinaires et pointe de la Parata » à hauteur de 200 000 € en fonctionnement.
 - A la participation au développement des connaissances et à la sécurisation : Convention bipartite entre la Collectivité de Corse et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) afférente à la mise en œuvre d'un programme de recherche et de développements partagés concernant la sécurisation des falaises de Bunifaziu surplombant la plage de Sutta Rocca. Le montant total du programme est fixé à 120 000 €, la collectivité participant à hauteur de 80 % du montant total.

Actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des scolaires et du grand public :

La Collectivité mène une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public et des scolaires. Ces actions sont réalisées en collaboration avec les associations et les structures publiques en charge de l'éducation et de l'environnement sur les espaces naturels classés et/ou sensibles dont elle a la gestion ou en est propriétaire. L'acquisition d'outils et de matériel pédagogique est nécessaire à la mise en œuvre de ses actions. En outre, afin de diversifier les supports de communication, une campagne photographique dédiée aux métiers, au patrimoine environnemental et à l'évolution du site de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia a été lancée. Cette prestation fera l'objet en 2021 d'une exposition au sein de l'écomusée du fortin et d'un catalogue d'exposition.

Enfin, la mise en œuvre d'actions validés dans le cadre du « pattu de la Gjuventù » nécessitent l'inscription de crédits en fonctionnement.

➤ Programme 3216 – Littoral

Le programme s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. En particulier, le littoral est une composante importante de l'attractivité du territoire et particulièrement sensible. Le Conseil des Rivages de Corse a ainsi mis en place une stratégie territoriale, pour une politique foncière de sauvegarde du littoral s'inscrivant dans une cohérence globale. Pour la mise en place de cette politique visant à la préservation et la valorisation de sites labellisés ENS,

la Collectivité de Corse a donc confirmé son engagement au côté du Conservatoire du Littoral par la signature d'une convention cadre de gestion de son domaine terrestre et maritime.

L'action de la collectivité de Corse en la matière consiste à gérer en direct près de 13 308 ha (61 sites – plus de 250 kms de sentiers) propriétés du conservatoire du littoral et 5 000 ha propriétés de la Collectivité de Corse. Par ailleurs, la collectivité est engagée dans l'animation des sites Natura 2000 terrestre (territoire sur lesquels elle a une action de gestion) soit actuellement 7 sites en Corse du sud et 7 en Haute-Corse.

La mise en œuvre des objectifs de gestion requière une mobilisation de moyens humains, matériels, logistiques en accord avec la réalité du territoire.

Gestion et aménagement des espaces naturels sensibles :

- Achat de matériels destinés notamment à entretenir les aménagements du Conservatoire du littoral, la qualité paysagère des sites mais également de mener des suivis scientifiques en régie ou en collaboration dans le cadre de conventions avec l'OEC, l'Ifremer ou l'Università di Corsica.

- L'entretien des embouchures des étangs de Plaine orientale doit également être assuré pour maintenir le bon état écologique des milieux et le maintien des activités traditionnelles dans le cadre d'une prestation de service. Il est aujourd'hui envisagé de réaliser cette mission en partie en régie en fonction des disponibilités du service de la collectivité dédié et en partie via une prestation.

- Financement d'aménagements nécessaires à la mise en valeur et à l'ouverture au public des sites de la Collectivité de Corse et du Conservatoire du Littoral :

- Travaux d'aménagement et de restauration écologique et paysagère du « Plan de l'îlot » (Commune de Centuri),
- Réfection du planchon en bois du ponton de la plage du Lotu.

Gestion des paillers de Ghignu :

Les paillers de Ghignu accueillent environ 2 500 personnes par an. Il est nécessaire de prévoir des crédits pour assurer l'entretien des équipements. Le recours à des prestations de service permettra d'assurer le fonctionnement du système d'eau potable et la gestion des réservations par un système dématérialisé et sécurisé. Enfin, des frais de gestion du compte de la régie sont également à prévoir.

Concernant les recettes, il est à noter que celles relatives aux conventions d'usages représentent environ 70 000 €. Par ailleurs, la Taxe Barnier reversée annuellement par le Conservatoire du littoral à son gestionnaire s'élève en moyenne à 60 000 €. Les recettes des paillers de Ghignu peuvent être estimées à 26 000 € si les hébergements sont maintenus ouverts en 2021 au regard de la crise sanitaire.

➤ Programme 3218 - Sites ENS

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillages à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

Pour la section fonctionnement : à l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petit équipement, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de bateaux et aux taxes et impôts sur les véhicules.

Pour la section investissement : les crédits sont prévus pour les achats au niveau régional de matériel et outillage et de véhicules ainsi que l'achat d'un bateau pour les gardes littoraux et côtiers.

➤ **Programme 32190 - Espaces et sites de pleine nature ESPN**

Ce programme concerne l'aménagement et la valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires de Randonnée inscrits au PTIPR.

Concernant le fonctionnement : 124 000 € :

- Traduction de différents supports de valorisation des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) à hauteur de 9 000 € (panneaux signalétique, site internet, application mobile,) ;
- Acquisition de divers matériels pour la réalisation d'animation sur itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) à hauteur de 5 000 € ;
- Prestations de services pour le portage de matériels et mobiliers dans le cadre des aménagements des sentiers de randonnée (Signalétique directionnelle, patrimoniale et autres) à hauteur de 65 000 € : ces prestations seront effectuées par moyens hélicoptés (45 000 €) et par moyen terrestre par mules (20 000 €).
- Fourniture et équipement techniques pour la pratique de la randonnée (40 000 €) :

Les missions d'aménagement et de contrôle sur les sentiers de randonnée notamment en moyenne et haute montagne nécessitent un équipement et des effets techniques spécifiques. Effets (vêtements, sacs, chaussures et autre) prévus pour les grandes itinérances, résistants aux éléments (pluie, vents, neige...) et ayant des caractéristiques techniques et adaptées à la pratique de la randonnée intensive.

- Petit matériel et outillage (5 000 €) pour l'aménagement sur les sentiers de randonnée. Principalement pour tous les besoins en mélange béton prêt à l'emploi, quincaillerie, scellement chimique, colle, visserie, câbles acier et autres ainsi que les petits outils à main nécessaires à la pose des mobiliers, barrières etc... .

Concernant l'investissement : 621 500 € :

- Mise en place de parcours santé en lien avec les itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR);
- Fourniture de signalétique patrimoniale dans le cadre de bons de commande (marché en cours de mise en œuvre) sur les itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) : compléments de signalétique déjà existante, aménagement de nouveaux sentiers,... ;
- Aménagement et mise en valeur d'itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) : sentier du couvent (Sainte Lucie de Tallano), sentier de Spartanu (Monaccia d'Aullène) et sentier de Stentinu (Bonifacio). Il s'agit de relancé un lot déclaré sans suite dans le cadre d'un marché global. Il s'agit de la mise en valeur et de la sécurisation des sentiers pour une pratique de la randonnée ;
- Acquisition de panneaux de signalétique directionnelle équipant les sentiers de randonnée inscrits et en voie d'inscription au PTIPR en crédits inscrits en CP sur AP antérieur à 2021 ;
- Acquisition de petit matériel pour les aménagements sur les sentiers de randonnée (Piquets, poteaux, grillage, barbelés, etc...);
- Acquisition de moyens de communication hertziens (Talkie-walkie), indispensable en milieu naturel au vue d'une couverture téléphonique insuffisante (zones blanches) sur le territoire ;
- Acquisition de bornes de localisation ; Extension sur le Cismonte du dispositif déjà présent sur le Pumonte constitué d'un réseau de bornes numérotées et géolocalisées implantées tous les kilomètres sur les sentiers de randonnée permettant une localisation rapide et précise du randonneur en difficulté ;
- Acquisition et pose de dispositif pour aménagement. Aménagement et mise en sécurité sur les itinéraires de randonnées (garde-corps, passage à gué et autres) ;
- Travaux et entretien sur les sentiers de randonnée. Travaux de restauration de murs et d'ouvrages. Travaux de créations et d'entretien sur certains sentiers non réalisables en régie, particulièrement dans le Cismonte ;

- Acquisition de barrières et portillons servant à équiper les sentiers de randonnée sur les portions impactant des parcelles ayant une activité pastorale et/ou agricole ;
- Frais d’insertion : pour les marchés à lancer. ;
- Frais d’études : liés aux marchés travaux principalement Cismonte :
- Matériaux des bâtiments : Remplacement et réparation de portes de garages et rideaux métalliques (hors bâtiments enseignement) locaux d’Evisa (obligation conventionnelle).

Il est proposé d’inscrire au titre de la compétence 322 un montant de CP de 1,748 M€, et d’autorisations pluriannuelles de 2,513 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	1 589 400	619 900	923 440	1 127 940	2 512 840	1 747 840
<i>Programme 3221 Protection des milieux aquatiques</i>	589 400	271 900	248 440	171 940	837 840	443 840
<i>Programme 3223 Lutte anti vectorielle</i>	-	58 000	550 000	706 000	550 000	764 000
<i>Programme 3224 Génie sanitaire et écologique</i>	1 000 000	290 000	-	50 000	1 000 000	340 000
<i>Programme 3225 SDAGE</i>			125 000	200 000	125 000	200 000

➤ Programme 3221 - Protection des milieux aquatiques

Les crédits de fonctionnement et d’investissement inscrits au budget 2021 de la Collectivité visent à mener à bien les différentes missions de conservation, de protection, d’entretien et de valorisation de la réserve naturelle de l’étang de Biguglia. Les actions à entreprendre émanent des documents de planification que sont le plan de gestion III de la réserve naturelle et les documents d’objectifs Natura 2000.

Les actions prioritaires et quotidiennes de la réserve naturelle se poursuivent : gestion écologique du milieu, suivis réguliers des paramètres physicochimiques de l’eau, suivis des espèces patrimoniales et représentatives de la zone humide ainsi que les missions de surveillance, d’aménagement et d’entretien du site classé.

Concernant la mise en œuvre des documents de planification, les actions initiées en 2021 se poursuivent telles que :

- l’évaluation du stock de poissons présents dans l’étang aux fins de renouveler le plan de gestion piscicole,
- les analyses de la qualité de l’eau et le suivi sanitaire du phytoplancton.

Dynamisation de l’écomusée :

- développement de la boutique de l’écomusée du fortin ;
- mise en œuvre d’expositions temporaires ;
- actualisation de la muséographie.

➤ Programme 3223 - Lutte anti vectorielle

Ce programme permet de mener à bien toutes les missions propres à la lutte anti-vectorielle sur tout le territoire de la Corse. Les opérations financées sur le programme seront :

- Achat de produits phytosanitaires ;
- Missions de lutte aéronef/hélicoptère ;
- Entretien des engins de la LAV ;
- Frais de communication/information auprès du public ;
- Achat de matériels divers ;
- Achat de logiciels et de matériels informatiques dédiés à nos missions.

➤ **Programme 3224 - Génie sanitaire et écologique**

Le programme 3224 permet de mener à bien toutes les missions propres au suivi et à l'entretien du réseau hydro-agricole du Cismonte :

- Mise en place d'un marché de maintenance et de réparation des 14 pompes de relevage ;
- Mise en place d'un système de télégestion des pompes ;
- Remplacement des pompes les plus anciennes ;
- Acquisition de pièces détachées nécessaires aux réparations ;
- Acquisition de petits outillages et matériaux divers.

➤ **Programme 3225 - SDAGE**

L'animation de la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique et de l'élaboration des PTGE sur les territoires prioritaires nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers à la hauteur des défis à relever.

Il s'agit, d'une part de porter des actions transversales (délibération AC du 28 novembre 2019 adoptant la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse) et, d'autre part, d'accompagner la définition de la stratégie d'action et l'élaboration des règles de partage de l'eau en priorité dans les territoires les plus vulnérables, conformément à la délibération approuvant les modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse du 25 octobre 2019.

Après l'étude engagée en 2020 en partenariat avec le BRGM pour la réalisation d'un état des lieux des connaissances de la ressource en eau souterraine en Corse et perspectives de mobilisation à court et moyen termes qui se terminera cette année, plusieurs études transversales seront lancées en 2021, comme celle sur l'opportunité du recours à la désalinisation, ou encore sur les coûts/bénéfices de la réutilisation des eaux usées, relevant d'autorisations d'engagement 2019.

Une analyse objective de l'équilibre entre les bénéfices qu'apporte et les coûts qu'implique la technologie de désalinisation de l'eau de mer, y compris environnementaux sera conduite dans le cadre de scénarii tendanciels à déterminer.

De même, la détermination des sites pertinents à équiper de dispositif de réutilisation des eaux usées résultera d'une analyse des bénéfices attendus au regard des coûts nécessaires, qui devra intégrer les éventuels risques sanitaires.

Politique III.C - L'énergie

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

3,3 M€ d'autorisations de programme / **3,2 M€** de crédits d'investissement

270 000 € d'autorisations d'engagement / **290 000 €** de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 331 un montant de CP de 3,490 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,570 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	290 000	3 570 000	3 490 000
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>3 300 000</i>	<i>3 200 000</i>	<i>270 000</i>	<i>290 000</i>	<i>3 570 000</i>	<i>3 490 000</i>
<i>Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME</i>	<i>1 300 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>140 000</i>	<i>140 000</i>	<i>1 440 000</i>	<i>2 040 000</i>
<i>Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 300 000</i>	<i>130 000</i>	<i>150 000</i>	<i>2 130 000</i>	<i>1 450 000</i>

➤ Programme 3310 - Contractualisation CPER ADEME

Les CP sollicités au titre du programme 3310 correspondent à des opérations relevant de l'objectif TEE1 « transition énergétique et changement climatique » du précédent Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Les AP sont destinées à financer des opérations du futur Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Les actions soutenues via le CPER participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en complétant le cas échéant les crédits du futur POFEDER et ceux de la convention EDF/AUE pour la maîtrise de l'énergie. Les opérations du futur Contrat de Plan volet transition écologique devraient répondre notamment aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables thermiques ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie qui vont connaître un essor très important compte tenu de la mise en œuvre conjointe du cadre de compensation territoriale MDE et notamment de la convention EDF / AUE de gestion des six mesures (rénovation du bâti individuel et social, solaire thermique particuliers et collectif, bois énergie, éclairage public).

➤ Programme 3311 - Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de 2015 actuellement en révision doit permettre de garantir : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité et le soutien aux EnR.

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce programme permet de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation et notamment de la convention EDF / AUE de gestion des six mesures (rénovation du bâti individuel et social, solaire thermique particuliers et collectif, bois énergie, éclairage public).

Les opérations financées sur le programme pour 2021 sont les suivantes :

- Aides aux particuliers : Ces crédits seront mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés et en permettant à des entreprises ou des Collectivités de mettre à disposition des VAE, aide aux installations photovoltaïques ;
- Aides aux Communes : Amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments ;
- Aides aux entreprises : Etude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique), travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments, actions de maîtrise de l'énergie ;
- Associations : Soutien aux Espaces Info Energie, conseillers énergie air climat.

Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

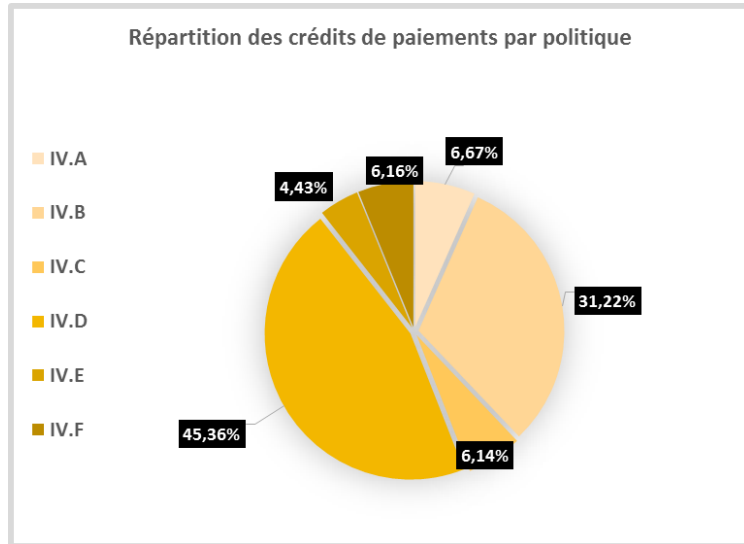
Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

57 989 231 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

67 393 668 €

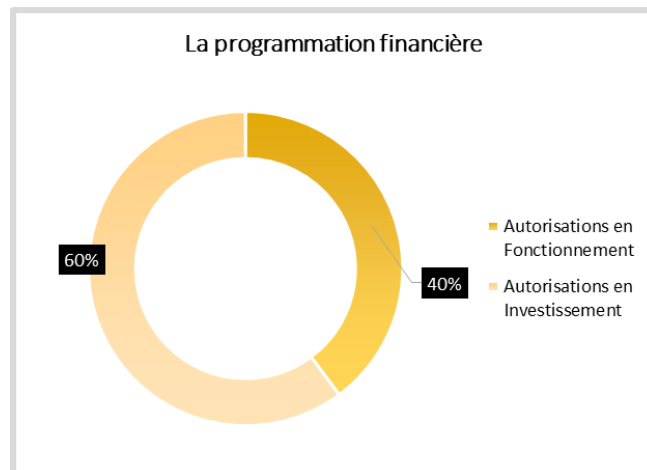


→ Autorisation d'engagement de :

59 724 160 €

→ Autorisation de programme de :

90 191 365 €



	AP	CPI	AE	CPF
IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	15 632 500	4 934 800	4 050 000	3 433 811
IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	43 950 000	38 300 000	500 000	850 000
IV.C L'habitat	11 500 000	7 500 000	250 000	200 000
IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 183 000	8 733 003	50 034 160	48 145 420
IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	200 000	200 000	4 890 000	5 360 000
IV.F La politique foncière	7 725 865	7 725 865	-	-
TOTAL	90 191 365	67 393 668	59 724 160	57 989 231

Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****15,633 M€ d'autorisations de programme / 4,935 M€ de crédits d'investissement****4,050 M€ d'autorisations d'engagement / 3,434 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 313 un montant de CP de 8,369 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 19,683 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	15 632 500	4 934 800	4 050 000	3 433 811	19 682 500	8 368 611
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>15 632 500</i>	<i>4 934 800</i>	<i>4 050 000</i>	<i>3 433 811</i>	<i>19 682 500</i>	<i>8 368 611</i>
<i>Programme 3131 Vie associative</i>	<i>1 115 000</i>	<i>694 800</i>	<i>1 100 000</i>	<i>840 001</i>	<i>2 215 000</i>	<i>1 534 801</i>
<i>Programme 3132 Développement territorial</i>	<i>117 500</i>	<i>690 000</i>	<i>450 000</i>	<i>400 010</i>	<i>567 500</i>	<i>1 090 010</i>
<i>Programme 3133 Comité de massif</i>	<i>9 000 000</i>	<i>2 350 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 693 800</i>	<i>11 000 000</i>	<i>4 043 800</i>
<i>Programme 3134 Syndicat départemental des énergies</i>	<i>5 400 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>5 900 000</i>	<i>1 700 000</i>

➤ **Programme 3131 - Vie associative**

Il s'agit de réaffirmer le soutien aux associations pour renforcer le lien social, dans le cadre des règles définies par l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, et dans un souci constant de lisibilité et d'équité du partenariat conclu avec chaque association. Le travail en transversalité engagé se poursuivra afin de parvenir à des propositions adaptées aux attentes des territoires. L'objectif est de garantir l'efficacité des dispositifs dans un contexte financier global qui demeure contraint.

En ce sens, une AE d'un montant de 1,1 M€ pour des CP d'un montant de 840 000 € est proposée au programme 3131. Ce dernier est complété par une AP d'un montant de 1,115 M€ pour 694 800 € de CP. Poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire (bonnes pratiques réciproques Associations/CdC comportant le volet de la dématérialisation notamment).

Concernant la section fonctionnement, les opérations restant à solder nécessitent un montant de crédits égal à 572 793,50 €. Le reste des crédits demandés pour 2021 sera consacré au financement des premiers acomptes des opérations votées au cours de l'exercice. Le paiement de l'intégralité des subventions de fonctionnement votées en 2021 est prévu sur 3 ans).

Concernant les subventions d'investissement, les opérations suivantes restent à solder : Navettes SNSM 2019 et 2020, travaux de sécurisation au profit de l'association San Benedetto, Statue de Claude Papi par l'association Corsica Turchina, ainsi que les travaux du Centre Hospitalier Corté Tattone, soit un total de 586 000 € environ.

Pour 2021, les opérations suivantes pourraient faire l'objet de financements en investissement : Navettes bus Deux Sevi, autres opérations d'investissement au profit d'associations diverses, Navette, navire hauturier SNSM Propriano.

➤ **Programme 3132 - Développement territorial**

Ce programme permet le développement des partenariats et le soutien à une politique d'animation sur le territoire. Il s'agit de contribuer à la mise en place d'une offre d'activités tenant compte des attentes des territoires et de celles et ceux qui y vivent ou ont vocation à le faire. L'objectif général est de garantir l'accès le plus large à un programme d'actions tourné vers les habitants, dans une logique multipartenariale, multigénérationnelle et multisectorielle, en incluant bien évidemment les nouvelles possibilités offertes par la médiation numérique.

Une AE d'un montant de 450 000 euros pour un montant de CP de 400 000 € est proposée au programme 3132. Elle inclut les subventions pour le financement des foires en milieu rural tenant compte du nouveau cadre d'intervention adopté par l'Assemblée de Corse en 2020 et mis en œuvre en 2021, les opérations dans le cadre du partenariat entre CANOPE et la collectivité, ainsi que le financement des animations dans les territoires et des structures de type Casa di Roccapina,

Ce programme est complété par une AP initialement d'un montant de 807 500 € sur laquelle 690 000 € ont été affectés en 2020. Le complément de 117 500 € est donc demandé pour 2021. (Sur cette AP : un montant de 800 000 € anciennement voté en 2018 sur le programme N4431A est consacré à l'équipement du pôle d'Animation de l'Alta Rocca).

Les dépenses relatives à l'AP sont plutôt consacrées à l'équipement du pôle de l'Alta Rocca (notamment les 690 000 € affectés en 2020 mais non encore engagés du fait des retards pris dans la livraison du Bâtiment qui devrait intervenir en Mars 2021). Elles correspondent à l'achat de matériel informatique, le paiement du mobilier en stock, ainsi que l'achat de mobilier en supplément de celui en stock. Elles comportent également de petites opérations d'investissement (complément d'équipement) pour A Casa di Roccapina.

Les actions à mener en 2021 sont les suivantes : poursuite des politiques d'animation au sein des territoires où cela a déjà été engagé y compris à Casa di Roccapina ; mise en place des politiques d'animation au sein des territoires non encore concernés (y compris pôle d'animation de l'Alta Rocca et le Cismonti) ; poursuite des réflexions en matière de coordination des dispositifs d'animation et/ou d'information par les différentes directions sectorielles et premières actions ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants.

Les affectations relatives à l'AE concernent le financement des subventions accordées dans le cadre des foires rurales (225 000 € environ), les projets s'inscrivant dans la convention avec CANOPE ainsi que le paiement des factures relatives aux animations soit l'achat de fournitures, prestations de service, édition de dépliants, acquisition d'ouvrages pour la boutique de Casa di Roccapina), etc ...

➤ Programme 3133 – Comité de massif

Le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) voté par l'Assemblée de Corse en février 2017 fixe les objectifs stratégiques qui permettront une revitalisation de l'intérieur et de la montagne, il s'articule autour des 4 axes suivants :

- Développer les réseaux et les infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...) ;
- Améliorer l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé) ;
- Renforcer les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;
- Soutenir les activités agropastorales et les productions primaires.

Le règlement des aides adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse permet d'étendre les opérations éligibles et de mieux accompagner les projets structurants pour les territoires. Ainsi, les besoins en crédits de fonctionnement sont plus importants afin de permettre une meilleure prise en compte de l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation d'un projet.

Des appels à projet prévus dans le règlement des aides mettant en œuvre le SADPM voté fin 2019 seront proposés prochainement au Conseil Exécutif afin de permettre le financement de projets spécifiques dans le domaine de l'aménagement numérique, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé... à destination des structures associatives et privées afin de mieux accompagner les projets structurants pour les territoires.

Un appel à projet relatif au tourisme de montagne a été lancé en fin d'année 2020, les premiers projets seront programmés au premier semestre 2021. De plus, l'appel à projet en matière d'aménagement numérique comprenant l'adressage a été évalué à 3 M€.

Les études et AMO financées parmi les premiers projets individualisés engendreront également les investissements préconisés, notamment concernant les refuges de montage et les édifices d'intérêt patrimonial de niveau territorial...

Les itinéraires patrimoniaux autour de Pasquale Paoli et du patrimoine immatériel vont engendrer des investissements importants pour la réhabilitation d'édifice tels que les couvents. La contractualisation avec le syndicat d'électrification Pumonté en symétrie des travaux initiés avec le syndicat d'électrification Cismonte devraient permettre un investissement sur ce territoire à hauteur de 2 M€. L'étude relative à l'état des lieux des estives en Corse dont l'enjeu est la reconquête des estives engendrera des investissements permettant des réhabilitations de bergeries...

Un nombre important de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est en cours d'instruction et fera l'objet de programmation en 2021. Il vous est proposé d'inscrire 3 M€ en crédits de paiement afin de prévoir le mandatement des crédits relatifs aux projets ayant été programmés depuis fin 2017.

En fonctionnement des appels à projets en matière de culture, d'éducation et de formation seront proposés au Conseil exécutif de Corse. S'agissant des crédits de paiement en fonctionnement, ils permettront d'une part de mandater les crédits affectés en 2020, notamment les opérations dans le cadre du dispositif transitoire du fonds montagne suite à la crise du Covid-19 mais également de mandater des crédits pour les opérations se déroulant dès le 1er semestre 2021.

➤ **Programme 3134 – Syndicat départemental des énergies Pumonté**

Le Syndicat de l'Energie est un syndicat mixte ouvert composé de l'ensemble des communes de Corse du sud (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la Collectivité de Corse. Il a en charge l'organisation de la distribution et de la fourniture d'électricité, la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

Pour 2021, il vous est proposé l'inscription de 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour le fonctionnement de la structure. Il vous est également proposé d'inscrire 5,4 M€ en investissement et 1,2 M€ en crédits de paiement d'investissement dont 550 000 € pour honorer les engagements pris lors des exercices antérieurs.

Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires**Les chiffres clés : 1 compétence / 6 programmes****43,950 M€** d'autorisations de programme / **38,300 M€** de crédits d'investissement**0,500 M€** d'autorisations d'engagement / **0,850 M€** de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 314 un montant de CP de 39,150 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 44,450 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	43 950 000	38 300 000	500 000	850 000	44 450 000	39 150 000
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>43 950 000</i>	<i>38 300 000</i>	<i>500 000</i>	<i>850 000</i>	<i>44 450 000</i>	<i>39 150 000</i>
<i>Programme 3141 Equipements collectifs</i>	<i>1 000 000</i>	<i>800 000</i>			<i>1 000 000</i>	<i>800 000</i>
<i>Programme 3142 Equipements collectifs communaux</i>	<i>15 150 000</i>	<i>27 800 000</i>	-	<i>500 000</i>	<i>15 150 000</i>	<i>28 300 000</i>
<i>Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville</i>	<i>4 500 000</i>	<i>1 500 000</i>			<i>4 500 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Programme 3144 AEP - Assainissement</i>	<i>9 300 000</i>	<i>5 200 000</i>			<i>9 300 000</i>	<i>5 200 000</i>
<i>Programme 3146 Fonds de territorialisation</i>	<i>7 500 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>500 000</i>	<i>350 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>2 350 000</i>
<i>Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale</i>	<i>6 500 000</i>	<i>1 000 000</i>			<i>6 500 000</i>	<i>1 000 000</i>

➤ **Programme 3141 - Equipements collectifs**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Le dispositif intempéries et incendies permet le financement des opérations des communes et des EPCI reconnues en état de catastrophe naturelle, ainsi que victimes d'incendies causant des dégâts sur les biens non assurables.

Il s'agira au titre de l'exercice 2021, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI à travers le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, en maintenant une étroite collaboration avec les différentes politiques sectorielles de la Collectivité de Corse et en mettant en place une porte d'entrée unique des demandes de soutien financier transmises par les Maires et Présidents d'EPCI.

Ce programme permet le financement des opérations suivantes :

- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus à des intempéries pour les communes et les EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle ;
- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus aux incendies.

➤ **Programme 3142 - Equipements collectifs communaux**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme budgétaire permet le financement des opérations des communes et EPCI au titre de la Dotation Quinquennale et de la dotation Ecole.

Il s'agira au titre de l'exercice 2021, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI à travers le nouveau règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, en maintenant une étroite collaboration avec différents politiques sectorielles de la Collectivité et en mettant en place une porte d'entrée unique des demandes de soutien financier transmises par les Maires et Présidents d'EPCI.

Les opérations financées relèvent des domaines d'intervention du règlement des aides : voirie et aménagement divers, patrimoine non protégé, ou encore les acquisitions foncières et immobilières, etc.... Par ailleurs, ce programme intervient massivement pour le financement des projets de rénovation et de construction des groupes scolaires des communes.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 15,150 M€ en autorisation de programme et 27,8 M€ en crédits de paiement. Les autorisations permettront le financement des opérations inscrites au titre la 2ème année de la dotation quinquennale et école 2020/2024 des communes et EPCI. Les crédits de paiement permettront le paiement des opérations programmées en grande partie les années antérieures.

Il vous est également proposé d'inscrire 500 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre des allègements d'emprunts accordés par l'ex-Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.

➤ **Programme 3143 - Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme permettra le financement des opérations d'investissement prévues par les conventions ANRU passées avec les villes d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio (PRQAD, NPRU, etc...), ainsi qu'au titre du programme action cœur de ville. Il permet également d'intervenir en faveur des opérations qui s'inscrivent dans le cadre du volet urbain du Contrat de plan Etat/Région 2015/2020.

La Collectivité de Corse pourrait également, à travers ce programme budgétaire, compléter son intervention auprès des agglomérations et des villes moyennes. En effet, leurs spécificités urbaines et les problématiques qui en découlent nécessiteraient la définition et la mise en place d'un dispositif innovant et complémentaire et dont les enjeux et critères seraient alors définis par la Collectivité de Corse au regard des axes d'intervention qu'elle jugera prioritaires.

Elaboré à partir d'une consultation auprès des territoires urbains, ce dispositif réglementaire sera issu d'un schéma d'intervention destiné à pallier les inégalités du territoire insulaire en considérant le fait urbain dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse soutient les communes bénéficiant de dispositifs de la « Politique de la Ville » dans le cadre des programmes contractualisés avec l'Etat :

- Programme de Renouvellement Urbain,
- Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
- Contrat de Ville
- Programme Action Cœur de Ville...

Ces programmes répondent à des objectifs fixés par l'Etat afin de répondre aux besoins spécifiques des villes identifiées par la géographie prioritaire (QPV, ZUS, ZRU...) selon des critères sociaux économiques (INSEE). La CdC est membre des Comités de Pilotage et participe en concertation avec les villes et les partenaires institutionnels à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes contractualisés.

Ils permettent ainsi de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines.

Les opérations de la commune de Portivechju dans le cadre du NPNRU, ainsi que de la ville de Bastia également au titre du NPNRU, devraient faire l'objet d'un engagement financier de la part de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2021. Par ailleurs, les opérations des villes de Bastia et Aiacciu (arrivées à maturité après une 1ère phase liée aux études) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, devraient bénéficier de ce programme au cours de l'exercice 2021.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de ce programme : 4,5 M€ en autorisations de programme et 1,5 M€ en crédits de paiement.

➤ **Programme 3144 - AEP – Assainissement**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme budgétaire permet d'intervenir en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, lequel a été signé en septembre 2019. Celui-ci fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'eau et notre Collectivité pour les six ans à venir avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 millions d'euros pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

Ce nouveau contrat s'appuie sur une politique d'intervention fondée sur des priorités fortes tenant compte des spécificités des territoires. En Corse, la solidarité en faveur des nombreux territoires ruraux insulaires défavorisés et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique concentrent les priorités d'intervention. Les bénéficiaires au titre de ce programme de la CdC sont les communes, leurs groupements et les EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement.

Il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 9,3 M€ en autorisation de programme et 5,2 M€ en crédits de paiement.

➤ **Programme 3146 - Fonds de territorialisation**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme permet le financement d'opérations portées par les communes et groupements de communes ayant un rayonnement régional ou territorial. Le fonds de Territorialisation a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

Les crédits en fonctionnement permettent de financer les besoins des collectivités publiques en matière d'ingénierie (études, etc...).

Par ailleurs, une partie de ces crédits pourront constituer la contrepartie de la Collectivité de Corse au titre des opérations du futur volet territorial du CPER.

Par ailleurs, la création du fonds de soutien aux communes et communautés de communes de Corse « FONDU PAESE » pour un montant de trois millions d'euros, permettra d'apporter une ingénierie financière substantielle aux communes de moins de 1 000 habitants, et aux EPCI de moins de 12 000 habitants en préfinançant l'autofinancement, qui fait parfois défaut, en agissant par relai de subvention ou bien en préfinançant la récupération de TVA. Ainsi, ce dispositif innovant permettra de pallier certaines difficultés financières dont les communes les plus fragiles. 1 M€ en crédits de paiement seront destinés à ce fonds.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 7,5 M€ en autorisation de programme et 2 M€ en crédits de paiement en ce qui concerne la section d'investissement ; 500 000 € en autorisations d'engagement et 350 000 € en crédit de paiement pour la section de fonctionnement.

➤ **Programme 3147 - Fonds de Solidarité Territoriale**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce dispositif crée par le règlement transitoire voté en 2018, confirmé et amélioré par le règlement définitif voté en novembre 2019, permet le financement d'opérations structurantes portées par les communes et les EPCI.

Ce nouveau programme budgétaire intervient donc exclusivement pour les opérations financées au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Le Fonds de Solidarité Territoriale vise à financer les opérations structurantes pour :

- des communes de moins de 3 000 habitants ;
- des EPCI de moins de 12 000 habitants ;
- des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Il intervient sur toute la durée de la dotation quinquennale et valable sur une ou deux opérations éligibles à ce dispositif, selon la taille des communes. Parmi les opérations éligibles, on trouve des opérations de voiries, d'aménagement et de requalification de centre de villages, de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics, ou encore de structures d'accueil destinées à la petite enfance, etc...

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 6,5 M€ en autorisations de programme et 1 M€ en crédits de paiement en investissement.

Politique IV.C - L'habitat**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****11,500 M€ d'autorisations de programme / 7,500 M€ de crédits d'investissement****0,250 M€ d'autorisations d'engagement / 0,200 M€ de crédits de fonctionnement**

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 315 un montant de CP de 7,700 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 11,750 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.C L'habitat	11 500 000	7 500 000	250 000	200 000	11 750 000	7 700 000
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>250 000</i>	<i>200 000</i>	<i>11 750 000</i>	<i>7 700 000</i>
<i>Programme 3151 Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>250 000</i>	<i>200 000</i>	<i>11 750 000</i>	<i>7 700 000</i>

➤ **Programme 3151 – Habitat - Logement**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires ; La situation économique et sociale de la Corse apparaît par bien des aspects très préoccupante, notamment dans le domaine du logement.

Les études récentes menées par l'Etat (INSEE, DREAL) ou la Collectivité de Corse (à travers l'AUE) ont démontré l'existence de phénomènes qui interdisent à une partie de la population de vivre décemment et d'accéder à un logement, ce qui contribue à accentuer les déséquilibres entre différentes parties de notre territoire, notamment entre le littoral et l'intérieur.

Face à ce constat, à partir d'une volonté politique forte, notre Collectivité a décidé de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre :

- La spéculation foncière et la dépossession immobilière qui empêchent tout un chacun d'avoir un libre accès au logement
- La paupérisation de la société insulaire dans laquelle plus de 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
- La fracture territoriale caractérisée par l'extension des pôles urbains, qui concentrent les activités, et les zones rurales, à faible démographie, enclavées et confrontées à la suppression des services publics ou la disparition d'activités économiques.

Ainsi la Collectivité de Corse entend mobiliser les outils tels que l'AUE, l'Office foncier de la Corse mais également en activant un levier financier, à travers le renforcement et la réorientation totale de son dispositif d'aides directes à l'investissement dans le but d'accroître et diversifier l'offre de logements sous toutes ses formes, en privilégiant l'accès à la propriété. Ce levier financier se caractérise par la mise en œuvre des dispositifs du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat – Una Casa per tutti, una casa per ognunu.

L'Assemblée de Corse a adopté le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat le 27 septembre 2019, afin d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement.

Celui-ci s'articule autour de 4 grands axes d'interventions :

- l'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal notamment dans une logique de soutien à l'accession à la propriété,
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe aux particuliers visant à faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants,

- le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social, qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat,
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Après un an de mise en application, ce règlement a permis une meilleure prise en compte des demandes de l'ensemble des pétitionnaires grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils et par le renforcement des moyens financiers mobilisables. La modification de ce règlement prévu lors de l'exercice 2021 permettra de renforcer le soutien de la CdC dans ce domaine.

Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****11,183 M€** d'autorisations de programme / **8,733 M€** de crédits d'investissement**50,034 M€** d'autorisations d'engagement / **48,145 M€** de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 317 un montant de CP de 56,878 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 61,217 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 183 000	8 733 003	50 034 160	48 145 420	61 217 160	56 878 423
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>11 183 000</i>	<i>8 733 003</i>	<i>50 034 160</i>	<i>48 145 420</i>	<i>61 217 160</i>	<i>56 878 423</i>
<i>Programme 3170 SIS</i>			<i>1 400 000</i>	<i>377 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>377 000</i>
<i>Programme 3171 Prévention des incendies</i>	<i>333 000</i>	<i>1 733 003</i>	<i>154 000</i>	<i>719 260</i>	<i>487 000</i>	<i>2 452 263</i>
<i>Programme 3173 CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne</i>	<i>2 300 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>1 069 000</i>	<i>4 800 000</i>	<i>2 569 000</i>
<i>Programme 3174 Participations SIS</i>	<i>8 550 000</i>	<i>5 500 000</i>	<i>45 980 160</i>	<i>45 980 160</i>	<i>54 530 160</i>	<i>51 480 160</i>

➤ **Programme 3170 – SIS**

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement des moyens roulants mobilisés pour la mise en œuvre de la politique du service de secours et d'incendie pour le CISMONTE. Les crédits concernent l'acquisition de pièces détachées pour les véhicules, camions, engins, remorques ainsi que leurs prestations externalisées.

➤ **Programme 3171 - Prévention des incendies**

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de prévention des incendies s'articulent principalement en :

- Interventions en régie des forestiers sapeurs pour l'entretien et la création d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention ;
- Travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

En 2021, dans un domaine d'intervention où la Collectivité de Corse, les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) peuvent légalement conduire des actions concourant à la réduction de ce risque, il est indispensable que notre Collectivité définisse le périmètre de son engagement, avec comme cadre le PPFENI 2. Ce périmètre devra tenir compte d'un équilibre à trouver pour que notre collectivité ne soit pas pressentie comme intervenant unique. Dans ce cadre, il appartient à la CdC de définir la stratégie et les actions à mener relatives :

- aux interventions des forestiers-sapeurs (FORSAP) (programme de travaux, participation des services FORSAP aux actions de surveillance et de lutte contre les incendies, développement et extension de la technique du brûlage dirigé,...) ;
- à la sensibilisation et la communication au risque d'incendie auprès de tous les publics (résidents ou touristes) ;
- aux interventions de la Collectivité de Corse pour la réalisation de travaux à l'entreprise dans le cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) tel que prévue dans la loi MOP.

Par ailleurs, les cadres des services opérationnels FORSAP Cismonte et Pumonti, ainsi que les personnels techniques du service ingénierie DFCI seront amenés à suivre une formation relative à la recherche des causes des incendies afin d'en affiner la connaissance, considérant qu'actuellement seulement 45 % des départs de feu font l'objet de ces enquêtes.

De plus, la direction souhaite disposer des matériels nécessaires pour être présente sur l'ensemble des foires et manifestations organisées en Corse tout au long de l'année. Cette présence aura pour objectif de faire connaître l'action de la Collectivité dans le domaine de la Prévention des Incendies et de dispenser des informations utiles aux visiteurs, informations axées sur le débroussaillage réglementaire en période « hivernale » (1^{er} octobre-15 juin) et sur les mesures de prévention des départs de feux (80 % des feux sont d'origine humaine involontaire) et les préconisations de conduite à tenir en cas de sinistre en période estivale (15 juin – 30 septembre). Une étude spécifique pour l'élaboration d'un programme de brûlage dirigé sera également initiée.

➤ **Programme 3173 - CFM – Conservatoire forêt méditerranéenne**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit des forestiers sapeurs et du conservatoire de la forêt méditerranéenne.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés dans ce domaine. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

Pour la section fonctionnement : A l'achat de fournitures et de carburant pour les ateliers, aux divers contrats de prestations de service, à la fourniture de petit équipement, aux location mobilières, à l'entretien du matériel roulant, des mobiliers et aux taxes et impôt sur les véhicules.

Pour la section investissement : Les crédits concernent l'acquisition au niveau régional de matériel et outillage technique (tronçonneuses, débroussailleuses...) de matériel de transport (véhicules tractoristes, camions...) et de matériels de chantiers (chargeuses, gyrobroyeur, tracteurs...);

Une partie de ces acquisitions sont réalisées dans le cadre du programme du conservatoire de la forêt méditerranéenne au titre de la défense des forêts et de l'incendie et font l'objet de co-financements :

- à hauteur de 60 et 80 % du HT par l'Etat et le FEADER (montant inscrit en dépenses 2021 : 1 216 200 € TTC)

- Part Etat : 373 450 € - Part FEADER : 437 350 € - Autofinancées : 405 400 € TTC

➤ **Programme 3174 – Participations SIS**

La loi relative à la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dans sa version modifiée du 1^{er} mai 2012, définit le périmètre de la sécurité civile et notamment le fonctionnement des services d'incendie et de secours.

L'article L-1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les relations entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours et notamment la contribution » de la Collectivité de Corse font l'objet d'une convention pluriannuelle.

La Collectivité de Corse est le principal contributeur des services d'incendie et de secours, la contribution de la CdC au fonctionnement des SIS représentant ainsi plus de trois quarts de leur recettes réelles de fonctionnement.

Ce programme budgétaire intervient donc en faveur des deux Services d'Incendies et de Secours de Corse dans le cadre du partenariat mis en place entre la Collectivité et ces établissements publics et ce, dans un souci d'efficacité du service public, d'optimisation et de rationalisation des moyens, de partage d'informations et de dialogue de gestion dans le respect du savoir-faire et des compétences de chacun. En application de la loi, les Services d'Incendie et de Secours et la Collectivité de Corse s'engagent en 2021 dans une démarche conventionnelle définissant un cadre relationnel qui doit :

- Permettre aux Services d'Incendie et de Secours de construire une politique publique de sécurité civile afin de répondre efficacement aux objectifs opérationnels définis par les schémas d'analyse et de couverture des risques, de garantir aux

citoyens l'efficacité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire tout en ayant une réelle visibilité financière pluriannuelle ;

- Donner à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, en étant associée à toutes les étapes du dialogue de gestion ;

- Mettre en œuvre une démarche qui permet à la Collectivité de Corse et aux Services d'Incendie et de Secours la recherche et la concrétisation d'espaces de coopération et/ou de mutualisations.

Cette démarche conventionnelle pour être opérante devra s'appuyer sur un diagnostic de la situation financière des deux Services d'Incendie et de secours. Cette démarche s'accompagnera de la mise en place de comités de pilotage et technique permettant l'instauration d'un véritable dialogue de gestion, dialogue qui sera également complémentaire de la réalisation d'audits organisationnels et financiers des deux établissements, lesquels seront menés au cours de l'exercice 2021.

La contribution de la Collectivité de Corse au budget des deux services d'incendie et de secours s'élève à 45 980 160 € en autorisation d'engagement et 45 673 960 € en crédits de paiement pour la section de fonctionnement.

En investissement, les autorisations de programme s'élèvent à 8,550 M€. Ils sont destinés au financement d'opérations prévues aux Programmes Pluriannuels d'Investissements des deux établissements. Les crédits de paiement s'élèvent quant à eux à hauteur de 5 500 000 €, permettant le mandatement des crédits relatifs aux opérations antérieurement affectées, mais également à assurer une avance pour les opérations nouvelles.

Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****200 000 € d'autorisations de programme / 200 000 € de crédits d'investissement****4,890 M€ d'autorisations d'engagement / 5,360 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 311 un montant de CP de 5,560 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 5,090 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	200 000	200 000	4 890 000	5 360 000	5 090 000	5 560 000
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>4 890 000</i>	<i>5 360 000</i>	<i>5 090 000</i>	<i>5 560 000</i>
<i>Programme 3110 Agence de l'urbanisme</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>4 460 000</i>	<i>4 460 000</i>	<i>4 660 000</i>	<i>4 660 000</i>
<i>Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et recherches</i>			<i>430 000</i>	<i>900 000</i>	<i>430 000</i>	<i>900 000</i>

➤ **Programme 3110 – Agence de l'Urbanisme**

Ce programme correspond au fonctionnement propre de l'AUE.

Sur la partie fonctionnement, les besoins exprimés correspondent à un montant de 4 660 000 € en AE comme en CP qui serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence c'est à dire les fournitures de bureau, les frais de communication ainsi que les salaires et charges.

NB : la mise en œuvre de la convention EDF/AUE nécessitera le renforcement des effectifs de la direction déléguée à l'énergie mais aussi des fonctions support et de communication, estimé à 4 CDD de 18 mois (2 cadres A et 2 cadres B). Ces renforts seront autofinancés par l'AUE sur les recettes d'activité et non sur dotation CdC.

Sur la partie investissement, les besoins exprimés correspondent à des dépenses de matériel informatique et de téléphonie mais aussi à l'achat de mobiliers et de travaux d'aménagement nécessaires en prévision d'un déménagement prévu au troisième trimestre 2021.

➤ **Programme 3111 – Agence de l'Urbanisme – études et recherches**

Ce programme correspond au budget mobilisé sur le financement d'études et de recherches dans les secteurs de l'urbanisme comme celui de l'énergie. Les besoins de CP exprimés correspondent à un montant de 900 000 € en CP qui serviront à payer des études déjà engagées telles que le marché juridique, le programme ORELI, l'AMO « territorialisation opérationnelle du PADDUC » et de prestations nouvelles (étude OREGES, mise à jour du « site DATA visualisation enquête déplacement », étude de « morphologie urbaine et paysages », étude « dynamique patrimoniale des résidents », AMO « instrumentation des bâtiments », développement de logiciels divers).

Politique IV.F - La politique foncière**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****7,726 M€ d'autorisations de programme / 7,726 M€ de crédits d'investissement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 312 un montant de CP et d'autorisations pluriannuelles de 7,726 M€ :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.F La politique foncière	7 725 865	7 725 865	-	-	7 725 865	7 725 865
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>	-	-	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>
<i>Programme 3120 Office Foncier de la Corse</i>	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>	-	-	<i>7 725 865</i>	<i>7 725 865</i>

➤ Programme 3120 – Office Foncier de la Corse

Ce programme soutient l'intervention de l'Office Foncier dans la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières menées prioritairement pour accompagner les projets de logements sociaux portés par les collectivités publiques et leurs établissements publics, mais aussi par les bailleurs sociaux. L'objectif de ce programme est d'œuvrer en faveur d'une réflexion commune en termes de stratégie foncière et d'apporter une réponse pleinement adaptée aux enjeux d'aménagement du territoire.

Ce programme participe à la mise en œuvre de différentes opérations inscrites au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office Foncier. Ce programme contribue au financement des opérations de l'Office, que sont les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation de logements sociaux et le portage jusqu'à la rétrocession à la collectivité, mais également au financement d'études et diagnostics fonciers.

Après quatre années de plein exercice l'Office Foncier commence à disposer de réserves foncières non négligeables dont les premières rétrocessions se sont effectuées à compter de 2020 permettant ainsi aux collectivités de réaliser pleinement leurs projets et à l'Office de retrouver des capacités d'action renouvelées.

Conformément à la loi, l'action de l'Office Foncier est définie par un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) établi pour une durée de 5 ans. Véritable stratégie, le PPI permet de : maîtriser l'action de l'établissement, préciser la territorialisation et le champ thématique de ses interventions, mobiliser les différents acteurs de l'aménagement.

Les principes-clés de la politique foncière telle qu'elle a été retenue dans le PPI ont pour vocation la sortie effective d'un projet, un objectif-cible ultime : l'existence d'un dossier solide est indispensable pour engager un processus d'acquisition foncière et de portage.

Les principes de base sont :

- L'inscription stratégique : la dimension d'un projet nécessite une stratégie et l'élaboration d'une planification territoriale ;
- Le principe de pérennité : la pérennité de l'action foncière publique sur le moyen/long terme permet une véritable action régulatrice sur le marché du foncier ;
- Le principe de cohérence : Toute action foncière doit présenter une véritable cohérence dans la géographie et dans la continuité des objectifs, sachant les conséquences sur le marché foncier ;
- Le principe d'articulation, entre l'évolution des règlements d'urbanisme et la mise en place des outils d'intervention foncière pour éviter les effets d'aubaine et inscrire les démarches dans le temps long de la planification et du projet ;
- Le principe de sélectivité et de progressivité au regard des nouveaux champs d'intervention foncière (renouvellement urbain et structuration du périurbain).

Les ambitions de l'OFC pour la période 2019-2024 guident l'action de l'Office Foncier dans cette nouvelle période de programmation :

- Éviter la logique de stock et d'opportunités foncières, optimiser une gestion de dynamique des flux ;
- Renforcer l'action sur les secteurs où se concentrent les enjeux ;
- Monter en puissance sur les champs d'action prioritaires.

L'action de l'Office Foncier pour les années 2019-2024 se structure autour de trois orientations prioritaires :

- 1- Soutenir prioritairement la création de logement, en particulier de logement social.
- 2- Créer les conditions du développement économique et commercial.
- 3- Soutenir les politiques publiques, en matière de préservation, de protection, en investissant dans les domaines du patrimoine et de la protection des populations face aux risques.

L'exercice 2021 va donc être employé par l'Office à poursuivre la mise en œuvre du P.P.I. adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement public conformément aux termes de la Loi ALUR. C'est notamment la raison pour laquelle en 2021 les actions de l'Office Foncier se répartiront sur plusieurs plans distincts mais complémentaires.

Les crédits sollicités au BP 2021 à savoir 7 725 865 €, permettent de clôturer la convention cadre PEI signée en 2015 liant la Collectivité de Corse, l'Etat, et l'Office Foncier de Corse et son avenant en date d'août 2020, et de mettre en œuvre à la décision du COREPA de décembre 2020. Ainsi plusieurs opérations de logements sociaux et communaux seront réalisées sur le territoire notamment sur les Communes de Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio où les besoins sont les plus urgents.

Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

244 620 159 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

108 017 000 €

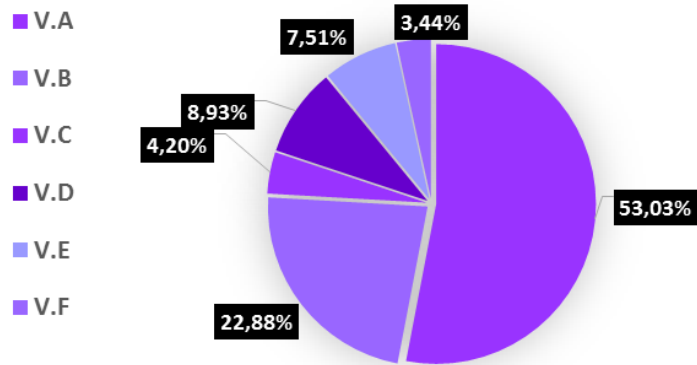
→ Autorisation d'engagement de :

249 779 159 €

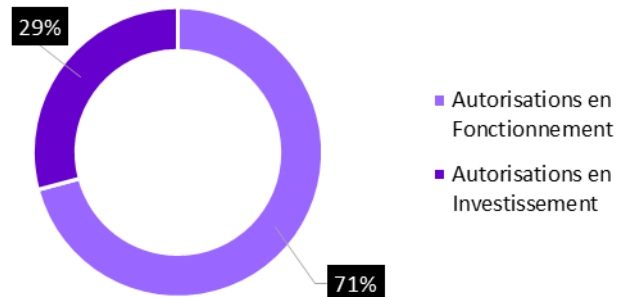
→ Autorisation de programme de :

102 735 000 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF
V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159
V.B Les infrastructures routières	70 700 000	73 500 000	9 000 000	7 195 000
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	19 800 000	14 000 000	1 350 000	800 000
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	7 000 000	8 500 000	24 000 000	23 000 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	-	500 000	26 650 000	26 000 000
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 235 000	11 517 000	1 780 000	626 000
TOTAL	102 735 000	108 017 000	249 779 159	244 620 159

Politique V.A - La continuité territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****187 M€ d'autorisations d'engagement / 187 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 111 un montant de CP et d'autorisations pluriannuelles de 187 M€ :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159	186 999 159	186 999 159
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
<i>Programme 1110 OTC</i>			<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>

➤ Programme 1110 – OTC

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 Mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009.

La Dotation de Continuité Territoriale est intégralement versée à l'Office des Transports de la Corse (OTC).

Politique V.B - Les infrastructures routières**Les chiffres clés : 2 compétences / 5 programmes****70,700 M€** d'autorisations de programme / **73,500 M€** de crédits d'investissement**9 M€** d'autorisations d'engagement / **7,195 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.B Les infrastructures routières	70 700 000	73 500 000	9 000 000	7 195 000	79 700 000	80 695 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 112 un montant de CP de 47,685 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 45,550 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 112 - Ex voirie départementale	40 200 000	43 500 000	5 350 000	4 185 000	45 550 000	47 685 000
Programme 1121 Ex voirie départementale	37 000 000	42 000 000	2 350 000	1 750 000	39 350 000	43 750 000
Programme 1122 Parc de la voirie	3 200 000	1 500 000	3 000 000	2 435 000	6 200 000	3 935 000

➤ **Programme 1121 – Ex voirie départementale**

Ce programme est destiné à la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau routier ex départemental Cismonte et Pumonte. Dans le cadre de la modernisation de ce réseau, les opérations d'investissement visent principalement à poursuivre la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires (ex-RD) pour une meilleure desserte de l'Intérieur.

Il s'agit également de financer la réalisation de travaux et prestations de services externalisés d'entretien du réseau comprenant la réalisation d'études, le renforcement des chaussées, l'aménagement des accotements, la protection des talus contre les éboulements, les dispositifs de retenue, la signalisation, les travaux d'urgence et de sécurité et les réparations d'ouvrages d'art. En fonctionnement, la maintenance du réseau, en vue de sa conservation et de son exploitation, comprend les opérations de réfection d'enduits superficiels, le débroussaillage et le fauchage des accotements et des talus de déblais et remblais, l'élagage, l'entretien des ouvrages hydrauliques (aqueducs et fossés longitudinaux), les dégagements d'éboulement, les petites réparations de maçonnerie. Relèvent également de ce programme les opérations de viabilité hivernale : déneigement et salage.

Les opérations d'entretien du réseau bénéficient pour l'année 2021 d'accords-cadres à bon de commande permettant une meilleure couverture sur l'ensemble du réseau et une plus grande réactivité d'intervention (génie civil, renforcement de chaussées, ouvrages d'art, travaux acrobatiques, interventions en zones amiantifères, études routières...).

Les principales opérations financées en 2021 sur ce programme sont notamment les suivantes :

En investissement :

Poursuite de la modernisation du réseau du Pumonte :

- Achèvement de la requalification de la voie ex RD 72 à Aiacciu dans un secteur en pleine mutation (Caldanaccia) ;
- Déviation de Figari (ex RD 322) ;
- Création de créneaux de dépassement, des giratoires du Listinconu et d'A Balisaccia sur l'ex RD 81 ;
- Recalibrage Saint Eustache sur l'ex RD 420 ;

- Aménagement de la route des Sanguinaires (nouvelle section Santa Lina/Scudo) et la création d'une voie verte depuis l'Albert 1er jusqu'au cimetière (ex-RD 111) ;
- Calibrage et rectification de la route de Capu di Fenu (ex RD 11 – nouvelle section) ;
- Fin du calibrage de l'Alta Rocca à Sotta (ex-RD 59).

Poursuite de la modernisation du réseau Cismonte – régénération des itinéraires et désenclavement des bassins de vie ;

- Programmation des études pour traiter les sections sévèrement affectées par les intempéries des dernières années ;
- Régénération de l'itinéraire - Ex RD 84 Albertacce/Col de Verghju ;
- Reconstruction du pont de Casaluna – Ex-RD 39.

La majorité de ces opérations bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70% au titre du PEI, principal levier financier pour ce programme.

Sur l'ensemble du réseau :

Sont également financées sur ce programme les aménagements de traverses en agglomération, avec une participation financière communale, conformément aux dispositions adoptées par délibération 19/233AC du 25 juillet 2019.

Sont notamment programmées ou poursuivies en 2021 les opérations suivantes :

- traverse de Quenza (ex RD40) ;
- traverse de San Gavinu di Carbini (ex RD 268) ;
- traverse de Lavatoghju (ex RD 71) ;
- traverse Chemin de Fort Maurel à Bastia (ex RD 81) ;
- traverse de Casamozza à Lucciana (ex-RT20/ex-RD210) ;
- aménagement du chemin de la Spusata à Aiacciu (ex-RD211).

En fonctionnement :

- prestations d'entretien courant du réseau et de ses équipements ;
- viabilité hivernale.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 37 M€ en autorisations de programme et 42 M€ en crédits de paiements en investissement et 2,35 M€ en autorisations d'engagement et 1,75M € en crédits de paiements en fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 8 538 763 € (quasi exclusivement au titre du PEI), les recettes de fonctionnement à 400 000 € au titre de la gestion du domaine public routier (occupations et sinistres).

➤ **Programme 1122 – Parc de la voirie**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit du dispositif de la voirie.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés sur le réseau routier. Les crédits inscrits seront destinés :

Pour la section fonctionnement : à l'achat de carburant, à la fourniture de petit équipement, aux contrats de prestations de service, aux location mobilières, à l'entretien du matériel roulant, des matériels et mobiliers et aux taxes et impôts sur les véhicules.

Pour la section investissement : les crédits permettront l'achat au niveau régional de matériel et outillage (véhicules, tronçonneuses, tracteurs...) afin de permettre le renouvellement de matériels vétustes et l'accroissement du parc automobile.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 113 un montant de CP de 33,010 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 34,150 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 113 - Routes territoriales</i>	30 500 000	30 000 000	3 650 000	3 010 000	34 150 000	33 010 000
<i>Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel</i>	500 000	800 000	3 650 000	3 010 000	4 150 000	3 810 000
<i>Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux</i>	30 000 000	28 700 000			30 000 000	28 700 000
<i>Programme 1133 Voirie territoriale - Subventions</i>	-	500 000			-	500 000

➤ Programme 1131 – Voirie territoriale – Matériel

Ce programme concerne la prise en charge des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition et au renouvellement des moyens matériels roulants et techniques nécessaires aux missions exercées en régie par les agents des services routiers.

De même pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement obligatoires et récurrentes relatives aux prestations de maintenance, surveillance et entretien courant des équipements de voirie.

En investissement :

- Acquisition de matériels roulants : véhicules légers, fourgons, camions, tracteurs-épareuses, balayeuses, engins de déneigement et de salage, remorques, ...
- Acquisition de matériels techniques : débroussailleuses à main, tronçonneuses, broyeurs de végétaux, matériel du Laboratoire routier.

En fonctionnement :

- fournitures de voirie (produit absorbant, sel pour la VH, panneaux...),
- prestations d'entretien courant et de maintenance du réseau et de ses équipements,
- prestations de surveillance 24/24 du tunnel de Bastia,
- participation au budget annexe relatif au parc de la voirie,
- abonnements et divers (électricité, eau, ...).

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 450 000 € au titre de la gestion du domaine public routier (occupations et sinistres).

➤ Programme 1132 – Voirie territoriale – Travaux

Ce programme concerne la modernisation du réseau routier ex-territorial. Dans le cadre de la modernisation de ce réseau, les opérations d'investissement visent à poursuivre le désengorgement des centres urbains d'Aiacciu et Bastia ainsi que l'amélioration des conditions de circulation sur axes routiers principaux.

Il s'agit également de financer la réalisation de travaux et prestations de services externalisés d'entretien du réseau comprenant la réalisation d'études, le renforcement des chaussées, l'aménagement des accotements, la protection des talus contre les éboulements, les dispositifs de retenue, la signalisation, les travaux d'urgence et de sécurité et les réparations d'ouvrages d'art.

✓ Sur le grand Aiacciu, les projets de désengorgement se poursuivent avec :

- la requalification de la Rode d'Aiacciu ;
- la création du barreau Alata-Loretto ;
- la création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia-Budiccione : Suite à la signature de l'arrêté de DUP de la pénétrante le 8 décembre 2020 par le préfet, il peut être procédé aux premières expropriations en 2021, et très probablement au lancement de la consultation de travaux du pont de Budiccione dans le prolongement de la rénovation de la Rode en véritable boulevard urbain ;
- les travaux de dénivellation du giratoire de la Gravona (ex-Socordis) ;
- la mise à 2*2 voies de la section Socordis-Mezzana ;

- la traverse d'I Peri (ex RT 20).
- ✓ Sur le grand Bastia, les actions engagées pour une meilleure accessibilité se poursuivent avec :
- le lancement des consultations pour les travaux de génie civil pour la voie nouvelle Bastia-Furiani (ex RT12);
 - la poursuite des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone ;
 - le lancement des marchés de régénération du tunnel de Bastia notamment le désamiantage ;
 - la poursuite des travaux d'étanchéité du Tunnel de Bastia ainsi que les opérations relatives à sa régénération avec le lancement des premiers marchés ;
 - le lancement et poursuite d'opérations de sécurité conduites sur plusieurs carrefours de l'ex RT10 : San Brancaziu, Santa Lucia di Muriani, Sorbu è Ucagnanu, Alistru, Tagliu è Isulacciu.

Sur l'axe Aiacciu-Bastia, la politique de création de créneaux de dépassement se poursuit. Aussi, les travaux de rectification du virage de Funtanone di Vignali (Ex RT20) devraient s'achever.

Sur l'axe Aiacciu-Portivechju, sont actuellement en cours les études de la déviation d'Ulmetu et la création des créneaux de dépassement à Roccapina.

Les travaux du dernier parking d'Ulmetu démarreront en 2021.

Sur l'axe Bastia-Portivechju, est poursuivie l'étude de la déviation de Santa Lucia di Portivechju.

Ces opérations bénéficient d'un co-financement à hauteur de 70 % au titre du PEI

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme : 30 M € en autorisations de programme et 28,7 M € en crédits de paiement.

Les recettes attendues s'élèvent à près de 17 534 159,95 € quasi essentiellement au titre du PEI.

➤ **Programme 1133 – Voirie territoriale – Subventions**

En 2021, les crédits sont destinés à la Participation de la CdC au financement du PPRT GDF Suez du Loretto ainsi qu'au financement de la traverse de Mezzavia (Commune d'Aiacciu).

Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****19,800 M€ d'autorisations de programme / 14 M€ de crédits d'investissement****1,350 M€ d'autorisations d'engagement / 0,800 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 114 un montant de CP de 14,8 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 21,150 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	19 800 000	14 000 000	1 350 000	800 000	21 150 000	14 800 000
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>19 800 000</i>	<i>14 000 000</i>	<i>1 350 000</i>	<i>800 000</i>	<i>21 150 000</i>	<i>14 800 000</i>
<i>Programme 1141 Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>8 826 000</i>	<i>8 924 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>650 000</i>	<i>10 026 000</i>	<i>9 574 000</i>
<i>Programme 1142 Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>10 550 000</i>	<i>3 776 000</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>	<i>10 700 000</i>	<i>3 926 000</i>
<i>Programme 1143 Ports - Subventions</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>
<i>Programme 1144 Aéroports - Subventions</i>	<i>400 000</i>	<i>1 276 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>400 000</i>	<i>1 276 000</i>

➤ **Programme 1141 – Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage**

Ce programme finance les diverses opérations relatives à la réparation, la conservation et l'entretien des ouvrages portuaires - quais, ouvrages de protection et de dragage des ports de commerce et des ports de pêche/plaisance de Corse dans le cadre de la mise en œuvre du PPI 2017-2026. Il intègre les 7 ports de commerce régionaux, les 8 ports de pêche des Haute-Corse ainsi que les trois ports de plaisance-pêche. Ces infrastructures portuaires permettent le développement de services essentiels pour les personnes et les marchandises.

En investissement, ce programme vise à financer en 2021 :

- la poursuite du projet de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia (organisation du débat public, autorisations règlementaires, AMO/MOE technique) ;
- la poursuite des travaux du quai IV de Bunifaziu (cofinancement PEI/CCI) ;
- le démarrage des travaux de réparation des ouvrages maritimes de Bastia (cofinancement PEI) ;
- le démarrage des études pour la réfection de la jetée de la Citadelle ;
- le démarrage du projet de conception / Réalisation de l'apponement St Joseph.

En fonctionnement, les opérations principales qui seront conduites concernent, outre le fonctionnement courant, la poursuite des engagements de diverses prestations d'AMO juridiques, financières et techniques avec en prévision la prolongation et le renouvellement des DSP du port de commerce de Bastia et de pêche/plaisance Tino Rossi à Aiacciu, ainsi que des ports de pêche Cismonte.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- en investissement : 8,826 M € en autorisations de programme et 8,924 M€ en crédits de paiement ;
- en fonctionnement : 1,2 M€ en autorisations d'engagement et 0,650 M€ en crédits de paiement.

Les recettes attendues s'élèvent à près de 1 565 432 € quasi essentiellement au titre du PEI.

➤ **Programme 1142 – Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage**

Ce programme concerne la mise en œuvre du PPI 2017-2026 et le financement des opérations de mise aux normes des aéroports de Corse. Les quatre infrastructures aéroportuaires permettent le développement de services essentiels pour les personnes et les marchandises dans les échanges avec la France continentale et l'Europe.

Sur les 4 aéroports de Corse, les certificats nationaux ont été convertis en certificats de sécurité aéroportuaire européens en application du règlement européen n°139/2014. Dès lors, les exploitants et la Collectivité sont désormais soumis au respect des spécifications techniques annexées au règlement européen qui comportent des exigences complémentaires et/ou supplémentaires à celles de la réglementation nationale.

En investissement, ce programme vise à financer en 2021 :

- la poursuite des travaux des postes avions AF/AG de l'aéroport de Calvi ;
- la finalisation des études - Travaux de réfection de la piste et des taxiways de l'aéroport d'Ajaccio ;
- le lancement des études du talus en enrochement du seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio.

En fonctionnement, les opérations principales qui seront conduites concernent, outre le fonctionnement courant, la poursuite des engagements de diverses prestations d'AMO juridiques, financières et techniques avec en prévision la prolongation et le renouvellement des DSP des 4 aéroports de Corse.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- en investissement : 10,550 M € en autorisations de programme, 3,776 M€ en crédits de paiement ;
- en fonctionnement : 0,15 M€ en autorisations d'engagement, 0,15 M€ en crédits de paiement.

Les recettes attendues s'élèvent à près de 1 473 000 € correspondant au solde de l'opération de travaux de réfection de la piste de l'aéroport de Figari (PEI/CCI).

➤ **Programme 1143 – Ports – Subventions**

Ce programme vise à prendre en charge la participation financière de la CdC au fonctionnement de trois capitaineries en Pumontu.

➤ **Programme 1144 – Aéroport – Subventions**

Ce programme est dédié à la participation financière de la CdC aux exploitants pour le financement des travaux de mise aux normes des aéroports rendus nécessaires par la conversion des certificats nationaux en certificats de sécurité aéroportuaires européens.

A travers les subventions aux exploitants des aéroports soumis au respect des spécifications techniques annexées au règlement européen plus exigeantes que celle de la réglementation nationale, la CdC participe au financement des opérations de mise aux normes des aéroports (après la mise aux normes en 2018 et 2019 des aéroports de Bastia et Figari). Seront financés en 2021 les travaux suivants sur les aéroports d'Ajaccio et Calvi :

- renforcement et mise aux normes des aires de manœuvre : pistes, taxiways, parkings avions ;
- travaux d'extension des parkings commerciaux de Bastia et Calvi.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,4 M € en autorisations de programme et 1,276 M€ en crédits de paiement.

Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****7 M€ d'autorisations de programme / 8,500 M€ de crédits d'investissement****24 M€ d'autorisations d'engagement / 23 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 115 un montant de CP de 31,5 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 31 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	7 000 000	8 500 000	24 000 000	23 000 000	31 000 000	31 500 000
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	<i>7 000 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>24 000 000</i>	<i>23 000 000</i>	<i>31 000 000</i>	<i>31 500 000</i>
<i>Programme 1151 Réseau ferré</i>	<i>7 000 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>24 000 000</i>	<i>23 000 000</i>	<i>31 000 000</i>	<i>31 500 000</i>

➤ **Programme 1151 – Réseau ferré**

Ce programme est consacré aux infrastructures ferroviaires et acquisitions de matériels roulants et à la mise en œuvre du PPI 2017 -2026. Il s'agit d'améliorer la capacité des 2 lignes ferroviaires (Ligne centrale et Balagne), les sécuriser, d'en améliorer le confort et l'accès pour accroître le transfert modal en entrée de ville, desservir la partie montagne, de développer les extensions de ligne.

En investissement, les opérations prioritaires à financer en 2021 sur ce programme sont les opérations prévues dans le cadre des programmes cofinancés avec l'Etat (PEI / CPER) et l'Europe (FEDER), et notamment :

- L'extension de la CCVU et création de nouvelles sections de croisement : Début des travaux en 2021 (infrastructures et bâtiments, raccordements aux réseaux dont FO CHD) ;
- Les équipements de sécurité dans les tunnels de grande longueur (amélioration radio Sol/Train) : AMO études, lots radio et électricité ;
- L'intermodalité par création de PEM et réhabilitation de quais et bâtiments : lancement des études de projets ;
- La billettique unique dans le transport ferroviaire similaire aux transports routiers : configuration des applicatifs ;
- La modernisation des passages à niveaux ;
- La poursuite des travaux de confortement de parois rocheuses.

En fonctionnement, le programme est destiné à la gestion administrative et financière de la concession ferroviaire SAEML CFC ainsi qu'à l'entretien et maintenance des ouvrages et au fonctionnement de la billettique ferroviaire.

Les recettes attendues s'élèvent à près de 2 653 800 € (PEI/CPER).

Politique V.E - Les transports urbains et scolaires**Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes****500 000 € de crédits d'investissement****26,650 M€ d'autorisations d'engagement / 26 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 116 un montant de CP de 26,5 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 26,65 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	-	500 000	26 650 000	26 000 000	26 650 000	26 500 000
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	<i>500 000</i>	<i>26 650 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>26 650 000</i>	<i>26 500 000</i>
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	-	<i>250 000</i>	<i>2 320 320</i>	<i>1 820 000</i>	<i>2 320 320</i>	<i>2 070 000</i>
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	-	<i>250 000</i>	<i>22 729 680</i>	<i>22 580 000</i>	<i>22 729 680</i>	<i>22 830 000</i>
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>			<i>1 600 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 600 000</i>

➤ **Programme 1161 – Transports de voyageurs**

Outre les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des 10 lignes de service quotidien et 6 lignes estivales, les opérations financées visent à poursuivre l'objectif d'amélioration et d'harmonisation de cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire à savoir :

- Le renouvellement des procédures de conventionnement afférentes aux lignes régulières du Pumonté,
- Le lancement des procédures de conventionnement pour les lignes de transports interurbaines sur le Cismonte (plusieurs possibilités à l'étude),
- Adapter/créer les moyens matériels et les infrastructures notamment en ce qui concerne les systèmes d'information (billettique unique, information voyageurs, site internet...).

Les recettes de fonctionnement attendues s'élèvent à 0,440 M € au titre de la régie.

➤ **Programme 1162 – Transports scolaires**

Ce programme est dédié à l'organisation et la gestion des lignes de transports scolaires. 380 circuits fonctionnent dans le cadre de 253 marchés passés avec 70 entreprises de transport. Pour l'année scolaire 2021-2022, 7500 élèves seront transportés quotidiennement.

Il finance également des dispositifs d'allocations de transports ou encore de compensations suite à délégations de compétence en matière de transport scolaire aux AO2.

- Passation, gestion des marchés de transports scolaires. Relance de la quasi-totalité des marchés du Cismonte.
- Mise en œuvre et développement de la billettique sur les bus scolaires.
- Attribution des allocations de transport scolaire aux familles dont la domiciliation ou le lieu de scolarisation des enfants ne leur donne pas droit au bénéfice des circuits de transports scolaires et aux élèves internes ;
- Délégation de compétence pour l'organisation secondaire du transport d'élèves :

Pour le Cismonte, 10 AO2 existent (U Borgu, Calvi, Aleria, Biguglia..) et 7 pour le Pumonté (CAPA, Ocana, Prupia, Communauté de Communes du Sud Corse, Lycée Agricole de Sartè).

Ces autorités organisatrices de second rang sont subventionnées à hauteur de 50 % de leurs dépenses.

➤ **Programme 1163 – Transports personnes en situation de handicap**

Ce programme est dédié à l'organisation et la gestion du transport des élèves en situation de handicap de leur domicile à leur établissement d'enseignement. Environ 200 élèves sont pris en charge dans ce cadre.

Les frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, et qui en raison de leur handicap ne peuvent emprunter les moyens de transports en commun pour se rendre depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire, sont pris en charge par la CdC :

- par une allocation de transport lorsque l'élève est transporté par sa famille dans un véhicule personnel ;
- par le remboursement des frais engagés par la famille pour le transport de leur enfant par un autre moyen de transport (ambulance, taxi, véhicule PMR).

Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse**Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes****5,235 M€ d'autorisations de programme / 11,517 M€ de crédits d'investissement****1,780 M€ d'autorisations d'engagement / 626 000 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 121 un montant de CP de 12,143 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 7,015 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	5 235 000	11 517 000	1 780 000	626 000	7 015 000	12 143 000
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	<i>5 235 000</i>	<i>11 517 000</i>	<i>1 780 000</i>	<i>626 000</i>	<i>7 015 000</i>	<i>12 143 000</i>
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	<i>4 770 000</i>	<i>10 807 000</i>	<i>300 000</i>	<i>228 000</i>	<i>5 070 000</i>	<i>11 035 000</i>
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	<i>465 000</i>	<i>710 000</i>	<i>1 480 000</i>	<i>398 000</i>	<i>1 945 000</i>	<i>1 108 000</i>

➤ **Programme 1211 – Réseau très haut-débit – Infrastructures**

Ce programme permet d'assurer l'aménagement et la transformation numérique de la Corse en matière d'infrastructures de réseaux de télécommunication haut débit et très haut débit. Il intègre aussi les opérations liées à la téléphonie mobile. Il s'attache notamment au financement de projets structurants en matière de très haut débit et de haut débit.

Les opérations en 2021 sont les suivantes :

- Poursuite du financement du réseau très haut débit des lycées et collèges de Corse (marché en cours) ;
- Versement de la subvention relative à la Délégation de service public pour le réseau très haut débit (DSP FTTH) ;
- Financement des opérations de travaux de montée en débit et d'opticalisation lancées sur l'ensemble de la Corse dans le cadre des marchés en cours ;
- Etude de couverture téléphonie mobile de la Corse actée par délibération AC 18/163. Marché à lancer ;
- Financement des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liés à l'ensemble des opérations Haut débit et très haut débit (nouveaux marchés à lancer en 2021) ;
- Finalisation des travaux visant à la finalisation du SDTAN de Corse dans le cadre de la démarche SMART ISULA (marché en cours) ;
- Opération de montée en débit par technologie de THD radio (délibération à venir).

➤ **Programme 1212 – Réseau très haut-débit – Services et usages numériques**

Ce programme permet d'assurer l'aménagement et la transformation numérique de la Corse en matière de développement des services et des usages numériques au sein de l'ensemble de la société insulaire. Il s'attache notamment à soutenir le développement de plateformes de services numériques en même temps que des dispositifs permettant la médiation et l'inclusion numérique.

Les besoins du CORSICA LAB sont désormais intégrés à ce programme car la structure est désormais rattachée à la DTAN : Le CORSICA LAB, laboratoire d'innovation publique, est un lieu dédié aux nouvelles méthodes de conception des politiques publiques (hackathon, sessions créatives, ateliers, conférences, design etc.). Un lieu ouvert à la fois aux services de la CdC mais également à tous les contributeurs publics ou privés désireux de s'impliquer, avec originalité et efficacité, dans la co-construction du service public.

Dans le cadre du budget 2021, les opérations ciblées sont les suivantes :

- Financement de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour tous les établissements secondaires de Corse sur l'année 2021 et développement de nouveaux contenus et ressources à destination de ses usagers ;
- Financement d'études statistiques et d'infographies liées au baromètre de la société de l'information en Corse ;
- Poursuite et renforcement de la démarche OPEN DATA CORSICA (ouverture des données publiques) ;
- le CORSICA LAB, les financements s'attachent aux opérations financées sont décrites ci-dessous :
 - Déploiement de l'offre de service du CORSICA LAB ;
 - Finalisation de l'aménagement du local et de l'équipement du CORSICA LAB ;
 - Mise en place d'outils numériques dans le cadre des travaux du CORSICA LAB ;
 - Activation des réseaux nationaux et internationaux de Laboratoires d'innovation publique.

Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

28 980 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

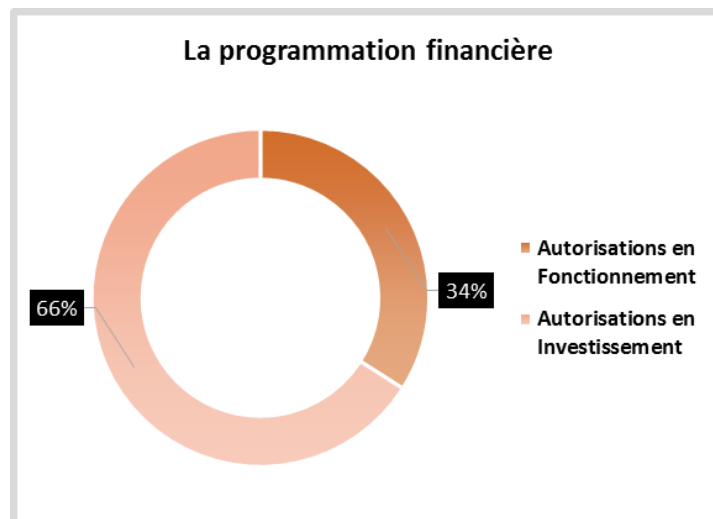
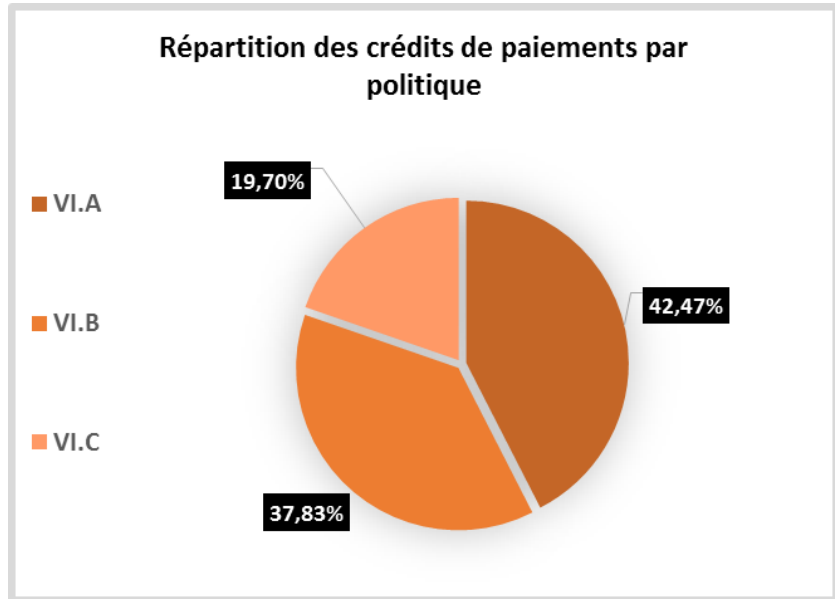
48 940 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

30 037 800 €

→ Autorisation de programme de :

58 270 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
VI.A Le développement agricole et rural	21 520 000	20 240 000	13 493 800	12 850 000
VI.B Le soutien aux entreprises	28 750 000	24 500 000	5 194 000	4 980 000
VI.C Le développement touristique	8 000 000	4 200 000	11 350 000	11 150 000
TOTAL	58 270 000	48 940 000	30 037 800	28 980 000

Politique VI.A - Le développement agricole et rural**Les chiffres clés : 2 compétences / 9 programmes****21,520 M€ d'autorisations de programme / 20,240 M€ de crédits d'investissement****13,494 M€ d'autorisations d'engagement / 12,850 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.A Le développement agricole et rural	21 520 000	20 240 000	13 493 800	12 850 000	35 013 800	33 090 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 211 un montant de CP de 31,200 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 33,794 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 211 - Agriculture	21 000 000	19 600 000	12 793 800	11 600 000	33 793 800	31 200 000
Programme 2110 ODARC - Structure	500 000	1 675 000	9 200 000	9 500 000	9 700 000	11 175 000
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	1 000 000	3 000 000			1 000 000	3 000 000
Programme 2113 ODARC - Dvp rural - TOP UP	-	244 544			-	244 544
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	2 840 000	3 306 250	550 000		3 390 000	3 306 250
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	6 660 000	5 027 163			6 660 000	5 027 163
Programme 2116 SMAC			3 043 800	2 100 000	3 043 800	2 100 000
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	10 000 000	4 747 043			10 000 000	4 747 043
Programme 2119 Fonds foncier agricole		1 600 000			-	1 600 000

➤ **Programme 2110 – ODARC – Structure**

Cette dotation a pour vocation de financer les dépenses de fonctionnement propre (hors interventions) de l'Office qui sont tendanciellement constituées à 70 % de dépenses de personnel. A ce titre les effectifs du personnel titulaire retenus au budget primitif 2021 s'établissent à 123 postes prévus. Concernant les personnels non titulaires il est prévu des Contrats à Durée Déterminée afin de pallier les éventuelles absences du personnel titulaire et surcroît d'activité ainsi que des Contrats d'Apprentissage et des contrats Cifre en collaboration avec l'université de Corse.

Il est proposé d'arrêter la dotation de fonctionnement de l'ODARC à 9 500 000 € pour l'exercice 2021.

En investissement, les opérations d'investissement notables concernant l'exercice 2021 et finançables à partir de ce programme se déclinent ci-après. Il s'agit de :

- La poursuite du renouvellement d'une partie du parc informatique ;
- La poursuite du renouvellement du système d'information de l'Office ;
- L'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires insulaires dédiés.

Elles concernent aussi :

- Le site d'Altiani, sur lequel il est prévu d'améliorer les infrastructures existantes notamment la verraterie, de réhabiliter et d'agrandir le système d'irrigation des cultures, de poursuivre les opérations de clôtures, d'aménager la bergerie, et de finaliser les investissements de matériel scientifique à des fins d'expérimentation ;
- Le site de Migliacciario, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales, pour lequel sont prévues des opérations de réhabilitation du système d'irrigation, et de clôtures périmétrales ;
- L'aménagement des bureaux suivant l'agrandissement du siège social ainsi que des nouveaux bureaux au Bâtiment plein sud.

Il vous est proposé pour 2021 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 500 000 € en autorisations de programme et 1 675 000 € en crédits de paiement, et pour le fonctionnement 9 200 000 € en autorisations d'engagement et 9 500 000 € en crédits de paiement.

➤ **Programme 2111 – ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021**

Les fonds dits « Top Up » mobilisables dans le cadre du PDRC 2014-2020 ont pour objectif de venir compléter les fonds CdC mis en contre partie du Feader. Les crédits CdC prévus à la maquette financière du programme s'articulent autour d'un panel de mesures relevant du développement et de la structuration des exploitations agricoles, de l'installation de Jeunes Agriculteurs, des actions de développement en milieu rural, des investissements au bénéfice des zones forestières et relatifs à l'amélioration de leur viabilité, de la reconstitution du potentiel de production agricole endommagé.

Il vous est proposé au titre de 2021 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 1 000 000 € en autorisations de programme et 3 000 000 € en crédits de paiement.

➤ **Programme 2113 – ODARC - Dvp rural - TOP UP**

Ces montants correspondent aux ultimes demandes d'acompte et solde à effectuer en 2021 au regard des dossiers relatifs à la mesure Conversion à l'Agriculture Biologique engagés sur 5 ans dans le cadre ce programme et restant à payer.

➤ **Programme 2114 – ODARC - Opérations spécifiques**

Investissement :

1. Appui aux SAFER et mobilisation du foncier : 340 000 €

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers, ...), cet appui a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et accompagner le développement de l'économie locale.

Cet appui a également vocation à compléter les interventions de la CdC au travers du PDRC et des fonds Hors Feader et Hors Top Up dans le domaine du soutien aux associations foncières autorisées qui sont des outils d'aménagement foncier et de développement à disposition des territoires et des collectivités locales.

Une véritable dynamique s'est en effet instaurée depuis quelques années sous l'impulsion de l'ODARC et de plus en plus de communes ou structures intercommunales s'inscrivent dans une démarche de création d'associations foncières de propriétaires, seul véritable outil juridique permettant de mobiliser un foncier morcelé, indivis mais également non titré. L'accompagnement de ces acteurs ayant une volonté d'aménagement et de développement de leur territoire est pour la CdC et l'ODARC une priorité.

2. Dispositif de gestion de crise : 1 600 000 €

L'ODARC est régulièrement confronté à des demandes individuelles ou collectives d'agriculteurs ayant eu à subir d'importantes dégradations de leurs outils de production suite à des événements climatiques, sanitaires, accidentels et économiques qui remettent en cause la pérennité de leurs exploitations.

A cela s'ajoute un volet plan Salvezza suite aux conséquences liées à la crise sanitaire issue du Covid-19 d'un montant de 1 M€ afin de mettre en œuvre les aides validées par l'Assemblée de Corse notamment envers les exploitations et les entreprises agro-alimentaires qui rencontrent des difficultés inhérentes à la crise économique (aide au retrait, indemnisation pertes...).

3. Campagne de contrôles SIGC - tranche 2021 : 150 000 €

A la lumière des textes réglementaires, le champ des missions confiées à l'ODARC, en tant qu'organisme payeur du Feader, s'est élargi à une compétence « contrôle » pleine et entière des aides du PDRC 2014-2020.

Comme les contrôles surfaciques du premier pilier de la PAC (gestion conservée par l'Etat et réalisés par l'ASP) peuvent impacter les mesures surface du deuxième pilier, l'ODARC se voit dans « l'obligation », dans un souci de cohérence, de déléguer les contrôles à l'Agence de Services et de Paiement, afin que le même organisme assure les deux contrôles.

La Commission Européenne incite par ailleurs à ce que les surfaces contrôlées au titre du premier pilier, le soient aussi au titre du deuxième pilier de la PAC dont la CdC est Autorité de Gestion.

4. Aide à la promotion : 550 000 €

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenu de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers...), la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités. Elles sont d'autant plus importantes compte tenu de la crise sanitaire. Parallèlement, l'actualisation des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires constitués et leur promotion seront mises en œuvre.

5. Soutien aux analyses de santé animale en secteur élevage : 200 000 €

Il s'agit de financer 200 000 € relatifs à la participation de l'ODARC aux analyses de santé animale réalisées par les laboratoires 2A et 2B de la CDC, pour l'exercice 2021, conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse et ce, afin de soutenir l'élevage en Corse.

Fonctionnement :

1. Salon international de l'agriculture 2022 : 550 000 €

Le Salon International de l'Agriculture se tiendra à nouveau à Paris, Porte de Versailles. La CdC et l'ODARC y seront présents aux côtés des Chambres d'Agriculture afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir, et donner au grand public une image positive de la Corse.

Depuis le SIA 2017, l'ODARC organise ce salon en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Ainsi, compte tenu du calendrier inhérent à l'organisation de cet événement, un certain nombre d'engagements juridiques accompagnés de versements d'acomptes sont à prévoir sur 2021 pour le SIA 2022 (réservation espaces, agence de communication, standiste, nuitées...).

Il est proposé au titre de 2021 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 2 840 000 € en autorisations de programme et 3 306 250 € en crédits de paiement ; et pour le fonctionnement 550 000 € en autorisations d'engagement.

➤ **Programme 2115 – ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP**

Ce programme qui est dédié au Hors Feader et Hors Top Up soutient principalement l'information et la diffusion des connaissances scientifiques, l'outil de production et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés, et cela dans le cadre du futur plan d'Ambition Corse 2021, dont les objectifs prioritaires sont :

- d'améliorer qualitativement et quantitativement la production,
- d'augmenter le niveau de technicité des exploitations,
- de développer la qualité des produits,
- de promouvoir les productions sous signes officiels de qualité et les circuits courts,
- la souveraineté alimentaire à conforter, avec un accroissement de la production et une amélioration des performances techniques,

- une prise en compte des impératifs sanitaires, production animale et végétale,
- la conquête de nouveaux marchés, locaux avec les circuits de proximité, ou à l'export, en s'appuyant sur la qualité et l'image de la Corse et une meilleure connaissance des marchés, l'adaptation au changement climatique,
- la gestion de l'eau, l'innovation, la recherche et le développement.

Cet axe devra également permettre de poursuivre le financement des « Contrats de Coopération Professionnel Agricole – CCPA » qui visent à favoriser l'immersion professionnelle d'agriculteurs en phase d'installation ou de Jeunes Agriculteurs chez des exploitants agricoles afin d'acquérir les compétences et les connaissances techniques nécessaires à la bonne gestion d'une exploitation dans la filière concernée.

De plus, un plan de potabilisation de l'eau des ateliers fermiers va être mis en place au travers d'un système d'aides simplifiées pour les exploitations déjà équipées. Pour les futurs projets d'adduction en eau potable, une meilleure prise en compte des coûts d'ingénierie sera intégrée au dossier de l'exploitant afin qu'il fasse le meilleur choix possible et qu'il soit accompagné dans sa démarche.

Enfin, un plan « clôtures » sera mis en place pour faciliter la sécurisation et la structuration des exploitations d'élevage afin de leur permettre de répondre notamment aux défis sanitaires à venir.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 6 660 000 € en autorisations de programme et 5 027 163 € en crédits de paiements pour l'exercice 2021.

➤ **Programme 2116 – SMAC**

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) a été créé, suite à une volonté politique affirmée de soutenir et promouvoir le développement des filières d'élevage insulaires (délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003), par arrêté de Monsieur le Préfet de Corse du 3 juillet 2003. Les membres du Syndicat sont les collectivités propriétaires des abattoirs, la Collectivité de Corse, la Chambre régionale d'agriculture et l'ODARC. Il gère six abattoirs dans toute la Corse.

Suite à l'audit réalisé en 2019, le SMAC a considérablement évolué en 2020 en assumant la gestion en régie de deux abattoirs. Avec la gestion en régie, le SMAC dispose désormais de personnels, d'un outil de production à entretenir. Les charges sont dorénavant différentes.

La Collectivité de Corse prend en charge :

- Une part statutaire de l'ordre de 870 000 € par an, qui permet le soutien au fonctionnement de cet organisme,
- Une « part variable » de l'ordre de 1 630 000 €, qui vient prendre en charge une partie du coût propre de l'abattage, c'est-à-dire le reste à charge engendré par la fixation d'un tarif unique d'abattage.

La « part variable » fera l'objet d'une convention d'objectifs et de performance qui pourrait être présentée à l'Assemblée de Corse, dans les meilleurs délais.

➤ **Programme 2118 – ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020**

L'axe « Feader » permet notamment d'intensifier les efforts de soutien financier à destination :

- Des investissements physiques permettant la structuration des exploitations agricoles, et de procéder aux aménagements de l'espace à vocation agricole, pastoral, hydraulique et forestier ;
- Des exploitations agricoles et des entreprises en phase de développement et en permettant de soutenir en particulier l'installation des jeunes agriculteurs ;
- L'amélioration des forêts avec en particulier les opérations relevant de la sylviculture et des exploitations forestières.
- Des mesures « Agroenvironnement – Climat » et plus précisément au titre des sous mesures « Conversion à l'AB » et « Maintien AB », suite à la volonté de poursuivre ces dispositifs sur 2021.

Compte tenu d'un abondement de crédits UE-FEADER fin 2020 ainsi qu'une réaffectation sur des mesures cofinancées par des crédits CDC (en complément de ceux que l'Etat allouera), et afin d'optimiser la mise en œuvre du PDRC, cela justifie une augmentation des crédits CDC en contrepartie FEADER.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 212 un montant de CP de 1,890 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,220 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	520 000	640 000	700 000	1 250 000	1 220 000	1 890 000
<i>Programme 2121 Forêt</i>	520 000	640 000	700 000	1 250 000	1 220 000	1 890 000

➤ Programme 2121 – Forêt

Ce programme comprend la gestion de la propriété forestière de la Collectivité de Corse et la gestion de la pépinière forestière de Castellucciu.

Il permet la mise en œuvre des orientations décidées par l'Assemblée de Corse pour le développement forestier en permettant des actions en faveur de l'économie forestière (production de bois et autres produits forestiers), de la biodiversité, de la protection contre les risques ainsi qu'à destination des usagers de la forêt. L'ensemble de ces actions se fait dans un objectif général de gestion durable et multifonctionnelle, aujourd'hui certifiée par une structure tierce indépendante. Le programme doit nous permettre de répondre aux futures évolutions globales auxquelles est soumise la forêt territoriale :

- le changement climatique nous oblige à avoir une politique de prévention des risques (incendie, santé des forêts) de plus en plus volontariste ;
- l'évolution de la filière bois nous impose de faire évoluer nos pratiques d'exploitation forestière et de commercialisation. Il convient de développer progressivement la régie d'entreprise pour ces travaux, afin de mieux valoriser les différents produits forestiers et de mieux gérer les approvisionnements des professionnels ;
- l'augmentation de la demande sociale amène à développer les structures d'accueil du public en forêt mais aussi à gérer les occupations pastorales ou agricoles.

En 2021, il s'agit également de prévoir les moyens permettant de mettre en œuvre l'internalisation des travaux de sylviculture et d'entretien du domaine territorial, auparavant confiés à l'ONF par marché public.

Les investissements en matière de prévention des incendies avec l'ensemble des opérations menées par la Direction de la forêt et de la prévention des incendies seront poursuivis.

Politique VI.B - Le soutien aux entreprises**Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes****28,750 M€ d'autorisations de programme / 24,500 M€ de crédits d'investissement****5,194 M€ d'autorisations d'engagement / 4,980 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 213 un montant de CP de 17.741 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 26.356 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	28 750 000	24 500 000	5 194 000	4 980 000	33 944 000	29 480 000
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	<i>28 750 000</i>	<i>24 500 000</i>	<i>5 194 000</i>	<i>4 980 000</i>	<i>33 800 000</i>	<i>20 900 000</i>
<i>Programme 2130 ADEC</i>	<i>9 500 000</i>	<i>5 500 000</i>	<i>4 900 000</i>	<i>4 900 000</i>	<i>14 400 000</i>	<i>10 400 000</i>
<i>Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises</i>	<i>8 450 000</i>	<i>5 325 000</i>	<i>150 000</i>	-	<i>8 600 000</i>	<i>5 325 000</i>
<i>Programme 2132 ADEC - Outils financiers</i>	<i>10 800 000</i>	<i>5 175 000</i>			<i>10 800 000</i>	<i>5 175 000</i>
<i>Programme 2133 Mesures économiques – Plan COVID-19</i>	-	<i>8 500 000</i>	<i>144 000</i>	<i>80 000</i>		

Pour l'exercice 2021, l'Agence de Développement Economique de la Corse se situe au cœur de la mise en œuvre des dispositifs du Plan SALVEZZA & RILANCIU en lien avec la D.G.A. Stratégie et Innovation, et la D.G.A. Finances et Affaires européennes notamment. L'Agence en charge de l'instruction de plusieurs mesures de ce plan se trouve fortement impactée par les sollicitations toujours plus nombreuses des entreprises qui rencontrent ou vont rencontrer des difficultés. Ce fort accroissement d'activité s'ajoute à l'activité nominale de l'ADEC qui déjà depuis 2017 connaît une augmentation notable des déclarations d'intention des entreprises. A cela s'ajoute le fait qu'elle met en œuvre, gère et pilote des mécanismes divers d'ingénierie financière qui requièrent un suivi accru.

➤ **Programme 2130 – ADEC**

Ce programme est destiné au financement de l'ensemble des mesures d'aides dédiés à la création, au développement et reprise d'activité, incluant le soutien l'internationalisation de l'économie (Pattu Impresamundu), à l'innovation (Pattu Innuvazione) ainsi qu'au soutien à la création d'emploi (Pattu Impiegu). Le programme d'actions au titre du 2130 devra s'exécuter cette année dans un souci de parfaite articulation avec les enjeux de sauvegarde et de relance durable du tissu économique.

La feuille de route 2019-2021 de l'ADEC pointait déjà, avant même l'avènement de la pandémie de Covid-19 et la gestion des mesures et dispositifs mis en œuvre pour tenter d'en réguler la propagation, l'impérieuse nécessité de repenser l'institution et son organisation pour lui permettre d'affronter les enjeux renouvelés de développement économique.

Aujourd'hui, plus que jamais, cette transition doit se poursuivre et l'opérationnalité de l'Agence révisée pour optimiser l'effet levier de l'ensemble des régimes d'aides dédiés à la création, développement et reprise d'activité visé par le programme, selon un triple mouvement :

- Finaliser, à horizon du 1^{er} trimestre 2021, une démarche d'externalisation poussée vers la plateforme « Fin'Imprese » des demandes de soutien financier relevant des besoins de fonctionnement courant des chefs d'entreprises, selon un mode opératoire intégrant une dimension de seuils d'intervention et de nomenclatures d'activités ;
- Amorcer rapidement une régulation très significative des déclarations d'intention, avec l'objectif d'une gestion en extinction de l'actuel système à horizon 6 mois, pour, d'une part, assurer la montée en charge et généralisation de l'externalisation envisagée et, d'autre part, initier le recentrage sur des actions prioritaires ; étant entendu que les services opérationnels continueront d'être fortement mobilisés en 2021 sur le déploiement des mesures du volet SALVEZZA du plan relance, s'agissant notamment des aides forfaitaires, du soutien au loyers, du soutien au financement de procédures amiables et, en partage avec la DTAN, du déploiement des chèques numériques.

- Amorcer la généralisation d’une intervention économique structurée autour d’appels à projets (AaP) pour mieux maîtriser les axes d’intervention identifiés aujourd’hui comme stratégiques et prioritaires, et assurer une meilleure articulation, et donc un meilleur effet levier, avec les appels à projets nationaux déployés pour accompagner la relance des entreprises (AaP « Territoires d’industrie », AaP « Soutien aux investissements productif des territoires », AaP Résilience », etc.). L’objectif serait de varier la typologie des AaP (thématiques nouvelles et/ou ponctuelles), qui pourraient être lancés en propre ou en partenariat avec la CdC, d’autres Agences et Offices, voire d’autres structures partenaires.

Ce changement radical d’approche, à formaliser dans le cadre de la révision du régime des aides « Impresa Si », est aujourd’hui le seul à même de garantir le niveau de mobilisation et réactivité demandé, en même temps qu’une allocation optimale des crédits sollicités sur des enjeux prioritaires de développement économique.

Cette approche est par ailleurs parfaitement compatible avec l’exercice des compétences statutaires de l’Agence, s’agissant de la diversification du tissu économique, du soutien à l’économie de proximité, du soutien à l’innovation et à la R&D, ou encore du soutien à l’export et plus largement à l’internationalisation des entreprises.

Le cadre d’intervention proposé intègre également,

- concernant le soutien à la création d’emploi, une bonification du dispositif des aides à l’emploi au bénéfice des publics en difficulté avec une éligibilité étendue aux contrats à durée déterminée (CDD). Le redimensionnement du Pattu Impiegu ainsi envisagé s’établit à 1,5 M€ d’AP, compris dans crédit sollicités cette année au titre du BP.

- concernant le déploiement de nouvelles mesures de soutien aux entreprises en difficulté, la création d’une nouvelle mesure de soutien aux frais de procédures amiables et collectives mobilisant 250 K€ d’AP au titre de l’exercice 2021, également intégrés au montant d’AP d’ores et déjà sollicités au titre du programme 2130.

➤ **Programme 2131 – ADEC – Actions régionales aux entreprises**

Ce programme prévoit de doter le budget de l’action économique de la Collectivité de Corse des moyens de son action. Si l’ADEC peut depuis 2017 individualiser et payer les aides aux entreprises, certains dispositifs structurants continuent d’émarger au budget général de la Collectivité de Corse, notamment le soutien à la compétitivité des entreprises, des filières et des territoires. A ce titre, sont prioritairement concernés les partenariats supports au déploiement du programme, s’agissant du soutien aux pôles d’excellence et de compétitivité (Capenergies), du soutien au déploiement des actions territoriales des opérateurs de l’ESS, le soutien à la politique territoriale de restructuration économique, ou encore le soutien à l’innovation au travers de l’accompagnement de l’incubateur d’entreprises innovantes Inizià.

La mise en œuvre par l’ADEC, au titre du BP 2021, des actions prévues au titre de ce programme se concentrera sur les dossiers et partenariats d’ores et déjà actifs (et pour la plupart récurrents) au regard du volant d’AP qu’ils mobilisent.

Est ici concerné le soutien aux structures de l’Economie Sociale et Solidaire, incluant le soutien au programme d’actions territorialisées de la Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire (CRESS), de l’ARACT et des structures plus directement impliquées dans l’accompagnement de porteurs de projets comme A Prova, Working Scop, l’ADIE et CAPI (dont DLA).

Les crédits inscrits au titre de ce programme permettront par ailleurs, dans un contexte de sauvegarde et de relance du tissu économique, de renforcer l’accompagnement des porteurs de projets précaires via le redimensionnement du dispositif NACRE (aujourd’hui Crea’Imprese) et la pérennisation des activités de l’association Entreprendre pour apprendre (EPA) via l’établissement d’une convention pluriannuelle (5 ans) d’objectifs et de moyens.

Le soutien aux actions du PIAC, à la gouvernance du Pôle de compétitivité Capenergies et au déploiement du programme d’activité de l’incubateur territorial d’entreprises innovantes (Inizià) émargeront également à ce programme, comme la réparation des dommages économiques provoqués par des catastrophes naturelles (Dispositif FORZA).

Les conséquences économiques, financières et sociales sans précédent de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation, appellera à renforcer les dispositifs de soutien financier dédiés aux entreprises en difficultés et exposées à une nécessaire phase de restructuration économique.

Ainsi, le Pattu Ristrutturazioni d'ores et déjà opérationnel et activable via la plateforme d'appui à la restructuration économique SFIDA portée par l'Agence, devra être révisé et renforcé sur ses modalités d'intervention. En particulier, il s'agira d'étudier les voies et moyens d'une mobilisation favorisée du régime de la subvention pour prévenir tout risque d'insolvabilité d'entreprises viables et déjà fortement endettées (PGE, Sustegnu, report d'échéances de charges, etc.).

Dans ce cadre, le volume d'AP sollicité au titre du BP 2021 s'établit à 8,450 M€.

Enfin, le programme 2131 sera très probablement impacté en cours d'année avec la montée en charge souhaitée des actions collectives pour réparer les dommages économiques subies par les PME-TPE et, plus largement, renforcer la compétitivité et la performance des filières fragilisées, au premier rang desquelles l'Aéronautique et l'Agroalimentaire. Une réflexion qui pourra être étendue aux actions d'accélération sectorielle qui procèdent du même objectif de sauvegarde et relance des filières.

Pour l'heure, leur dimensionnement budgétaire n'est pas établi et devrait mobiliser, lorsqu'il le sera, des crédits inscrits au titre de REACT EU.

➤ Programme 2132 – ADEC – Outils financiers

Ce programme est destiné à prévoir les moyens de politique territoriale d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse, dédiée au soutien d'instruments financiers (plateforme Fin'Imprese) œuvrant à l'accompagnement de porteurs de projets souhaitant créer une TPE/PME, de porteurs de projet en difficulté d'insertion, voire d'entrepreneurs faisant état de besoins plus substantiels de financement bancaire ou en fonds propres. Dans un contexte de réparation des conséquences économiques de la pandémie sanitaire sur le tissu entrepreneurial insulaire, la structuration d'une offre de financement significative et dimensionnée aux besoins des entreprises et des porteurs de projet demeure une priorité de l'année 2021, avec le renforcement souhaité des instruments financiers portés la plateforme Fin'Imprese, et le déploiement de nouveaux dispositifs visant à apporter une réponse aux difficultés de solvabilité rencontrées par les entreprises, s'agissant de problématiques de restructuration de dettes bancaire et/ou de soutien l'investissement de relance hors bilan.

La consolidation des outils de financiers de fin'Imprese commande la résolution des dernières problématiques bloquantes pour une mise en œuvre efficiente des différents lots de l'accord cadre n°17ADC14 en conformité avec délibération AC n°19/249 AC de l'assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019, s'agissant des problématiques de contrepartie régionale aux fonds FEDER mobilisés et de fluidification associée des dotations visées.

A ce titre, l'impact financier sur le BP 2021 au titre du programme 2132 concerne, en AP, l'individualisation de 1,8M€ pour assurer la contrepartie régionale du montant de fonds FEDER révisé sur le lot 2 – Fonds de garantie PME-TPE confié à la CADEC par voie de marché public.

Au niveau CP, le BP devra intégrer le versement des quoteparts de contrepartie régionale pour les lots 2, 4 (SASU ALZA - fonds d'amorçage pour les jeunes pousses) et 6 (CAPI -Fonds de Prêts d'honneur).

S'agissant du lot 1, Fonds de trésorerie PME-TPE (CADEC), l'ADEC dispose d'ores et déjà de 3,750 M€ via le versement anticipé de seconde tranche de 5M€ (PEI), prévue par l'accord cadre, pour faire face en 2021 aux appels de fonds remontés par la CADEC sur justifications périodiques de consommation.

S'agissant du lot 7 (microcrédit solidaire), aujourd'hui résilié, une nouvelle procédure de consultation devra être lancée en cours d'année pour sélectionner un opérateur en charge de porter un fonds de prêts d'honneur solidaire qui fait défaut pour le financement, ou refinancement, de projets portés par des publics précaires.

L'impact financier sur le BP 2021 n'est toutefois pour l'heure pas quantifiable, étant entendu que la dotation de ce fonds pourrait faire l'objet d'un financement au titre de REACT EU (création d'un fonds de consolidation) dont les modalités de mobilisation ne sont pas à ce jour arrêtées.

Enfin, le BP 2021 sera également impacté par le remboursement à la CADEC des fonds FEDER au titre du PO 2007_2013 et destiné à réabonder les fonds FRIDEC et FIFARA. En conformité avec l'échéancier annuel validé par la délibération n°19/249 AC, et sous couvert du remboursement préalable par la Caisse des montants titrés, 4 M€ d'AP sont à inscrire en AP et 1 M€ en CP.

Le déploiement, au cours de l'année 2021, de nouveaux instruments financiers pour participer à la réparation des dommages économiques de la pandémie sanitaire ou pour pallier les défaillances de marché encore observées, s'agissant notamment des besoins de financement de projets innovants, risqués et structurants, sera triplement conditionné par :

- Une visibilité budgétaire sur axes et mesures consacrés des documents programmatiques supports, au premier desquels REACT EU, englobant les modalités de mobilisation et impact sur le programme 2132 ;
- Les arbitrages à venir au titre du volet « RILANCIU » du plan de relance et opportunités de création de dispositifs finalement retenu au titre de la mesure, pour l'heure toujours d'actualité, « Maintenir le niveau de financement des entreprises » ;
- La structuration au sein de l'Agence d'un véritable pôle d'ingénierie financière, tel qu'initialement prévu par le SRDE21, avec des référents thématiques dotés de prérogatives et marges de manœuvre explicites pour garantir fluidité et réactivité dans la gestion exigée des dossiers, et à même d'opérer un suivi de long terme des dispositifs créés et des partenariats avec les instruments financiers qui en assurent le déploiement au quotidien.

Dans ce cadre, et de façon plus globale, il clarifier les relations à ces instruments financiers, en leur qualité d'opérateurs de la politique d'ingénierie financière territoriale agissant pour le compte de la CdC/ADEC.

➤ Programme 2133 – Mesures économiques – Plan Covid-19

La pandémie de Covid-19 a généré, au plan mondial, une crise sans précédent aux niveaux sanitaire, économique et social ; la position conjoncturelle de la Corse a été très fortement et profondément atteinte sur l'année 2020.

Le plan Salvezza à Rilanciu de la Collectivité de Corse a pour vocation de permettre le rebond nécessaire à la relance économique. Dans cette perspective, la Corse doit envisager les transformations et adaptations nécessaires afin de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux tels que cristallisés par la crise sanitaire.

Ce programme est destiné à supporter la réalisation de toutes actions nécessaires (études, recherches,...) à la réalisation de cet objectif ; pour l'exercice 2021, il sera consacré prioritairement à l'accompagnement et à la valorisation de la mise en œuvre des mesures du plan Salvezza é Rilanciu.

Les crédits inscrits sur ce programme ont vocation à favoriser la diffusion des mesures et dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse dans le cadre du plan Salvezza é Rilanciu.

Ces crédits seront également mobilisés pour la réalisation d'études, expertises et toutes actions d'accompagnement et d'ingénierie destinées à porter et suivre l'exécution du plan Salvezza é Rilanciu.

L'accompagnement en ingénierie de la mise en œuvre du plan de relance de la Corse, quant au développement et à la mise en opérationnalité d'actions innovantes, sera réalisé au travers de la matérialisation d'un bouquet de services et d'études (128 000 €).

- Mesure 1.1 plan «Salvezza » : Fonds Salvezza – Sulidarità (5,5 M€) : Refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées : mise en place d'une aide forfaitaire de 3 000 € maximum dont 1 000 € au titre du loyer. (Crédits inscrits au programme 2133)
- Mesure 2.1 plan « Salvezza » : Corsican Business Act (25 000 €) : Accroître la visibilité de la commande publique de la CDC, des Agences, Offices et des satellites ; Faciliter un meilleur accès des entreprises à la commande publique ; Connaître, informer et former les entreprises ; Mettre en œuvre des actions dans le cadre de la mise en opérationnalité, en collaboration avec la Direction de la Commande Publique, notamment de formations, de rencontre et de communication.
- Mesure Rilanciu : Elaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER) (25 000 €).

Faire de la commande publique un levier de relance à destination des entreprises du territoire en déterminant des objectifs de marchés publics comportant des éléments à caractère social, écologique tout en contribuant à la promotion d'une économie circulaire sociale et solidaire.

Politique VI.C - Le développement touristique**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****8 M€ d'autorisations de programme / 4,2 M€ de crédits d'investissement****11,350 M€ d'autorisations d'engagement / 11,150 M€ de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 214 un montant de CP de 15,350 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 19,350 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.C Le développement touristique	8 000 000	4 200 000	11 350 000	11 150 000	19 350 000	15 350 000
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>8 000 000</i>	<i>4 200 000</i>	<i>11 350 000</i>	<i>11 150 000</i>	<i>19 350 000</i>	<i>15 350 000</i>
<i>Programme 2140 ATC</i>	<i>8 000 000</i>	<i>4 200 000</i>	<i>11 350 000</i>	<i>11 150 000</i>	<i>19 350 000</i>	<i>15 350 000</i>

➤ Programme 2140 - ATC

La crise sanitaire a fortement impacté l'économie corse dans son ensemble et, plus particulièrement, le secteur du tourisme dont nombre d'entreprises se trouvent dans une situation d'urgence économique. Or le tourisme constitue pour l'économie de la Corse la première ressource contributive à son PIB (33 %), les enjeux en sont donc considérables, les retombées du tourisme dépassant les seules activités directement liées à cette activité pour impacter l'ensemble de l'économie insulaire.

La politique publique du tourisme corse, traduite dans la feuille de route de l'ATC (avril 2018), fondée sur le principe de transition écologique et numérique, fixe toujours le cap et les enjeux du tourisme de l'île en cette période de crise Covid-19 pour asseoir un développement durable, économiquement viable, socialement responsable et, bien entendu, soutenable en préservant la ressource naturelle. Les publics visés sont l'ensemble des acteurs institutionnels et privés qui nécessitent un accompagnement de leur projet en phase avec les orientations stratégiques de la feuille de route. Les modalités d'interventions couvrent plusieurs registres. Elles sont traduites dans le règlement des aides au tourisme (soutien aux projets sous forme de subvention ou d'avances remboursables), l'accompagnement des acteurs, les dynamiques d'information touristique, le portage, en tant qu'ensemblier, de la promotion et communication de la destination sur tous ses marchés touristiques nationaux et internationaux.

La prise en compte d'un contexte sanitaire non stabilisé et de ses répercussions requiert néanmoins des adaptations et un plan d'urgence. Le budget 2021 doit, non seulement amplifier et adapter les actions entreprises par l'Agence du Tourisme de la Corse au cours de l'année 2020 mais également permettre la mise en œuvre du plan de relance tourisme, en cours de finalisation, entre l'ATC, la CdC et l'Etat.

Au regard de la situation économique, les objectifs sont de :

- Poursuivre le renforcement de la mission observation du tourisme dans toutes ses composantes pour pouvoir accompagner au mieux tous les acteurs dans leur développement propre mais aussi anticiper les mois à venir ; l'observation portera sur :

-le suivi conjoncturel précis du phénomène touristique,

-la poursuite de la construction d'indicateurs socioéconomiques mesurant les impacts du tourisme,

-la mise en œuvre d'enquêtes quantitatives et qualitatives (évolution des comportements de consommation et acceptabilité...),

-la poursuite de la structuration du territoire s'appuyant sur un système partagé d'informations touristiques (SITTCO) avec les échelons intercommunaux issus de la loi NOTRe. Implanté en 2019 au niveau de l'ATC, l'objectif est que ce système soit en déploiement total sur l'ensemble du territoire en 2021.

- Renforcer le positionnement d'île verte de Méditerranée pour asseoir une différenciation compétitive positive. Des priorisations budgétaires sur le volet promotionnel doivent accompagner ce virage stratégique déterminant pour l'avenir dans un contexte de concurrence exacerbée liée à la crise Covid-19 ;

Compte-tenu du contexte global du marché touristique qui se complexifie, des actions promotionnelles exceptionnelles devront être entreprises de façon ciblée et réactive afin de relancer l'attractivité de l'île et de ses territoires. Ces actions seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les OTI.

A noter que la connexion des marchés avec l'île reste un des enjeux majeurs de l'année 2021, le risque de désengagement de certaines compagnies étant réel.

- Rassurer : Concomitamment, la nouvelle donne Covid-19 nous invite à renforcer les actions de réassurance sanitaire en amplifiant notamment la marque sanitaire Safe Corsica et en soutenant la nécessaire transition sanitaire des établissements pour la prochaine saison ;

- Soutenir la montée en qualité de notre produit touristique tant au niveau de l'aménagement touristique, restant largement à parfaire, que de contenus forts permettant au tourisme de l'île de dépasser le simple effet contemplatif, et ce, en veillant bien entendu à un rapport qualité/prix compétitif ;

Les priorités pour 2021 s'inscrivent donc dans la trajectoire des objectifs visés et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans les mutations structurelles de l'offre. C'est pourquoi, nous entendons poursuivre les actions engagées, à savoir :

- accompagner les dynamiques territoriales en coordonnant des missions stratégiques nouvelles (innovation-tourisme responsable) ;
- accompagner la transition écologique par le soutien aux projets touristiques exemplaires en matière environnementale (labels, appels à projet, ...) car celle-ci, au-delà des techniques, se doit d'être aussi responsable et sociale ;
- la création du Tourism Living Lab dont un des objectifs est de concourir à la mise en place d'un écosystème d'innovation touristique ;
- la poursuite de la GT20 (grande traversée cycliste), itinéraire structurant pour lequel il convient désormais de jalonner le parcours et d'organiser et promouvoir les offres qui vont s'y adosser ;
- enfin, sur les bases de l'actuel établissement public ATC, la préfiguration du nouvel outil au service du tourisme corse, mieux adapté, plus agile et plus performant pour répondre aux évolutions de contexte visées et aux enjeux du tourisme insulaire.

Concernant le plan de relance tourisme, la reprise économique de notre secteur d'activité est essentielle avec un coût estimé à minima, hors dispositifs de masse Etat (PGE, BPI, chômage partiel) à 45 millions d'euros.

Des actions ciblées prioritaires ont été déterminées pour 2021 :

- le soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique, en cohérence avec la feuille de route du tourisme votée en Assemblée de Corse en avril 2018 à hauteur de 6 millions d'euros ;
- la création d'une « foncière tourisme » (étude en cours) avec une mise de fonds de 2 millions d'euros dont 1 million d'euros de la CdC ;
- l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie et des moyens propres d'Atout France. La concrétisation de ces projets s'appuiera ensuite sur des financements ATC, CdC, CPER, PTIC et européens ;
- la montée en compétences et la sécurisation des parcours professionnels des saisonniers, en collaboration avec la DIRRECTE et la CdC ;
- la régulation de la location touristique meublée ;
- l'accompagnement des acteurs du tourisme vers une transition écologique avec un premier fonds de relance tourisme durable de 5 millions d'euros, avec pour opérateur l'ADEME ;
- une meilleure intégration de la chaîne de valeur touristique ;
- la création d'un dispositif de formation initiale à destination des jeunes et la mise en œuvre de formations professionnelles pour les salariés du tourisme.

Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

1 573 500 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

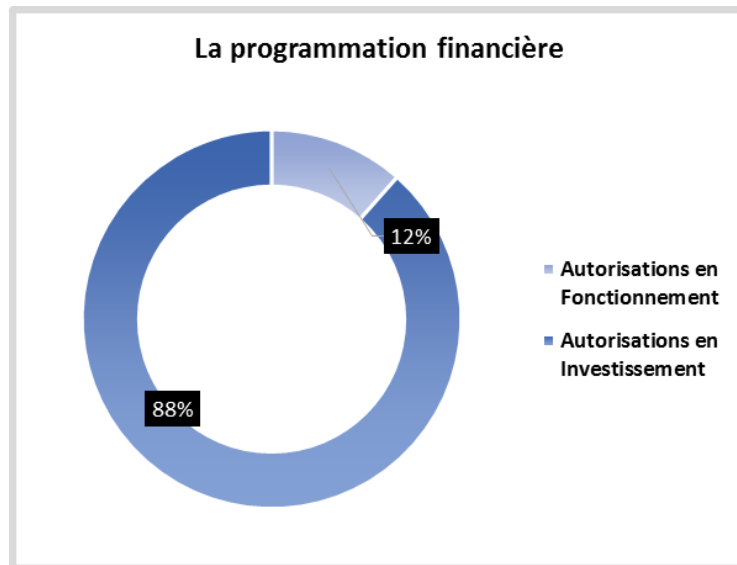
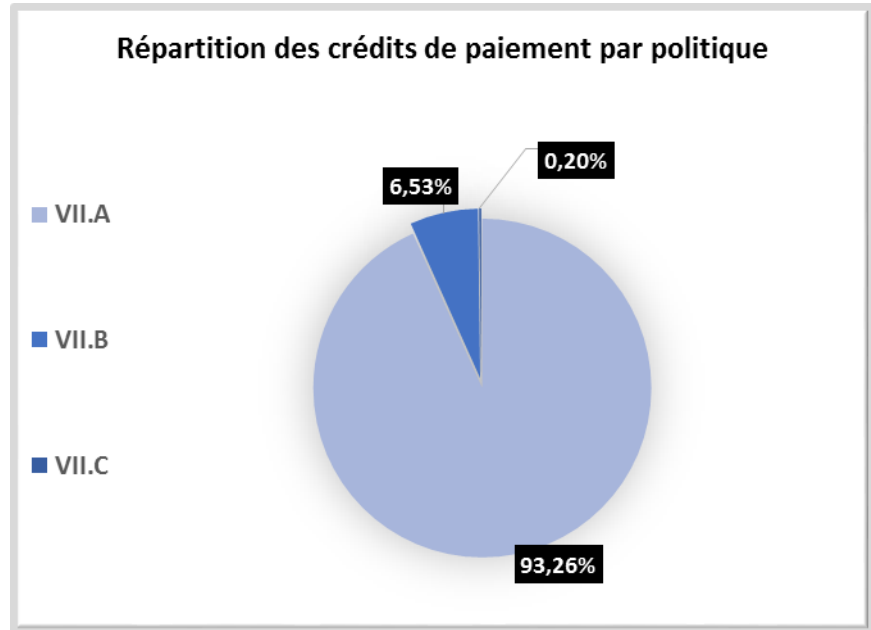
13 250 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

3 257 000 €

→ Autorisation de programme de :

25 000 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	25 000 000	13 250 000	2 340 000	575 000
VII.B La coopération territoriale	-	-	887 000	968 500
VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	30 000	30 000
TOTAL	25 000 000	13 250 000	3 257 000	1 573 500

Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens**Les chiffres clés : 2 compétences / 3 programmes****25 M€ d'autorisations de programme / 13,250 M€ de crédits d'investissement****2,340 M€ d'autorisations d'engagement / 0,575 M€ de crédits de fonctionnement**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	25 000 000	13 250 000	2 340 000	575 000	27 340 000	13 825 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 231 un montant de CP de 175 000 €, et d'autorisations pluriannuelles de 40 000 € en fonctionnement :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	-	-	40 000	175 000	40 000	175 000
<i>Programme 2311 Assistance technique PDRC</i>			40 000	175 000	40 000	175 000

➤ Programme 2311 - Assistance technique PDRC

La Collectivité de Corse, autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020, a en charge le pilotage et la gestion des dépenses d'assistance technique de ce programme. Ainsi, l'assistance technique permettra de contribuer au financement des actions afférentes à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, et au contrôle des interventions de ce programme.

Les actions à financer au titre de l'exercice 2021 portent sur la réalisation des actions de communication du programme, l'appui à la préparation du rapport annuel de mise en œuvre, l'organisation du comité de suivi pluri-fonds, la mise en place de prestations de formations à destination des instructeurs de ce programme et d'un appui juridique par un cabinet spécialisé dans la gestion de fonds européens.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 232 un montant de CP de 9,650 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 14,300 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	<i>25 000 000</i>	<i>13 250 000</i>	<i>2 300 000</i>	<i>400 000</i>	<i>14 300 000</i>	<i>9 650 000</i>
<i>Programme 2322 Gestion des fonds européens</i>	<i>14 000 000</i>	<i>9 250 000</i>	<i>300 000</i>	<i>400 000</i>	<i>14 300 000</i>	<i>9 650 000</i>
<i>Programme 2324 REACT EU</i>	<i>11 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	-		

➤ Programme 2322 - Gestion des fonds européens

Ce programme vise à financer les demandes de subvention FEDER et FSE portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Au titre de l'année 2021, la CdC devra atteindre un seuil de dégageant d'office qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement des certifications des dépenses liées au programme sur un exercice comptable N+3.

L'année 2021 sera une année charnière qui doit permettre à la collectivité d'assurer la fin des programmations du PO 2014-2020, d'accompagner le démarrage de la programmation de l'enveloppe REACT EU dédiée à la relance et de finaliser l'écriture du futur programme opérationnel 2021-2027 de la Corse.

La prochaine échéance du dégageement d'office s'applique à compter du 31/12/2021 soit plus 56 M€ de crédits FEDER-FSE en cumulé à justifier (soit 14 M€ de FEDER FSE pour l'année 2021).

Pour atteindre cet objectif, il convient pour l'année 2021 de poursuivre la programmation des dossiers et la consommation des crédits relevant du Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE 2014-2020. Ainsi, des projets pertinents d'un volume financier conséquent seront programmés et dont la réalisation opérationnelle s'étalera sur plusieurs les exercices budgétaires suivants.

L'inscription d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de ce budget est nécessaire afin de respecter le profil de consommation annuelle des enveloppes financières allouées à la Corse et éviter toute perte de crédits.

Une demande de crédits complémentaires sera effectuée au budget supplémentaire si le montant des dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage et ayant reçu un avis favorable s'avère supérieur à cette estimation.

Concernant les recettes, la CdC a déjà perçu plusieurs préfinancements initiaux sur le PO FEDER FSE 2014-2020.

Les recettes complémentaires s'effectueront en fonction des certifications produites par les services soit 10 M€ sur le PO FEDER FSE. La prévision de recettes sera ajustée au regard de l'effectivité des certifications.

Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices et doivent s'inscrire dans les priorités d'interventions prévues par le PO FEDER-FSE. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Elles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA.

➤ **Programme 2324 – REACT EU**

Dans le cadre de son plan de relance, la Commission européenne a décliné plusieurs instruments dont REACT EU qui abonde la politique de cohésion 2014-2020 à hauteur de 47,5 Milliards d'euros.

Ciblant les mesures à court terme, cet instrument sera mobilisable pour 3 ans dès 2021. Pour la Corse, l'enveloppe est estimée entre 26 et 30 millions d'euros et nécessite un suivi et une animation appuyés.

L'objectif de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, parmi lesquels le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.

Il sera donc nécessaire d'accompagner les acteurs pour mobiliser ces instruments qui constituent un enjeu particulièrement important pour la Corse qui a durement été touchée par la crise liée au Covid-19.

Politique VII.B - La coopération territoriale**Les chiffres clés : 1 compétence / 5 programmes****887 000 € d'autorisations d'engagement / 968 500 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 221 un montant de CP de 0,969 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,887 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.B La coopération territoriale	-	-	887 000	968 500	887 000	968 500
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	<i>887 000</i>	<i>968 500</i>	<i>887 000</i>	<i>968 500</i>
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>			<i>377 000</i>	<i>123 500</i>	<i>377 000</i>	<i>123 500</i>
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>			<i>290 000</i>	<i>575 000</i>	<i>290 000</i>	<i>575 000</i>
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>			-	<i>50 000</i>	-	<i>50 000</i>
<i>Programme 2214 INNOLAB ++</i>			<i>152 000</i>	<i>152 000</i>	<i>152 000</i>	<i>152 000</i>
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>			<i>68 000</i>	<i>68 000</i>	<i>68 000</i>	<i>68 000</i>

➤ **Programme 2211 - Programme Eurodyssée**

Dans le cadre de la construction de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse mais aussi celui du Pattu à Ghjuventu dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018 (Délibération AC n°18/113 du 27-04-18), l'accompagnement par la CdC de la mobilité internationale de tous les jeunes est une priorité, car la mobilité internationale des jeunes constitue la base de l'internationalisation du territoire et un outil incontournable pour assurer leur employabilité et leur insertion professionnelle. L'Assemblée de Corse a ainsi approuvé le 24 octobre 2020 par la délibération N° 20/129 AC le rapport sur la Mobilité Internationale de tous les jeunes corses, outil d'attractivité et de développement territorial pérenne.

Des projets tels qu'EURODYSSÉE (programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 32 ans à la recherche d'un emploi) ou encore MOBIGHJOVANI (actions facilitant l'information et l'orientation des jeunes sur l'ensemble des dispositifs de mobilité déployés en Corse) ont permis de coordonner le travail des différents acteurs dans le domaine de la mobilité. Il convient désormais d'aller encore plus loin dans ce domaine.

Consciente de sa responsabilité dans l'accompagnement de tous les jeunes corses dans leur insertion sociale et professionnelle, et suite à la mission en Corse de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (février 2020) et à celle de France Volontaires (septembre 2020) ayant fait émerger une forte demande de mobilité, la CDC souhaite leur proposer de nouvelles opportunités et un co-financement de leur projet de mobilité internationale. Une convention cadre avec les deux opérateurs permettra ce co-financement.

Ainsi, pour l'année 2021 il est prévu de mettre l'accent sur l'internationalisation de la jeunesse via l'octroi de bourses France Volontaires qui ont pour but de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre. Pour l'année 2021, il est prévu d'accueillir 4 volontaires étrangers dans des institutions et associations corses et de permettre à 3 jeunes corses de partir dès juillet 2021. Une convention encadrera ce dispositif. Le partenariat avec l'Office franco-québécois de la jeunesse mis en place et ambitionne de permettre à 30 jeunes (apprentis, carrières sanitaires et sociales, demandeurs d'emplois et jeunes diplômés) de partir en septembre 2021. Il s'agira aussi de participer à l'organisation des assises de la jeunesse et à leur internationalisation, notamment pour les frais de déplacement des intervenants et les frais de traduction. Des crédits devront ainsi être prévus pour organiser des événements :

- Site internet et application Mobighjovani (maintenant, hébergement, animation du site et de l'application),
- Accueil mission agence Eurodyssée, accueil mission OFQJ, accueil mission France volontaire,
- Bourses de mobilité pour des jeunes corses au Québec et en volontariat international,
- Evènement annuel mobilité internationale des jeunes et assises de la jeunesse.

➤ **Programme 2212 – Assistance technique FEDER**

L'assistance technique FEDER a pour objet le financement des dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication du Programme Opérationnel (PO) FEDER - FSE 2014-2020 dont la Collectivité de Corse est autorité de gestion.

Conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, il est prévu de financer des actions de communication. L'exercice 2020 marque également le lancement des évaluations liées à la mise en œuvre du cadre de performance de la programmation 2014-2020. La Collectivité de Corse souhaite aussi mettre en place des formations et un appui juridique afin de renforcer l'expertise des services dans le domaine de la gestion des fonds européens. Pour mener à bien ces missions, un volume important de crédits d'assistance technique est indispensable. Ces actions feront l'objet d'un co-financement par le PO FEDER-FSE 2014-2020.

La CdC poursuit le cycle de préparation de la prochaine programmation (2021-2027) en matière de projets et financements européens qui revêtent un enjeu particulièrement important pour notre territoire.

La Direction des affaires européennes de la CdC en charge de la préparation de ces programmes européens poursuit la mise en œuvre des missions suivantes :

- l'élaboration et la rédaction du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 ;
- l'animation du processus de concertation afin d'associer l'ensemble des parties prenantes dans ce travail de co-construction du futur programme opérationnel ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'évaluations thématique ;
- l'organisation d'actions de communication ;
- les prestations de formations spécifiques fonds européens à l'attention des services instructeurs ;
- les prestations d'appui juridique permettant d'apporter un éclairage sur des questions complexes d'instruction et de contrôle de service fait.

➤ **Programme 2213 - Italie France Maritime**

S'agissant du programme de coopération transfrontalière INTERREG Maritime 2014-2020, la Collectivité de Corse assurera en 2021 dans son rôle d'Autorité Nationale les dépenses d'assistance technique et prendra en charge l'appui à la certification des dépenses du programme.

➤ **Programme 2214 - INNOLAB ++**

S'agissant du projet INNOLABS+ financé dans le cadre du programme de coopération Italie-France Maritime 2007-2013 et dont la Collectivité de Corse était Chef de file, l'année 2021 sera consacrée à la clôture de l'opération avec la Région Toscane.

➤ **Programme 2216 - Coopération décentralisée**

Dans le cadre de la préparation des nouvelles programmations, ces crédits permettront à la Collectivité de Corse de poursuivre son travail de lobbying auprès de l'Union européenne et de continuer de porter d'une voix forte, les revendications pour l'adoption de mesures concrètes en faveur des îles. Par ailleurs, par son adhésion à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durable, la CdC permettra à tous ses acteurs, publics et privés, d'être intégrés dans des projets de coopération euro-méditerranéens, liant les rives nord et sud. Enfin, par son adhésion à Cités Unies France, la CdC participera aux travaux des groupes pays Maroc, Québec, Japon, Israël ainsi qu'aux rencontres organisées avec ces pays.

Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales**Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme****30 000 € d'autorisations d'engagement / 30 000 € de crédits de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 221 un montant de CP de 30 000 €, et d'autorisations pluriannuelles de 30 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	-	-	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
<i>Programme 2221 Coopération internationale</i>			<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>

➤ **Programme 2221 - Coopération internationale**

Les crédits prévus pour cette année 2021 permettront, dans le cadre d'une convention cadre en cours d'élaboration avec l'Office Nationale de la Diffusion Artistique, d'appuyer la mobilité des artistes et des programmeurs culturels corses et de mettre en réseau par thématiques les acteurs du monde rural dans des projets de coopération européens et internationaux :

- Convention cadre avec l'Office Nationale de la Diffusion Artistique encourageant la mobilité d'artistes et programmeurs culturels : il s'agit de co-financement aux mobilités des acteurs corses concernés.
- Mise en réseau et coopération des acteurs du monde rural : il s'agit de co-financement les frais de déplacement des acteurs du monde rural vers leurs partenaires éventuels. Ces projets de coopération pourront être co-financés par le programme Erasmus+, Interreg, Leader ou le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse ;

- D'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
 - le rapport de présentation,
 - le document comptable,
 - la délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	357 952 730	169 917 680	527 870 410	224 033 642	303 836 768	527 870 410
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	953 827 701	273 754 921	1 227 582 622	1 087 746 789	139 835 833	1 227 582 622
TOTAL BUDGET	1 311 780 431	443 672 601	1 755 453 032	1 311 780 431	443 672 601	1 755 453 032

- d'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement ;
- d'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme ;
- de préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à **369 873 835 €** et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **513 947 040 €** comme détaillé dans la délibération de programme ;
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse : - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 130 232 364 €, - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 60 000 000 €,
- d'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable ;
- d'approuver, pour l'exercice 2021 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe ;
- d'autoriser la liquidation des dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et autres évènements particuliers dans la limite des crédits ouverts au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.